

(I)

(N° 36.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1890.

COMpte GÉNÉRAL

LE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1889,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, 112.

1891

(11)

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.	9— 47

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1888.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1888	28— 41
Budget de l'exercice 1888. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 75
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	77—115
— — — — — par province, des recouvrements effectués	117—135
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	157—175
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget	175—287
Comparaison des dépenses de l'exercice 1888, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	288
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1887 inclusivement	289—295
Résultat général du Budget de l'exercice 1888	297
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1888.	298

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1889.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1889.	300—304
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1889	305
Budget de l'exercice 1889. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1890.	308—311
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1890	312—333

Compte des opérations sur les exercices clos de 1884 à 1888.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1884 à 1888.	358—340
Exercice périmé de 1884. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	341—347
Exercices en cours d'apurement de 1885 à 1888. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	349—363

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1889.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1889	368
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1889, les opérations de l'année 1889 et la situation au 1 ^{er} janvier 1890	369—583

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1889	386—402
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1889	403—407



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1889 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1889**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 45 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le compte des Budgets se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le compte définitif du Budget de l'exercice 1888, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1889, époque de sa clôture; B, le compte provisoire du Budget de l'exercice 1889, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1890; C, le compte des opérations sur les exercices clos, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1884 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1885 à 1888.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1889, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1889, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1890.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1889, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1889.



Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1889, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.



Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1888.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1889, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1888, s'élevaient à fr.	11,720,906 54
Pendant l'année 1889, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	2,753,853 98
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1888 atteignaient.	14,474,762 52
Les recettes opérées en 1889 ayant été de	11,229,733 97
Une somme de fr.	5,245,028 55
restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1888.	<hr style="border: none; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: none; border-top: 3px double black;"/>

Exercice 1889.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1889, se sont élevés à	fr. 388,843,063 01
Les recouvrements effectués en 1889 ont été de	374,826,070 67
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1890, il restait à recouvrer	fr. 14,016,992 34
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1888.

Suivant le compte de l'année 1888, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1888 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1889, à	fr. 48,811,442 75
De cette dernière date au 31 octobre 1889, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	90,141,544 86
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1888 s'élevaient, en définitive, à	158,952,987 61
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	158,387,795 70
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 565,191 91
	<hr/> <hr/>

Exercice 1889.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1889, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1889, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 288,155,253 96
Les paiements effectués et justifiés sont de	247,430,196 16
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1890, à	fr. 40,725,057 80
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1884 à 1887, étaient de fr.	465,699 67
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 465,699 67

REPORT. fr. 465,699 67

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1888; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 565,191 91

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,030,891 58

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1889, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 700,548 67

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1890, à fr. 330,342 91

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1885 fr.	69,049 29
— 1886	30,383 75
— 1887	79,348 53
— 1888	151,561 34
	<hr/>
SOMME ÉGALE. fr.	330,342 91
	<hr/> <hr/>

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1889, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	869,846,368 58
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	226,670,051 70
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,777,057,642 01
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	3,873,574,062 29
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1889, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr.	865,843,332 33
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)		226,788,800 80
Opérations diverses en dehors du service des Budgets		2,893,418,054 76
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	<u>3,986,050,187 89</u>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1889, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1888, montaient à fr. 996,118,993 25

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr.	97,973,890 80
Titres de la Dette publique et autres valeurs		761,801,443 »
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables.	43,747,136 91
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	92,596,522 54
		<hr/>
	Fr.	<u>996,118,993 25</u>

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1889 se sont élevées à fr. 4,259,629,866 93 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les {	de 1888 . fr.	11,229,733 97	}	386,053,804 64
Budgets {	de 1889 . .	374,826,070 67		
Opérations de Trésorerie		3,873,574,062 29		<hr/>
				4,259,629,866 93
				<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	<u>5,255,748,860 18</u>		<hr/>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889, s'élèvent à fr. 4,372,568,728 42 c'.

Savoir :

Opérations sur les Budgets	{	de 1888 . fr. 138,387,795 70	}	586,518,540 53
		de 1889 . . . 247,450,196 16		
		clos. 700,548 67		
Opérations de Trésorerie.				5,986,050,187 89

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 4,372,568,728 42

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1889,

Savoir :

Numéraire en caisse	fr.	115,705,625 20	
Titres de la Dette publique et autres valeurs.		644,595,855 »	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables.	45,760,186 91
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes.	77,118,466 65
			<u>885,180,131 76</u>
SOMME ÉGALE		fr.	<u><u>5,255,748,860 18</u></u>

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1889.



COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1889

Numéraire en caisse.	97,975,890 80
Titres de la Dette publique et autres valeurs	761,801,443 »
Mandats et autres pièces acquittées	150,345,059 45
{ en portefeuille chez les comptables fr. 48,747,136 91 { en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes 92,506,522 54	
	996,118,993 25

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1888.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1889.	MODIFICATIONS apportées, en 1889, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1889.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts.	3,469,495 84	2,459,844 47	•	5,900,358 31	5,441,609 50	467,728 75
Péages	4,561,551 77	22,159 45	•	4,583,471 20	3,524,748 68	1,058,722 52
Capitaux et revenus	2,081,075 58	188,876 01	•	2,269,931 59	2,149,151 87	120,799 52
Remboursements	724,858 84	95,510 51	•	818,149 15	104,795 72	713,555 43
	10,856,759 85	2,744,170 22	•	15,580,910 05	11,220,505 85	2,560,604 22
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produit des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	53,578 55	9,685 76	•	43,264 29	6,568 80	56,695 40
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État. (1874 à 1879.)	541,759 55	•	•	540,759 35	•	349,759 55
Produits d'autres aliénations d'immeubles	2,859 25	•	•	2,859 25	2,859 25	•
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux souscrites par l'État.	274,799 73	•	•	274,799 75	•	274,799 73
Avances faites pour compte des provinces et communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	157,348 63	•	•	157,348 65	•	157,348 63
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Loi des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	54,782 55	•	•	54,782 35	•	54,782 35
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi (Loi du 31 décembre 1884.)	11,058 87	•	•	11,058 87	•	11,058 87
		2,753,855 08	•			
	11,720,906 54	2,753,855 08		14,474,762 52	11,220,733 07	3,245,028 55

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1889.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1888

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1889. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1889.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1884 à 1887), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État. . .	48,650 66	255,441 27	256,385 74	47,706 19	»
Dépenses propres à l'exercice	47,312,596 58	89,886,105 59	130,718,770 51	479,929 66	»
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888.	1,450,195 71	»	1,412,639 65	57,556 06	»
	48,811,442 75	90,141,544 86		565,191 91	»
	138,952,987 61		138,587,705 70	565,191 91	

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1889.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1889.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1889.	SOMMES restant à recouvrer, au 1 ^{er} janvier 1890, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES			
Impôts	168,615,564 26	165,109,550 99	3,503,813 27
Péages	148,870,415 17	145,124,128 80	3,752,286 37
Capitaux et revenus	17,505,514 57	14,156,018 76	3,149,495 81
Remboursements	5,970,017 57	5,501,760 21	668,257 56
	358,765,511 57	325,691,458 76	13,073,852 81
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Intérêts à fr. 5.75 p. %, restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant	133,993 84	133,993 84	"
Acompte sur la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)	1,550,000 "	1,550,000 "	"
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	285,659 58	229,538 28	56,321 30
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	549,759 55	"	349,759 55
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,981 55	50,981 53	"
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)	35,484 35	35,484 55	"
Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire	18,547 56	18,547 56	"
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes).	5,218 70	2,938 76	280 "
Part de l'État dans le produit de la vente d'un bâtiment d'école pour filles, situé à Thourout et connu sous le nom d'« Oude Stokerij. » (Arrêté royal du 26 août 1889.)	5,535 55	5,535 55	"
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren.	716 "	716 "	"
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	155,749 "	155,749 "	"
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	366,516 65	274,799 75	291,316 92
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux.	542,676 71	555,305 85	207,370 86
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de payement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	49,151 81	18,591 09	30,540 72
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	11,058 87	5,688 49	7,350 38
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et amueblement de maisons d'école.	1,542 45	1,542 45	"
Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique, à 5 1/2 % 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 15 juin 1888 — Partie recouvrée en 1889.)	44,045,629 17	44,045,629 17	"
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 %, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	2,265,370 48	2,265,370 48	"
Titres de la Dette publique à 5 1/2 %, émis pendant l'année 1889, en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877.	30,600 "	30,600 "	"
	388,845,063 01	374,826,070 67	14,016,992 34

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1889 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1889.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1889.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1889.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1890, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1885 à 1888), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	122,518 07	110,514 81	6,003 26
Dépenses propres à l'exercice	236,920,040 17	109,115,858 48	37,805,000 60
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1889 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 juin, 2 ^e juillet et 19 août 1889 et à l'arrêté royal du 22 août 1889	51,111,786 72	48,107,822 87	2,913,963 85
	288,155,255 96	247,430,106 16	40,725,057 80

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a eu lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	545,040,540 05	} 869,840,368 58
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	319,061,882 09	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,843,937 44	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique	132,668,472 56	} 226,670,051 70
Service de la Dette publique.	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et Cie, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique	9,925,549 97	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	44,076,229 17	
	Produit des émissions de bons du Trésor	40,000,000 .	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,777 057,642 01
			5,875,574,062 29

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES</i>	Exercice 1888. fr.	11,229,733 97	} 386,055,804 64
	— 1889.	374,820,070 67	
<i>Opérations de Trésorerie</i>			5,873,574,062 29
TOTAL DES RECETTES. fr.			4,259,621,860 95
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1889.			900,118,993 25
TOTAL GÉNÉRAL fr.			5,255,748,860 18

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1889 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1890.

Numéraire en caisse	fr.	115,705,625 20
Titres de la Dette publique et autres valeurs		644,595,855 .
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables	fr. 45,700,186 91
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	77,118,466 05
		122,878,653 56
		885,180,151 76

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1889.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES	Exercice 1888	fr. 158,587,795 70	} 586,518,540 55
	— 1889	947,450 196 16	
	Exercices clos.	700,548 67	
Opérations de Trésorerie			5,986,050,187 89
	TOTAL DE LA DÉPENSE.	fr.	4,572,568,728 42
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1890.		885,180,151 76
	TOTAL GÉNÉRAL	fr.	5,255,748,860 18

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,

BIDEZ.

Arrêté par le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1889.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS			
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1888	5,235,895 15	390,499 71	2,697,650 81	804,134 14
— — 1889	115,920,195 69	54,071,785 97	128,548,772 27	12,697,005,17
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	51,647,485 08	5,772,761 78	8,065,595 27	474,161,095 76
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	22,067,879 92	7,415,495 96	60,725,199 95	229,504,256 29
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	6,451,525 17	6,244,900 .	111,551,658 89	60,000,755 21
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	181,322,775 01	72,495,441 42	511,569,866 10	776,971,204 57

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	du Ministère de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
.	202,655 35	194,022 25	.	.	1,703,455 58	836	11,220,735 97
4,264,045 12	119,210 81	201,656 40	.	.	14,226,870 62	44,175,625 55	574,826,070 07
.	27,025,809 08	571,806 08	545,040,549 05
54,211 04	177,700 62	.	255,068 51	.	.	.	519,961,882 09
.	4,845,057 44	.	4,845,057 44
.	84,045,629 17	142,624,422 55	226,070,051 70
.	.	.	.	1,041,252,457 71	79,552,264 90	572,061,542 15	2,777,057,642 01
4,290,156 16	409,665 76	396,278 74	255,068 51	1,041,252,457 71	211,575,944 79	759,234,050 27	4,259,629,866 95

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises	de l'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'Administration des CHEMINS DE FER.	de l'Administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'Administration de LA MARINE.	de l'Administration des PRISONS	des établissements et services régis par l'ÉTAT.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1888-1889) . . .	15,888,409 51	5,140,580 79	50,330,118 13	11,439,314 07	1,616 82	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos . .	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	608,420 40	"	2,819,977 78	7,029,528 61	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	21,172,045 61	0,565,569 25	60,730,688 45	229,177,040	34,260 94	185,056 59	"
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS . . .	145,028,965 79	58,058,501 47	107,085,204 76	528,600,470 54	4,257,981 61	321,873 14	394,661 44
TOTAL DES PAYEMENTS . . . fr	180,608,459 51	72,762,251 49	310,960,989 10	776,247,262 22	4,293,859 37	506,900 73	394,661 44

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.

du Ministère de l'Agriculture, etc.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCE résultant du mouvement, pendant l'année 1889, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régularisation dans les Départements administratifs et à la Cour des Comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1889.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de versement émis par le gouvernement pour les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
•	210,348,029 01	250,710 •	•	76,051,045 62	370,340,021 95	13,468,360 01	•	383,817,901 86
•	680,245 18	•	•	20,305 40	700,548 67	•	•	700,548 67
•	22,375,576 21	5,005 72	•	506,065,261 35	530,707,770 05	•	40,150 05	539,748,630 40
222,985 20	•	•	•	•	521,005,124 09	•	•	521,005,124 00
•	5,001,343 72	•	•	234 12	5,001,577 84	•	•	5,001,577 84
•	56,200,925 30	138,290,875 50	•	62,053,241 58	227,524,058 47	•	735,237 67	226,788,800 80
•	16,455,726 12	1,621,474,071 07	211,575,944 70	119,565,046 13	2,805,418,054 70	•	•	2,805,418,054 76
	291,149,845 63	1,750,028,561 10				13,468,360 01	784,577 32	
222,985 20	2,041,178,404 82		211,575,944 70	750,254,030 27	4,357,884,735 83	14,683,902 50		4,372,568,728 42

RESUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1889.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régularisation dans les Départements mu- nicipaux et à la Cour des comptes.	VIREMENTS DE FONDÉ effectués pendant l'année 1889.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	25,332,761 46	.	.	181,522,775 61
— de l'enregistrement et des domaines	2,964,970 09	.	.	72,495,441 42
Comptables de l'administration des chemins de fer	3,921,765 90	.	.	511,569,866 19
— — des postes et télégraphes.	15,949,281 79	.	.	776,971,294 57
— — de la marine.	88,210, 54	.	.	4,209,156 16
— — des prisons	151,929 .	.	.	499,665 76
— des établissements et services régis par l'État.	600 64	.	.	596,278 74
— du Ministère de l'Agriculture, etc.	64,894 60	.	.	255,065 51
Caissier de l'État.	856,677,858 85	.	.	1,941,252,457 71
Administration de la Trésorerie. } Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	211,575,944 79
	.	20,590,208 77	92,596,522 54	750,254,050 27
	885,152,261 94	20,590,208 77	92,596,522 54	4,259,629,866 95

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.

TOTAL au 31 décembre 1889.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1889.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE nu 1 ^{er} janvier 1890.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
4,655,556 47	180,608,430 31	•	•	25,937,097 16	
75,460,411 51	72,762,251 49	•	•	2,608,160 02	
515,491,652 18	310,969,989 10	•	•	4,521,645 08	
792,920,486 36	776,247,262 22	•	•	16,675,224 14	
4,387,375 70	4,205,859 37	•	•	93,516 35	
631,592 76	506,909 73	•	•	124,685 05	
396,879 58	394,061 44	•	•	2,217 94	
297,962 91	222,083 29	•	•	74,979 62	
2,777,910,276 54	2,041,178,404 82	•	•	736,731,871 72	
211,575,944 79	211,575,944 79	•	•	•	
872,220,761 58	759,254,030 27	77,118,466 65	21,184,272 07	•	
	4,357,884,735 83 a) 14,685,992 59				a) La somme de fr. 14,685,992 59 qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1889 sur les paiements faits pendant la même année.
5,255,748,860 18	4,572,568,728 42	77,118,466 65	21,184,272 07	784,877,393 04	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1888 a eu lieu le 31 octobre 1889.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1889, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1888.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1888 au 31 octobre 1889).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1888 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1887, à fr. 319,365,759 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 314,343,358 03

SAVOIR :

Budget de la Dette publique. Loi du 30 décembre 1887.	fr. 97,445,497 03
— des Dotations. Loi du 23 décembre 1887.	4,538,740 »
— du Ministère de la Justice. Loi du 26 mars 1888	15,834,833 »
— — des Affaires Étrangères. Loi du 22 mars 1888	2,592,820 »
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Loi du 5 mai 1888	22,462,259 »
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Loi du 28 mars 1888	16,989,381 »
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. Loi du 2 avril 1888	87,266,778 »
— — de la Guerre. Loi du 20 mars 1888	46,047,570 »
— de la Gendarmerie. Loi du 20 mars 1888	4,150,800 »
— du Ministère des Finances. Loi du 30 décembre 1887.	15,578,180 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements. Loi du 30 déc. 1887.	1,636,500 »

ENSEMBLE. . . . fr. 314,343,358 03

Les Budgets de l'exercice 1888 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr. 5,022,400 97

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à	fr.	1,782,654	10
2° D'un transfert au Budget du Ministère des Affaires Étrangères, en vertu de l'article 3 de la loi du 5 mai 1888		10,000	»
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1884, 1885, 1886 et 1887, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité		850,100	31
	Fr.	2,642,754	41

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr.	319,365,759	»
Dépenses		316,986,112	44
	EXCÉDENT DE RECETTES.	fr.	2,379,646 56

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1888 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1° Intérêts à 3.75 p. %, sur le prix de 3,776,000 francs, dû par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant. fr.		141,600	»
2° A compte sur la somme de 3,776,000 francs, formant le prix de vente du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)		3,031,400	»
3° Produit des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		20,000	»
4° Produit des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		300,000	»
5° Prix de vente de terrains détachés de l'école vétérinaire.		10,000	»
6° Produit d'autres aliénations d'immeubles		200,000	»
7° Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren		6,300	»
8° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.		170,584	»
9° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État		200,000	»
10° Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		400,000	»
11° Solde du produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1888.)		115	»
	A REPORTER.	fr.	4,479,999

	REPORT. . . fr.	4,479,999	»
12° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, émises en vertu de l'article 10 de la loi du 26 août 1885		1,022,746	»
13° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. 0/0, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888. — Partie recouvrée en 1888.)		6,919,416	50
14° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer		2,560,000	»
	ENSEMBLE. . . . fr.	14,982,161	50

Dépenses sur Ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1888 :

1° A titre de crédits reportés :			
a) de l'exercice 1886. — Art. 4 de la loi du 26 mai 1886	fr.	13,831,735	01
b) de l'exercice 1887. — Art. 4 de la loi du 27 juin 1887	fr.	43,207,038	14
			<u>57,038,773 15</u>
2° A titre de crédits nouveaux :			
a) Loi du 22 mars 1888.	fr	600,000	»
b) — 2 mai 1888		700,000	»
c) — 21 —		600,000	»
d) — 23 —		10,000	»
e) — 28 —		54,201,261	61
			<u>56,111,261 61</u>
	TOTAL. fr.	113,150,034	76
			<u><u>113,150,034 76</u></u>
Si, en regard de ces crédits, soit	fr.	113,150,034	76
on place les ressources extraordinaires		14,982,161	50
on constate un excédent de crédits sur les ressources de	fr.	98,167,873	26
			<u><u>98,167,873 26</u></u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr.	319,365,759	»
— extraordinaires		14,982,161	50
			<u>334,347,920 50</u>
Services ordinaires	fr.	316,986,112	44
— extraordinaires		113,150,034	76
			<u>430,136,147 20</u>
Soit un excédent de crédits de	fr.	95,788,226	70
			<u><u>95,788,226 70</u></u>

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 534,347,920 50

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 349,911,814 49

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 346,666,785 94

Il est resté à recouvrer fr. 3,245,028 55

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts.</i>	Contribut ^{ns} directes, douanes et accises	7,260 54	" 106,075 65	113,334 19
	Enregistrement et domaines.	75,088 77	" 279,505 79	554,304 56
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines.	"	"	"
	Chemins de fer, etc.	"	" 1,058,722 52	1,058,722 52
<i>Capitiaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	5,937 75	" 69,011 41	74,949 16
	Prisons	1,323 57	" 1,360 84	2,684 41
	Trésorerie générale, etc.	59 00	" 45,106 05	45,165 95
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines.	7,388 "	" 251,077 05	259,505 05
	Prisons	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	" 455,088 38	455,088 38
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	"	" 56,695 40	56,695 40
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	"	"	" 349,759 35	349,759 35
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux souscrites par l'État	"	"	" 274,799 75	274,799 75
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	"	" 157,348 63	157,348 63
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Loi des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	5,650 54	"	" 49,131 81	54,782 35
Remboursement de traitements avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	"	"	" 11,038 87	11,038 87
Totaux. . . . fr.	102,709	"	3,142,319 48	3,245,028 55
			3,142,319 48	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 334,347,920 50
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 346,666,785 94

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 12,318,865 44

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{	Contributions directes, douanes et accises.	2,850,955 57
		Enregistrement et domaines	3,202,899 68
<i>Péages</i>	{	Enregistrement et domaines	105,624 11
		Chemins de fer, etc.	7,802,570 22
		Trésorerie générale, etc.	200,000 "
<i>Capitaux et revenus.</i>	{	Enregistrement et domaines	161,088 57
		Chemins de fer, etc.	57,852 "
		Prisons	8,515 97
<i>Remboursements.</i>	{	Trésorerie générale, etc.	358,807 13
		Contributions	58,909 44
		Enregistrement et domaines	49,425 04
		Prisons	1,684 "
		Trésorerie générale, etc.	646,291 47
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Acompte sur la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)		3,051,400 "	"
Produit des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.		"	29,914 47
Produits des terrains devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		"	92,919 56
Prix de vente de terrains détachés de l'école vétérinaire.		"	22,174 11
Produits d'autres aliénations d'immeubles		44,408 51	"
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren.		"	142 20
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Remboursements d'avances faites en exécution des lois du 25 août 1880 et du 1 ^{er} août 1881.		"	375 "
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux souscrites par l'État		2,806 89	"
Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.		29,798 01	"
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Loi des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881).		"	"
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884).		"	98,719 89
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885).		"	"
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 % émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer		"	1,498,956 54
		4,042,070 62	16,360,936 06
Soit. fr.		12,318,865 44	

Les tableaux formant les annexes A à N permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1888 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr.	316,986,112 44
Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1888 montent à fr.	314,284,491 09
Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de fr.	313,756,855 24
Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr.	527,655 85

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1895, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 316,986,112 44 c ^s) et les dépenses liquidées (fr. 314,284,491 09 c ^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr.	2,701,621 35
Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,252,954 02 c ^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice fr.	1,252,954 02
Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de fr.	3,954,555 37

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1884 :	
Ministère des Chemins de fer, etc. fr.	701 40
b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1885 :	
Ministère des Chemins de fer, etc. fr.	3,129 42
A REPORTER. fr.	3,850 82

REPORT. . . . fr. 3,830 82

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1886 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	992 80	
— des Chemins de fer, etc. . . .	3,199 60	
	<hr/>	4,192 40

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1887 :

Dette publique	10,000 »	
Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	3,266 62	
— des Chemins de fer, etc. . . .	435,984 77	
— de la Guerre	104 92	
Corps de la Gendarmerie	71 88	
	<hr/>	449,428 19

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1888 :

Dette publique. fr.	1,216,275 10	
Dotations {	Sénat.	25,771 07
	Chambre des Représentants.	68,988 01
	Cour des comptes	2,029 04
Ministère de la Justice	282,909 06	
— des Affaires Étrangères.	46,325 95	
— de l'Intérieur, etc.	299,170 01	
— de l'Agriculture, etc.	564,359 35	
— des Chemins de fer, etc.	384,148 74	
— de la Guerre	31,246 14	
Corps de la Gendarmerie	6 27	
Ministère des Finances	183,262 39	
Non-Valeurs et Remboursements	35,022 16	
	<hr/>	3,139,493 27

TOTAL des crédits à annuler. . fr.

 3,596,944 68

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1889, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1885 :

Ministère de l'Agriculture, etc.	24,157 25	
— de la Guerre.	965 »	
	<hr/>	25,122 25

b. Crédits transférés de l'exercice 1886 :

Ministère de l'Agriculture, etc. fr.	5,428 29	
--	----------	--

A REPORTER. . . . fr.

 30,550 54

 3,596,944 68

REPORT. . . . fr. 30,550 54 5,596,944 68

c. Crédits transférés de l'exercice 1887 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	21,773 41	
— des Chemins de fer, etc. . . .	5,830 39	
	<hr/>	27,603 80

d. Crédits propres à l'exercice 1888 :

Dette publique. fr.	13,420 0	
Ministère de la Justice	5,237 50	
— de l'Agriculture, etc.	196,787 48	
— des Chemins de fer, etc.	19,860 94	
— de la Guerre	8,553 10	
Corps de la Gendarmerie	33,817 33	
	<hr/>	279,456 33

Montant des crédits transférés à l'exercice 1889, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 337,610 69

ENSEMBLE. fr. 3,934,555 37

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1889 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 113,150,034 76

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1886, fr.	13,831,735 01
— — — — — 1887.	43,207,038 14
Crédits votés dans le cours de l'exercice	56,111,261 61
	<hr/>
Fr.	113,150,034 76

Les dépenses liquidées pendant l'année 1888 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 41,309,420 81

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1889, époque de la clôture de l'exercice, sont de 41,271,864 75

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 37,556 06

A REPORTER. fr. 113,150,034 76

REPORT. . . . fr. 113,150,054 76

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1888. fr. 41,309,420 81

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 71,840,613 95

qui a été transféré à l'exercice 1889, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 28 mai 1888, à concurrence de fr. 66,409,386 03

le surplus, soit fr. 5,431,227 92
a été annulé pour cause de non-emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1888 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	515,756,855 24	} 555,028,719 99
Services extraordinaires.	41.271,864 75	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	527,655 85	} 565,191 91
Services extraordinaires.	37,536 06	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 355,593,911 90

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire. {	Crédits reportés de l'exercice 1884 fr.	701 40
	— — 1885	3,129 42
	— — 1886	4,192 40
	— — 1887	449,428 19
	Crédits de l'exercice 1888	3,139,493 27
		<u>3,596,944 68</u>

Services extraordinaires. — (Art. 4 de la loi du 26 mai 1886 et art. 2 de l'arrêté royal du 8 juin 1886) fr. 5,431,227 92

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 9,028,172 60

A REPORTER. fr. 364,622,084 50

REPORT. fr. 364,622,084 50

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1889 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1885. fr.	25,122 25	}	337,610 69
— — 1886.	3,428 29		
— — 1887.	27,605 80		
Crédits de l'exercice 1888	279,456 35		

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 28 mai 1888). 66,409,586 03

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1889. fr. 66,746,996 72

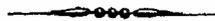
Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 431,569,081 22

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 430,156,147 20

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1888, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . . fr. 1,232,934 02

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, font l'objet des tableaux O à Y.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 5.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888 ET DES EXERCICES ANTERIEURS

La situation définitive du Budget de l'exercice 1888 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 333,051,945 88
Dépenses	514,284,491 09
	Excédent de recettes (boni) . . . fr. 18,767,454 79

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 13,614,840 06
Dépenses	41,309,420 81
	Excédent de dépenses. . . fr. 27,694,580 75

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{ Services ordinaires. fr. 333,051,945 88	} 346,666,785 94
	{ — extraordinaires 13,614,840 06	
Dépenses .	{ Services ordinaires. fr. 314,284,491 09	} 355,593,911 90
	{ — extraordinaires 41,309,420 81	
Partant, l'excédent de dépenses pour 1888 est de	fr. 8,927,125 96	

mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1887, conformément au projet de loi portant règlement du Budget de cet exercice, ci 17,125,494 94

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1888, se chiffre par un excédent de recettes de fr. 8,198,368 98

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1888, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget
de l'exercice 1888 paraissait devoir présenter un excédent de crédits
de fr. 95,788,226 70

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, n'offre qu'un
excédent de dépenses de fr. 8,927,125 96 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 9,028,172 60

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci 1,232,934 02

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués
laissent un excédent de fr. 7,795,238 58

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1889,
en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité . . . 337,610 69

3° Crédits pour des services extraordinaires trans-
férés à ce même exercice, suivant l'article 5 de la loi
du 28 mai 1888. 66,409,386 03

Fr. 74,542,235 30

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-
ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. 12,318,865 44

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1888 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 86,861,100 74

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 8,927,125 96

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1887 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1888, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1887 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces cinquante-huit exercices (tous ces comptes sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 9,472,616,586 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,585 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 251,959,048 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,565,242,411 61

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 11,434,902,432 23

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 9,590,726,887 31

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 425,445,399 75

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 43,372,147 25

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 1,833,173,703 94

A REPORTER. . . . fr. 11,890,716,138 25 11,434,902,432 23

REPORT. . . fr. 11,890,716,158 25 11,434,902,432 23

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1888 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 850,100 34

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de fr. 11,889,866,037 94

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de fr. 454,963,605 71

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 11,680,171,702 03 c^e et ont dépassé les évaluations de fr. 245,269,269 80

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 11,663,046,207 09 c^e, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de fr. 226,819,850 85

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 472,089,100 63

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de recettes de fr. 17,125,494 94

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1888, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.		
— B.	IMPÔTS	
— C.	{ Contributions directes, douanes et accises	116,527,100 »
— D, E, F.	{ Enregistrement et domaines	50,522,000 »
— F ^{bis} .	{ Enregistrement et domaines	1,055,000 »
— G.	{ Chemins de fer, Postes, etc.	152,758,150 »
— H.	{ Trésorerie générale, etc.	500,000 »
— I.	{ Enregistrement et domaines	2,580,000 »
— J.	{ Chemins de fer, Postes, etc.	125,000 »
— K.	{ Prisons	275,000 »
— L.	{ Trésorerie générale, etc.	12,084,500 »
— M.	{ Contributions directes, etc.	600,000 »
— N.	{ Enregistrement et domaines	528,000 »
	{ Prisons	21,300 »
	{ Trésorerie générale, etc.	2,200,700 »
	TOTAUX fr.	319,365,759 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
	Intérêts à 3,75 p. c., du 1 ^{er} août 1887 jusqu'au 31 juillet 1888, sur le prix de 3,776,000 francs, dû par la ville d'Anvers en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant	141,600 »
	Acompte sur la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)	3,031,400 »
	Produit des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	20,000 »
	Produit des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	300,000 »
	Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire	10,000 »
	Produit d'autres aliénations d'immeubles	
	Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)	200,000 »
	A REPORTER fr.	3,703,000 »

L'EXERCICE 1888.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1888.	En 1889.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
119,471,389 56	114,155,896 28	5,202,159 09	119,358,055 37	113,554 19	»	2,850,955 57	119,358,055 37
53,879,294 24	53,285,449 21	259,450 47	53,524,899 68	554,504 56	»	3,202,809 68	53,524,899 68
1,158,624 11	1,155,669 38	22,954 73	1,158,624 11	»	»	103,624 11	1,158,624 11
141,689,442 74	137,128,926 27	3,501,705 95	140,630,720 22	1,058,722 52	»	7,892,570 22	140,630,720 22
100,000 »	100,000 »	»	100,000 »	»	290,000 »	»	100,000 »
2,816,957 53	2,694,581 06	47,606 71	2,741,988 37	74,940 16	»	161,988 37	2,741,988 37
87,148 »	87,148 »	»	87,148 »	»	57,852 »	»	87,148 »
286,000 58	80,662 04	202,655 35	285,515 07	2,684 41	»	8,515 97	285,515 07
12,486,473 08	10,544,415 30	1,898,891 83	12,443,507 15	45,165 95	»	558,807 15	12,443,507 15
658,909 44	625,173 38	53,756 06	658,909 44	»	»	58,909 44	658,909 44
737,941 11	407,516 40	71,059 66	478,576 06	259,365 05	49,425 94	»	478,576 06
22,984 »	22,984 »	»	22,984 »	»	»	1,684 »	22,984 »
2,017,405 91	1,563,417 53	»	1,563,417 53	453,988 38	646,291 47	»	1,563,417 53
335,412,550 10	321,831,640 05	11,220,305 85	333,051,945 88	2,560,604 22	935,567 41	14,610,754 29	333,051,945 88
141,600 »	141,600 »	»	141,600 »	»	»	»	141,600 »
»	»	»	»	»	3,031,400 »	»	»
49,914 47	49,914 47	»	49,914 47	»	»	29,914 47	49,914 47
420,614 96	386,350 67	6,568 89	392,919 56	36,695 40	»	92,919 56	392,919 56
349,759 35	»	»	»	349,759 35	»	»	»
32,174 11	32,174 11	»	32,174 11	»	»	22,174 11	32,174 11
151,800 54	148,941 29	2,859 25	151,800 54	»	»	»	151,800 54
3,791 15	3,791 15	»	3,791 15	»	44,408 31	»	3,791 15
1,158,654 58	762,771 60	9,428 14	772,199 83	386,454 75	3,075,808 31	145,008 14	772,199 83

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	3,705,000 »
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	6,500 »
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique — Remboursements d'avances faites en exécution des lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.	»
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux souscrites par l'État.	200,000 »
Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	400,000 »
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	»
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884)	»
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885)	»
Solde du produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. o/o, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1888.)	115 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. o/o, 1 ^{re} série, émises en vertu de l'article 10 de la loi du 25 août 1885	1,022,746 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. o/o, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888. — Partie recouvrée en 1888.)	6,019,416 50
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 p. o/o, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer.	2,560,000 »
TOTAUX. fr.	14,982,161 50
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	310,365,750 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	354,347,920 50
Recette à l'exercice 1888 :	
De l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1887, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. Z)	17,125,494 04
	351,473,415 44

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1888.	En 1889.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1884.					
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,804 73	1,103 53	•	1,103 53	1,103 53
Exercice 1885.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	24,314 50	157 25	•	157 25	157 25
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,659 •	1,509 58	•	1,509 58	1,509 58
— de la Guerre	965 •	•	•	•	•
Exercice 1886.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	47,632 66	41,211 57	•	55,337 38	55,337 38
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	3,199 60	•	•	•	•
Exercice 1887.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	50,832 26	41,211 57	•	55,337 38	55,337 38
Dette publique	10,000 •	•	•	•	•
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	232,540 20	207,500 17	22,065 76	145,402 41	165,468 17
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	515,420 95	71,605 79	•	71,605 79	71,605 79
— de la Guerre	10,418 67	10,313 75	7,043 75	5,270 •	10,313 75
Corps de la Gendarmerie	1,365 •	1,203 12	1,203 12	•	1,203 12
	767,544 82	290,512 83	30,402 63	218,278 20	248,680 83

CICE 1888 (suite).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1889, confor- mément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS ANNULÉS de l'exercice 1888.	
•	•	701,40	•	•	701 40	•	1,103 33	
•	•	24,157 25	•	•	•	24,157 25	157 25	
•	•	5,120 42	•	•	5,120 42	•	1,509 58	
•	•	965 •	•	•	•	965 •	•	
•	•	28,251 67	•	•	5,120 42	25,122 25	1,066 83	
5,874 19	•	6,421 09	•	•	992,80	5,428 20	41,211 57	
•	•	3,199 60	•	•	3,199 60	•	•	
5,874 19	•	9,620 69	•	•	4,192 40	5,428 20	41,211 57	
•	•	10,000 •	•	•	10,000 •	•	•	
41,852 •	•	25,040 03	•	•	3,266 62	21,773 41	207,300 17	
•	•	441,815 16	•	•	435,984 77	5,830 39	71,605 79	
•	•	104 02	•	•	104 02	•	10,313 75	
•	•	71 88	•	•	71,88	•	1,293 12	
41,852 •	•	477,051 00	•	•	440,428 10	27,003 80	200,512 83	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des énoncés de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — MONTANTS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1888.	En 1889.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
— O.	Dettes publiques	07,828,501 97	96,607,467 01	80,953,900 70	13,353,426 44	96,507,327 14
	Liste civile	3,300,000 .	3,300,000 .	3,300,000 .	»	3,300,000 .
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 .	200,000 .	200,000 .	»	200,000 .
— P.	Dotations.					
	Sénat	105,000 .	79,228 05	69,000 .	10,228 95	79,228 95
	Chambre des Représentants .	704,065 .	635,076 99	315,055 70	120,021 23	635,076 99
	Cour des comptes	220,075 .	227,645 96	217,555 56	10,512 40	227,645 96
— Q.	Ministère de la Justice	15,855,555 .	16,021,640 50	11,482,576 99	4,320,597 97	16,009,174 96
— R.	— des Affaires Étrangères	2,421,520 .	2,575,194 07	2,105,019 12	229,047 88	2,332,067 .
— S.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,480,717 .	22,181,546 99	18,187,598 75	3,913,961 15	22,101,559 86
— T.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,027,521 29	16,266,194 46	10,310,809 23	5,840,553 45	16,151,162 66
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	88,545,005 21	88,496,005 68	33,964,763 15	54,480,010 71	88,444,782 84
— V.	— de la Guerre	46,047,570 .	46,007,990 76	5,867,972 70	40,080,782 82	45,948,755 52
— W.	Corps de la Gendarmerie	4,150,800 .	4,114,976 40	3,535,228 01	578,438 01	4,113,666 02
— X.	Ministère des Finances	15,605,805 66	15,472,454 32	5,621,871 65	9,857,506 59	15,459,378 22
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements	1,650,500 .	1,964,484 06	422,367 .	1,557,873 77	1,960,240 77
		316,130,012 13	313,040,096 53	176,751,206 56	136,718,770 31	313,470,066 87

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1889, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
100,140 47	"	1,229,605 10	8,660 74	8,660 74	1,216,275 10	13,420 "	96,607,467 61	
"	"	"	"	"	"	"	3,300,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
"	"	25,771 07	"	"	25,771 07	"	70,228 95	
"	"	68,988 01	"	"	68,988 01	"	635,076 99	
"	"	2,029 04	"	"	2,029 04	"	227,645 96	
12,465 54	"	288,146 56	456,253 86	456,253 86	282,909 06	5,237 50	16,021,640 30	
43,127 07	"	46,325 93	"	"	46,325 93	"	2,575,194 07	
79,987 13	"	299,170 01	"	"	299,170 01	"	22,181,546 99	
115,031 80	"	761,126 85	"	"	564,339 35	196,787 48	16,266,194 46	
51,312 84	"	404,009 66	355,102 15	355,102 15	384,148 74	19,860 94	88,496,095 68	
59,255 24	"	39,579 24	"	"	31,246 14	8,333 10	46,007,990 76	
1,310 58	"	35,825 60	"	"	6 27	35,817 33	4,114,976 40	
15,076 10	"	183,262 39	49,911 05	49,911 05	185,262 39	"	15,472,454 32	
4,243 29	"	35,022 16	363,006 22	363,006 22	35,022 16	"	1,964,484 06	
479,929 66	"	3,418,949 02	1,232,934 02	1,232,934 02	3,139,403 27	279,456 35	313,949,996 53	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Ministère de la Justice.								
1	»	1a	Palais de Justice. — Travaux.	»	250 90	»	250 90	»
2	2	»	Construction de l'asile des hommes aliénés à Tournai.	»	»	150,000 »	150,000 »	150,000 »
5	»	5	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers. . .	»	147,851 55	»	197,851 55	17,048 26
5a	1	»	Id. id.	»	»	50,000 »		»
TOTAUX pour le Ministère de la Justice . . . fr.				»	148,102 54	200,000 »	548,102 54	167,048 26
Ministère des Affaires Étrangères.								
4	»	6	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Pékin	»	90,000 »	»	90,000 »	54,416 16
TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères.				»	90,000 »	»	90,000 »	54,416 16
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.								
5	»	»	Subsides aux communes pour travaux d'hygiène dans les localités plus spécialement habitées par la classe ouvrière, pour les distributions d'eau potable, ainsi que pour travaux extraordinaires d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 22 mars 1888, <i>Moniteur</i> du 5 avril, n° 96.)	»	»	600,000 »	600,000 »	»
6	»	10	Nouvelles installations du Tir national.	115,655 75	»	»	507,442 75	115,599 51
6z	»	10a	Id. id.	»	201,807 »	»		106,822 55
6b	5	»	Id. id.	»	»	100,000 »		»
TOTAUX. fr.				115,655 75	201,807 »	700,000 »	1,107,442 75	312,421 86

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 3 de la loi du 25 mai 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
»	»	»	»	»	250 09	»	250 09	»	
150,000 »	»	150,000 »	»	»	»	»	»	150,000 »	
17,048 26	»	17,048 26	»	»	130,805 09	»	130,805 09	17,048 26	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	»	
167,048 26	»	167,048 26	»	»	181,054 08	»	181,054 08	167,048 26	
54,416 16	»	54,416 16	»	»	35,583 84	»	35,583 84	54,416 16	
54,416 16	»	54,416 16	»	»	35,583 84	»	35,583 84	54,416 16	
»	»	»	»	»	600,000 »	»	600,000 »	»	
115,449 51	150 »	115,599 51	»	»	36 42	36 42	»	115,599 51	
190,146 19	6,676 36	196,822 55	»	»	94,984 45	»	94,984 45	196,822 55	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
305,595 50	6,826 36	312,421 86	»	»	795,020 87	36 42	794,984 45	312,421 86	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
<i>Service de l'instruction publique.</i>								
7	•	11a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	•	282,572 38	•	982,572 38	282,534 82
7a	4	•	Id. id.	•	•	700,000 •		151,267 32
8	•	12b	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.	•	285,534 02	•	285,534 02	201,127 78
9	•	13a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	•	507,559 85	•	1,307,559 85	142,890 57
9a	6	•	Id. id.	•	•	800,000 •		17,000 •
10	•	14a	Université de Liège. — Appareils et collections pour les cours pratiques.	22,168 62	•	•	22,168 62	22,167 71
11	5	•	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	•	•	22,000 •	22,000 •	10,444 36
12	•	12a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	•	162,912 91	•	562,912 91	162,873 11
12a	•	•	Id. id.	•	•	400,000 •		241,810 04
TOTALS. fr.				22,168 62	1,328,579 16	1,922,000 •	3,272,747 78	1,232,116 31
TOTALS pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.				137,804 35	1,620,386 16	2,622,000 •	4,380,100 51	1,544,538 17
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>								
<i>Lettres et sciences.</i>								
13	7	•	Acquisitions de manuscrits de la bibliothèque Phillips, à Cheltenham	•	•	70,000 •	70,000 •	58,874 94
<i>Beaux-Arts.</i>								
14	•	21a	Exposition universelle d'Anvers	25,454 83	•	•	25,454 83	6,735 48
15	•	•	Subsides aux producteurs belges qui prendront part à l'Exposition internationale de Paris. (Loi du 21 mai 1888, <i>Moniteur</i> des 18-19, n° 149-150.)	•	•	600,000 •	600,000 •	500,000 •
TOTALS. fr.				25,454 83	•	600,000 •	625,454 83	306,735 48
<i>Agriculture.</i>								
16	•	•	Organisation d'un concours de culture et d'animaux reproducteurs; allocations de subsides ou de primes et de prix. (Loi du 2 mai 1888, 2°, <i>Moniteur</i> , du 5, n° 125.)	•	•	200,000 •	200,000 •	200,000 •

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1888.	
282,554 82	•	282,554 82	•	•	57,56	•	57,56	282,554 82	
145,086 87	6,180 45	151,267 52	•	•	548,752 68	•	548,752 68	151,267 52	
196,127 78	5,000 •	201,127 78	•	•	84,406 24	•	84,406 24	201,127 78	
159,872 57	5,018 •	142,890 57	•	•	454,669 28	•	454,669 28	142,890 57	
17,000 •	•	17,000 •	•	•	785,000 •	•	785,000 •	17,000 •	
22,167 71	•	22,167 71	•	•	0 91	0 91	•	22,167 71	
10,052 56	412 •	10,444 56	•	•	11,555 64	•	11,555 64	10,444 56	
162,850 79	55 52	162,875 11	•	•	59,80	•	59 80	162,875 11	
225,846 75	17,276 89	241,125 64	687 •	•	158,189 56	•	158,189 56	241,810 64	
1,199,508 65	51,020 66	1,251,429 51	687 •	•	2,040,651 47	0 91	2,040,650 56	1,252,116 51	
1,505,104 15	58,747 02	1,545,851 17	687 •	•	2,855,652 54	37,35	2,855,615 01	1,514,558 17	
57,785 94	1,089 •	58,874 94	•	•	11,125 06	•	11,125 06	58,874 94	
6,755 48	•	6,755 48	•	•	18,719 55	18,719 55	•	6,755 48	
300,000 •	•	300,000 •	•	•	300,000 •	•	300,000 •	300,000 •	
506,755 48	•	506,755 48	•	•	518,719 55	18,719 55	300,000 •	306,755 48	
200,000 •	•	200,000 •	•	•	•	•	•	200,000 •	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 11, 13 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1880.	de l'exercice 1887.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
17	"	22a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	50 01	"	"		45 00
17a	"	22b	Id. id.	"	443,554 74	"		442,257 88
17b			A. Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; établissement à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	"	"	1,250,000	2,643,605 35	740,907 28
17c			B. Construction, reconstruction et restauration de ponts; subsides	"	"	450,000		288,832 52
17d	"	"	Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats ou de la suppression de péages. (Loi du 2 mai 1888, 1 ^o , <i>Moniteur</i> du 5, n ^o 126.)	"	"	500,000		18,000 34
18	"	24	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	"	217,000	"	217,000	214,774 67
19	9	"	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes	"	"	250,000	250,000	118,950 "
20	"	26a	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.	7,909 57	"	"		7,909 57
20a	"	26b	Id. id.	"	500,000	"	802,909 57	78,713 84
20b	10	"	Id. id.	"	"	495,000	"	"
21	"	27a	Locaux pour l'enseignement normal primaire . .	100,000	"	"	100,000	67,467 59
22	"	28a	Palais de la Nation; reconstruction des bâtiments incendiés	11 83	"	"	139,527 06	11 83
22a	"	28b	Id. id.	"	159,516 13	"		159,516 13
23	"	29a	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	83,688 94	"	585,688 94	83,688 94
23a	11	"	Id. id.	"	"	500,000		50,155 84
			A REPORTER. . . . fr.	107,972 01	1,183,759 81	3,445,000	4,736,731 82	2,257,322 00

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 3 de la loi du 29 mai 1888.	CRÉDITS CONSOMMÉS de l'exercice 1888.	
40 87	4 79	45 66	"	"	4 95	4 95	"	43 60	
441,519 38	713 10	442,234 48	23 40	"	1,296 86	"	1,296 86	442,257 88	
728,281 75	12,254 08	740,535 83	461 45	"	509,002 72	"	509,002 72	740,997 28	
285,252 52	5,600 "	288,852 52	"	"	161,107 48	"	161,167 48	288,832 52	
18,000 54	"	18,000 54	"	"	481,999 66	"	481,999 66	18,000 54	
214,774 67	"	214,774 67	"	"	2,225 33	"	2,225 33	214,774 67	
118,950 "	"	118,950 "	"	"	131,050 "	"	131,050 "	118,950 "	
7,909 57	"	7,909 57	"	"	"	"	"	7,909 57	
78,608 59	105 25	78,713 84	"	"	221,286 16	"	221,286 16	78,713 84	
"	"	"	"	"	495,000 "	"	495,000 "	"	
67,467 59	"	67,467 59	"	"	32,552 41	32,552 41	"	67,467 59	
11 85	"	11 85	"	"	"	"	"	11 85	
159,516 13	"	159,516 13	"	"	"	"	"	159,516 13	
85,688 94	"	85,688 94	"	"	"	"	"	85,688 94	
36,155 84	"	36,155 84	"	"	463,844 16	"	463,844 16	36,155 84	
2,220,158 02	16,679 22	2,236,837 24	484 85	"	2,409,400 73	32 537 56	2,466,872 37	2,237,522 09	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			Report. fr.	107,972 01	1,185,739 81	5,445,000	4,756,731 82	2,237,522 09
24	19	"	Reconstruction et restauration des bâtiments incendiés du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	"	"	100,000	100,000	84,160 10
25a	"	51	Palais des beaux-arts	26,577 99	"	"	"	26,559 95
25a	12	"	Id. Peinture décorative de la grande salle.	"	"	125,000	168,538 54	540
25b	"	51a	Id. Transfert du musée ancien.	"	16,760 55	"	"	12,516 74
26	"	72	Construction d'un musée des beaux-arts à Anvers.	"	86,000	"	172,000	86,000
26a	15	"	Id. id.	"	"	86,000	"	"
27	"	55a	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Parc Léopold	164,615 37	"	"	264,615 37	105,143 75
27a	"	55b	Id. id.	"	100,000	"	"	"
28	"	54	Musée d'histoire naturelle. — Mobilier	"	50,000	"	50,000	"
29	"	55	Transfert du Musée d'antiquités	"	56,928 16	"	56,928 16	48,145 72
50	"	56	Établissement d'un musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. — Construction. — Participation de l'État dans les frais du grand concours industriel de 1888. — Raccordement au chemin de fer de l'État	"	1,211,526 85	"	"	1,211,465 54
50a	15	"	Musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. — Construction, sauf la construction centrale.	"	"	550,000	1,761,526 85	487,140 61
51	"	57	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	75,000	"	"	"	"
51a	"	57a	Id. id.	"	75,000	"	"	"
51b	20	"	Bibliothèque royale. — Appropriation des locaux délaissés par le musée de l'industrie	"	"	60,000	210,000	"
52	"	40	Bâtiments de l'ancien Champ des manœuvres à Bruxelles	"	110,000	"	"	110,000
52a	14	"	Id. Parachèvement de la galerie circulaire	"	"	250,000	360,000	201,857 27
55	"	41	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	252,252 55	"	"	"	252,164 98
55a	"	41a	Id. id.	"	500,000	"	1,252,252 55	400,381 40
55b	17	"	Id. id.	"	"	500,000	"	30,651 40
54	"	45	Conservatoire royal de musique de Liège	48,440	"	"	115,000	48,440
54a	"	45a	Id. id.	"	66,560	"	"	66,560
55	21	"	Id. id. de Bruxelles	"	"	50,000	50,000	"
56	"	41	Palais de Justice. — Travaux de peinture	"	40,000	"	40,000	36,000
57	16	"	Restauration du Steen, à Anvers. — Subside	"	"	40,000	40,000	15,335 33
			A REPORTER. fr.	674,857 92	3,406,555 17	5,186,000	9,357,503 00	5,556,058 77

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
2,220,158 02	16,879 22	2,236,837 24	484 85	.	2,499,409 73	32,337 30	2,466,872 37	2,237,322 09	
84,160 10	.	84,160 10	.	.	15,839 00	.	15,839 00	84,160 10	
26,359 95	.	26,359 95	.	.	218 04	218 04	.	26,359 95	
340 .	.	340 .	.	.	124,660 .	.	124,660 .	340 .	
12,516 74	.	12,516 74	.	.	4,243 61	.	4,243 61	12,516 74	
86,000 .	.	86,000	86,000 .	
.	86,000 .	.	86,000 .	.	
55,057 06	50,106 69	105,143 75	.	.	59,471 62	59,471 62	.	105,143 75	
.	100,000 .	.	100,000 .	.	
.	50,000 .	.	50,000 .	.	
47,943 72	200 .	48,143 72	.	.	8,784 44	.	8,784 44	48,143 72	
1,211,463 34	.	1,211,463 34	.	.	63 51	.	63 51	1,211,463 34	
487,140 61	.	487,140 61	.	.	62,859 59	.	62,859 59	487,140 61	
.	75,000 .	75,000 .	.	.	
.	75,000 .	.	75,000 .	.	
.	60,000 .	.	60,000 .	.	
110,000 .	.	110,000	110,000 .	
201,857 27	.	201,857 27	.	.	48,142 73	.	48,142 73	201,857 27	
252,164 98	.	252,164 98	.	.	87 57	87 57	.	252,164 98	
499,298 57	82 92	499,381 49	.	.	618 51	.	618 51	499,381 49	
28,151 40	2,500 .	30,651 40	.	.	469,368 60	.	469,368 60	30,651 40	
48,440 .	.	48,440	48,440 .	
66,560 .	.	66,560	66,560 .	
.	30,000 .	.	30,000 .	.	
36,000 .	.	36,000 .	.	.	4,000 .	.	4,000 .	36,000 .	
13,333 33	.	13,333 33	.	.	26,666 67	.	26,666 67	13,333 33	
5,486,905 09	69,508 83	5,556,473 92	484 85	.	3,800,434 32	107,314 50	3,633,110 73	5,556,058 77	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 27 mars, 2, 31, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des crédits par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. fr.	674,857 92	5,496,535 17	5,186,000	9,357,595 09	5,556,958 77
38	"	45	École vétérinaire de Cureghem. — Lazarets en fer démontables	"	30,000	"	30,000	"
39	"	46	Acquisition d'une propriété formant enciave dans la forêt de Soignes	"	124,000	"	124,000	123,120
40	"	"	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des Comtes de Flandre. (Loi du 14 août 1887 § 5.)	"	30,000	"	110,000	"
40a	13	"	Id. et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit.	"	"	80,000		
			TOTAUX. fr.	674,857 92	5,680,535 17	5,266,000	9,621,503 09	5,680,078 77
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
41	"	47a	Meuse. — Expropriations et travaux	700,000	"	"	2,100,000	700,000
41a	"	47b	Id. id.	"	700,000	"		5,067 24
41b	22	"	Id. Reconstruction d'ouvrages d'art.	"	"	700,000		"
42	"	48	Sambre. — Expropriations et travaux	180	"	"	98,417 75	180
42a	"	48a	Id. canalisée. — Expropriations et travaux.	"	98,257 75	"		12,861 83
43	"	49a	Ourthe. — Expropriations et travaux.	125,000	"	"	325,600	17,052 68
45a	"	49b	Id. id.	"	200,600	"		"
44	"	50	Escaut. — Expropriations et travaux	477,423 50	"	"	2,177,423 50	477,285 89
44a	"	50a	Id. id.	"	1,000,000	"		265,022 21
44b	25	"	Id. id.	"	"	700,000		"
45	"	51a	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	"	30,000	"	30,000	1,283 60
46	"	52a	Haine. — Expropriations et travaux	50,000	"	"	150,500	48,465 50
46a	26	"	Id. Expropriations et travaux d'amélioration.	"	"	109,500		"
47	"	53a	Dendre. — Expropriations et travaux	"	222,418 84	"	222,418 84	59,523 12
48	"	54c	Rupel. — Expropriations et travaux.	117,988 79	"	"	117,988 79	"
49	"	55a	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations	100,000	"	"	1,000,000	99,970
49a	"	55b	Id. id.	"	500,000	"		365,916 21
49b	27	"	Id. id.	"	"	400,000		"
			A REPORTER. fr.	1,570,592 00	2,750,056 50	1,000,500	6,250,748 68	2,050,028 87

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 3 de la loi du 23 mai 1888.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1888.	
5,486,905 00	60,568 85	5,556,475 92	484 85	•	3,800,454 32	167,314 50	5,653,119 73	5,556,058 77	
•	•	•	•	•	30,000 •	•	30,000 •	•	
125,120 •	•	125,120 •	•	•	880 •	•	880 •	125,120 •	
•	•	•	•	•	30,000 •	•	30,000 •	•	
•	•	•	•	•	80,000 •	•	80,000 •	•	
5,610,025 00	69,568 85	5,679,593 92	484 85	•	3,941,314 32	167,314 50	3,775,999 73	5,680,078 77	
699,566 •	425 •	699,991 •	9 •	•	•	•	•	700,000 •	
2,692 21	2,375 03	5,067 24	•	•	694,932 76	•	694,932 76	5,067 24	
•	•	•	•	•	700,000 •	•	700,000 •	•	
180 •	•	180 •	•	•	•	•	•	180 •	
12,861 85	•	12,861 85	•	•	85,375 92	•	85,375 92	12,861 85	
17,046 98	5 70	17,052 68	•	•	107,947 32	107,947 32	•	17,052 68	
•	•	•	•	•	200,000 •	•	200,000 •	•	
474,549 87	2,694 82	477,044 69	241 20	•	137 41	137 41	•	477,285 89	
206,725 71	58,296 50	265,022 21	•	•	754,977 79	•	754,977 79	265,022 21	
•	•	•	•	•	700,000 •	•	700,000 •	•	
1,283 69	•	1,283 69	•	•	28,716 31	•	28,716 31	1,283 69	
45,389 65	3,069 55	48,459 20	6 30	•	1,534 50	1,534 50	•	48,465 50	
•	•	•	•	•	109,500 •	•	109,500 •	•	
35,310 20	•	35,310 20	4,212 92	•	182,895 72	•	182,895 72	35,323 12	
•	•	•	•	•	117,988 79	117,988 79	•	•	
99,970 •	•	99,970 •	•	•	30 •	30 •	•	99,970 •	
358,525 48	5,086 49	363,411 97	504 24	•	136,083 79	•	136,083 79	363,916 21	
•	•	•	•	•	400,000 •	•	400,000 •	•	
1,053,701 02	71,053 00	2,026,654 71	4,973 06	•	4,200,120 31	227,038 02	3,072,482 29	2,030,628 37	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — MONTES consistant en ordonnances ou profits des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . . fr.	1,570,592 00	2,750,656 59	1,909,500 "	6,250,748 68	2,050,628 57
50	"	56	Petite Senne. — Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	475 55	"	"	475 55	"
51	"	59	Démer. — Expropriations et travaux.	"	220,590 95	"	520,590 95	85,965 55
51a	28	"	Id. id.	"	"	100,000 "		
52	"	60a	Barrage de la Gileppe. — Expropriations . . .	255 28	"	"	255 28	"
53	"	65a	Yser. — Expropriations et travaux.	"	44,504 48	"	114,504 48	105 "
53a	34	"	Id. id.	"	"	70,000 "		
54	"	64b	Lys — Expropriations et travaux	"	74,027 54	"	74,027 54	13,496 70
55	"	65	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux.	42,089 79	"	"	217,089 79	42,089 79
55a	"	65a	Id. id.	"	175,000 "	"		
56	"	66a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	500,000 "	"	"	900,000 "	141,098 07
56a	"	66b	Id. id.	"	200,000 "	"		
56b	29	"	Id. id.	"	"	200,000 "	"	"
57	"	67	Canal de Roulers à la Lys — Expropriations et travaux	321 27	"	"	115,321 27	24,910 "
57a	"	67a	Id.	"	25,000 "	"		
57b	30	"	Id.	"	"	90,000 "	"	2,072 58
58	"	68a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	"	85,339 71	"	342,175 38	85,559 71
58a	24	"	Id.	"	"	250,000 "		
58b	"	"	Id. Procès Bottin. (Loi du 14 août 1887, § 3.)	"	6,835 67	"	"	405 63
59	"	69a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	3,886,472 57	"	"	4,879,138 04	1,083,091 44
59a	"	69b	Id.	"	992,665 67	"		
60	"	70a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	160,000 "	"	"	1,560,000 "	160,000 "
60a	32	"	Id.	"	"	1,400,000 "		
61	"	71a	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	35,046 40	"	"	113,046 40	13,582 59
61a	"	71b	Id.	"	50,000 "	"		
61b	31	"	Id.	"	"	50,000 "	"	"
62	36	"	Canal de Bruges à Heyst et port de Heyst. — Études.	"	"	50,000 "	50,000 "	"
			A REPORTER. . . . fr.	6,105,252 75	4,624,620 61	4,000,500 "	14,917,353 56	4,121,077 22

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
1,955,701 02	71,955 09	2,025,654 71	4,973 66	"	4,200,120 51	227,638 02	3,972,482 29	2,050,628 37	
"	"	"	"	"	475 55	475 55	"	"	
85,965 55	"	85,965 55	"	"	134,627 40	"	134,627 40	85,965 55	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
"	"	"	"	"	235 28	235 28	"	"	
"	105 "	105 "	"	"	44,399 48	"	44,399 48	105 "	
"	"	"	"	"	70,000 "	"	70,000 "	"	
13,496 70	"	13,496 70	"	"	60,530 84	"	60,530 84	13,496 70	
42,089 79	"	42,089 79	"	"	"	"	"	42,089 79	
110,452 70	135 "	110,567 70	"	"	64,432 30	"	64,432 30	110,567 70	
139,965 57	1,152 50	141,098 07	"	"	358,001 93	358,001 93	"	141,098 07	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
521 27	"	521 27	"	"	"	"	"	521 27	
24,910 "	"	24,910 "	"	"	90 "	"	0 "	24,910 "	
2,972 38	"	2,972 38	"	"	87,027 62	"	87,027 62	2,972 38	
85,339 71	"	85,339 71	"	"	"	"	"	85,339 71	
89,678 55	"	89,678 55	"	"	160,321 45	"	160,321 45	89,678 55	
403 63	"	403 63	"	"	6,432 04	"	6,432 04	403 63	
1,016,057 05	67,034 41	1,083,091 44	"	"	2,803,380 93	2,803,380 93	"	1,083,091 44	
"	"	"	"	"	992,665 67	"	992,665 67	"	
160,000	"	160,000 "	"	"	"	"	"	160,000 "	
236,828 47	"	236,828 47	"	"	1,163,171 53	"	1,163,171 53	236,828 47	
12,586 34	1,196 25	13,582 59	"	"	19,465 81	19,465 81	"	13,582 59	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	30,000 "	"	30,000 "	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
5,974,547 31	141,556 23	4,116,103 56	4,973 66	"	10,790,276 14	3,410,095 52	7,586,180 62	4,121,077 22	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 3, 31, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . . fr.	0,153,252 75	4,024,620 61	4,000,500	14,917,355 36	4,121,077 22
63	•	73	Port de Nieupoort. — Travaux.	46,556 24	•	•	446,556 24	46,130 03
63a	57	•	Id. Expropriations et travaux d'amélioration.	•	•	400,000		•
64	•	74a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux.	•	1,000,000	•	1,160,000	171,505 66
64a	35	•	Id.	•	•	160,000		450
65	•	75a	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage.	53,200 15	•	•	55,200 13	38,441
66	•	76a	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges. — Expropriations.	•	90,651	•	90,651	47,780 99
67	•	•	Port d'Ostende. — Travaux à exécuter pour l'exploitation du service des paquebots-poste de l'Etat. (Loi du 14 août 1887, § 2).	•	998,164 50	•	2,408,164 50	957,600 35
67a	35	•	Id.	•	•	1,500,000		75,000
68	•	77	Côtes. — Expropriations et travaux.	•	80,000	•	80,000	•
69	•	78	Marégraphes. — Expropriations et travaux.	•	9,904 90	•	9,904 90	264 47
70	58	•	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	•	•	25,000	25,000	2,515 55
			TOTAUX. . . . fr.	6,293,089 12	6,805,541 01	6,184,500	19,280,850 15	5,460,855 25
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
71	59	•	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873.	•	•	15,000	15,000	5,658 17
72	•	81a	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	537,948 80	•	•	537,948 80	•
73	•	85a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885.	•	1,563,606 65	•	3,613,606 65	1,563,606 65
75a	40	•	Id.	•	•	2,050,000		673,026 55
74	•	8f	Waulin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885).	971,755 38	•	•	2,471,755 38	21,079 35
74a	•	8fa	— et communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Anbée ou Yvoir.	•	1,000,000	•		•
74b	41	•	Id. id.	•	•	500,000	•	
75	•	85a	Ceinture de Bruxelles.	4,016 26	•	•	84,048 90	4,016 26
75a	•	85b	Id.	•	80,032 64	•		65,494 03
			A REPORTER. . . . fr.	1,513,698 44	2,643,639 27	2,565,000	6,722,357 71	2,332,880 77

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi de 23 mai 1886.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
5,974,547 51	141,556 23	4,110,103 50	4,075 06	•	10,786,276 14	5,410,095 52	7,586,180 62	4,121,677 92	
32,716 03	13,413 40	46,130 05	•	•	426 21	426 21	•	46,130 05	
•	•	•	•	•	400,000 •	•	400,000 •	•	
171,355 06	150 •	171,505 06	•	•	828,494 54	•	828,494 54	171,505 06	
450 •	•	450 •	•	•	159,550 •	•	159,550 •	450 •	
38,441 •	•	38,441 •	•	•	14,759 15	14,759 13	•	38,441 •	
47,780 99	•	47,780 99	•	•	42,870 01	•	42,870 01	47,780 99	
957,600 55	•	957,600 55	•	•	40,474 15	•	40,474 15	957,600 55	
•	75,000 •	75,000 •	•	•	1,425,000 •	•	1,425,000 •	75,000 •	
•	•	•	•	•	80,000 •	•	80,000 •	•	
264 47	•	264 47	•	•	9,640 45	•	9,640 45	264 47	
2,515 53	•	2,515 53	•	•	22,484 47	•	22,484 47	2,515 53	
5,225,761 04	250,110 65	5,455,881 59	4,075 06	•	15,819,074 88	5,425,280 86	10,594,694 02	5,400,855 25	
5,473 22	184 95	5,658 17	•	•	9,541 85	•	9,541 85	5,658 17	
•	•	•	•	•	557,048 80	557,048 80	•	•	
1,563,606 65	•	1,563,606 65	•	•	•	•	•	1,563,606 65	
672,226 55	800 •	673,026 55	•	•	1,376,973 05	•	1,376,973 65	673,026 55	
18,693 02	2,386 31	21,079 33	•	•	950,654 05	950,654 05	•	21,079 33	
•	•	•	•	•	1,000,000 •	•	1,000,000 •	•	
•	•	•	•	•	500,000 •	•	500,000 •	•	
4,016 26	•	4,016 26	•	•	•	•	•	4,016 26	
65,494 03	•	65,494 03	•	•	14,538 61	•	14,538 61	65,494 03	
2,529,500 51	5,571 26	2,532,880 77	•	•	4,380,456 04	1,488,602 85	2,000,854 09	2,532,880 77	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 25 mai 1888.	MONTANT total des crédits par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. fr.	1,513,698 44	2,643,639 27	2,565,000	6,722,337 71	2,352,880 77
70	86a		Ambève.	546,350 50	"	"	"	546,350 50
76a	86b		Id.	"	1,200,000	"	2,046,559 50	1,200,000
76b	42		Id.	"	"	1,200,000	"	22,262 13
77	89a		Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	"	500,000	"	1,000,000	37,615 93
77a	43		Id.	"	"	500,000	"	"
78			Chemin de fer de ceinture à Liège. — Transaction Prévôt (loi du 14 août 1887, § 4).	"	6,808 64	"	6,808 64	4,541 35
79	44		Station de Braine-l'Alleud	"	"	1,000	1,000	682 94
80	45		Gare industrielle de Tournai	"	"	15,000	15,000	"
			TOTAUX. fr.	2,060,258 05	4,330,447 91	4,281,000	10,691,705 94	4,144,542 71
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.	9,053,550 00	14,854,524 00	16,801,500	40,480,583 99	15,851,087 15
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
81	95a		Chemins de fer. — Voies et travaux	1,638,766 54	"	"	"	1,638,766 54
81a	95b		Id.	"	4,702,424 28	"	13,091,100 82	5,672,956 80
81b	46		Id.	"	"	6,750,000	"	578,044 24
82	96		Chemins de fer. — Traction et matériel.	373,771 71	"	"	"	373,771 71
82a	96a		Id.	"	2,000,000	"	5,888,771 71	1,511,874 39
82b	47		Id.	"	"	3,515,000	"	2,037,191 76
83	97a		Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux.	"	100,000	"	"	100,000
83a	48		Id. Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	"	"	170,000	270,000	62,075 82
84	98		Id. Construction de voitures-poste	"	28,576	"	28,576	400
85	99a		Télégraphes et téléphones.	"	25,044 46	"	"	25,044 46
85a	49		Id. id., lignes nouvelles, bâtiments et appareils.	"	"	200,000	225,044 46	113,675 38
86	101		Marine. — Matériel divers	1,032 70	"	"	1,032 70	1,032 70
			A REPORTER. fr.	2,013,570 95	6,856,044 74	10,635,000	19,504,613 69	10,134,833 89

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 8 de la loi du 28 août 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
2,529,509 51	5,371 26	2,532,880 77	°	°	4,589,456 94	1,488,002 85	2,900,854 00	2,532,880 77	
546,550 09	29 50	546,559 59	°	°	°	°	°	546,559 59	
1,199,991 °	0 °	1,200,000 °	°	°	°	°	°	1,200,000 °	
14,044 65	8,217 48	22,262 13	°	°	1,177,737 87	°	1,177,737 87	22,262 13	
31,481 08	0,042 85	37,523 03	92 °	°	402,384 07	°	402,384 07	37,015 93	
°	°	°	°	°	500,000 °	°	500,000 °	°	
4,541 55	°	4,541 55	°	°	2,267 29	°	2,267 29	4,541 55	
682 04	°	682 04	°	°	317 06	°	317 06	682 04	
°	°	°	°	°	15,000 °	°	15,000 °	°	
4,126,780 62	17,670 09	4,144,450 71	92 °	°	6,547,163 23	1,488,002 85	5,058,560 58	4,144,542 71	
15,527,089 07	518,447 57	15,845,556 64	5,550 81	°	24,638,296 84	5,099,917 65	10,558,379 19	15,851,087 15	
1,058,152 28	454 02	1,638,606 30	160 24	°	°	°	°	1,658,766 54	
5,592,100 59	80,446 76	5,672,547 35	409 54	°	1,029,467 59	°	1,029,467 59	5,672,056 89	
515,460 45	62,215 86	575,676 31	2,567 95	°	6,171,955 76	°	6,171,955 76	578,044 24	
573,736 41	15 30	573,771 71	°	°	°	°	°	573,771 71	
1,477,057 52	54,816 87	1,511,874 39	°	°	488,125 61	°	488,125 61	1,511,874 39	
2,010,568 40	37,823 36	2,057,191 76	°	°	1,457,808 24	°	1,457,808 24	2,057,191 76	
100,000 °	°	100,000 °	°	°	°	°	°	100,000 °	
61,402 25	673 57	62,075 82	°	°	107,924 18	°	107,924 18	62,075 82	
400 °	°	400 °	°	°	28,176 °	°	28,176 °	400 °	
25,044 40	°	25,044 40	°	°	°	°	°	25,044 40	
103,616 40	8,058 02	113,675 38	°	°	86,324 62	°	86,324 62	113,675 38	
971 08	61 62	1,052 70	°	°	°	°	°	1,052 70	
9,907,529 90	224,566 28	10,151,896 18	2,937 71	°	9,369,781 80	°	9,369,781 80	10,154,833 80	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des services faits — DROIT constaté et ordonné au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . . fr.	2,015,570 95	6,856,044 74	10,655,000	19,504,615 00	10,134,853 89
87	•	102a	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres.	557,314 25	•	•	3,137,514 25	537,314 25
87a	•	•	Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs entre Ostende et Douvres (loi du 14 août 1887, § 1 ^{er})	•	1,500,000	•		1,500,000 •
87b	51	•	Acquisition d'un steamer de grande vitesse pour le service d'Ostende à Douvres.	•	•	1,500,000	•	1,071,625 52
88	•	103	Construction d'un steamer pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	200,000	•	•	400,000	168,548 35
88a	50	•	Construction d'un 3 ^e bateau pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	•	•	200,000		•
89	•	104	Construction de deux bateaux-pilotes	22,568 50	•	•	87,568 50	22,568 50
89a	•	104a	Construction d'un bateau-pilote	•	65,000	•		13,843 66
90	•	105	Transformation d'un bateau-phare et installations nouvelles à bord de ce bateau	•	111,500	•	111,500	111,500 •
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	2,775,455 79	8,552,544 74	12,155,000	25,240,908 55	15,500,254 06
			Ministère de la Guerre.					
91	•	106	Amélioration du casernement.	315,029 98	•	•	4,015,029 98	315,029 98
91a	•	106a	Id.	•	1,700,000	•		1,591,191 67
91b	58	•	Id.	•	•	2,000,000	•	365,000 •
92	•	107a	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	•	1,000,000	•	3,551,461 61	922,451 42
92a	60	•	Id.	•	•	2,551,461 61		•
95	•	108	Achèvement du fort La Perle	4,252	•	•	4,252	•
94	•	109b	Fort de Rupelmonde.	•	819,222 52	•	819,222 52	545,218 10
95	•	110	Construction d'une redoute à Duffel.	145,545 98	•	•	145,545 98	155,520 87
96	•	115a	Achèvement du fort de Schooten.	504,657 48	•	•	1,532,475 48	504,657 48
96a	•	115b	Id.	•	617,856	•		617,856 •
96b	59	•	Id.	•	•	450,000		221,426 69
97	•	114	Ligne de la Meuse	•	7,024,782 51	•	10,924,782 51	1,598,571 05
97a	52	•	Id.	•	•	12,000,000		•
98	55	•	Route militaire	•	•	800,000	800,000	479,572 67
99	•	115	Armement du camp retranché.	•	941,227 08	•	941,227 08	546,987 08
100	54	•	Artillerie de place, etc.	•	•	2,700,000	2,700,000	226,414 60
101	55	•	Artillerie de campagne.	•	•	1,500,000	1,500,000	684,699 40
			A REPORTER fr.	968,045 44	13,003,067 01	21,781,401 61	55,752,574 06	8,552,057 61

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 29 mai 1888.	CRÉDITS d'annulation de l'exercice 1888.	
9,007,520 90	224,566 28	10,131,806 18	2,057 71	•	9,369,781 80	•	9,369,781 80	10,134,835 80	
557,514 25	•	557,514 25	•	•	•	•	•	557,514 25	
1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	•	•	•	•	1,500,000 •	
1,071,625 52	•	1,071,625 52	•	•	228,374 68	•	228,374 68	1,071,625 52	
165,800 •	4,748 35	168,548 35	•	•	31,451 65	31,451 65	•	168,548 35	
•	•	•	•	•	200,000 •	•	200,000 •	•	
22,568 59	•	22,568 59	•	•	•	•	•	22,568 59	
15,845 66	•	15,845 66	•	•	51,156 54	•	51,156 54	15,845 66	
111,500 •	•	111,500 •	•	•	•	•	•	111,500 •	
15,127,981 72	229,314 65	15,557,296 35	2,057 71	•	9,880,764 47	31,451 65	9,849,512 82	15,560,234 06	
515,628 91	1 07	515,629 98	•	•	•	•	•	515,629 98	
1,510,171 74	72,010 95	1,581,191 67	•	•	508,808 35	•	508,808 35	1,581,191 67	
•	565,000 •	565,000 •	•	•	1,635,000 •	•	1,635,000 •	565,000 •	
901,215 75	21,215 67	922,431 42	•	•	77,568 58	•	77,568 58	922,431 42	
•	•	•	•	•	2,351,461 61	•	2,351,461 61	•	
•	•	•	•	•	4,252 •	4,252 •	•	•	
545,218 10	•	545,218 10	•	•	276,004 22	•	276,004 22	545,218 10	
155,520 87	•	155,520 87	•	•	8,225 11	8,225 11	•	155,520 87	
504,657 48	•	504,657 48	•	•	•	•	•	504,657 48	
617,856 •	•	617,856 •	•	•	•	•	•	617,856 •	
221,426 69	•	221,426 69	•	•	208,575 31	•	208,575 31	221,426 69	
1,507,608 91	72,765 38	1,580,374 29	18,197 56	•	6,526,210 86	•	6,526,210 86	1,580,374 29	
•	•	•	•	•	12,000,000 •	•	12,000,000 •	•	
248,542 05	221,047 14	469,589 19	10,185 48	•	320,427 55	•	320,427 55	479,572 67	
526,166 98	20,820 10	546,987 08	•	•	594,240	•	594,240	546,987 08	
196,690 58	29,724 22	226,414 60	•	•	2,475,585 40	•	2,475,585 40	226,414 60	
678,275 85	6,425 57	684,699 40	•	•	815,500 60	•	815,500 60	684,699 40	
7,515,557 60	800,010 08	8,324,556 77	28,380 84	•	27,599,657 55	12,457 11	27,587,180 24	8,352,037 61	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — BOUTES constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			Report. . . . fr.	968,043 44	13,003,067 91	21,781,461 61	35,752,374 90	8,352,937 01
102	01	•	Agrandissement du polygone de Brasschaet . .	•	•	750,000 •	750,000 •	915 •
103	•	119a	Voitures à bagages avec harnais; mousquetons pour lanciers, etc.	•	30,000 •	•	242,500 •	4,000 •
103a	57	•	Voitures à bagages et à vivres; voitures d'ambulance; mousquetons pour lanciers.	•	•	102,500 •		
104	•	120	Habillement de la troupe.	•	104,628 61	•	104,628 61	104,626 05
105	•	121	Armement de l'infanterie.	•	4,977,048 24	•	4,977,048 24	293,248 31
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . fr.	968,043 44	18,134,744 76	22,725,061 61	41,826,751 81	8,781,091 01
			Ministère des Finances.					
106	•	122a	Appropriation des places fortes démantelées . .	150,484 74	•	•	250,484 74	59,675 80
100a	02	•	Id.	•	•	100,000 •		
107	•	125	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	500,000 •	•	•	500,000 •	500,000 •
107a	•	•	Id.	•	•	200,000 •		
108	•	•	Avances à ladite Société en vue de la formation d'un fonds de roulement.	•	•	1,500,000 •	1,500,000 •	800,000 •
109	•	127	Construction d'une embarcation dite « stationnaire » pour le service des douanes du port d'Anvers	•	10,936 05	•	10,936 05	223 •
110	04	•	Remboursement ou échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg.	•	•	12,500 •	12,500 •	193 50
111	•	129	Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15. Art. 5. Revision des pensions civiles.	6,124 •	•	•	6,124 •	•
112	•	•	Loi du 25 mai 1888, <i>Moniteur</i> , n° 151. — Revision des pensions militaires.	•	•	10,000 •	10,000 •	4964 66
113	•	130	Loi du 17 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 18, n° 158. Frais de transformation des pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires.	645 •	•	•	645 •	•
114	•	131	Loi du 24 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150. Avances à divers établissements industriels récemment détruits ou endommagés	55,000 •	•	•	55,000 •	•
115	•	132	Domaine de Tervueren	32,509 66	•	•	•	32,509 66
115a	•	132a	Id.	•	56,000 •	•	74,809 66	35,937 40
115b	03	•	Id.	•	•	6,300 •		
116	•	133	Loi du 19 novembre 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 324. Frais de confection de titres à 3 1/2 p. o/o. (Conversion du 4 o/o).	574,108 13	•	•	374,108 13	210,321 80
			TOTAUX pour le Ministère des Finances. . fr.	808,871 53	46,936 05	1,828,800 •	2,774,607 58	1,351,006 •

CICE 1888 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS de l'exercice 1888.	
515,537 60	809,010 08	8,524,556 77	28,380 84	»	27,590,637 55	12,457 11	27,587,180 24	8,552,057 61	
915 »	»	915 »	»	»	740,085 »	»	740,085 »	915 »	
4,000 »	»	4,000 »	»	»	46,000 »	»	46,000 »	4,000 »	
20,287 50	5,077 75	25,365 14	»	»	167,134 86	»	167,134 86	25,365 14	
104,626 95	»	104,626 95	»	»	1 66	»	1 66	104,626 95	
281,552 71	11,913 60	293,246 31	»	»	4,683,801 93	»	4,683,801 93	293,246 31	
7,926,699 74	826,010 43	8,752,710 17	28,380 84	»	33,045,660 80	12,457 11	33,033,203 69	8,781,001 01	
59,675 89	»	59,675 89	»	»	70,808 85	70,808 85	»	59,675 89	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
300,000 »	»	300,000 »	»	»	»	»	»	300,000 »	
91,860 »	»	91,860 »	»	»	108,140 »	»	108,140 »	91,860 »	
800,000 »	»	800,000 »	»	»	700,000 »	»	700,000 »	800,000 »	
223 »	»	223 »	»	»	10,713 05	»	10,713 05	223 »	
193 50	»	193 50	»	»	12,306 50	»	12,306 50	193 50	
»	»	»	»	»	6,124 »	6,124 »	»	»	
4,844 66	120 »	4,964 66	»	»	5,035 34	»	5,035 34	4,964 66	
»	»	»	»	»	645 »	645 »	»	»	
»	»	»	»	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
32,509 66	»	32,509 66	»	»	»	»	»	32,509 66	
35,957 49	»	35,957 49	»	»	42 51	»	42 51	35,957 49	
6,300 »	»	6,300 »	»	»	»	»	»	6,300 »	
210,321 80	»	210,321 80	»	»	154,786 33	154,786 33	»	210,321 80	
1,550,886 »	120 »	1,551,006 »	»	»	1,223,001 58	287,504 18	936,237 40	1,551,006 »	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 30 mai 1888.	MONTANT total DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de la Justice	"	148,102 34	200,000 "	348,102 34	167,048 20
— — des Affaires Étrangères.	"	90,000 "	"	90,000 "	54,416 16
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	137,804 35	1,620,386 16	2,622,000 "	4,380,100 51	1,544,558 17
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	9,055,559 90	14,854,524 09	16,601,500 "	40,489,583 99	15,851,087 15
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,775,453 70	8,552,544 74	12,155,000 "	25,240,098 55	13,560,254 06
— — de la Guerre	968,045 44	18,134,744 76	22,725,961 61	41,826,751 81	8,781,091 01
— — des Finances	898,871 55	46,956 05	1,828,800 "	2,774,667 58	1,551,006 "
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires . . fr.	13,831,735 01	45,207,058 14	50,111,261 61	115,150,034 70	41,509,420 81

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889, en vertu de l'art. 5 de la loi du 24 mai 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
167,048 26	•	167,048 26	»	•	181,054 08	•	181,054 08	167,048 26	
54,416 16	•	54,416 16	•	•	35,583 84	•	35,583 84	54,416 16	
1,505,104 15	58,747 02	1,543,851 17	687 •	•	2,835,652 54	37 33	2,835,615 01	1,544,538 17	
15,327,080 07	518,447 57	15,845,528 04	5,550 51	•	24,638,206 84	5,099,917 65	10,538,570 10	15,851,087 15	
13,127,081 72	229,314 65	13,357,296 55	2,037 71	•	9,880,764 47	51,451 65	9,840,312 82	13,360,234 06	
7,926,699 74	826,010 43	8,752,710 17	28,380 84	•	33,045,660 80	12,457 11	33,055,203 69	8,781,091 01	
1,550,886 •	120 •	1,551,006 •	•	•	1,223,601 58	287,364 18	936,237 40	1,551,006 »	
39,859,225 10	1,412,639 65	41,271,864 75	37,556 06	•	71,840,613 05	5,451,227 92	66,409,386 03	41,309,420 81	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES VALES DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS E	
	de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.				En 1888.	En 1889.
RÉCAPITU							
<i>Service ordinaire.</i>							
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1884	1,804 73	1,103 33	.	1,103 33
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885	20,918 50	1,666 83	.	1,666 83
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1886	50,832 26	41,211 57	.	35,337 38
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1887	767,544 82	290,512 83	30,402 63	218,278 20
Dépenses propres à l'exercice	316,136,012 13	313,049,096 53	176,751,296 58	136,718,770 31
	.	.	.	316,086,112 44	314,284,491 00	176,781,099 19	136,975,156 05
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>							
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888.	13,831,735 01	43,207,038 14	56,111,261 61	113,150,054 76	41,509,420 81	30,859,225 10	1,412,639 65
	13,831,735 01	43,207,038 14	56,111,261 61	450,136,147 20	355,593,911 00	216,640,924 29	138,587,795 70

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à recorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1889, con- formément à l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 3 de la loi du 29 mai 1883.	CRÉDITS EXCÉDANT de l'exercice 1888.
Total.									
1,103 53	•	•	701 40	•	•	701 40	•	•	1,103 53
1,666 83	•	•	28,251 67	•	•	3,129 42	25,122 25	•	1,666 83
35,337 38	5,874 19	•	9,620 69	•	•	4,192 40	5,428 29	•	41,211 57
248,680 83	41,832 •	•	477,031 99	•	•	449,428 10	27,603 80	•	290,512 83
313,470,066 87	479,929 66	•	3,418,949 62	1,232,934 02	1,232,934 02	3,139,493 27	279,456 35	•	313,049,096 53
313,756,855 24	527,635 85	•	3,934,555 37	1,232,934 02	1,232,934 02	3,596,944 68	337,610 69	•	314,284,491 09
41,271,864 75	37,556 06	•	71,840,613 95	•	•	5,431,227 92	•	66,409,386 03	41,309,420 51
355,028,719 99	565,191 91	•	75,775,169 32	1,232,934 02	1,232,934 02	9,028,172 60	337,610 69	66,409,386 03	355,593,911 90
	565,191 91					75,775,169 32			
						74,542,235 30			

(76)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.



RECETTES.



Développement par nature de perception et par article du Budget.



Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>	23,883,100	23,867,744 66	23,867,744 66	22,682,456 42
Principal	15,736,500			
15 centimes additionnels ordinaires	2,560,500			
<i>Personnel</i>	19,232,000	19,319,543 51	19,319,543 51	18,118,063 13
20 Id. extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,100,000			
Frais d'expertise	53,000			
<i>Patentes</i>	6,580,000	6,484,126 80	6,484,126 80	4,650,049 79
Principal	5,483,533			
20 centimes additionnels extraordinaires	1,096,067			
<i>Redevances sur les mines</i>	353,000	373,945 14	373,945 14	370,830 80
Principal	282,400			
25 centimes additionnels	70,600			
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	25,567,830	308,208 86 987,087 09 273,920 45 155,727 01 25,764,097 03	308,208 86 987,087 09 27,579,040 44 155,727 01 25,764,097 03	308,208 86 987,087 09 273,920 45 155,727 01 25,764,097 03
Vinaigres et acides acétiques				
Eaux-de-vie étrangères				
Bières				
Sucres raffinés				
Autres marchandises				
<i>Accises</i>	40,551,170	3,015,070 96 23,893,848 87 9,408,315 82 10,311 26 5,108 28 587,272 50 3,208,267 50 " " 518,586 33 810,040 96	3,015,070 96 23,847,505 68 9,407,660 " 10,311 26 5,108 28 41,454,822 48 2,376,181 35 " " 518,586 33 809,995 36	3,015,005 96 23,647,505 68 9,407,660 " 10,311 26 5,108 28 576,954 95 2,376,181 35 " " 518,586 33 809,995 36
Vins étrangers	2,941,200			
Eaux-de-vie indigènes	23,863,770			
Bières	9,015,500			
Vinaigres { de bières	10,400			
{ fabriqué avec d'autres substances	1,000			
Sucre de betterave indigène	3,510,000			
Sucres étrangers				
Acide acétique	1,500			
Glucoses et autres sucres non cristallisables	508,000			
Tabac	900,000			
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	560,000	9,485 82 " " 26,426 15 1,460 67 72,522 43 31,217 34 247,851 " 1,196 12	9,485 82 " " 26,426 15 500,166 53 72,522 43 31,217 34 247,851 " 1,196 12	9,485 82 " " 26,426 15 1,460 67 72,522 43 31,217 34 247,851 " 1,196 12
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent				
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État				
Loyers de bâtiments				
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs				
Extraits cadastraux				
Recettes extraordinaires de toute nature				
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires				
Contributions du territoire neutre de Moresnet				
TOTAUX	116,527,100	119,471,589 56	119,471,589 56	114,153,896 28

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES A RECOURIR.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.		
1,185,308 24	25,867,744 66	25,867,744 66	15,555 54	.
1,201,480 38	10,310,543 51	10,310,543 51	87,543 51
1,834,077 01	6,484,126 80	6,484,126 80	95,873 20	»
5,115 34	575,945 14	575,945 14	22,045 14
.	508,208 86		
.	987,087 09		
.	273,020 45	27,579,040 44	2,011,210 44
.	155,727 01		
.	25,764,097 05		
65 .	5,015,070 96		
170,365 40	25,817,871 08		
655 82	9,408,515 82		
.	10,511 26		
.	5,108 28		
10,317 55	587,272 50	41,341,488 20	113,334 19	7,260 54	.	106,073 65	.	700,518 20
704,729 75	3,170,911 10		
.	
.	518,586 53		
45 60	810,040 90		
.	9,485 82		
.	
.	26,426 15		
.	1,460 67		
.	72,522 45	300,166 55	30,160 55
.	31,217 54		
.	247,831	
.	1,196 12		
5,202,150 09	110,358,055 37	110,358,055 37	113,334 10	7,260 54	.	106,073 65	111,228 54	2,942,183 91
							2,850,055 37	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.			
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
Enregistre- ment. . . . (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	20,100,000	17,851,724 31	20,547,537 15	17,851,724 31			
	— sous seing privé		722,229 32		722,229 32			
	— judiciaires		948,619 89		948,619 89			
	— d'huissiers		1,012,810 62		1,012,810 62			
	Lettres de noblesse		8,805 .		8,805 .			
	Permis de changer de nom de famille		3,535 .		3,535 .			
	Droits en débet recouverts		13 01		13 01			
Greffe (50 centim. addit.)	Mise au rôle	460,000	86,869 17	475,555 03	86,869 17			
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		388,685 86		388,685 86			
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	3,500,000	256,952 42	3,444,756 78	256,952 42			
	Droits de transcription d'actes de mutation		3,187,784 51		3,187,784 51			
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de succession	16,500,000	18,885,980 70	19,140,825 59	18,885,142 37			
	— de mutation par décès		254,844 89		250,761 84			
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,800,000	2,778,809 11	2,778,809 11	2,744,551 18			
	— dus par les époux survivants	320,000	307,428 62	307,428 62	305,312 34			
Timbre . . . (sans addition.)	Timbres fixes.	Passeports { à l'intérieur à l'étranger	5,856 .		5,856 .			
						Permis de port d'armes de chasse	451,535 .	451,535 .
	Débit .	Timbres proportionnels pour effets de commerce		475,550 50		475,550 50		
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique — à l'étranger		250,379 40		250,379 40		
	Timbres adhésifs pour affiches			265,888 29		265,888 29		
	Visa	Timbres de dimension	5,800,000	2,402,480 55	6,057,852 82	2,402,480 55		
		Timbres proportionnels		172,140 85		172,140 85		
		Timbres de dimension		29,518 45		29,518 45		
		Timbres fixes. Warrants		539 25		539 25		
Extraor- dinaire.		Timbres proportionnels.		Effets de commerce		1,157,952 85		1,157,952 85
				Bons de caisse, billets au porteur, etc.		472,708 54		472,708 54
	Effets, récépissés, obligations, etc.			
	Coupures				
Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	329,180 70		329,083 45				
	Affiches	56,537 83		56,537 83				
	Timbre des polices d'assurances	2,000 .	4,328 05	4,328 05	4,328 05			
A REPORTER.		49,082,000	52,767,071 10	52,757,071 10	52,213,672 28			

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	TOTAL PAR NATURE de perception. PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
•	17,851,724 31						
•	722,220 52						
•	948,619 80						
•	1,012,810 62	20,547,537 15	•	•	•	•	447,537 15
•	8,805 "						
•	3,555 "						
•	15 01						
•	86,869 17	476,553 03	•	•	•	•	15,553 03
•	588,683 86						
•	256,952 42	3,444,730 73	•	•	•	•	144,730 73
•	3,187,784 31						
198,816 58	18,581,058 95	18,836,803 84					2,536,803 84
4,083 05	254,844 80						
50,607 92	2,775,150 10	2,775,150 10	308,952 29	62,766 11	•	246,186 18	24,840 00
856 75	306,148 09	306,148 09					13,851 01
•	•						
•	5,856 "						
•	451,535						
•	595 "						
•	475,350 50						
•	230,379 40						
•	11,585 61						
•	263,888 29						
•	2,402,480 55						
•	172,140 85	6,057,800 82	52 •	52 •	•	•	257,800 82
•	29,518 45						
•	530 25						
•	1,157,952 85						
•	472,708 54						
•	•						
•	•						
•	•						
•	320,154 70						
•	66,537 85						
•	4,328 05	4,328 05	•	•	•	•	2,328 05
234,304 65	52,448,066 81	52,448,066 81	309,004 29	62,818 11	•	246,186 18	38,092 81
							3,404,750 62

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.		En 1888.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	49,082,000	52,757,071 10	52,757,071 10	52,215,672 20
Naturalisations. {	30,000	12,250	19,250	12,250
— de grande naturalisation		7,000		7,000
Amendes en ma- tière d'impôts. {	460,000	93,177 60	410,044 39	93,177 60
Enregistrement.		"		"
Greffe.		7,763 66		7,763 66
Hypothèques.		286,566 10		236,110 91
Successions.		22,557 03	22,557 03	
Timbre				
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses. {	750,000	685,756 74	602,928 75	685,756 74
Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.		7,172 01		7,172 01
TOTAUX. fr.	50,322,000	53,879,294 24	53,879,294 24	53,285,449 21

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1889.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surtaxe indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			A recouvrer sur les débiteurs				
254,594 55	52,448,060 81	52,448,006 81	309,004 29	62,818 11	»	246,186 18	58,602 81	5,404,750 02	
»	12,250 »	19,250 »	»	»	»	»	10,750 »	»	
»	7,000 »		»	»	»	»	»	»	
»	95,177 60	864,854 12	45,590 27	12,270 66	»	83,119 61	95,345 88	»	
»	»								
»	7,763 06								
5,055 92	241,175 85								
»	22,537 03								
»	685,756 74	692,928 75	»	»	»	»	57,071 25	»	
»	7,172 01								
239,450 47	55,524,800 68	55,524,899 68	354,394 56	75,088 77	»	279,305 79	201,859 94	5,404,750 62	
				354,394 56			5,202,899 68		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		Ed 1888.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
DOMAINES.				
		06,376 78		65,363 02
		69,035 17		67,166 10
		240,459 84		257,908 85
		317 50		300 87
		9,152 42		8,081 23
		0,049 69		5,850 27
		18,835 27		18,500 64
		00,850 17		89,700 72
		616 05		557 86
		189,888 86		189,888 86
		54,290 75		52,225 84
		58,826 50		58,081 47
		2,758 58		2,758 38
		5,350 56		5,725 42
		2,343 20		2,218 74
		40,945 05		39,275 92
	1,050,000	"	1,154,060 11	"
		11,894 84		11,500 40
		2,051 30		2,815 28
		258 20		258 20
		2,308 14		2,108 41
		20,988 52		20,141 69
		104,522 60		102,252 64
		6,479 74		6,147 64
		72,512 58		72,506 64
		40,250 82		58,741 56
		182 79		182 79
		4,290 66		4,290 66
		1,541 07		1,225 47
		1,315 99		1,315 99
		174 71		174 71
		27,924 89		27,283 02
		"	"	"
	5,000	4,555	4,555	4,555
TOTAUX.	1,055,000	1,158,624 11	1,158,624 11	1,155,060 58

Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Rivières
et canaux.Routes
appartenant
à l'État.1^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie. . .
2^e classe : Produits des barrières affermées et en régie. . .

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1880.	TOTAL PAR NATURE de perception.		PAR ARTICLE du Budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance judiciaire.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.		EXCÉDENT des évaluations.
1,013 76	66,376 78							
1,866 08	69,053 17							
6,550 99	240,450 84							
10 63	317 50							
171 19	8,152 42							
219 42	6,049 69							
525 65	18,855 27							
1,120 45	90,850 17							
58 19	616 05							
"	189,888 86							
2,064 91	54,200 75							
745 03	58,826 50							
"	2,758 58							
234 14	5,959 56							
124 55	2,345 29							
1,669 11	40,045 03							
"	"	1,154,089 11	"	"	"	"	"	104,069 11
304 44	11,894 84							
136 02	2,951 50							
"	258 20							
199 75	2,508 14							
846 83	20,988 52							
2,289 96	104,522 60							
532 10	6,470 74							
205 94	72,512 58							
1,498 26	40,250 82							
"	182 70							
"	4,290 66							
115 60	1,541 07							
"	1,515 99							
"	174 71							
641 87	27,924 89							
"	"							
"	4,555 "	4,555 "	"	"	"	"	445 "	"
22,954 75	1,158,624 11	1,158,624 11	"	"	"	"	445 "	104,069 11
							103,624 11	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer	119,500,000	Voyageurs	40,702,941 86
		Bagages	994,141 79
		Équipages, chevaux et bestiaux, marchandises	82,569,501 00
		Produits extraordinaires	2,805,172 07
	119,500,000	127,221,757 71	127,221,757 71
Restant à recouvrer des années antérieures	1,057,722 03	1,057,722 03
TOTAUX fr.	119,500,000	128,279,479 74	128,279,479 74

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECŒUVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
124,524,097 90	2,697,659 81	•	127,221,757 71	•	•	•	
124,524,097 90	2,697,659 81	•	127,221,757 71	•	•	•	
•	•	•	•	1,057,722 05	•	•	
124,524,097 90	2,697,659 81	•	127,221,757 71	1,057,722 05	•	7,721,757 71	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
Télégraphes	3,103,700	3,287,372 32	3,287,372 32
<i>Postes.</i> { Taxe des correspondances en général.	8,308,450	8,382,799 71	8,382,799 71
{ Taxe sur les abonnements aux journaux.	56,000	54,691 49	54,691 49
{ Mandats et bons de poste. Titres	310,000	313,179 85	313,179 85
{ Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	530,000	610,640 60	610,640 60
TOTAUX. fr.	9,294,450	9,361,311 65	9,361,311 65

DE FER, POSTES, etc.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,845,454 05	442,918 27	3,286,372 32	3,286,372 32	1,000 "	"	182,672 32	
8,021,583 35	361,215 87	8,382,799 22	8,382,799 22	" 40	15,650 78	"	
54,091 40	"	54,691 49	54,691 49	"	1,308 31	"	
313,179 85	"	313,179 85	313,179 85	"	"	3,179 85	
610,640 60	"	610,640 60	610,640 60	"	"	80,640 60	
9,000,095 29	361,215 87	9,361,311 16	9,361,311 16	" 40	16,959 29	85,820 45	
						66,861 16	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	775,000 »	»	698,105 34
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	65,000 »	»	63,175 69
Totaux fr.	840,000 »	»	761,270 03

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
698,105 34	.	.	698,105 34	.	76,894 66	.	
63,173 69	.	.	63,173 69	.	1,826 31	.	
761,279 03	.	.	761,279 03	.	78,720 97	.	
					78,720 97		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	300,000 »	»	100,000 »

REMERCIEMENTS GÉNÉRAUX, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
100,000 *	*	*	100,000 *	*	200,000 *	*	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		51,332 49		51,332 49
{ Routes.		30,969 60		30,969 60
Produit d'autres aliénations d'immeubles		10,224 26		10,224 26
Produits { des successions en déshérence		80,489 28		70,795 54
	{ nets des épaves	405 72		405 72
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,389 15		2,389 15
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		71 10		28 35
provenant du Département des Affaires Étrangères.		2,288 50		2,288 50
— — des Finances		19,725 88		19,725 88
— — de la Guerre		173,111 72		173,195 72
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		9,687 55		9,687 55
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	500,000 *		524,881 08	
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics		27,449 25		27,449 25
— — de la Justice		16,570 03		15,677 48
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		10,462 74		10,462 74
— — de la Cour des comptes		2,059 22		2,059 22
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		51,624 35		51,624 35
{ de créances ordinaires		3,000 *		*
Rachat et transfert de rentes		492 44		492 44
Transactions en matière domaniale		*		*
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		45,872 62		45,364 94
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		1,039 *		1,039 *
Produit d'objets saisis et confisqués		4,684 87		4,684 87
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		933 31		933 31
A REPORTER fr.	500,000 *	524,881 08	524,881 08	517,736 36

Domaines.
(Valeurs capitales.)

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suscance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
•	51,552 40								
2 •	30,069 60								
•	10,224 26								
605 74	80,489 28								
•	405 72								
•	2,389 15								
42 75	71 10								
•	2,288 50								
•	10,723 88								
6 •	175,111 72								
•	0,687 55								
•	•	510,438 61	5,442 47	5,000 •	•	442 47	•	19,438 61	
•	27,440 25								
802 55	16,570 03								
•	10,462 74								
•	2,050 22								
•	51,024 35								
•	•								
•	492 44								
•	•								
65 21	43,430 15								
•	1,039 •								
•	4,084 87								
•	933 31								
1,702 25	510,438 61	510,438 61	5,442 47	5,000 •	•	442 47	•	19,438 61	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1888.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	500,000 •	524,881 08	524,881 08	517,736 30
Prix de vente de coupes de bois		610,742 53		594,519 63
— de chablis, bois de délit et d'élagages		110,780 40		115,211 54
— d'objets saisis et confisqués		110 •		110 •
— de glandée, panage, foin et herbages		1,374 •		1,374 •
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	800,000 •	15,331 09	781,621 81	15,331 00
— du droit de chasse.		14,862 •		14,862 •
— — de pêche (baux et licences).		•		•
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais		2,005 08		2,063 08
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		17,358 02		7,624 00
Indemnités pour carbonisation, etc.		•		•
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		23,261 12		22,160 58
— de bâtiments		11,130 19		11,080 18
— d'herbages, d'oseraies, etc.		11,690 84		11,551 84
— de vidanges		•		•
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	170,000 •	402 70	100,070 56	310 82
Argent non réclamé.		1,802 40		1,802 40
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		111,474 39		109,974 30
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		15,707 84		15,707 84
— d'objets non réclamés		18,437 98		18,437 98
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		5,982 01		5,982 01
École militaire. — Pensions des élèves		136,081 79		123,616 47
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		7,435 20		7,435 20
{ Produit des ventes d'objets divers		373 •		373 •
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		•		•
Bénéfices de la fonderie de canons.	110,000 •	•	178,573 40	•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,564 •		15,468 •
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		194 50		194 50
Section normale d'enseignement moyen pour filles		4,920 •		3,000 •
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,005 •		8,505 •
A REPORTER. fr.	1,580,000 •	1,685,035 04	1,985,035 04	1,620,450 •

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en suséance Indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
1,702 25	519,458 61	519,458 61	5,442 47	5,000 »	»	442 47	»	19,458 61	
10,168 90	604,688 55								
881 95	110,095 49								
»	110 »								
»	1,574 »								
»	15,531 09								
»	14,862 »	771,880 81	9,741 »	»	»	9,741 »	28,119 19	»	
»	»								
»	2,065 08								
9,734 55	17,358 62								
»	»								
165 80	22,526 58								
» 01	11,089 19								
121 50	11,675 54								
»	»								
167 45	487 27	198,980 80	998 76	75 44	»	925 32	»	28,980 80	
»	1,802 40								
1,500 »	111,474 59								
»	15,707 84								
»	18,437 08								
»	5,982 01								
10,465 52	156,081 79								
»	7,435 20								
»	575 »								
»	»								
»	»	178,575 49	»	»	»	»	»	68,575 49	
96 »	15,564 »								
»	194 50								
1,920 »	4,920 »								
5,500 »	14,005 »								
42,425 71	1,668,875 71	1,668,875 71	10,182 23	5,073 44	»	11,108 79	28,119 19	116,992 90	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	1,580,000 »	1,685,055 94	1,685,055 94	1,626,450 »
<i>Produits divers et acci-</i> <i>dentels.</i>				
Produit des examens universitaires		23,220 »		23,220 »
— des examens et visa des diplômes		41,727 50		41,727 50
— divers		25 »		25 »
— des brevets d'invention		345,210 »		345,210 »
— du quart des salaires sur transcriptions		48,900 15		48,900 15
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		40 58		40 58
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		311 25		311 25
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	460,000 »	5,250 »	514,085 29	5,250 »
Restitutions volontaires.		1,600 23		1,600 23
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		250 »		250 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		103 85		103 85
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		44,171 62		44,171 62
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		1,631 27		1,631 27
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		2,412 51		2,412 51
Produits des conférences données aux élèves droguistes		1,031 33		1,031 33
<i>Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		98,551 80		97,401 51
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		53,587 91		53,561 66
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		14,944 03		14,944 03
{ Fermages de pêche et de chasse		5,726 41		5,652 06
Arrérages de rentes		832 57		727 27
Redevances pour concessions de prises d'eau		3,646 38		2,176 07
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		5,950 »		5,950 »
— — de créances ordinaires		61,778 21		5,428 21
Domaine de Tervueren. { Fermages	540,000 »	7,098 05	617,796 30	7,098 05
{ Menus produits		1,529 »		1,529 »
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810		1,242 10		507 75
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		38,220 85		36,495 97
{ d'emprises { Routes		5,526 40		5,351 60
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		108,351 16		108,320 54
{ herbages, etc. { Routes		187,211 37		187,152 67
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		43,153 20		41,355 74
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		447 06		105 34
TOTAUX. fr.	2,580,000 »	2,816,937 53	2,816,937 53	2,694,381 66

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		OBSERVATIONS.
En 1889.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sur-séance individuelle.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
42,425 71	1,608,873 71	1,608,873 71	16,182 23	5,075 44	•	11,108 70	28,119 19	116,992 90	
•	23,220 •								
•	41,727 50								
•	25 •								
•	345,210 •								
•	48,909 15								
•	40 58								
•	311 23								
•	5,250 •	514,085 20	•	•	•	•	•	54,085 20	
•	1,609 23								
•	250 •								
•	•								
•	195 85								
•	44,171 62								
•	1,651 27								
•	2,412 51								
•	1,051 53								
749 20	98,240 71								
•	35,561 00								
•	14,944 03								
•	5,052 00								
105 10	832 57								
192 81	2,508 88								
•	5,950 •								
•	5,428 21								
•	7,098 05	559,029 37	58,766 03	864 31	•	57,002 62	•	19,029 37	
•	1,529 •								
732 18	1,239 93								
1,301 03	37,795 •								
169 80	5,521 40								
•	108,320 54								
58 70	187,211 37								
1,532 46	42,888 20								
341 72	447 06								
47,606 71	2,741,988 37	2,741,988 37	74,940 16	5,937 75	•	69,011 41	28,119 19	100,107 56	
				74,940 16			161,988 37		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		797 »	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		24,187 50	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	125,000 »	23,559 50	87,148 »
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>		3,254 »	
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		240 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		110 »	
	TOTAUX. fr.	125,000 »	87,148 »	87,148 »

CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
		35,797 »					
		24,187 50					
87,148 »	»	23,559 50	87,148 »	»	37,852 »	»	
		5,254 »					
		240 »					
		110 »					
87,148 »	»	87,148 »	87,148 »	»	37,852 »	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produits divers des prisons	275,000 »	»	286,000 38

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
80,662 64	202,053 33	.	283,315 97	a) 2,684 41	.	8,315 97	a) Art. annulés . fr. 1,323 37 — reportés . . . 1,360 84 <hr/> Fr. 2,684 41

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000 »	»	3,000,736 37
— des actes des commissariats maritimes	110,000 »	»	116,510 18
— des droits de chancellerie	8,500 »	»	10,065 40
— — de pilotage	2,200,000 »	»	2,205,392 79
— — de fanal	925,000 »	»	968,685 27
— de la régie du <i>Moniteur</i> (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	82,000 »	»	92,040 24
— des écoles agricoles	275,000 »	»	325,090 71
— du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »	»	828,400 »
Bonification d'un quart p. ‰, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale	350,000 »	»	413,000 51
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 »	»	1,196,973 45
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,436,000 »	»	3,271,578 16
TOTAUX. fr.	12,084,500 »	»	12,486,473 08

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
3,000,736 37	•	•	3,000,736 37	•	•	736 37	
116,510 18	•	•	116,510 18	•	•	6,510 18	
9,100 •	965 40	•	10,065 40	•	•	1,565 40	
2,265,392 70	•	•	2,265,392 70	•	•	65,392 70	
968,685 27	•	•	968,685 27	•	•	43,685 27	
56,971 22	34,950 22	•	91,921 44	a) 118 80	•	9,921 44	a) Articles annulés. fr. 59 90 — reportés. . 58 90
120,371 53	150,672 03	•	280,043 56	43,047 15	•	7,045 56	Fr. 118 80
•	828,400 •	•	828,400 •	•	•	528,400 •	
225,667 15	189,533 36	•	415,000 51	•	•	63,000 51	
511,402 63	685,570 82	•	1,196,973 45	•	3,026 55	•	
3,271,578 16	•	•	3,271,578 16	•	164,421 84	•	
10,544,415 30	1,898,891 83	•	12,443,307 13	43,165 95	167,448 39	526,255 52	
						338,807 13	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	600,000 *	124,253 98	500,497 08
— — communaux		376,243 10	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	140,000 *	158,412 36	158,412 36
TOTAUX fr.	600,000 *	658,009 44	658,909 44

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888,

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
114,565 21	0,888 77	124,253 98	500,407 08	"	"	40,497 08	
352,305 81	25,847 29	376,245 10					
158,412 36	"	158,412 36	158,412 36	"	"	18,412 36	
625,173 38	33,736 06	658,909 44	658,909 44	"	"	58,909 44	
						58,909 44	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptes extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	" "	" "	" "	
					Actes de chargement de divers chefs . . .
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	18,000 "	11,046 77	22,527 44	10,446 77
	— divers		10,397 80		4,276 70
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		257 51		257 51
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.		237,134 07		157,481 47
	aux acquéreurs de bois domaniaux		" "		" "
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		" "		" "
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		2,019 19		2,919 19
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		" "		" "
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		" "		" "
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,012 50		2,012 50
	Restitution de droits		921 60		921 60
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers		624 "		624 "
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique		7,892 07		7,892 07
	Remboursement de subsides		7,392 50		5 "
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Restitution de bourses d'études	510,000 "	47,470 "	715,615 67	" "
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle		94,989 43		94,989 43
	— en matière de police		97,447 61		97,447 61
	— militaire		1,656 71		1,656 71
	— en matière de faillites		612 15		612 15
Ministère de la Justice.	Frais d'entretien de mendiants		616 59		58 95
Ministère de l'Agricul- ture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. Annuités des propriétaires rive- rains		" "		" "
	Rachat des annuités		" "		" "
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.		215,386 97		24,772 "
	— d'entretien de routes concédées		200 "		200 "
	Restitution de droits		" "		" "
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Remboursements divers		36 50		56 50
	Restitution de droits		83 37		83 37
TOTAUX fr.	528,000 "	737,941 11	757,941 11	407,516 40	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1880.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surrésance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
"	"								
"	882 87								
600 "	11,046 77	18,630 70	3,696 68	"	"	3,696 68	"	630 76	
2,424 42	6,701 12								
"	237 34								
67,007 20	225,388 67								
"	"								
"	"								
"	2,010 10								
"	"								
"	"								
"	2,012 30								
"	921 60								
"	624 "								
"	7,892 07								
"	5 "								
"	"	459,045 30	255,668 37	7,388 "	"	248,280 37	50,054 70	"	
"	94,980 43								
"	97,447 61								
"	1,656 71								
"	612 15								
128 04	166 00								
"	"								
"	"								
"	24,772 "								
"	200 "								
"	"								
"	56 50								
"	85 37								
71,050 66	478,376 06	478,376 06	250,365 05	7,388 "	"	251,077 05	50,054 70	630 76	
							250,365 05	49,423 94	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières (<i>pour mémoire</i>)	•	•	•
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,300 •	•	22,984 •
TOTALS. fr.	21,300 •	•	22,984 •

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
22,984 »	»	»	22,984 »	»	»	1,684 »	
22,984 »	»	»	22,984 »	»	»	1,684 »	
						1,684 »	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,000 »	»	168,057 65
Recettes diverses et accidentelles.	700,000 »	»	588,677 04
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	22,149 »	»	4,877 78
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	»	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1883.	25,000 »	»	18,597 03
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	»	9,799 92
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	36,000 »	»	35,087 60
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,200,000 »	»	1,217,348 89
TOTAUX. fr.	2,209,709 »	»	2,017,405 91

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888,

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
46,555 69	•	•	46,555 69	122,103 06	•	6,555 69	
588,677 04	•	•	588,677 04	•	311,322 06	•	
4,877 78	•	•	4,877 78	•	17,271 22	•	
1,560 •	•	•	1,560 •	•	•	•	
18,507 05	•	•	18,507 05	•	6,402 97	•	
175,000 •	•	•	175,000 •	•	•	•	
9,700 92	•	•	9,700 92	•	400 08	•	
53,087 60	•	•	53,087 60	•	2,912 40	•	
885,464 47	•	•	885,464 47	331,884 42	314,535 53	•	
1,565,417 53	•	•	1,565,417 53	453,988 58	652,845 16	6,555 69	
						646,291 47	

Détails des recouvrements effectués à

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	6,822 06	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature . . .	12,054 40	
Restitutions anonymes . . .	2,412 55	
Restitution de bourses d'études . . .	345 »	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi . . .	24,971 03	
Pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement néerlandais, pendant l'année 1887.	288 »	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1887 . . .	40,551 10	
Solde disponible sur le produit des recettes de l'Exposition nationale de 1880 . . .	5,546 79	
Solde de compte du fonds spécial de l'Exposition de la Nouvelle-Orléans . . .	425 10	
Solde de compte du fonds spécial de l'Exposition universelle d'Anvers . . .	5,655 48	
Excédents des caisses de ménage des Écoles normales de l'État. . .	119,927 08	
		222,760 49
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons). . .	517 65	
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef de recettes faites pour compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1887 . . .	15,690 »	
Retenues de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire. . .	16,085 28	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1888. . .	6,000 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1887. . .	4,076 95	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1888, au delà du maximum fixé par la convention du 10 mai 1881. . .	3,590 59	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1886 . . .	10,897 87	
Remboursement des frais de transport d'œuvres d'art envoyées à l'Exposition de Port-Adelaïde . . .	755 55	
Première annuité due par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, à titre de remboursement d'avances faites pour frais de premier établissement. . .	10,510 40	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1888 sur le Budget des Non-Valeurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop . . .	595 98	
		68,516 05
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non paiement dans les cinq années de l'échéance, SÀVOIR :		
Dette à $2\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, échéances de janvier et juillet 1882 et janvier 1883. . .	1,562 76	
— à 3 p. $\frac{0}{0}$ échéances de novembre 1881, mai et novembre 1882, y compris les servitudes militaires de 1882 . . .	1,713 24	
— à 4 p. $\frac{0}{0}$ (1 ^{re} série), échéances de novembre 1881, mai et novembre 1882 . . .	10,602 44	
— à 4 p. $\frac{0}{0}$ (2 ^e série), échéances d'août 1881, février et août 1882. . .	422 »	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. Échéance de janvier 1883 . . .	25 »	
Arrérages consignés au nom de Declippefe, Jean-Guillaume-Corneille, et prescrits au profit du Trésor. . .	256 25	
		25,581 60
A REPORTER fr.		314,658 25

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	314,658 23
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Arrérages de rentes à 3 et 3 1/2 p. % devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. (Échéances de mai et novembre 1888.)	25,528 .
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :	
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg	942 50
2° De la Caisse d'annuités dues par l'État	16,346 05
	17,288 55
Excédent du produit de la réalisation d'obligations de la dette publique, 5 1/2 p. % provenant de titres provisoires de l'emprunt à 4 p. %, de 1883, frappés de déchéance	194 79
Intérêts échus des obligations de la dette publique à 3 1/2 % et 4 p. %, provenant de titres provisoires de l'emprunt à 4 p. %, de 1883, frappés de déchéance	55 25
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 3,933,000 francs, en 3 1/2 p. % (2 ^e série) émis en 1888 pour couvrir une partie des dépenses extraordinaires faites en 1887	21,653 71
	64,500 30
PRODUITS DIVERS.	
Produit d'expéditions d'archives	955 25
Solde du produit de la fabrication de pièces d'un centime. — Loi du 14 août 1887, art. 2.	475 04
Produit de la vente de cartes hydrographiques et marines	98 .
— de listes de recours en matière électorale	112 50
— d'extraits matricules délivrés en matière électorale par les corps de l'armée	122 50
— de catalogues du musée de peinture et de sculpture	100 .
— de catalogues du musée d'histoire naturelle	642 .
— de catalogues du musée Wiertz	1,712 50
— de catalogues du Musée royal d'armures et d'antiquités	177 .
— d'épreuves en plâtre de moulages de sceaux	24 50
— d'exemplaires du recueil des règlements consulaires	7 50
— d'exemplaires du recueil des circulaires du Département de la Justice	72 78
— d'exemplaires du recueil de l'administration des contributions directes	15 95
— d'exemplaires de la correspondance du cardinal Granvelle	304 .
— de publications de la Commission royale d'histoire	471 68
— d'abonnements au bulletin d'archéologie	120 .
— de plans et devis pour la construction de nouvelles casernes et d'hôpitaux militaires	614 .
— de programmes des écoles spéciales, en 1887	42 25
Produit de la location d'une partie de la propriété du comte de Mérode	50 .
— du terrain dépendant du lazaret établi au Doel	110 .
Cinquième annuité due par les sieurs Couvreur et Hersent, entrepreneurs des installations maritimes d'Anvers, suivant convention des 9 et 24 juillet 1880, pour occupation de terrains de l'État	1,000 .
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État	2,203 06
	9,518 51
TOTAL. fr.	388,677 04

(116)

COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,564,311 12	5,284,288 88	2,695,982 52
	Personnel	5,525,450 47	5,498,787 11	2,017,590 05
	Patentes	1,002,412 45	1,742,193 32	504,995 83
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques	79,432 12	153,710 85	8,405 38
	Eaux-de-vie étrangères	240,988 55	406,450 17	55,173 28
	Bières	77,101 55	102,524 45	6,941 12
	Sucres raffinés	17,703 50	100,319 80	5,514 44
	Autres marchandises	10,092,552 80	7,726,624 29	1,002,095 24
	Vins étrangers	576,877 05	958,750 40	211,120 80
<i>Accises</i>	Eaux-de-vie indigènes	7,136,164 27	5,841,510 40	1,703,730 64
	Bières	1,161,790 36	2,026,264 09	1,209,689 78
	Vinaigres { de bières	379 08	"	2,359 94
	{ autres que de bières	"	1,744 79	"
	Sucres étrangers	451,499 49	44,217 98	2,105 69
	Sucres de betterave indigènes	1,001,898 79	804,239 57	357 35
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	49,858 50	204,100 25	"
	Tabac	307 72	54,592 84	356,134 51
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	897 48	8,586 34	"
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	"	"	"
	Loyers de bâtiments	259 98	4,500 "	2,475 54
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	56 40	1,009 57	2 50
	Extraits cadastraux	6,851 45	12,765 71	10,012 60
	Recettes extraordinaires de toute nature	12,200 22	9,463 82	1,651 84
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	224,405 "	2,558 "	4,527 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX fr.		27,812,378 39	29,569,111 63	9,868,874 54

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,202,000 51	4,541,914 19	2,807,074 68	919,507 51	685,503 86	1,570,245 59	25,867,744 60	25,867,744 66
2,607,956 26	2,641,704 56	1,905,523 41	559,759 78	268,589 50	716,176 77	19,519,545 51	19,519,545 51
805,461 74	900,652 66	959,185 78	104,720 41	101,465 48	275,065 10	6,484,126 80	6,484,126 80
.	264,447 52	105,721 93	.	1,645 56	6,152 53	375,045 14	375,045 14
52,564 45	25,096 04	71,278 60	8,212 08	2,044 64	17,759 80	598,208 86	
51,204 65	84,523 49	89,054 25	6,808 58	7,266 66	35,737 70	987,087 09	
9,935 97	4,197 07	55,585 72	5,090 93	54,261 80	5,585 84	275,920 45	27,579,040 44
11,569 01	7,985 97	11,150 84	292 51	509 .	951 74	155,727 01	
2,505,743 60	877,962 17	2,209,644 50	567,551 55	560,475 59	555,689 20	25,764,097 03	
208,966 55	445,552 56	562,420 56	10,885 52	56,406 75	202,275 88	3,015,070 96	
2,187,880 08	5,715,063 88	2,480,261 72	2,440,861 95	25,828 00	198,757 24	25,817,871 08	
1,559,601 80	1,728,685 95	591,497 16	218,411 99	118,524 47	594,050 24	9,408,515 82	
7,572 24	10,511 26	
5,565 49	5,108 28	41,541,488 20
106,664 59	2,497 69	287 26	.	.	.	587,272 50	
496,174 21	258,624 01	467,454 42	60,760 20	.	81,575 55	5,170,011 10	
264,191 50	.	.	.	566 22	.	518,586 55	
101,472 78	297,756 75	260 11	1,506 42	12,628 56	25,581 67	810,040 06	
.	9,485 82	
.	
1,506 67	9,546 82	815 54	2,155 55	5,665 55	1,520 54	26,426 15	
149 76	199 42	17 92	5 52	28 58	.	1,469 67	590,166 53
11,841 90	10,510 .	8,258 50	5,381 60	4,224 05	4,697 92	72,522 45	
586 03	5,159 52	1,585 62	178 72	212 08	199 49	51,217 54	
16,554 .	.	27	247,851 .	
.	.	1,196 12	.	.	.	1,196 12	
14,190,105 97	15,710,740 55	11,995,595 04	4,687,540 25	1,660,121 55	3,865,587 69	110,358,055 57	110,358,055 57

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Enregistrement.</i> (50 centim. additionnels.)	Actes civils publics	2,406,530 52	4,814,850 71	1,627,916 70
	— sous seing privé	115,056 87	224,422 24	68,917 87
	— judiciaires	192,527 36	249,554 45	56,511 29
	— d'huissiers	127,162 57	555,696 18	74,265 34
	Lettres de noblesse	•	8,700 •	•
	Permis de changer de nom de famille	1,450 •	725 •	145 •
<i>Greffe.</i> (50 centim. additionnels.)	Mise au rôle	10,272 •	50,074 50	4,210 •
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	44,376 88	121,550 48	31,605 56
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. additionnels.)	Droits d'inscription	35,274 87	70,214 79	17,585 74
	Droits de transcription d'actes de mutation	445,968 09	800,810 45	515,945 56
<i>Successions.</i> (50 centim. additionnels.)	Droits de succession	3,058,260 62	5,445,416 47	1,655,950 58
	— de mutation par décès	7,575 29	12,556 55	84,226 42
	— — sur les successions en ligne directe	288,174 50	681,064 99	299,555 17
	— dus par les époux survivants	53,206 55	88,012 •	25,759 71
Timbres fixes.	Passeports { à l'intérieur	•	•	•
	{ à l'étranger	400 •	3,288 •	102 •
	Permis de port d'armes de chasse	50,550 •	70,555 •	58,405 •
	Permis de chasse au lévrier	70 •	55 •	420 •
Débit . . .	Timbres proportionnels pour effets de commerce	55,104 45	150,015 40	54,792 70
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	65,045 45	78,125 65	8,442 95
Visa . . .	{ — à l'étranger	5,523 87	2,124 21	15 78
	Timbres adhésifs pour affiches	23,231 18	81,748 54	26,918 07
	Timbres de dimension	251,427 99	620,002 15	180,291 40
	Timbres proportionnels	136,329 36	22,275 56	1,236 89
	Timbres de dimension	1,521 77	6,590 17	2,591 59
	Timbres fixes. — Warrants	103 75	380 50	•
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	500,647 •	410,587 85	22,358 05
	{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	8,955 50	441,906 56	562 50
	{ Effets, récépissés, obligations, etc.	•	•	•
	{ Coupures	•	•	•
Timbres de dimension.	{ Papiers blancs pour actes, etc.	74,260 85	95,079 70	20,868 05
	{ Affiches	11,656 41	51,299 02	1,501 50
Assurances. — Droit annuel	3,008 35	1,228 72	•	
A REPORTER fr.		7,677,510 85	14,907,755 18	4,575,827 02

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,251,692 80	2,778,620 50	2,065,542 05	402,015 50	556,650 57	970,118 35	17,851,724 51	
58,195 87	85,171 07	74,740 98	15,987 77	47,070 72	54,065 95	722,229 52	
85,766 94	162,055 24	118,172 64	17,150 54	26,454 50	42,449 15	948,010 80	
97,106 56	149,961 87	122,710 04	18,926 90	25,589 17	61,588 99	1,012,810 62	20,547,537 15
105 "	"	"	"	"	"	8,805 "	
455 "	290 "	145 "	"	"	145 "	5,355 "	
13 01	"	"	"	"	"	13 01	
7,776 "	12,088 "	15,781 67	1,454 "	1,925 "	4,590 "	86,869 17	475,553 03
54,004 95	68,915 92	57,092 26	8,001 70	12,266 92	21,091 19	588,685 86	
28,166 99	42,490 40	56,008 52	7,668 87	5,281 56	16,261 08	256,952 42	3,444,736 75
405,514 75	516,769 70	570,413 67	66,551 96	94,766 94	175,296 45	3,187,784 51	
3,261,921 80	2,149,851 06	1,849,425 46	331,958 95	261,903 35	609,512 68	18,581,958 95	18,856,803 84
2,614 80	101,904 80	12,891 07	11,525 62	4,214 10	17,558 26	254,844 80	
445,112 95	506,502 42	342,192 17	80,445 05	65,657 74	176,076 55	2,775,159 10	2,775,159 10
54,078 15	50,265 95	51,084 62	7,460 "	5,050 85	11,970 50	506,148 09	506,148 09
"	"	"	"	"	"	"	
584 "	252 "	1,052 "	8 "	112 "	208 "	5,856 "	
58,450 "	88,795 "	61,495 "	21,700 "	52,850 "	50,715 "	451,555 "	
70 "	"	"	"	"	"	595 "	
46,704 95	98,508 90	62,761 60	7,265 "	8,485 35	20,824 15	475,350 50	
11,426 35	21,457 "	40,527 25	566 65	555 40	5,754 70	250,579 40	
819 15	2,962 21	1,682 28	10 47	27 05	218 59	11,585 61	
26,266 60	48,517 57	28,582 48	4,446 45	6,005 82	17,671 80	263,888 29	
248,880 20	456,956 05	317,450 51	81,779 70	110,526 10	155,566 05	2,402,480 55	6,057,800 82
1,442 03	5,654 48	4,686 08	560 "	" 80	177 85	172,140 85	
2,607 28	5,058 56	5,657 25	479 85	2,961 96	2,070 02	29,518 45	
"	55 "	"	"	"	"	559 25	
117,928 55	117,019 80	142,454 40	11,518 40	6,530 10	29,238 70	1,157,952 85	
2,755 50	2,300 50	13,885 18	1,068 "	"	1,495 "	472,708 54	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
46,554 90	24,867 55	45,526 75	1,669 50	980 95	14,517 45	329,134 70	
0,549 89	1,484 87	5,552 10	74 85	150 09	439 52	56,537 85	
"	87 75	5 25	"	"	"	4,328 05	4,328 05
7,261,524 99	7,588,205 60	5,819,475 86	1,099,289 35	1,276,022 62	2,444,050 32	52,448,066 81	52,448,066 81

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		7,677,519 83	14,007,755 18	4,573,827 02	
<i>Naturalisations.</i>	{ Droits de naturalisation ordinaire	2,250 *	4,000 *	250 *	
	{ Droits de grande naturalisation	3,000 *	1,000 *	*	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement	8,760 88	14,551 50	16,605 50	
	{ Greffe	*	*	*	
	{ Hypothèques	534 17	919 52	669 38	
	{ Successions	28,737 43	45,414 27	20,206 87	
	{ Timbre	1,861 82	10,830 81	1,070 13	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	{ en totalité.	77,019 11	161,355 13	77,000 46
		{ en partie.	1,000 84	2,352 51	414 65
TOTAUX fr.		7,800,684 08	15,148,158 92	4,690,042 01	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
7,261,324 09	7,388,203 66	5,819,473 86	1,099,280 33	1,276,622 62	2,444,050 32	52,448,066 81	52,448,066 81
250 .	1,000 .	2,500 .	1,500 .	500 .	.	12,250 .	19,250 .
1,000 .	1,000 .	1,000	7,000 .	
15,540 73	15,485 05	7,410 70	2,470 26	6,227 29	6,318 60	93,177 60	
.	
1,282 25	785 78	1,018 07	1,074 05	331 60	248 86	7,763 66	304,654 12
54,637 49	38,015 91	21,454 30	7,087 94	15,501 07	9,150 46	241,175 83	
1,078 11	2,800 45	1,972 00	242 71	405 96	1,275 16	22,537 03	
98,227 58	108,776 15	86,084 41	10,059 92	24,460 69	33,813 29	683,756 74	692,928 75
1,025 01	1,054 99	797 81	207 77	89 41	229 02	7,172 01	
7,435,066 16	7,557,220 07	5,942,612 14	1,131,820 96	1,324,228 64	2,405,065 80	53,524,809 68	53,524,809 68

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	181,450 20	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	5,508 84	"	"
	— vers Turnhout	0,040 60	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	18,855 27	"	"
	Sambre	"	"	"
	Centre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	58,840 53	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schiplonck	"	"	"
	la Lys { Schiplonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys	"	"	2,515 20
	Gand { Droit général	"	"	5,022 57
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	"
	Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France	"	"	11,801 84
	Moervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	258 20	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,508 14	"	"
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Mense	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut	"	"	262 80
	Lys	"	"	16,083 47
	Démer	"	182 70	"
	Yser	"	"	4,200 66
	Ypres à l'Yser	"	"	1,541 07
	Lou	"	"	1,515 99
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	"	"
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	1,850 "	28 "	452 42
	Routes appartenant à l'État. { 1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	{ 2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	TOTAUX fr.	216,550 34	59,057 34	44,507 20

Rivières
et canaux.Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Routes
appartenant
à l'État.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	35,654 87	30,741 91	"	"	66,376 78	
"	"	"	69,035 17	"	"	69,035 17	
"	"	"	50,060 04	"	"	240,450 84	
"	"	"	517 50	"	"	517 50	
"	"	"	3,555 58	"	"	9,152 42	
"	"	"	"	"	"	6,040 09	
"	"	"	"	"	"	18,855 27	
"	61,765 80	"	"	"	29,066 28	90,850 17	
"	616 05	"	"	"	"	616 05	
"	151,042 51	"	"	"	"	189,888 86	
"	54,290 75	"	"	"	"	54,290 75	
"	58,826 50	"	"	"	"	58,826 50	
2,758 58	"	"	"	"	"	2,758 58	
5,959 56	"	"	"	"	"	5,959 56	
"	"	"	"	"	"	2,543 29	
55,522 46	"	"	"	"	"	40,045 05	1,154,069 11
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	11,894 84	
2,951 50	"	"	"	"	"	2,951 50	
"	"	"	"	"	"	258 20	
"	"	"	"	"	"	2,508 14	
20,988 52	"	"	"	"	"	20,988 52	
"	"	48,220 71	"	"	56,301 89	104,522 60	
"	"	6,479 74	"	"	"	6,479 74	
5,101 21	67,148 48	"	"	"	"	72,512 58	
25,256 35	"	"	"	"	"	40,259 82	
"	"	"	"	"	"	182 79	
"	"	"	"	"	"	4,200 66	
"	"	"	"	"	"	1,341 07	
"	"	"	"	"	"	1,515 99	
114 31	60 40	"	"	"	"	174 71	
1,766 50	785 "	13,865 "	1,405 58	"	7,794 39	27,924 89	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	4,555 "	"	"	"	4,555 "	4,555 "
98,218 59	374,531 38	108,755 52	164,052 58	"	93,162 56	1,158,624 11	1,158,624 11

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Domaines.</i> (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux	1,751 *	"		
	{ Routes	420 45	17,031 15	418 40	
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	467 20	"	2,425 70	
	Produit {	des successions en déshérence	"	19,100 41	457 12
		net des épaves	76 "	"	520 72
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	"	1,078 55	507 75	
	Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)	"	71 10	"	
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Affaires Étrangères	"	2,288 50	"
		— — des Finances	62 *	19,504 58	67 50
		— — de la Guerre.	24,806 04	55,274 86	12,527 20
		— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	"	6,149 20	"
		— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	445 70	11,461 82	6,062 55
		— — de la Justice	1,019 74	4,581 23	798 55
		— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,741 20	1,734 54	5,048 "
	— — de la Cour des comptes	"	2,059 22	"	
	Remboursement de capitaux {	du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
		de créances ordinaires.	"	"	"
	Rachat et transfert de rentes.	"	"	"	
	Transactions en matière domaniale	"	"	"	
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	6,707 98	21,087 28	5,627 12	
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).	"	"	"		
Produit d'objets saisis et confisqués	700 05	2,576 "	454 58		
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	"	"	"		
A REPORTER. fr.		39,288 24	164,088 24	55,404 28	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
48,851 52	542 51	.	169 26	.	38 40	51,352 49	
929 92	1,129 42	7,591 48	62 02	978 60	2,408 09	50,960 60	
3,191 60	.	3,008 .	5 .	500 .	226 76	10,224 26	
21,079 51	4,585 06	34,409 18	59 85	.	727 25	80,489 28	
.	405 72	
.	.	1,002 85	.	.	.	2,389 15	
.	71 10	
.	2,288 50	
.	19,725 88	
17,740 97	20,356 80	12,601 40	6,118 25	92 85	14,592 45	175,111 72	
8 50	143 75	.	3,386 10	.	.	9,687 55	
2,946 55	1,511 50	1,227 50	538 70	5 .	3,240 95	27,449 25	519,438 61
981 19	925 15	144 55	51 95	5,876 92	2,102 97	16,570 03	
1,989	50 .	10,462 74	
.	2,059 22	
.	.	31,624 35	.	.	.	31,624 35	
.	
.	290 20	.	.	202 21	.	492 44	
.	
656 27	3,551 09	500 87	1,850 61	2,535 12	004 81	43,4 15	
.	.	1,039	1,039 .	
218 74	144 85	151 80	100 50	49 90	198 45	4,684 87	
.	3 99	923 62	.	.	5 70	933 31	
98,573 57	42,183 20	04,023 40	12,342 24	10,040 63	24,304 81	519,438 61	519,438 61

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REPORT. fr.	30,288 24	164,088 24	33,404 28	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	»	531,027 43	141 »	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	»	102,850 79	3,895 »	
	— d'objets saisis et confisqués	»	»	»	
	— de glandée, paillage, foin et herbages	»	»	»	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	15,068 67	34 »	
	— du droit de chasse	»	»	120 »	
	— — de pêche (baux et licences)	»	»	»	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	»	12,739 55	»	
	Indemnités pour carbonisation, etc.	»	»	»	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,641 88	4,501 58	1,281 91	
	— de bâtiments	4,400 »	593 30	126 »	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	140 »	1,775 52	680 »	
	— de vidanges.	»	»	»	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	»	»	»	
	Argent non réclamé	»	1,802 40	»	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	5 40	60,257 27	»	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	895 »	2,749 12	2,296 »	
	— d'objets non réclamés	»	18,457 98	»	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	435 »	3,055 10	»	
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	»	156,081 79	»	
	École vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades.	»	7,435 20	»
		Produit des ventes d'objets divers	»	573 »	»
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beerssem	»	»	»	
	Bénéfices de la fonderie de canons.	»	»	»	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 »	2,052 »	1,500 »	
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	»	»	»	
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	»	4,920 »	»	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	»	14,005 »	»		
	A REPORTER. fr.	40,717 52	883,882 12	43,478 10	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
98,575 57	42,183 20	94,923 40	12,542 24	10,040 65	24,594 81	519,438 01	519,438 61
"	"	120,216 12	"	105,969 70	40,554 28	604,688 53	
"	"	1,286 25	"	8,027 55	55 90	116,005 40	
"	"	"	"	110 "	"	110 "	
"	"	1,574 "	"	"	"	1,574 "	
"	"	41 "	"	187 42	"	15,351 09	771,880 81
"	"	3,142 "	"	8,550 "	3,050 "	14,862 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	138 25	"	1,505 50	520 35	2,065 08	
"	"	6 "	"	4,407 84	205 25	17,358 02	
"	"	"	"	"	"	"	
1,761 81	5,578 58	2,491 02	156 80	1,557 61	1,484 79	22,520 58	
156 50	2,516 50	1,525 55	1,605 54	590 "	"	11,089 10	
1,424 65	5,170 26	186 07	864 84	875 50	558 50	11,075 54	
"	"	"	"	"	"	"	
"	207 40	167 45	"	"	22 42	487 27	198,980 80
"	"	"	"	"	"	1,802 40	
1,492 00	4,114 60	45,067 "	"	2,351 81	206 25	111,474 50	
"	4,611 72	1,061 "	4,045 "	"	50 "	15,707 84	
"	"	"	"	"	"	18,437 08	
581 41	492 "	1,270 "	"	197 "	155 50	5,982 01	
"	"	"	"	"	"	156,081 70	
"	"	"	"	"	"	7,455 20	
"	"	"	"	"	"	375 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	178,575 49
1,782 "	2,628 "	2,046 "	1,256 "	1,272 "	2,156 "	15,564 "	
"	"	"	"	"	104 50	104 50	
"	"	"	"	"	"	4,020 "	
"	"	"	"	"	"	14,005 "	
105,552 "	07,191 80	272,959 71	20,228 22	145,550 56	82,555 53	1,608,875 71	1,608,875 71

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		49,717 52	885,882 12	43,478 10	
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	1,427 50	10,807 50	775 .	
	— — et visa des diplômes.	850 »	27,040 »	357 50	
	— divers	»	»	»	
	— des brevets d'invention	2,040 .	276,020 »	1,670 .	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,574 35	10,521 15	4,950 82	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	5 25	17 25	5 25	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	311 25	»	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	600 .	3,100 .	180 .	
	Restitutions volontaires	»	»	464 .	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»	
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	75 00	105 95	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	3,081 04	5,416 46	2,881 48	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	282 76	»	331 05	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	2,012 51	»	
Produits des conférences données aux élèves droguistes.	»	1,051 55	»		
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	6,577 77	59,518 55	31,495 65		
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	18,577 58	4,558 14	855 25	
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,548 74	516 50	710 52	
	Fermages de pêche et de chasse	3,080 58	256 25	87 55	
Arrérages de rentes	45 70	152 27	»		
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	551 00	510 »		
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»		
— — de créances ordinaires	»	528 21	»		
<i>Revenus des domaines.</i>	Domaine de Tervueren. {	Fermages	»	7,098 05	»
		Menus produits	»	1,520 »	»
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	»	»	»		
Location de terrains provenant d'emprises	{	Rivières et canaux.	2,688 57	1,446 07	8,844 56
		Routes	1 »	128 10	166 44
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	{	Rivières et canaux.	3,860 22	2,295 50	15,213 15
		Routes	15,564 11	15,296 76	20,387 48
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	»	6,149 50	1,315 65	4,185 25	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	»	15 58	»	»	
TOTALS. fr.		124,974 46	1,294,376 20	157,421 61	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
103,552 "	67,191 86	272,959 71	20,228 22	145,550 56	82,555 55	1,668,875 71	1,668,875 71
2,315 "	2,522 50	2,215 "	235 "	"	5,122 50	23,220 "	
4,190 "	832 50	7,695 "	120 "	662 50	"	41,727 50	
25 "	"	"	"	"	"	25 "	
2,530 "	17,210 "	59,570 "	150 "	520 "	2,150 "	545,210 "	
6,565 50	8,546 51	6,022 94	1,852 40	2,917 66	5,591 02	48,009 15	
5 56	"	0 02	"	"	1 25	40 58	
"	"	"	"	"	"	511 25	
150 "	580 "	680 "	50 "	"	40 "	5,250 "	514,085 29
"	"	1,255 23	"	"	"	1,599 25	
"	"	100 "	"	"	150 "	250 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	13 93	"	"	"	"	195 85	
4,752 51	14,100 90	5,627 88	1,535 59	5,936 77	2,858 99	44,171 62	
977 56	"	40 10	"	"	"	1,631 27	
"	400 "	"	"	"	"	2,412 51	
"	"	"	"	"	"	1,051 53	
4,551 55	10,404 15	4,192 50	87 15	128 21	1,505 21	98,240 71	
4,491 04	915 "	2,245 47	406 10	"	1,515 30	55,561 66	
195 67	75 "	5,586 50	3,515 50	"	"	14,944 05	
1,191 80	105 "	"	52 "	"	"	5,652 96	
108 85	64 54	52 78	566 98	25 11	40 07	852 57	
20 "	1,471 89	"	5 "	"	50 "	2,568 88	
"	"	5,950 "	"	"	"	5,950 "	
"	4,900 "	"	"	"	"	5,428 21	
"	"	"	"	"	"	7,098 05	559,029 37
"	"	"	"	"	"	1,529 "	
"	415 58	752 17	"	"	92 18	1,259 95	
4,806 96	10,547 60	6,128 12	662 55	"	2,670 97	57,795 "	
19 25	2,835 34	1,859 53	170 36	18 50	542 88	5,521 40	
55,756 17	28,665 38	1,782 96	19,020 66	"	1,710 70	108,320 54	
25,285 98	7,528 20	15,567 93	13,725 17	58,017 83	58,257 91	187,211 37	
5,091 94	5,661 06	8,791 90	3,482 20	2,770 70	5,442 "	42,888 20	
"	451 48	"	"	"	"	447 06	
208,388 11	184,054 22	586,581 74	65,642 68	194,325 84	145,645 51	2,741,988 37	2,741,988 37

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	9,157 59	50,746 68	10,524 77
— — communaux	46,271 55	110,960 04	45,707 85
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	24,607 50	49,245 57	24,951 87
TOTAUX fr.	80,036 73	190,952 09	78,984 47

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
0,911 01	55,217 44	22,050 01	2,000 22	3,404 44	5,742 82	124,253 08	500,497 08
39,058 12	52,335 96	44,083 36	10,017 56	0,218 45	18,700 23	376,243 10	
24,567 08	18,266 01	10,613 20	1,957 42	877 07	5,524 93	158,412 36	158,412 36
71,457 11	105,820 31	77,655 57	14,375 20	13,580 96	25,858	658,009 44	658,909 44

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solles de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes
	Actes de chargement de divers chefs	57 "	169 50	22 48
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	3,043 05	3,353 57	.
	— divers	2,028 "	.
	Frais de poursuites et d'instances	96 58	57 90	25
	Frais de surveillance de bois appartenant	7,044 60	4,403 04	1,650 42
	aux communes et aux hospices.	.	.	.
	aux acquéreurs de bois domaniaux
	Remboursement et dégrèvement de contributions
	Ministère des Finances			
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	581 24	866 32	140 02
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. %	.	.	.
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	240 "	864 "	101 50
	Restitution de droits	917 "
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	624 "	.
	<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
Frais de justice en matière de garde civique.		1,887 15	3,559 72	206 40
Remboursement de subsides	5 "	.
Restitution de droits
Ministère de la Justice.				
Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	10,542 55	20,312 80	9,512 52	
— en matière de police	7,638 29	18,209 47	8,700 51	
— militaire	65 04	245 66	109 15	
— en matière de faillites	538 "	.	
Frais d'entretien de mendiants	105 54	.	
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.				
Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	
{ Rachat des annuités	
Frais de surveillance de travaux publics concédés.	100 "	7,600 "	3,750 "	
— d'entretien de routes concédées	
Restitution de droits	
Remboursements divers	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	
TOTAUX. fr.	31,082 52	62,720 01	24,939 94	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	"	
10 96	629 01	7 11	"	2 05	4 87	882 87	18,630 76
600 "	4,050 35	"	"	"	"	11,046 77	
"	4,675 12	"	"	"	"	6,701 12	
2 "	67 05	"	11 25	2 40	" 30	237 51	
2,927 55	23,479 75	40,442 76	10,251 59	78,646 68	56,542 24	225,388 67	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
559 58	186 28	524 88	22 50	102 95	135 42	2,919 10	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
157 "	278 "	280 50	19 50	29 50	53 50	2,012 50	
"	"	"	"	"	4 60	921 60	
"	"	"	"	"	"	624 "	
195 11	1,056 50	1,073 69	4 84	41 88	106 71	7,892 07	
"	"	"	"	"	"	5 "	459,945 30
"	"	"	"	"	"	"	
14,250 05	11,684 34	11,196 79	4,589 16	3,944 56	9,146 28	94,989 43	
10,454 61	22,675 11	17,501 38	2,851 80	3,402 95	6,035 71	97,447 61	
142 85	312 38	375 75	70 49	108 10	211 31	1,656 71	
29 85	44 30	"	"	"	"	612 15	
61 05	"	" 60	"	"	"	166 99	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,150 "	3,572 "	5,000 "	"	"	1,000 "	24,772 "	
"	"	"	"	"	200 "	200 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	50 50	"	"	"	"	56 59	
"	85 37	"	"	"	"	85 37	
32,501 17	72,808 04	77,003 46	17,801 13	86,281 05	73,438 94	478,576 06	478,576 06

(136)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Foncier fr.	25,867,744 66	25,726,505 47
Personnel	19,519,545 51	19,054,799 29
Patentes	6,484,126 80	6,516,715 41
Redevances sur les mines.	375,945 14	306,570 80
Café.	•	388,484 95
Eaux-de-vie étrangères.	987,087 09	885,658 87
Bières depuis le 30 juin 1887.	275,920 45	157,242 22
Bières et vinaigres au 30 juin 1887.	•	358,176 90
Vinaigres et acides acétiques, depuis le 30 juin 1887	398,208 86	185,594 16
Sucres raffinés	155,727 01	252,010 75
Autres marchandises	25,764,097 95	25,760,511 44
Vins étrangers	3,015,070 96	2,901,944 97
Eaux-de-vie indigènes	25,817,871 08	25,418,657 58
Bières.	9,408,515 82	9,522,126 19
Vinaigres, du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1887	•	5,715 57
Vinaigres de bière (depuis le 30 juin 1887).	10,511 26	4,983 08
Vinaigres autres que de bière (depuis le 30 juin 1887)	5,108 28	342 86
Sucres étrangers.	587,272 50	674,648 35
Sucres de betterave indigènes	5,170,911 10	2,955,488 10
Glucoses et autres sucres non cristallisables.	518,586 53	429,188 21
Tabac.	810,040 96	752,802 •
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	9,483 82	9,969 94
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	•	•
Loyers de bâtiments	26,426 15	26,548 46
Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1,469 67	1,218 65
Extraits cadastraux.	72,522 45	72,560 26
Recettes extraordinaires de toute nature	31,217 34	43,430 19
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	247,851 •	254,605 •
Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,196 12	1,102 91
TOTAUX. fr.	119,358,055 37	116,245,038 54

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
141,241 19	•	Accroissement normal de l'impôt résultant des nouvelles constructions, reconstructions, etc.
264,744 22	•	Cette augmentation provient de l'imposition des maisons nouvellement construites et de l'augmentation du nombre de domestiques déclarés à l'impôt.
167,415 39	•	Ces différences proviennent de ce que les sociétés anonymes et les charbonnages ont réalisé en 1888 plus de bénéfices qu'en 1887.
69,374 34	•	
•	588,484 95	Le produit intégral des droits d'entrée sur le café a été attribué au fonds communal par la loi du 30 juin 1887.
101,423 22	•	Les importations d'eaux-de-vie étrangères subissent des fluctuations dont la cause échappe la plupart du temps à l'analyse.
116,678 25	•	<i>Bières, vinaigres et acides acétiques.</i> Il y a une diminution d'environ 60,000 francs due aux effets de la loi du 28 août 1885 apportant des modifications à la législation sur la fabrication des bières indigènes, et une augmentation de 31,000 francs sur les vinaigres et acides acétiques provenant de la modification des droits d'entrée sur les vinaigres et de l'établissement de droits d'entrée sur les acides acétiques par la loi du 11 juin 1887.
•	358,176 90	
212,814 70	•	<i>Sucres raffinés.</i> Par suite des surtaxes établies par les lois des 17 septembre 1884 et 28 juillet 1885, les importations de sucres raffinés ont continué à décroître.
•	96,285 72	
2,005,585 59	•	<i>Autres marchandises.</i> L'augmentation est due en majeure partie au rétablissement des droits sur les bestiaux des races bovine et ovine, ainsi que sur les viandes fraîches et le gibier.
111,125 99	•	
399,255 70	•	
86,189 65	•	<i>Accises.</i>
•	5,715 57	<i>Vins étrangers.</i> Augmentation sans cause déterminée.
5,328 18	•	<i>Eaux-de-vie indigènes.</i> Résultat de la régularisation des rendements.
4,765 42	•	<i>Bières.</i> Cette légère augmentation doit encore être attribuée aux effets de la loi de 1885.
•	87,575 85	<i>Vinaigres et vinaigres de bières.</i> Différence insignifiante.
217,423 •	•	<i>Vinaigres autres que de bières.</i> Droits perçus sur l'acide acétique.
89,398 12	•	<i>Sucres de betterave et sucres étrangers.</i> L'augmentation des recettes sur le sucre de betterave indigène d'une part, et la diminution sur le sucre étranger d'autre part, doivent par continuation être attribuées aux effets de la surtaxe établie par l'art. 2 de la loi de 1887.
57,178 96	•	<i>Glucoses, etc.</i> L'augmentation résulte de l'emploi plus considérable de glucoses dans diverses industries.
•	•	<i>Tabac.</i> Différence sans cause déterminée.
•	486 12	<i>Taxes pour travaux extraordinaires.</i> Différence peu importante sans cause déterminée.
•	•	
77 69	•	
251 02	•	
162 17	•	
•	12,212 85	
13,246 •	•	
93 21	•	
4,061,752 97	948,735 94	
5,113,017 05		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1888.	1887.	
<i>Enregistrement.</i> (30 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,851,724 31	17,771,905 68	
	— sous seing privé	722,229 32	682,264 84	
	— judiciaires	948,619 80	1,001,734 55	
	— d'huissiers	1,012,810 62	986,019 43	
	Lettres de noblesse	8,805 "	1,450 "	
	Permis de changer de nom de famille	3,335 "	1,740 "	
<i>Greffe.</i> (50 centimes additionnels.)	Droits en débet recouverts	13 01	"	
	Mise au rôle	86,869 17	85,393 40	
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	388,683 86	584,683 26	
	Droits d'inscription	256,952 42	251,515 99	
<i>Successions.</i> (30 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation	3,187,734 31	3,115,741 83	
	Droits de succession	18,581,958 95	17,164,683 77	
	— de mutation par décès	254,844 89	356,405 12	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,775,159 10	3,152,001 89	
<i>Timbres.</i> (Sans additionnels.)	— dus par les époux survivants	300,148 09	290,799 09	
	Débit	Passeports { à l'intérieur	"	2 "
		à l'étranger	5,856 "	5,652 "
		Permis de port d'armes de chasse	451,535 "	471,668 "
	Timbres fixes. {	Permis de chasse au lévrier	395 "	805 "
Timbres proportionnels pour effets de commerce		473,570 10	473,700 70	
Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	250,379 40	239,010 30	
	— à l'étranger	11,385 61	13,052 08	
	Timbres adhésifs pour affiches	265,888 20	257,551 60	
	Timbres de dimension	2,402,480 55	2,360,210 17	
Visa	Timbres proportionnels	172,140 85	158,204 45	
	Timbres de dimension	29,318 45	28,602 57	
Extraordinaire	Timbres fixes. — Warrants	539 25	658 "	
	Timbres proportionnels. {	Effets de commerce	1,157,952 85	1,080,214 20
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	472,708 54	425,680 "
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"
	Coupures	"	"	
	Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc.	529,134 70	313,251 55
Affiches		56,537 86	57,903 95	
Assurances. — Droit annuel		4,328 05	579,375 35	
A REPORTER fr.		62,448,066 81	51,683,038 76	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888

effectués avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1888		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS	EN MOINS	
79,750 65	•	
39,964 48	•	
•	55,114 64	
10,791 19	•	Les différences sont peu importantes et échappent à toute appréciation, cependant, il convient de remarquer que le produit de l'impôt établi sur les lettres de noblesse et sur les permis de changer de nom de famille est très variable
7,355 •	•	
1,595 •	•	
15 01	•	
1,475 77	•	
4,000 60	•	Les différences constatées sont minimes
5,458 43	•	
72,042 48	•	L'augmentation des droits d'inscription est insignifiante Quant à celle qui existe dans les droits de transcription, elle peut être attribuée, en partie, à l'augmentation des droits d'enregistrement perçus sur les actes civils publics
1,417,275 18	•	
•	81,560 25	Les différences en plus et en moins que l'on constate dans les droits de succession, de mutation en ligne directe et des droits dus par les époux survivants, ne peuvent être expliqués Ces produits sont soumis à diverses éventualités, telles que le nombre et l'importance des successions ouvertes, il serait impossible de préciser autrement
•	576,842 79	Le droit de mutation par décès est surtout un produit extrêmement variable et accidentel.
15,549 •	•	
•	2 •	
224 •	•	L'augmentation du produit des passeports est peu importante et ne peut guère s'expliquer
•	20,135 •	Les recettes des permis de port d'armes de chasse avaient, depuis 1882, augmenté chaque année, elles ont diminué, en 1886, d'une manière sensible, sans cause connue L'année 1887 présente, sur l'année 1886, une légère augmentation Quant à l'année 1888 elle accuse une diminution sur l'année 1887 et même sur l'année 1886
•	210 •	
•	440 20	
369 10	•	
•	1,668 47	
6,536 69	•	
42,270 58	•	Le débit, le visa et le timbrage à l'extraordinaire présentent, après compensation
13,956 40	•	1° Pour les timbres proportionnels d'effets de commerce, une augmentation de fr 89,935 48 c ^{ts} sur une recette de fr 1,953,274 73 c ^{ts}
715 88	•	2° Pour les timbres de dimension, une augmentation de fr 58,869 41 c ^{ts} sur une recette de fr 2,702,064 29 c ^{ts} .
•	•	3° Pour le timbre d'affiches, une augmentation de fr 4,968 37 c ^{ts} sur une recette de fr 215,457 55 c ^{ts} , Ces différences sont relativement peu importantes et il serait difficile de les expliquer
•	118 75	Timbres fixes, warrants Produits sans importance
77,758 65	•	Bons de caisse, billets au porteur, etc Le produit de l'année 1888 (fr 472,708 54 c ^{ts}) est exceptionnel, on a considéré celui de l'année 1883 (fr 390,908 85 c ^{ts}) comme présentant une situation peu près normale Les années 1886 et 1887 ont cependant produit respectivement fr 451,061 10 c ^{ts} et 425,680 francs, chiffres élevés, notamment le premier Cette situation est due, en partie, à la surveillance exercée pour amener une application régulière de la loi du 26 août 1883.
47,028 54	•	
•	•	
•	•	
15,833 15	•	
•	1,308 12	
•	575,047 30	Polices d'assurances La diminution que l'on constate en 1888 provient uniquement de la loi du 11 juin 1887, qui a abrogé, à partir du 1 ^{er} juillet 1887, la loi du 26 août 1883.
1,875,553 58	1,110,503 50	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1888.	1887.	
	Report. fr.	52,448,066 81	51,685,038 75	
Naturalisations. . .	{ Droit de naturalisation ordinaire.	12,250 *	23,750 *	
	{ Droit de grande naturalisation	7,000 *	11,250 *	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	95,177 00	95,789 04	
	Greffes.	"	"	
	Hypothèques	7,765 06	7,698 28	
	Successions	241,175 83	261,508 12	
	Timbre	22,537 03	27,528 52	
	Assurances	"	10 *	
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	{ en totalité	685,756 74	778,792 78
		{ en partie	7,172 01	7,841 87
	TOTAUX. fr.	55,624,899 68	52,897,267 56	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,875,533 56	1,110,505 50	
•	11,500 •	Il n'est guère possible d'apprécier la cause des différences en moins qui existent entre le produit de 1888 et celui de 1887. Il peut se concevoir qu'aujourd'hui les demandes de naturalisation soient moins fréquentes que dans les premières années qui ont suivi la loi du 7 août 1884, laquelle a réduit les droits de moitié.
•	4,250 •	
•	2,611 44	
•	•	
65 58	•	Ce produit est essentiellement variable, car le chiffre de ces amendes dépend, en effet, du nombre et de l'importance des fraudes qui se commettent.
•	20,392 20	
•	4,991 49	
•	10 •	
•	95,056 04	Produit variant en raison de l'importance des condamnations et de la solvabilité des condamnés. Il est impossible de déterminer la cause de la diminution qui, en réalité, s'élève à fr. 93,705 90 c. On fait remarquer que l'année 1887 accusait, sur l'année 1886, une augmentation de fr. 80,580 85 c.
•	669 86	
1,875,598 04	1,247,966 62	
627,632 32		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	66,376 78	66,748 01
	Maestricht à Bois-le-Duc	69,033 17	67,743 27
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	240,459 84	220,333 23
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	317 50	206 17
	{ vers Hasselt	9,152 42	7,890 52
	{ vers Turnhout	6,040 69	6,026 69
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	18,833 27	20,524 06
	Sambre	90,830 17	179,950 94
	Centre	616 03	969 77
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	189,888 86	181,168 08
	Mons à Condé	54,290 75	61,410 27
	Pommerœul à Antoing	58,826 50	57,556 41
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	2,758 38	3,503 01
	{ Schipdonck à Balgerhocke.	5,059 56	2,947 38
	Roulers à la Lys	2,343 20	2,025 93
	Gand à Ostende. . . { Droit général	40,945 03	33,793 16
	{ Droit à la porte de Damme	"	150 60
	Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la France	11,894 84	9,661 27
	Moervaert	2,051 30	3,288 22
	Grande Nèthe	258 20	649 24
	Petite Nèthe (canalisée).	2,308 14	2,504 36
	Gand à Terneuzen.	20,988 52	25,254 10
	Meuse	104,522 60	103,132 23
	Ourthe	6,479 74	6,191 40
	Escaut	72,312 58	81,007 23
	Lys	40,239 82	39,425 01
	Démer	182 79	685 90
	Yser.	4,290 66	4,412 06
	Ypres à l'Yser	1,541 07	2,095 05
	Loo	1,315 99	263 50
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	174 71	422 11
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	27,024 89	26,237 28
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	4,555 "	5,055 "
	Totaux. fr.	1,158,024 11	1,227,322 11

Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.

Rivières et canaux.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	372 13	
1,289 90	.	
20,124 50	.	
21 33	.	
1,201 90	.	
23 .	"	
"	1,758 79	
"	89,120 77	
"	555 72	
8,720 18	.	
"	7,119 52	
1,270 09	"	
"	2,804 03	
5,012 18	"	
312 55	"	
5,151 87	"	
"	156 60	
2,255 57	"	La diminution est due, en ce qui concerne la Sambre, à l'application de l'arrêté royal du 25 août 1887, portant réduction des droits de 0,0640 à 0,0015. Pour le surplus, les différences sont peu importantes et s'expliquent par le mouvement plus ou moins actif du trafic, qui s'est accru notamment sur le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
"	556 02	
"	391 04	
"	56 42	
"	4,265 58	
1,390 37	.	
288 34	.	
"	8,494 65	
813 91	.	
"	503 11	
"	121 40	
"	753 98	
1,052 49	.	
"	247 40	
1,687 61	.	
"	"	
"	500 .	
48,658 60	117,556 66	
68,698 .		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Chemin de fer	Voyageurs	40,762,941 86	38,590,845 58
	Bagages	994,141 79	965,192 51
	Équipages		
	Chevaux et bestiaux	82,569,501 09	77,802,471 53
	Marchandises		
	Produits extraordinaires	2,895,172 97	2,787,228 08
		127,221,757 71	120,145,735 50
Recouvré sur années antérieures		»	»
TOTALS fr.		127,221,757 71	120,145,735 50

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,172,098 28	•	Année 1888 bissextile. Activité des affaires commerciales et industrielles, et spécialement pour les voyageurs et les bagages. Grand Concours de Bruxelles.
28,949 48	•	
4,767,020 56	•	
107,944 89	•	
7,076,022 21	•	
•	•	
7,076,022 21		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Télégraphes		5,286,572 52	2,980,525 18
Taxe des correspondances en général		8,582,799 22	8,515,767 42
Taxe sur les abonnements aux journaux		54,691 49	52,466 80
Postes.	Mandats et bons de poste. {	515,170 85	302,497 05
	Taxe		
	Périmés		
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation		610,640 60	571,052 84
TOTAUX fr.		9,561,511 16	9,239,784 11

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
305,849 14	*	L'accroissement des recettes de 1888 sur 1887 doit être attribué : 1° à l'augmentation normale constatée dans le service intérieur; 2° à l'augmentation du nombre de correspondances internationales et de transit, provoquée par une reprise générale des affaires; 3° à la réduction des tarifs qui a été appliquée à partir du 1 ^{er} juillet 1886 et qui n'avait pas encore produit tous ses effets en 1887; 4° à l'extension donnée au service de la téléphonie interurbaine et internationale; 5° à la réorganisation du service de la remise à domicile des objets exprès.
69,031 80	*	L'augmentation porte sur la vente des timbres-poste.
2,224 69	°	Sans explication.
10,682 80	°	Accroissement normal.
39,587 76	*	
121,527 05	*	
121,527 05		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	698,105 34	603,549 01
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	63,173 69	61,686 81
TOTAUX. fr.	761,279 03	665,235 82

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
94,556 33	°	<p>Le mouvement général des voyageurs entre Ostende et Douvres s'est élevé en 1888 à 56,034 unités et présente, sur le mouvement de 1887, une augmentation de 32 p. %, correspondant à un accroissement de recettes de fr. 401,500 »</p> <p>D'autre part, les services des colis postaux, finances et messageries, accusent une diminution de recette de 6,963 67</p> <p style="text-align: right;">DIFFÉRENCE ÉGALÉ. . . fr. 94,556 33</p>
1,486 88	°	<p>Le tableau comparatif du mouvement indique une diminution, en 1888, sur le nombre des passages, des suppléments et des colis, mais une augmentation sensible dans les transports d'animaux et de véhicules. C'est à ces derniers transports entre la rive gauche de l'Escaut et Anvers que l'on doit attribuer l'augmentation de recettes dont il s'agit ci-contre.</p>
96,043 21	°	
96,043 21		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	100,000 *	*

NERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
100,000 *	*	La part revenant à l'Etat, du chef des taxes perçues sur les quais du port d'Anvers, a été versée pour la première fois en 1888.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Prix de vente de terrains prov' d'emprises.	Rivières et canaux	51,332 49	5,716 07
	Routes	50,060 60	35,144 45
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		10,224 26	71,932 72
Produits	de successions en déshérence.	80,489 28	180,339 16
	nets des épaves	405 72	571 95
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,380 15	2,662 47
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.		71 10	76 65
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires Étrangères	2,288 50	•
	— — des Finances	19,723 88	24,105 37
	— — de la Guerre	173,111 72	125,722 50
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	9,687 55	15,291 •
	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	27,440 25	43,148 10
	— — de la Justice	16,570 03	14,000 98
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	10,462 74	4,081 48
	— de la Cour des comptes	2,050 22	2,085 77
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale.	31,624 35	4,248 72
	de créances ordinaires.	•	•
Rachat et transfert de rentes.		402 44	381 •
Transactions en matière domaniale.		•	•
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		45,450 15	22,106 90
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		1,039 •	1,207 50
Produits d'objets saisis et confisqués		4,684 87	4,877 69
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		953 31	954 31
A REPORTER fr.		519,438 61	559,602 70

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
45,616 42	"	
"	4,174 85	} Produits accidentels variables.
"	61,708 46	
"	99,849 88	
"	166 25	} Le chiffre élevé des produits de 1887 est dû notamment à la réalisation des valeurs de la succession de M. Jean-Pascal Lejeune, décédé à Verviers, le 4 décembre 1886.
"	278 32	
"	5 55	
2,288 50	"	
"	4,441 40	
47,589 22	"	
"	5,603 45	
"	15,698 85	
2,569 05	"	} Produits accidentels. Les causes de ces différences ne sauraient être précisées.
6,401 26	"	
"	924 55	
27,375 63	"	
"	"	
111 44	"	
"	"	
21,323 25	"	
"	258 50	
"	102 82	
"	1 "	
155,074 77	193,298 96	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1888.	1887.	
Report. fr.		510,458 61	550,662 70	
<i>Forêts.</i>	Prix de vente de coupes de bois.	604,088 55	597,072 04	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	110,095 40	92,778 85	
	— d'objets saisis et confisqués	110 »	»	
	— de glandée, panage, foins et herbages	1,574 »	1,749 »	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	15,351 09	7,958 86	
	— du droit de chasse.	14,862 »	15,214 »	
	— — de pêche (baux et licences)	»	»	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	2,063 08	2,842 81	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	17,558 62	17,584 58	
	Indemnités pour carbonisation, etc.	»	18 »	
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	22,526 58	22,984 45	
	— de bâtiments.	11,089 19	14,420 95	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	11,673 54	11,865 95	
	— de vidanges.	»	»	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	487 27	371 80	
	Argent non réclamé	1,802 40	1,947 86	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	111,474 59	161,568 45	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	15,707 84	11,812 »	
	— d'objets non réclamés.	18,457 98	12,475 20	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,982 01	4,094 70	
<i>Établissements et services régis par l'État.</i>	École militaire. — Pension des élèves.	136,081 79	115,615 57	
	École vétérinaire. {	Pension d'animaux malades	7,455 20	7,881 95
		Produit des ventes d'objets divers.	575 »	540 »
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.	»	»	
	Bénéfices de la fonderie de canons	»	»	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,564 »	15,556 »	
	Institut agricole — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	194 50	97 05	
Section normale d'enseignement moyen pour filles	4,920 »	4,560 »		
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles	14,005 »	14,321 98		
A REPORTER fr.		1,668,873 71	1,694,583 58	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
153,074 77	193,208 95	
7,616 49	"	Produits variables selon l'étendue et la nature du peuplement ainsi que les besoins du marché.
23,314 66	"	
110 "	"	
"	375 "	Sans importance.
7,372 23	"	
"	352 "	Produits éventuels. Différences minimales.
"	"	
"	770 73	
"	225 70	
"	18 "	
"	658 05	La nature des produits en explique la variabilité.
"	3,340 76	
"	102 61	
"	"	
115 47	"	
"	143 46	
"	50,094 04	
3,895 84	"	
5,962 78	"	
1,887 31	"	
20,466 22	"	Idem.
"	446 75	
33 "	"	
"	"	
"	"	
28 "	"	
97 45	"	
560 "	"	
"	316 98	
224,534 22	250,244 09	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1886.	1887.
REPORT. fr.	1,668,873 71	1,694,583 58
Produits des examens universitaires.	23,220 "	17,255 "
— — et visa des diplômes	41,727 50	47,305 "
— divers	25 "	" "
— des brevets d'invention.	345,210 "	310,110 "
— du quart des salaires sur transcriptions.	48,909 15	47,045 55
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	40 58	30 46
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	511 25	236 25
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	5,250 "	4,873 "
Restitutions volontaires	1,600 23	5 78
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	250 "	560 "
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	" "	3 80
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	195 85	66 58
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	44,171 62	76,977 45
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,631 27	5,851 13
Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	2,412 51	" "
Produits des conférences données aux élèves-droguistes	1,051 55	788 32
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	98,240 71	117,888 66
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	35,561 66	34,708 08
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc	14,944 03	9,740 09
{ Fermages de pêche et de chasse.	5,052 96	5,970 00
Arrérages de rentes.	852 37	814 62
Redevances pour concessions de prises d'eau	2,368 88	2,581 48
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	5,050 "	8,200 65
— — de créances ordinaires	5,428 21	2,524 01
Domaine de Terruereu. { Fermages.	7,008 05	7,267 67
{ Menus produits	1,529 "	873 "
Redevances (art. 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	1,230 03	1,585 37
Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux.	37,795 "	58,068 52
{ Routes	5,521 40	6,612 44
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	103,520 54	121,253 51
{ Routes	187,211 37	162,814 19
Droits de pêche (rivières et canaux).	42,888 20	43,544 62
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	447 06	442 25
TOTAUX. fr.	2,741,988 57	2,770,751 82

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS	EN MOINS.	
224,554 22	250,244 09	
5,065 0	5,577 50	
25 0	0	
24,100 0	0	
1,803 60	0	
1 12	0	
75 0	0	
377 0	0	
1,693 45	0	Produits éventuels.
0	110 0	
0	5 80	
129 27	0	
0	32,805 83	
0	4,199 86	
2,412 51	0	
243 01	0	
0	19,647 95	
0	1,207 32	
5,205 94	0	
0	317 94	
17 75	0	
0	12 60	
0	2,250 03	
5,104 20	0	
0	169 62	Idem.
656 0	0	
0	145 44	
0	1,175 52	
0	1,091 04	
0	12,932 07	
24,397 18	0	
0	656 42	
4 83	0	
294,803 08	532,546 53	
57,743 45		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	33,707 •	33,417 05
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	24,187 50	27,220 50
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	23,550 50	27,345 50
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	5,254 •	4,956 •
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	240 •	200 •
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	110 •	84 •
TOTAUX. fr.		87,148 •	93,223 05

CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
379 05	•	Sans explication.
•	3,035 •	
•	3,786 •	
208 •	•	
40 •	•	
20 •	•	
743 05	6,819 •	
6,075 05		

CAPITAUX ET REVE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Produits divers des prisons	283,515 97	282,035 87

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
580 10	*	Provient d'une augmentation dans les recouvrements des frais d'entretien des mendiants et vagabonds.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,756 57	3,258,491 52
Produits des actes des commissariats maritimes	116,510 18	112,202 45
Produits des droits de chancellerie	10,065 40	9,501 10
Produits des droits de pilotage	2,265,592 70	2,204,687 57
Produits des droits de fanal	968,685 27	925,650 58
Produits de la régie du <i>Monteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	91,021 44	89,144 73
Produits des écoles agricoles	280,043 56	262,284 15
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	828,400 .	902,200 .
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,190,975 45	1,182,027 86
Bonification d'un quart p. c, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	415,000 61	460,018 79
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,271,578 16	4,267,900 94
TOTAUX. fr.	12,445,507 13	13,672,069 40

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	257,735 15	Par suite de la conversion du 4 p. % en 3 1/2 p. %, la caisse des dépôts et consignations a vu ses revenus décroître d'environ 257,000 francs.
4,507 73	»	Cette différence en plus provient d'une augmentation du nombre de navires en 1888, notamment en ce qui concerne la navigation sur Anvers
674 30	»	
60,705 22	»	Le mouvement de la navigation sur Anvers, représenté par les navires astreints à l'obligation de prendre un pilote, avait été en 1887 de 8,589 bâtiments; il s'est élevé, en 1888 à 8,535, soit une augmentation de 168 navires. Il est à remarquer que la différence en plus constatée ci-contre pour les produits du pilotage, comprend une somme de 5,200 francs pour le service de remorque à Ostende.
45,054 89	»	Les explications relatives aux droits de police maritime et de pilotage se rapportent également à l'augmentation des droits de fanaux constatée pour 1888.
2,776 71	»	
17,759 41	»	
»	75,800 »	En 1888, les placements se sont élevés en moyenne à 48,673,000 francs, au taux moyen de 1.70 p. %, tandis qu'en 1887, les fonds rendus productifs ont atteint 30,984,000 francs et le produit moyen a été de 1.77 p. %.
14,945 59	»	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale, en 1888, ont dépassé ceux de l'année précédente, par suite notamment de ce que les escomptes ont été plus considérables et les taux de l'escompte plus élevés.
»	47,018 28	La décroissance est en rapport avec la diminution de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1888 a été inférieure de 9,273,200 francs à celle de l'année précédente.
»	996,412 78	La diminution de recette constatée en 1888 provient de la conversion des dettes à 4 p. % en dettes à 3 1/2 p. %. En effet, le taux d'amortissement des dettes à 4 p. % était d'un demi pour cent du capital nominal, tandis que pour les dettes à 3 1/2 p. %, ce taux n'est que de 0.20 pour cent. Il est également à remarquer que les recettes de 1887 ont été inférieures aux évaluations budgétaires; on doit en attribuer la cause à cette circonstance que la conversion a eu pour résultat d'arrêter le fonctionnement de l'amortissement de la dette à 4 p. %, 1 ^{re} série, pour le semestre au 1 ^{er} mai.
146,225 85	1,374,986 21	
1,228,762 36		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Frais de perception des centimes provinciaux	124,253 98	122,777 21
— — — — — communaux	370,245 10	367,721 64
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	158,412 56	165,507 69
TOTAUX fr.	658,909 44	654,066 45

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,476 77	»	L'augmentation des sommes perçues au profit des communes et des provinces est la cause de ces différences.
8,521 40	»	
•	5,155 24	Cette diminution est due à ce que le total des sommes admises dans les non-valeurs a été moins élevé en 1888.
9,998 25	5,155 24	
4,842 99		

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1888.	1887.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	•	•	
	Actes de chargement de divers chefs	882 87	474 50	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	11,040 77	4,156 19	
	— divers	0,701 12	22,811 98	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	237 51	354 90	
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux établissements publics, aux acquéreurs de bois domaniaux	225,388 07	105,224 26	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	•	20 69	
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordire (frais de régie)	2,919 19	3,653 70	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	•	•	
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•	
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,012 50	1,848 •	
	Restitution de droits	021 60	97 96	
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	624 •	552 80	
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	7,892 07	10,075 18
		Remboursement de subsides	5 •	2,096 99
		Restitution de droits	•	•
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	94,989 43	144,867 52	
	— — de police	97,447 61	105,927 •	
	— militaire	1,636 71	2,122 07	
	Frais de justice en matière de faillites	612 15	190 45	
	Frais d'entretien de mendiants	166 99	652 83	
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	•	•	
	{ Rachat des annuités	•	•	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	24,772 •	23,075 33	
	— d'entretien de routes concédées	200 •	•	
	Restitution de droits	•	571 60	
Remboursements divers	36 50	569 81		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	85 37	27 20		
TOTAUX. fr.		478,576 06	519,781 25	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	»	Produits variables.
408 28	»	
6,910 58	»	
»	16,110 86	
»	117 48	La différence provient de ce qu'une partie des frais dus pour 1887 n'a pu être imputée que sur l'exercice 1888.
30,164 41	»	
»	»	
»	20 69	
»	754 51	
»	»	
»	»	
164 50	»	
825 64	»	
91 20	»	
»	2,735 11	Produits accidentels.
»	2,091 99	
»	»	
»	49,878 09	
»	8,479 50	
»	485 36	
421 70	»	
»	485 84	Produits accidentels. Différences minimales.
»	»	
»	»	
1,696 67	»	
200 »	»	
»	571 69	
»	555 51	
56 17	»	
40,937 15	82,092 52	
41,155 17		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. (<i>Pour mémoire</i>)
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,084 »	22,084 »
TOTALS. fr.	22,084 »	22,084 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	.	
.	.	
.	.	
.		

REMBOURSEMENTS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	46,553 69	50,510 28
Recettes diverses et accidentelles	588,677 04	800,006 53
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées .	4,877 78	1,555 54
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce . .	1,360 »	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	18,597 03	30,075 75
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,799 92	9,799 92
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000 »	175,000 »
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1870.)	885,464 47	991,530 66
Remboursement par la province de Brabant de sa quote-part de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	33,087 60	30,422 89
TOTALS. fr.	1,565,417 55	2,090,039 17

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	3,950 59	Cette recette est variable; elle dépend du plus ou moins de célérité que mettent les provinces à payer les sommes dont elles sont redevables au Trésor.
•	411,320 29	Cette différence provient de ce que diverses recettes renseignées dans le compte de 1887 ne figurent plus au compte de 1888, savoir :
3,544 44	•	1° Prélèvement effectué sur le Budget pour Ordre du montant de crédits devenus sans emploi.
•	•	2° Solde des intérêts dus par le Gouvernement néerlandais, en conformité de l'article 16 de la convention du 31 octobre 1879;
•	•	3° Bonification d'intérêts sur des titres 3 1/2 % délivrés en exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877.
•	11,478 72	Produit éventuel.
•	•	
•	•	
•	106,068 19	Cette diminution de recette provient du retard qu'apportent les communes débitrices à acquitter les sommes qui restent dues au Trésor sur les exercices clos de 1878 à 1887.
2,664 71	•	L'augmentation de recette constatée en 1888, a pour cause les remboursements effectués par divers.
6,209 15	532,830 79	
526,621 64		

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		<i>Report de l'exercice 1887 à l'exercice 1888 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	•	•	•	10,000 •
		EXERCICE 1888. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14
		2 ^e SECTION. — <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	123,386 24
	4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Dette à 3 p. %	15,595,770 •	1,030,718 •	16,635,488 •	16,635,488 •
	6	Dette à 5 1/2 p. % (1 ^{re} série)	4,792,951 12	273,882 95	5,066,854 07	5,066,854 07
	7	— (2 ^e série). b)	30,890,792 88	1,765,188 16	32,655,981 04	32,802,316 04
	8	— (3 ^e série).	5,775,000 •	330,000 •	6,105,000 •	6,105,000 •
		TOTAUX fr.	62,553,504 78	3,408,789 11	65,962,293 89	
		a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 24 novembre 1888.				
		b) Le crédit primitif de l'article 7, de fr. 32,655,981 04 c ^s , a été augmenté d'une somme de 146,336 francs, transférée de l'article 9 par l'article 7 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 15, n° 134.				
				A REPORTER. . . . fr.		66,353,777 20

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
						10,000 »		
5,498,990 78	2,740,405 39	2,740,405 39	5,498,990 78	»	»	»	»	»
80,598 14	80,598 14	»	80,598 14	»	»	»	»	»
122,257 89	»	122,257 89	122,257 89	»	»	1,128 35	»	»
20,970 48	»	20,970 48	20,970 48	»	»	193 54	»	»
16,655,488 »	16,655,488 »	»	16,655,488 »	»	»	»	»	»
5,065,240 38	2,527,872 95	2,537,367 45	5,065,240 38	»	»	1,593 69	»	»
52,802,316 03	52,802,316 03	»	52,802,316 03	»	»	0 01	»	»
6,105,000 »	6,105,000 »	»	6,105,000 »	»	»	»	»	»
66,330,861 70	60,900,770 49	5,430,091 21	66,330,861 70	»	»	2,915 50	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	66,353,777 29	66,350,861 70	60,900,770 49	5,450,091 21
1	(suite).	Service de la dette proprement dite (suite).				
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année a)	1,053,665 *	548,976 90	226,290 16	322,686 80
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 *	300,000 *	150,000 *	150,000 *
	11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 *	672,350 *	672,350 *	»
	12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal	500,000 *	500,000 *	500,000 *	»
	15	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 *	612,000 *	612,000 *	»
	14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.	15,500 *	15,250 *	7,025 *	8,225 *
	15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . fr. 5,591,169 *				
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 3,080,668 *	8,471,837 *	8,471,837 *	8,471,837 *	»
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1870, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 *	1,000,000 *	1,000,000 *	»
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	17	Rente annuelle à 3 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	»
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	400,000 *	488,314 22	245,000 *	175,000 *
		A REPORTER. fr.	70,491,197 03	78,981,857 62	72,827,540 39	6,080,005 01

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
66,550,801 70	"	"	2,015 50	"	"	
548,976 06	"	"	501,268 04	3,420 "	"	a) Le crédit primitif de l'article 8, de fr. 1,200,000, a été diminué de la somme de fr. 146,555, transférée à l'article 7 en vertu de l'article 7 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
300,000 "	"	"	"	"	"	
072,550 "	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
15,250 "	"	"	50 "	"	"	
8,471,837 "	"	"	"	"	"	
1,000,000 "	"	"	"	"	"	
42,287 74	"	"	"	"	"	
420,000 "	68,314 22	"	"	10,000 "	8,314 22	
78,913,543 40	68,314 22	"	504,256 03	13,420 "	8,314 22	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	79,491,197 05	78,981,857 62	72,827,540 50	6,086,005 01
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite)		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830 (suite).</i>				
		§ 5. — AUTRES CHARGES (suite).				
	19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc). 127,000 »				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt. 7,500 »	a) 154,540 94	60,552 26	8,609 62	51,955 18
II.		Rémunérations.				
	20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 »	2,960,100 »	»	2,060,100 »
	21	Pensions diverses. b)	10,243,764 »	10,074,280 14	5,984,052 25	4,074,590 02
	22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	1,755,000 »	1,553,224 87	1,158,063 11	394,509 40
	25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	564,000 »	564,000 »	549,041 49	14,859 60
		(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)				
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	24	A. Intérêts à 5 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,500,000 »				
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 5,000 »	1,505,000 »	1,305,546 52	413,267 71	879,194 74
	25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	9,000 »	8,517 08	»	8,517 08
	26	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 5 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 »	1,101,780 12	12,744 15	1,084,119 41
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique. fr.	97,828,501 97	96,607,467 61	80,953,900 70	15,553,426 44

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
78,915,543 40	68,514 22	»	504,255 65	13,420 »	8,314 22	
60,542 80	0 46	»	73,088 68	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 19, de 134,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 40 94 c ^e , crédit supplémentaire alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
2,960,100 »	»	»	259,900 »	•	•	
10,058,622 25	15,666 89	»	160,474 86	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 21, de 9,860,800 francs, a été augmenté d'une somme de 382,964 francs, crédit supplémentaire alloué par l'article 4 de la loi du 23 mai 1888.
1,552,974 51	250 56	»	170,775 15	•	•	
563,901 09	98 01	»	•	•	•	
1,202,462 45	10,884 07	»	•	•	346 52	
8,317 08	•	»	682 92	•	•	
1,096,865 56	4,916 56	•	48,219 88	•	•	
96,507,327 14	100,140 47	•	1,216,275 10	13,420 »	8,060 74	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1887. (Art 30 de la loi de comptabilité.)	10,000 »	»	»	»
		Total du Budget de l'exercice 1888.	97,828,501 97	16,607,467 61	80,953,900 70	15,553,426 44
		TOTAL. . . . fr.	97,858,501 97	16,607,467 61	80,953,900 70	15,553,426 44

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉGULANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
			10,000 •	•	•	
90,507,327 14	100,140 47	•	1,210,275 10	13,420 •	8,660 74	
90,507,327 14	100,140 47	•	1,220,275 10	13,420 •	8,660 74	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1888 a été fixé, par l'article unique de la loi du 30 décembre 1887, *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de fr. 97,443,497 03

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 583,004 94

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1887 au Budget de l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 10,000 •

TOTAL. fr. 97,858,501 97

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1888. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	3,300,000	3,300,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•
II.	5	Sénat	105,000	79,228 93	69,000	10,228 93
III.	4	Chambre des Représentants	704,065	635,076 09	513,055 76	120,021 23
IV.	Cour des comptes.					
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,750	70,750	•
	6	Traitements du personnel des bureaux	136,725	136,720 97	135,020 97	3,700 •
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	19,374 99	19,857 59	6,557 40
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200	•	•	•
	9	Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000	800	725	75 •
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.			4,538,740	4,441,051 88	4,301,389 52	140,562 56

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,300,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
79,228 93	»	»	25,771 07	»	»	
635,076 99	»	»	68,088 01	»	»	
70,750 »	»	»	»	»	»	
136,720 97	»	»	4 03	»	»	
10,374 99	»	»	625 01	»	»	
»	»	»	1,300 »	»	»	
800 »	»	»	200 »	»	»	
4,441,951 88	»	»	96,788 12	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article unique de la loi du 23 décembre 1887, *Moniteur* du 31, n° 305, à la somme de fr. 4,558,740 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1888. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	392,000 »	392,000 »	390,221 92	1,778 08
	3	Matériel a)	49,750 »	49,732 78	50,575 87	18,756 81
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	5,000 »	4,917 42	2,686 62	2,250 80
	5	Frais de route et de séjour	6,500 »	5,465 10	5,217 30	247 80
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	271,200 »	268,222 60	267,922 60	500 »
	7	— (<i>Matériel</i>).	4,800 »	4,620 »	4,620 »	»
	8	Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	1,065,450 »	1,056,070 58	871,658 41	184,412 17
	9	— (<i>Matériel</i>).	23,800 »	22,589 59	20,760 »	1,629 50
	10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,125,700 »	2,110,052 46	1,874,506 62	235,543 84
	11	Justices de paix et tribunaux de police	956,000 »	955,250 »	750,142 06	185,107 94
III.		Justice militaire.				
	12	Cour militaire (<i>Personnel</i>).	20,650 »	19,899 96	19,401 65	408 33
	13	— (<i>Matériel</i>).	1,500 »	1,290 »	1,000 »	290 »
	14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400 »	47,566 67	47,566 67	»
	15	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière; ameublement des locaux des conseils de guerre	5,400 »	4,380 »	4,130 »	250 »
IV.		Frais de justice.				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (<i>crédit non limitatif</i>). Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs	1,500,000 »	1,956,253 80	153,514 44	1,819,274 52
		A REPORTER. fr.	6,470,950 »	6,890,111 02	4,445,012 14	2,450,231 88

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,000 »	»	»	»	»	»	
392,000 »	»	»	»	»	»	
49,530 68	402 10	»	17 22	»	»	
4,017 42	»	»	82 58	»	»	
5,465 10	»	»	1,034 00	»	»	
908,222 60	»	»	2,977 40	»	»	
4,020 »	»	»	180 »	»	»	
1,056,070 58	»	»	9,379 42	»	»	
22,589 59	»	»	1,410 41	»	»	
2,110,052 46	»	»	15,647 54	»	»	
955,250 »	»	»	750 »	»	»	
10,899 96	»	»	750 04	»	»	
1,290 »	»	»	10 »	»	»	
47,566 67	»	»	833 33	»	»	
4,380 »	»	»	1,020 »	»	»	
1,052,788 96	3,464 90	»	»	»	456,253 86	
6,895,244 02	3,867 »	»	34,092 84	»	456,253 86	

a) Le crédit primitif de l'article 3, de 48,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,750 francs par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 213.

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	6,476,950	6,899,111 02	4,445,012 14	2,450,231 88
IV (suite).		Frais de justice (suite).				
	17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	7,008	5,108 56	5,010 22	80 14
	18	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellu- laïres	12,500	12,500	11,725	575
V.		Palais de Justice.				
	19	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rému- nération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achè- vement des travaux y relatifs	107,000	106,062 04	35,578 58	69,073 52
VI.		Publications officielles.				
	20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000	16,965 51	16,753 51	250
	21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires a)	578,950	260,851 40	196,092 14	64,759 26
	22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassa- tion</i>	5,000	2,757 75	2,745 50	12 25
	23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,500	10,852 04	5,017 01	7,814 15
	24	Indemnités et traitements d'employés attachés à la commis- sion royale de publication des anciennes lois.	7,000	6,998 49	4,000 04	2,998 45
VII.		Pensions et secours.				
	25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre)	15,000	5,720 69	5,221 12	508 57
	26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite de leur position malheureuse	9,000	8,565	8,565	*
		A RETOURNER. fr.	7,066,508	7,555,099 10	4,733,509 06	2,596,312

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,895,244 02	3,867 "	"	34,092 84	"	450,255 80	
5,108 56	"	"	1,809 64	"	"	
12,300 "	"	"	"	"	"	
104,651 90	1,410 14	"	957 96	"	"	
16,983 31	"	"	8,016 60	"	"	
260,851 40	"	"	118,098 60	"	"	
2,757 75	"	"	242 25	"	"	a) Par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, Moniteur du 3 août suivant, n° 215, le crédit primitif de l'article 21, de 400,000 francs, a été diminué d'une somme de 21,050 francs, trans- férée savoir : à l'article 3, 1,730 francs; à l'ar- ticle 41, 1,500 francs; à l'article 43, 3,270 francs; à l'article 46, 5,530 francs; à l'article 49, 11,000 francs.
10,852 04	"	"	14,467 96	"	"	
6,998 49	"	"	1 51	"	"	
5,729 69	"	"	9,270 31	"	"	
8,365 "	"	"	635 "	"	"	
7,329,821 96	6,277 14	"	187,662 76	"	456,255 80	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,068,508	7,355,099 10	4,753,509 96	2,596,512
VII (suite).		Pensions et secours (suite).				
	27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,000	1,700	1,700	»
	28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	4,000	»
VIII.		Cultes.				
	29	Clergé supérieur du culte catholique	281,400	279,453 32	246,685 52	52,750
	30	Clergé inférieur du culte catholique	4,291,000	4,278,069 62	3,164,151 28	1,113,601 68
	31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	500,000	500,000	370,405 92	110,458 08
	32	Culte protestant et anglican (Personnel)	80,000	76,403 20	64,614 90	11,788 30
	33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	9,757 56	7,524 91	2,432 59
	34	Culte israélite (Personnel).	17,000	16,341 99	13,281 49	5,000 50
	35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	»
	36	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	8,000	»	8,000
	37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000	11,578 39	7,168 67	4,114 38
	38	Secours pour les ministres des cultes	30,000	30,000	28,000	1,100
IX.		Établissements de bienfaisance.				
		SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
	39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.	240,000	240,000	119,490 19	120,461 08
		A REPORTER. fr.	12,548,908	12,791,385 12	8,771,230 64	4,010,078 61

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

-TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	excédant LES DÉPENSES			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,329,821 90	5,277 14	•	187,662 76	•	456,253 86	
1,700 •	•	•	500 •	•	•	
4,000 •	•	•	•	•	•	
279,455 32	•	•	1,066 68	•	•	
4,277,752 96	316 60	•	12,950 38	•	•	
495,864 •	4,136 •	•	•	•	•	
76,403 20	•	•	3,596 80	•	•	
9,757 50	•	•	242 50	•	•	
16,341 99	•	•	658 01	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
8,000 •	•	•	2,000 •	•	•	
11,283 05	295 34	•	4,421 61	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
239,051 27	48 75	•	•	•	•	
12,781,300 25	10,073 87	•	215,778 74	•	456,253 86	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT fr.	12,548,908	12,701,585 12	8,771,250 64	4,010,078 61	
IX (suite).		Établissements de bienfaisance (suite).					
		SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).					
	40	Subsides : A. 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, de la partie du crédit qui restera disponible, à la construction et à l'ameublement de l'asile des hommes aliénés à Tournai, ainsi qu'à l'agrandissement et à l'amélioration de l'asile des femmes aliénées à Mons. (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	355,000	352,651 07	322,750 71	20,012 26	
	41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles. a)	11,500	11,506 50	3,554 10	7,972 90	
	42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500	7,498 80	2,293	5,205 80	
		SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.					
	43	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem b)	283,270	283,180 25	235,773 92	46,431 54	
	44	Patronage des colons libérés	5,000	4,000	4,000	"	
	X.		Prisons.				
		45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Articles de consommation et de transformation	1,090,000	1,047,326 84	785,852 78	262,504 86
46		Salaires des détenus. c)	53,550	53,523 60	59,491 55	14,032 05	
47		Confection et frais d'habillement des surveillants	28,000	21,754 11	15,411 36	6,342 75	
48		Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	6,000	4,869 46	3,172 95	1,696 51	
49		Traitements des fonctionnaires et employés d)	1,050,775	1,040,308 71	1,017,529 60	31,779 11	
50		Indemnités de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants.	20,550	19,850	18,650	1,200	
51		Frais d'impression et de bureau	12,000	8,840 02	6,879	1,961 02	
52	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme	9,000	9,000	6,200	2,800		
		A REPORTER. fr.	15,480,853	15,664,585 38	11,230,558 01	4,421,917 41	

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,781,309 25	10,073 87	•	213,778 74	•	456,253 86	
352,851 07	•	•	2,548 03	•	•	
11,327 •	69 50	•	103 50	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 41, de 10,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,500 francs, transférée de l'article 21 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
7,498 80	•	•	1 20	•	•	
282,205 46	974 79	•	89 75	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 43, de 280,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,270 francs, transférée de l'article 21 par l'article 2 de la loi précitée.
4,000 •	•	•	1,000 •	•	•	
1,046,357 04	989 20	•	42,673 16	•	•	
53,523 60	•	•	6 40	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 46, de 50,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,530 francs, transférée de l'article 21 par l'article 2 de la loi susdite.
21,754 11	•	•	6,245 89	•	•	
4,869 46	•	•	1,130 54	•	•	
1,049,508 71	•	•	1,466 29	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 49, de 1,039,775 francs, a été augmenté d'une somme de 11,000 francs, transférée de l'article 21 par l'article 2 de la loi susmentionnée.
19,850 •	•	•	500 •	•	•	
8,840 02	•	•	3,159 08	•	•	
0,000 •	•	•	•	•	•	
15,052,470 02	12,107 56	•	272,503 48	•	456,253 86	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,480,833	15,604,583 58	11,250,558 01	4,421,917 41
X (suite).		Prisons (suite).				
	53	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	260,000	251,293 93	170,070 92	80,585 70
	54	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux	10,000	8,075 48	1,628 60	6,444 88
XI.		Frais de police.				
	55	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	»
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	15,000	11,562 50	11,562 50	»
	57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000	8,999 95	8,150 50	845 80
XIII.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices clos ou périmés (1887 et antérieurs) a).				
	58	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques	2,000	1,935 86	»	1,700 58
	59	Frais d'entretien et de transport d'indigents	15,000	12,227 77	»	12,205 77
	60	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers de charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments des prisons; direction et surveillance des travaux.	3,100	2,629 70	»	2,629 70
	61	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos.	600	271 87	»	268 27
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	15,853,533	16,021,040 50	11,482,576 99	4,526,597 97

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,652,476 02	12,107 56	°	272,505 48	°	456,253 86	
251,262 68	33 25	°	3,466 57	5,237 50	°	
8,075 48	°	°	1,926 52	°	°	
60,000 °	°	°	°	°	°	
11,562 36	°	°	3,437 64	°	°	
8,906 30	3 65	°	0 05	°	°	
1,700 58	295 48	°	4 14	°	°	
12,205 77	22 °	°	772 23	°	°	
2,629 70	°	°	470 50	°	°	
268 27	3 60	°	328 15	°	°	
16,009,174 96	12,465 54	°	282,909 06	5,237 50	456,253 86	

a) Les crédits formant les articles 58 à 61 ont été alloués par l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 215.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article unique de la loi du 26 mars 1888, *Moniteur* du 29, n° 89, à la somme de fr. 15,834,833 °
 A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 18,700 °
 TOTAL. fr. 15,853,533 °

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1888. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel des bureaux	324,300 »	324,300 »	324,300 »	»
	3	Matériel. { Charge ordinaire et permanente fr. 40,000 » { Charge extraordinaire et temporaire 7,700 »	(a) 63,400 »	62,011 15	53,660 40	25,066 84
	4	Fonds secrets	13,000 »	13,000 »	8,500 »	4,500 »
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
II. Légations.						
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>						
	6	Allemagne	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	7	Autriche-Hongrie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	8	Brésil	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	9	Chine	58,000 »	58,000 »	53,777 77	4,222 23
	10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	11	Espagne	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	12	États-Unis.	50,000 »	50,000 »	27,500 »	2,500 »
	15	France.	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	14	Grande-Bretagne.	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	15	Italie	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	16	Japon	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	17	Mexique	50,000 »	50,000 »	27,500 »	2,500 »
	18	Pays-Bas	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
	19	Portugal	25,000 »	25,000 »	22,016 65	2,083 35
	20	Roumanie.	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
	21	Russie	58,000 »	57,549 97	50,749 97	6,600 »
	22	Saint-Siège	26,000 »	26,000 »	26,000 »	»
A REPORTER fr.			1,004,760 »	1,002,721 12	1,041,964 70	47,472 42

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 *	
524,560 *	
58,727 24	3,283 91	.	1,388 85	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 3, de 56,700 francs, a été augmenté d'une somme de 6,700 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
13,000 *	
10,000 *	
58,000 *	
58,000 *	
30,000 *	
38,000 *	
25,000 *	
30,000 *	
30,000 *	
58,000 *	
58,000 *	
38,000 *	
38,000 *	
30,000 *	
38,000 *	
25,000 *	
25,000 *	
37,549 07	.	.	650 03	.	.	
26,000 *	
1,089,457 21	3,283 91	.	2,038 88	.	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	1,094,760	1,092,721 12	1,041,964 70	47,472 42
II (suite).		Légations (suite). <i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	23	Serbie	25,000	25,000	25,000	•
	24	Suisse.	20,000	20,000	16,666 64	3,333 36
	25	Turquie	50,000	50,000	50,000	•
	26	Traitements des conseillers et secrétaires	162,500	162,500	155,427 61	6,072 59
III.		Consulats.				
	27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	528,000	506,730 16	472,331 35	22,378 81
IV.		Frais de voyage.				
	28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	180,000	170,910 41	116,506 42	49,073 90
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris.	14,000	14,000	14,000	•
	30	— — — — — et d'un commis de chancellerie à Constantinople.	17,000	17,000	17,000	•
	31	Traitements de drogman, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	62,460	61,910 14	56,767 95	4,642 19
	32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000	96,507 80	42,800 96	45,822 40
	33	Frais de chancellerie	25,000	25,000	25,000	•
		A REPORTER fr.	2,257,620	2,220,279 63	2,011,284 72	178,705 56

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,080,437 21	5,285 91	"	2,058 88	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
161,500 "	1,000 "	"	"	"	"	
494,730 16	12,000 "	"	22,169 84	"	"	
105,580 41	14,330 "	"	89 59	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 28, de 170,000 francs, a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, transférée de l'article 27 du Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1887, par l'article 3 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
14,000 "	"	"	"	"	"	
17,000 "	"	"	"	"	"	
61,410 14	500 "	"	549 86	"	"	
88,422 36	8,085 44	"	3,492 20	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
2,190,080 28	30,199 35	"	28,340 37	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	2,257,020 »	2,229,270 65	2,011,284 72	178,795 50
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget a)	54,000 »	53,958 88	35,105 02	18,811 30
VII.		Commerce, émigration.				
	35	Frais divers et encouragements au commerce, achat de do- cuments commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	62,800 »	50,589 07	35,840 74	19,672 82
	36	Musée commercial. — Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	25,000 »	13,390 89	7,399 55	5,784 00
	37	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 »	18,100 »	14,149 94	3,866 73
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; se- cours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à rai- son de leur position malheureuse	3,000 »	2,875 »	1,125 »	1,750 »
	39	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	1,000 »	113 25	567 41
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	2,421,520 »	2,375,194 07	2,105,019 12	229,047 88

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
190,080 28	59,199 55	•	28,540 37	•	•	
55,917 22	41 06	•	41 12	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 34, de 42,000 francs, a été augmenté d'une somme de 12,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
55,515 56	3,076 11	•	6,210 53	•	•	
15,185 61	207 28	•	11,609 11	•	•	
18,016 67	85 33	•	•	•	•	
2,875 •	•	•	125 •	•	•	
480 66	519 54	•	•	•	•	
2,552,067 •	45,127 07	•	46,325 95	•	•	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article unique de la loi du 22 mars 1888, *Moniteur* du 28, n° 88, à la somme de fr. 2,502,820 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 18,700 •

2° Une somme de 10,000 francs, transférée de l'article 27 du Budget de l'exercice 1887, par l'article 5 de la loi du 5 mai 1888, *Moniteur* du 15, n° 154 10,000 •

TOTAL fr. 2,421,520 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1888. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	438,500 »	438,500 »	452,901 04	5,598 06
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère a)	58,000 »	58,000 »	58,294 02	14,863 42
	4	Bibliothèque du Département, achat de livres, abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de car- tonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque	5,000 »	4,979 »	2,124 10	2,854 90
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et em- ployés b)	10,000 »	9,700 »	9,700 »	•
	6	Frais de route et de séjour; missions. c)	3,000 »	1,111 60	870 40	232 20
	7	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	14,000 »	14,000 »	14,000 »	•
	8	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	6,000 »	5,672 90	5,529 10	2,143 80
II. Pensions et secours.						
	9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. d)	47,640 »	44,501 80	24,559 54	19,742 46
	10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876): intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les an- nées de participation aux caisses de prévoyance suppri- mées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} jan- vier 1888.	241,050 »	258,544 70	120,925 15	91,458 82
	11	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888	775 »	775 »	625 »	150 »
A REPORTER. fr.			844,774 »	856,585 00	608,537 73	156,824 56

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
438,300 »	»	»	»	»	»	
53,158 04	4,841 96	»	»	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 3, de 53,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,000 francs, transférée de l'article 6 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, Monsieur du 3 août suivant, n° 215.
4,979 »	»	»	21 »	»	»	
9,700 »	»	»	500 »	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 5, de 12,000 francs, a été diminué d'une somme de 2,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi susdite.
1,111 60	»	»	1,888 40	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 6, de 6,000 francs, a été diminué d'une somme de 3,000 francs, transférée à l'article 3 par l'article 2 de la loi précitée.
14,000 »	»	»	»	»	»	
5,672 90	»	»	527 10	»	»	
44,501 80	»	»	3,338 20	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 9, de 52,640 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi précitée.
212,363 95	26,180 84	»	2,514 21	»	»	
776 »	»	»	»	»	»	
805,362 20	31,022 80	»	8,388 91	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	844,774	836,585 09	668,537 73	130,824 56
II (suite).		Pensions et secours (suite).				
	12	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	50,000	35,568 50	35,568 50	.
	13	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867. . .	7,512	5,837 35	.	5,837 35
	14	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessaire.)	90,000	83,750	55,875	26,975
III.		Statistique générale.				
	15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale a)	7,200	6,260	4,500	1,750
	16	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions. b)	11,600	11,231	9,024	2,207
	17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions et reliures	14,800	14,795 11	12,125 16	2,669 95
IV.		Affaires provinciales et électorales.				
	18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800	446,133 18	434,863 21	11,269 97
		A REPORTER. fr.	1,461,686	1,430,080 21	1,220,403 60	187,553 81

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
805,362 29	31,022 80	•	8,388 91	•	•	
35,568 50	•	•	431 50	•	•	
5,857 33	•	•	1,654 67	•	•	
82,850 •	900 •	•	6,250 •	•	•	
6,250 •	10 •	•	940 •	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 15, de 8,800 francs, a été augmenté d'une somme de 1,600 francs, transférée à l'article 16 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
11,231 •	•	•	369 •	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 16, de 10,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,600 francs, transférée de l'article 15 par l'article 2 de la loi susdite.
14,795 11	•	•	4 80	•	•	
446,135 18	•	•	5,666 82	•	•	
1,408,047 41	31,032 80	•	21,705 70	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,461,686	1,459,980 21	1,220,493 60	187,553 81
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :				
		Province d'Anvers. 108,860 »				
		— de Brabant 158,720 »				
		— de la Flandre occidentale . 159,760 »				
		— de la Flandre orientale. . 157,000 »				
		— de Hainaut. 120,500 »				
		— de Liège 122,720 »	1,055,426	1,051,070 52	1,042,389 29	8,592 77
		— de Limbourg 88,610 »				
		— de Luxembourg 76,000 »				
		— de Namur 102,000 »				
		Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder en partie les augmentations réglementaires. 15,256 »				
	20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers 57,000 »				
		— de Brabant. 37,000 »				
		— de la Flandre occidentale . 27,000 »				
		— de la Flandre orientale. . 27,000 »				
		— de Hainaut. 27,000 »	a) 260,998 59	256,578 39	137,383 97	115,038 73
		— de Liège. 31,500 »				
		— de Limbourg 20,700 »				
		— de Luxembourg 20,700 »				
		— de Namur 24,000 »				
	21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :				
		Traitements des commissaires. . . 211,500 »				
		Frais de bureau. 43,400 »				
		Traitements des employés. . . . 186,000 »	455,000	451,114 28	419,529 67	30,984 61
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888. 15,000 »				
		A REPORTER. fr.	3,234,010 59	3,108,743 40	2,819,796 53	342,160 91

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,408,047 41	31,032 80	.	21,705 79	.	.	
1,050,982 06	88 40	.	4,355 48	.	.	
252,422 69	4,135 70	.	4,420 20	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 20, de 251,900 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 9,098 59 et transférée, savoir : de l'article 5, 2000 francs; de l'article 9, 3,000 francs, et de l'article 91, fr. 2,098 59 et, par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
450,514 28	600 "	.	4,785 72	.	.	
3,161,000 44	36,776 96	.	35,267 19	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,254,010 59	3,198,745 40	2,819,796 55	342,160 91
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	22	Frais de route et de tournées; missions; fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. a)	46,200 »	45,794 56	22,743 45	22,750 01
	23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales b)	17,150 »	17,151 10	9,195 92	7,951 58
	24	Frais des examens de capacité électorale. Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885 c)	66,508 »	66,924 74	46,601 90	18,742 75
	25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif)	65,000 »	57,740 »	41,900 »	15,840 »
V.		Milice.				
	26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacances des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions d)	111,000 »	109,521 63	64,610 45	44,670 70
	27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses e)	21,000 »	16,449 08	14,001 16	2,447 92
VI.		Garde civique.				
	28	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers	25,500 »	24,349 92	23,640 02	700 »
	29	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers	1,500 »	1,240 54	666 80	573 54
		A REPORTER fr.	3,587,668 50	3,536,094 70	3,045,166 22	455,855 21

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
3,101,966 44	30,776 96	»	35,267 19	»	»	
45,502 46	292 10	»	405 44	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 22, de 45,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,200 francs, transférée de l'article 35 par l'article 2 de la loi 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
17,127 50	3 80	»	18 90	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 23, de 15,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,150 francs par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
65,344 74	880 »	»	83 26	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 24, de 50,000 francs, a été augmenté d'une somme de 16,308 francs par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
57,740 »	»	»	7,260 »	»	»	
109,281 15	40 50	»	1,678 35	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 26, de 106,000 francs, a été augmenté d'une somme de 5,000 francs, transférée de l'article 27 par l'article 2 de la loi susdite.
16,449 08	»	»	4,550 92	»	»	e) Le crédit primitif de l'article 27, de 26,000 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 26 par l'article 2 de la loi précitée.
24,349 92	»	»	1,150 08	»	»	
1,240 34	»	»	259 60	»	»	
3,499,001 43	37,993 36	»	50,673 80	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,587,668 50	5,556,904 79	5,045,166 22	455,855 21
VI		Garde civique (suite).				
(suite)	30	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	18,000 »	17,391 09	12,754 07	4,637 02
	31	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires. frais de route et de séjour	7,500 »	6,445 80	5,857 05	588 75
	32	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses a)	51,722 16	51,655 41	56,296 50	15,539 11
	33	Personnel permanent du tir national.	5,200 »	5,199 92	3,199 92	»
	34	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir. b)	55,277 84	55,277 84	55,277 84	»
VII.		Fêtes nationales.				
	35	Frais de célébration des fêtes nationales, frais d'illumination. c)	32,800 »	32,097 86	28,730 86	3,567 50
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	36	Décoration civique; achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 »	16,832 25	16,452 15	83 10
	37	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	5,000 »	2,250 »	1,550 »	700 »
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	38	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés d) La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 39 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 565 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1830.	186,000 »	184,566 59	126,133 28	58,453 51
		A REPORTER. fr.	3,042,168 50	3,886,711 55	3,300,417 10	539,004 »

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
3,400,001 43	37,973 36	•	50,673 80	•	•	
17,301 09	•	•	608 01	•	•	
6,445 80	•	•	1,054 20	•	•	
51,655 41	•	•	66 75	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 32, de 44,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 7,722 16 c ^s , transférée de l'article 34 par l'arrêté royal du 14 décembre 1888, pris en vertu de l'article 2 de la loi du 5 mai 1888.
3,100 92	•	•	• 08	•	•	
55,277 84	•	•	•	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 34, de 43,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 7,722 16 c ^s , transférée à l'article 32 par l'arrêté susdit.
52,097 86	•	•	702 14	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 38, de 34,000 francs, a été diminué d'une somme de 1,200 francs, transférée à l'article 22 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
16,535 25	207 •	•	167 75	•	•	
2,250 •	•	•	750 •	•	•	
184,566 50	•	•	1,453 41	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 38, de 200,000 francs, a été diminué d'une somme de 14,000 francs, transférée à l'article 39 par l'arrêté royal du 25 octobre 1888, pris en vertu d'une note qui figure à la suite du présent article.
3,848,421 19	38,200 36	•	55,457 04	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,942,168 59	3,886,711 55	3,509,417 19	539,004 »
IX (suite).		Légion d'honneur et Croix de fer (suite).				
	50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles. (a)	145,500 »	145,182 75	112,157 50	50,592 75
X.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	40	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	2,000,000 »	1,997,251 50	774,512 75	1,203,555 58
	41	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 »	69,481 19	59,641 19	29,840 »
	42	Frais de route et de séjour de l'inspection	10,000 »	6,906 10	4,454 »	2,472 10
	45	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 »	897 55	450 »	447 55
XI.		Service de santé.				
	44	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales. Subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle	208,000 »	207,997 85	128,059 25	70,805 »
	45	Académie royale de médecine.	33,500 »	33,500 »	30,204 66	3,295 34
		A REPORTER. fr.	6,411,168 59	6,345,908 47	4,398,856 52	1,800,792 12

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
3,848,421 10	58,200 50	•	55,457 04	•	•	
142,730 25	452 30	•	2,517 25	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 39, de 131,500 francs, a été augmenté d'une somme de 14,000 francs, transférée de l'article 58 en vertu de l'arrêté royal du 25 octobre 1888, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.
1,979,848 15	17,585 37	•	2,768 50	•	•	
69,481 10	•	•	518 81	•	•	
6,906 10	•	•	5,095 00	•	•	
897 55	•	•	1,102 45	•	•	
207,864 25	133 00	•	2 17	•	•	
35,500	•	•	•	•	•	
6,280,648 64	56,250 85	•	65,260 12	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,411,168 50	6,345,908 47	4,598,856 52	1,800,792 12
XII.		Enseignement supérieur.				
	46	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000 *	1,000 *	1,000 *	*
	47	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers	2,000 *	1,291 75	540 50	751 25
	46	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat. a)	1,175,797 34	1,161,846 58	1,017,818 70	144,027 50
	40	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique b)	288,602 66	287,851 06	125,176 59	162,526 47
	50	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000 *	67,552 05	55,720 *	10,632 05
	51	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury c)	65,500 *	65,258 57	51,562 08	11,650 04
	52	Jury central; matériel; salaires des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	5,000 *	4,980 26	5,250 11	1,750 15
	55	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 *	5,404 57	1,550 52	2,064 85
	54	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200 *	2,100 *	2,000 *	100 *
	55	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités.	6,000 *	5,846 27	1,098 62	4,747 65
	56	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 *	12,779 60	9,429 60	5,350 *
XIII.		Enseignement moyen.				
	57	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire.	2,000 *	2,000 *	2,000 *	*
	58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 *	2,611 10	2,079 15	531 05
		A REPORTER. fr.	8,055,068 50	7,062,220 68	5,671,851 48	2,232,024 12

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
6,289,648 64	56,259 83	•	65,260 12	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
1,201 75	•	•	708 25	•	•	
1,161,846 38	•	•	15,950 96	•	•	
287,703 06	148 •	•	751 60	•	•	
66,552 05	1,000 •	•	8,647 95	•	•	
63,212 12	46 25	•	41 65	•	•	
4,980 26	•	•	19 74	•	•	
3,404 37	•	•	595 63	•	•	
2,100 •	•	•	100 •	•	•	
5,846 27	•	•	153 73	•	•	
12,779 60	•	•	1,220 40	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
2,611 10	•	•	1,388 90	•	•	
7,004,773 60	57,454 08	•	62,858 91	•	•	<p>a) Le crédit primitif de l'article 48, de 1,186,200 francs, a été diminué d'une somme de fr. 10,402 66 c^s, transférée, savoir : fr. 102 66 c^s à l'article 48 et 10,300 francs à l'article 51, par l'article 2 de la loi du 20 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.</p> <p>b) Le crédit primitif de l'article 49, de 288,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 102 66 c^s, transférée de l'article 48 par l'article 2 de la susdite loi.</p> <p>c) Le crédit primitif de l'article 51, de 53,000 francs, a été augmenté d'une somme de 10,300 francs, transférée de l'article 48 par l'article 2 de la loi précitée.</p>

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	8,035,068 50	7,962,220 68	5,071,851 48	2,252,924 12
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	59	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements et indemnités	24,200 .	23,300 .	23,300 .	•
	60	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau. . .	10,800 .	8,738 .	4,861 80	3,876 20
	61	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,515 .	169,645 57	142,737 56	26,908 01
	62	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du premier degré ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	34,830 .	34,829 99	21,201 09	13,628 90
	63	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 .	52,494 12	3,385 .	49,109 12
	64	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . .	1,500 .	1,498 40	206 05	1,292 35
	65	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1830); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,095,756 .	3,056,006 47	2,937,494 04	116,214 55
	66	Athénées ou collèges royales. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce d'Anvers.	4,000 .	3,900 .	3,900 .	•
		A REPORTER. fr.	11,450,867 59	11,313,242 23	8,808,937 02	2,443,953 23

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,904,775 60	57,454 08	•	92,858 91	•	•	
23,500 •	•	•	900 •	•	•	
8,758 •	•	•	2,062 •	•	•	
169,645 57	•	•	867 43	•	•	
54,829 99	•	•	0 01	•	•	
52,494 12	•	•	7,705 88	•	•	
1,498 40	•	•	1 60	•	•	
3,053,708 59	2,897 83	•	59,149 55	•	•	
5,000 •	•	•	100 •	•	•	
11,252,800 27	60,351 06	•	143,625 56	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,456,867 53	11,313,242 25	8,808,957 02	2,445,955 25
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	67	Écoles moyennes. — Bourses.	55,000 »	20,550 »	22,975 »	6,500 »
	68	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,571 »	154,184 60	152,184 60	2,000 »
	69	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés.	25,000 »	21,250 »	21,250 »	»
	70	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 »	29,651 77	25,840 70	5,791 07
	71	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités.	5,120 »	5,120 »	2,060 »	160 »
	72	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen.	65,000 »	52,455 80	50,785 61	1,668 19
	75	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.	10,000 »	5,972 »	5,955 50	18 50
	74	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 »	1,177 79	700 86	476 95
XIV.		Enseignement primaire.				
	75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	5,200 »	5,200 »	3,053 26	166 74
	76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	5,800 »	2,554 »	877 »	1,477 »
	77	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 »	409,747 14	309,954 73	9,812 41
		A REPORTER. fr.	12,109,083 59	12,025,863 33	9,495,412 28	2,472,024 09

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
11,252,890 27	60,351 96	.	143,625 36	.	.	
29,475 .	73 .	.	3,450 .	.	.	
154,184 60	.	.	186 40	.	.	
21,230 .	.	.	3,770 .	.	.	
29,031 77	.	.	68 23	.	.	
3,120	
52,453 80	.	.	10,546 20	.	.	
5,072 .	.	.	4,028 .	.	.	
1,177 79	.	.	322 21	.	.	
3,200	
2,354 .	.	.	1,446 .	.	.	
409,747 14	.	.	5,777 86	.	.	
11,965,436 37	60,426 96	.	173,220 26	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	12,199,083 59	12,025,863 33	9,493,412 28	2,472,024 09
XIV (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	78	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées a)	158,700	143,492 04	102,757 24	40,754 80
	79	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	769,555	738,760 06	609,982 34	38,713 59
	80	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000	16,650 44	16,650 44	•
	81	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	4,372 45	2,430 55	1,941 90
	82	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	95,077	95,076 97	69,228 21	25,761 90
	83	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000	193,100	192,400	•
	84	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	96,000	91,309 05	1,710 05	89,254
	85	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	99,999 55	4,378 10	94,545 45
	86	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école. d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes .	8,672,500	8,632,409 29	7,512,473 47	1,103,086 26
	87	Concours : 1° entre les élèves des écoles primaires; 2° entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers. b)	56,100	56,080 59	55,452 39	20,248 92
		A REPORTER fr.	22,374,815 59	22,097,221 77	18,130,965 07	3,886,310 01

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	RESTANT A AFFECTER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES A annuler définitivement.		
11,065,450 37	60,420 96	•	173,220 26	•	•	
143,492 04	•	•	15,207 96	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 78, de 164,800 francs, a été diminué d'une somme de 8,400 francs, transférée à l'article 87 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
758,695 93	75 13	•	30,585 04	•	•	
16,650 44	•	•	5,340 56	•	•	
4,372 45	•	•	1,627 55	•	•	
94,090 11	86 86	•	• 03	•	•	
192,490 •	610 •	•	6,900 •	•	•	
90,964 05	345 •	•	4,690 95	•	•	
98,923 55	1,076 •	•	• 45	•	•	
8,615,559 73	16,930 56	•	40,000 71	•	•	
55,701 31	388 28	•	10 41	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 87, de 80,000 francs, a été augmenté d'une somme de 6,400 francs, transférée de l'article 78 par l'article 2 de la loi susdite.
22,017,275 98	79,945 70	•	277,693 82	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22,374,815 50	22,007,221 77	18,130,905 07	3,886,310 91
		Enseignement primaire (suite).				
	88	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	19,800 •	18,066 20	18,066 20	•
	89	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger; grand concours international de 1888.	31,200 •	29,162 75	24,325 50	4,850 45
	90	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . .	51,000 •	55,280 89	10,935 16	22,306 59
		Dépenses imprévues.				
	91	Dépenses imprévues non libellées au Budget a)	3,001 41	3,815 40	5,311 •	504 40
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. fr.	22,480,717 •	22,181,546 99	18,187,598 73	3,913,961 15

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANTS EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
22,017,275 08	79,945 70	•	277,503 82	•	•	
18,066 20	•	•	1,735 80	•	•	
20,162 75	•	•	2,057 27	•	•	
35,239 53	41 34	•	17,719 11	•	•	
3,815 40	•	•	86 01	•	•	
22,101,559 86	79,987 15	•	299,170 01	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 91, de 6,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 2,098 59 c ^t , transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1888 a été fixé par
l'article 1^{er} de la loi du 5 mai 1888, *Moniteur* du 16, n° 137, à la somme de fr. 22,402,259 •

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 18,458 •

TOTAL fr. 22,480,717 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		— EXERCICE 1885 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	68	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	314 50	157 25	•	157 25
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres (charge extraordinaire).	24,000 •	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1885. fr.	24,314 50	157 25	•	157 25
		EXERCICE 1886 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1886 à l'exercice 1888.</i>				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	71	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers; achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (charge extraordinaire).	2,828 29	•	•	•
	72	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres; achats d'appareils extincteurs d'incendie et travaux divers pour prévenir les incendies (charge extraordinaire).	16,587 •	13,787 •	•	13,787 •
		A REPORTER. fr.	10,215 29	13,787 •	•	13,787 •

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
157 25	"	"	"	157 25	"	n) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 30 novembre 1888.
"	"	"	"	24,000 "	"	
157 25	"	"	"	24,157 25	"	
"	"	"	"	2,828 20	"	
13,787 °	"	"	"	2,600 °	"	
13,787 °	"	"	"	5,428 20	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	10,215 29	13,787 »	»	13,787 »
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1886 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1886 à l'exercice 1888 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET BIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
VIII (suite).	73	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'explo- itation des canaux et rivières.	10,918 57	10,640 91	»	10,640 91
	76	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse à Visé	17,400 »	16,783 66	»	10,909 47
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1886 fr.	47,632 66	41,211 57	»	35,357 38
		EXERCICE 1887.				
		<i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1888.</i>				
		Agriculture.				
III.	23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État, etc. a)	1,710 »	710 »	710 »	»
		Beaux-arts.				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wierix</i>				
VII.	57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acqui- sitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collec- tion sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) b)	3,500 »	3,500 »	»	3,500 »
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils c).				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
VIII.	68	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	42,451 »	28,984 »	5,000 »	23,984 »
		A REPORTER. fr.	47,644 »	33,194 »	5,710 »	27,484 »

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
13,787	.	.	.	3,428 20	.	
10,640 91	.	.	277 46	.	.	
10,909 47	5,874 19	.	715 34	.	.	
35,337 38	5,874 19	.	992 80	5,428 20	.	
710	.	.	.	1,000	.	a) Ce transfert a été autorisé par deux décisions de la Cour des comptes, savoir : 1° 1,000 francs, le 4 décembre 1888; 2° 710 francs, le 7 décembre suivant.
3,500	b) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 9 décembre 1888.
28,984	.	.	.	13,450	.	c) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 20 novembre 1888.
33,194	.	.	.	14,450	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	47,644 •	33,194 •	5,710 •	27,484 •
VIII (suite).		TRANSFERTS. — EXERCICE 1887 (suite). — <i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1888 (suite).</i> Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite). SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	11,897 00	7,297 00	•	7,297 00
	71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	70,872 75	70,808 44	•	29,036 44
		SECTION 3. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	66,454 43	63,172 10	18,353 76	46,816 34
	73	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	10,078 56	10,078 56	•	10,078 56
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	76	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . .	16,694 17	16,694 17	•	16,694 17
	77	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux .	3,745 •	3,745 •	•	3,745 •
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	78	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	2,750 •	2,250 •	•	2,250 •
XIII.		Liquidation de dépenses se rapportant aux exercices périmés de 1883 et antérieurs, et aux exercices clos de 1884, 1885 et 1886.				
	102	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, etc. (exercice clos).	2,223 41	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1887	232,340 20	207,300 17	22,065 76	143,402 41

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
33,194 .	•	•	•	14,450 .	•	
7,297 90	•	•	•	4,600 .	•	
29,056 44	41,852 .	•	4 29	•	•	
63,172 10	•	•	3,262 33	•	•	
10,078 56	•	•	•	•	•	
16,694 17	•	•	•	•	•	
3,745 .	•	•	•	•	•	
2,250 .	•	•	•	500 .	•	
•	•	•	•	2,223 41	•	
165,468 17	41,852 .	•	3,266 62	21,773 41	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	653,304 »	653,354 45	650,585 83	13,768 60
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; sous- cription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	91,060 »	91,060 »	50,527 62	40,533 92
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . a)	32,010 »	32,007 13	28,544 05	3,463 08
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du Département b)	49,820 37	46,966 84	27,000 »	19,966 84
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800 »	7,967 09	7,215 62	751 47
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,300 »	7,287 »	5,687 »	1,600 »
III.		Agriculture.				
	8	Indemnités pour bestiaux abattus. c) (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 12 et 13, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	135,925 »	120,908 96	80,896 63	48,512 33
		A REPORTER fr.	1,001,300 37	989,351 45	860,456 75	128,576 24

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000 .	•	•	•	•	•	
653,354 43	•	•	30 57	•	•	
91,041 54	18 46	•	•	•	•	
32,007 13	•	•	2 87	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 4, de 29,900 francs, a été augmenté d'une somme de 2,110 francs, transférée de l'article 79 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
46,966 84	•	•	500 •	2,353 53	•	b) Le crédit primitif de l'article 5, de 30,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 19,820 37 c ^s , par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
7,967 09	•	•	2,832 91	•	•	
7,287 •	•	•	15 •	•	•	
129,408 96	500 •	•	6,016 04	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 8, de 180,000 francs, a été diminué d'une somme de 44,075 francs, transférée, savoir : 1 ^o 25,735 francs à l'article 12, et 10,340 francs à l'article 13, par l'arrêté royal du 30 décembre 1888; 2 ^o 10,000 francs à l'article 13 par l'arrêté royal du 12 novembre 1888. Ces deux arrêtés ont été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 8.
989,032 90	518 46	•	9,404 30	2,353 53	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC : ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,001,309 37	989,551 45	860,456 75	128,576 24
III (suite).		Agriculture (suite).				
	9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 .	141,998 95	71,840 10	69,085 05
	10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces	120,100 .	125,086 77	30,901 54	94,785 43
	11	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 .	10,653 33	10,033 33	600 .
	12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture a)	228,835 .	223,956 10	161,417 90	62,360 19
	13	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides; traitement du personnel b)	94,540 .	94,337 82	83,007 82	10,540 .
	14	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 .	110,090 60	115,716 30	4,283 30
	15	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses	72,200 .	70,461 12	65,003 41	5,457 71
	16	Personnel du service des défrichements en Campine. (Charge extraordinaire et temporaire)	15,500 .	14,099 58	15,907 92	101 66
	17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire)	5,000 .	4,764 45	4,133 25	631 20
	18	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 .	102,520 73	97,616 38	4,904 35
	19	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire (y compris 6,000 francs en charge extraordinaire)	57,800 .	57,788 41	44,898 75	12,880 68
	20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel.	34,300 .	34,300 .	33,800 .	500 .
	21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture.	54,700 .	54,685 .	46,331 61	8,774 30
		A REPORTER. . . . fr.	2,069,009 37	2,044,783 40	1,640,083 84	401,388 20

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
989,052 99	518 46	•	9,404 30	2,353 53	•	
140,934 15	1,064 80	•	1 05	•	•	
125,686 77	•	•	3,413 23	•	•	
10,633 33	•	•	966 67	•	•	
223,787 09	169 10	•	4,878 81	•	•	
94,337 82	•	•	2 18	•	•	
119,999 60	•	•	0 40	•	•	
70,461 12	•	•	1,738 88	•	•	
14,099 58	•	•	1,200 42	•	•	
4,764 45	•	•	235 55	•	•	
102,520 75	•	•	4 27	•	•	
57,788 41	•	•	11 59	•	•	
54,300 •	•	•	•	•	•	
53,126 •	1,559 •	•	15 •	•	•	
2,041,472 04	3,311 86	•	21,872 44	2,353 53	•	

a) Le crédit primitif de l'article 12, de 205,100 francs, a été augmenté d'une somme de 23,735 francs, transférée de l'article 8 par l'arrêté royal du 30 décembre 1888, pris en vertu de la note qui figure à la suite de cet article.

b) Le crédit primitif de l'article 13, de 74,000 francs, a été augmenté d'une somme de 20,340 francs, transférée de l'article 8, savoir : 1° 10,000 francs par l'arrêté royal du 12 novembre 1888; 2° 10,340 francs par l'arrêté royal du 30 décembre 1888. Ces deux arrêtés ont été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 8.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,069,000 57	2,044,783 40	1,640,083 84	401,388 20
III		Agriculture (suite).				
(suite).		A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr.				
		B. Frais des champs d'expériences				
	22	C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Traitements. Subsidés; acquisitions d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles	240,850 "	210,379 95	167,078 84	40,201 11
		D. Enseignement agricole dans les écoles normales				
		E. Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver)				
	23	Eaux et Forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; traitements de disponibilité; dépenses diverses.	452,235 "	452,238 59	538,514 80	93,379 84
	24	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État; boisement des dunes domaniales, etc. a)	103,828 75	102,775 42	68,290 59	33,535 24
	25	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau	27,000 "	26,952 28	24,011 77	2,940 51
IV.		Industrie.				
	26	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'industrie	9,500 "	8,801 66	8,438 66	563 "
	27	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 "	49,221 50	49,265 "	16 50
	28	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, écoles ménagères, matériel, inspections, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses. — Commission du travail; impression des documents et dépenses diverses.	561,500 "	435,693 56	366,688 99	66,173 57
	29	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	55,050 "	21,187 36	15,125 50	6,001 86
	30	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	22,200 "	20,000 "	17,750 "	3,150 "
		A REPORTER. fr.	3,376,193 12	3,378,931 72	2,715,196 79	656,369 83

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,041,472 04	3,311 36	•	21,872 44	2,353 53	•	
216,270 93	100 •	•	24,470 05	•	•	
452,004 64	145 95	•	16 41	•	•	
101,854 03	018 70	•	•	1,055 53	•	
20,052 28	•	•	47 72	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 24, de 97,000 francs, a été augmenté d'une somme fr 6,828 75 c ^{ts} , transférée de l'article 79 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
8,801 66	•	•	698 54	•	•	
40,221 50	•	•	5,778 50	•	•	
452,862 56	2,831 •	•	125,806 44	•	•	
21,127 30	60 •	•	13,862 64	•	•	
20,900 •	•	•	1,300 •	•	•	
3,371,566 62	7,305 10	•	193,852 54	3,408 86	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,576,195 12	3,578,931 72	2,715,196 79	656,369 85
		IV <i>(suite).</i>				
		Industrie (suite).				
	31	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression	5,500 "	"	"	"
	32	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	3,700 "	2,167 20	"	2,167 20
	33	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle	5,000 "	2,102 20	2,102 20	"
		V.				
		Poids et mesures.				
	34	Traitements des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection.	82,550 "	80,175 25	75,149 83	5,025 40
	35	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 "	33,025 "	33,000 "	" 25 "
	36	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 "	5,707 10	2,224 "	1,854 10
		VI.				
		Lettres et sciences.				
	37	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Solian et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 29 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale; (y compris 51,700 francs en charge extraordinaire et temporaire).	156,100 "	158,099 41	131,860 64	24,128 77
	38	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; exa-				
		A REPORTER. fr.	3,872,843 12	3,658,207 05	2,959,533 55	689,670 30

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
3,371,566 62	7,365 10	.	195,852 54	3,408 80	.	
.	.	.	3,500 .	.	.	
2,167 20	.	.	1,472 80	60 .	.	
2,102 29	.	.	897 71	.	.	
80,175 23	.	.	2,174 77	.	.	
55,025 .	.	.	2,075 .	.	.	
4,078 10	1,710 .	.	6,202 00	.	.	
155,989 41	110 .	.	. 50	.	.	
3,640,103 85	9,104 10	.	211,070 31	3,468 80	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	5,872,845 12	5,658,297 05	2,959,533 55	689,570 50
VI (suite).		Lettres et sciences (suite).				
		men et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique	220,075 *	121,205 41	86,962 00	55,785 81
	59	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	23,600 *	22,307 72	14,000 *	8,807 72
	40	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 *	8,850 *	4,854 95	1,858 15
	41	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	55,750 *	55,749 50	54,840 50	900 *
	42	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 *	55,500 05	18,405 68	9,009 40
	43	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	93,400 *	93,400 *	91,985 54	1,416 00
	44	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 *	75,699 97	71,240 01	2,307 26
	45	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	75,700 *	69,099 98	66,199 98	2,900 *
	46	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions (y compris 28,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	50,350 *	40,051 41	27,968 44	9,460 19
	47	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 *	56,991 69	55,991 69	1,090 *
	48	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 *	8,178 15	5,550 89	2,408 40
	49	Archives de l'État dans les provinces; personnel	59,750 *	57,691 54	56,624 40	1,066 85
	50	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	12,200 *	11,969 51	5,041 20	6,328 51
		A REPORTER fr.	4,645,816 12	4,513,471 40	3,310,404 18	770,880 05

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉBITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,049,103 85	9,104 10	"	211,076 31	3,468 86	"	
130,748 41	455 "	"	98,869 59	"	"	
22,807 72	"	"	792 28	"	"	
6,675 10	2,176 90	"	"	"	"	
55,740 36	"	"	" 64	"	"	
27,415 03	6,087 85	"	899 07	"	"	
93,400 "	"	"	"	"	"	
75,547 27	2,152 70	"	" 03	"	"	
69,099 98	"	"	4,600 02	"	"	
37,428 65	2,602 78	"	10,518 59	"	"	
56,991 69	"	"	8 51	"	"	
7,759 29	418 84	"	21 87	"	"	
37,691 34	"	"	2,053 66	"	"	
11,909 51	"	"	230 49	"	"	
4,290,383 23	23,088 17	"	328,875 80	3,468 86	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,045,810 12	4,515,471 40	3,519,404 18	770,889 05
VII.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) a)	559,560 "	356,046 82	221,227 25	124,922 72
	52	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 "	40,000 "	"	40,000 "
	53	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. — Traitement du gardien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 "	8,850 "	7,900 04	720 06
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	54	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; école des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin, et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	429,089 "	428,543 40	376,513 99	51,010 81
		A REPORTER. fr.	5,483,315 12	5,146,711 68	4,125,135 46	987,542 64

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,290,383 23	23,088 17	.	328,875 86	3,468 86	.	
346,140 97	9,896 85	.	3,513 18	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 81, de 361,750 francs, a été diminué d'une somme de 2,190 francs, transférée à l'article 96 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 218.
40,000	
8,620 10	229 90	
427,524 80	818 66	.	745 54	.	.	
5,112,678 10	34,033 58	.	333,134 58	3,468 86	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,485,515 12	5,146,711 68	4,125,155 40	987,542 64
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	44,100 »	44,400 »	42,699 »	1,545 »
	56	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	91,200 »	91,200 »	51,159 64	53,377 20
	57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	21,230 »	18,499 08	17,849 98	650 »
	58	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	59,400 »	55,380 61	25,037 64	7,834 22
		<i>Monuments publics.</i>				
	59	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	22,146 93	5,450 »	16,696 93
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	60	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	54,837 87	»	26,811 47
	61	Commission royale des monuments. — Personnel	12,950 »	11,749 80	11,749 80	»
	62	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	17,200 »	16,224 58	10,192 80	5,819 58
	63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 »	1,589 20	262 »	1,510 60
	64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	7,000 »	4,666 74	2,515 81	2,210 05
		A REPORTER fr.	5,880,775 12	5,447,476 10	4,272,752 15	1,105,798 66

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 3 ^o de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,112,078 10	54,033 58	°	533,154 58	3,468 86	°	
44,244 °	156 °	°	°	°	°	
86,550 03	4,725 07	°	°	°	°	
18,490 98	°	°	2,750 02	°	°	
33,771 36	1,617 75	°	10 59	4,000 °	°	
22,146 93	°	°	52,855 07	°	°	
26,811 47	28,026 40	°	31,162 13	°	°	
11,740 80	°	°	1,200 20	°	°	
16,012 38	212 °	°	975 62	°	°	
1,572 60	16 60	°	1,410 80	°	°	
4,526 74	140 °	°	2,333 26	°	°	
5,378,550 70	68,025 40	°	425,830 07	7,468 86	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,880,775 12	5,447,470 19	4,272,752 13	1,105,708 00
VII (suite).		Beaux-arts (suite). <i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	164,820 *	164,820 *	*
	66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	77,208 *	77,208 *	77,208 *	*
	67	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	54,526 *	54,526 *	54,526 *	*
	68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseils de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.)	173,000 *	172,869 95	159,322 50	11,109 45
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 68 à l'article 54 du Budget.)				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils. SECTION 1^{re}. — PORTS ET CHAUSSÉES.				
	69	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	5,670,000 *	5,641,289 13	1,421,542 09	2,211,168 10
	70	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,000 *	27,086 88	13,125 39	13,961 49
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	71	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, entretien du palais de justice de Bruxelles, etc.	700,000 *	690,524 07	472,693 80	217,830 27
		A REPORTER. fr.	10,751,520 12	10,275,800 22	6,635,089 91	3,559,867 97

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
5,578,550 79	08,925 40	.	425,850 07	7,468 86	"	
164,820 "	"	"	"	"	"	
77,208 "	"	"	"	"	"	
54,526 "	"	"	"	"	"	
170,451 95	2,458 "	"	130 05	"	"	
3,632,710 19	8,578 94	"	12,560 43	16,150 44	"	
27,086 88	"	"	21 54	3,891 58	"	
690,524 07	"	"	5,705 43	3,770 50	"	
10,195,887 88	70,042 54	"	444,247 52	31,281 58	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	10,751,320 12	10,275,800 22	6,635,080 91	5,559,867 97
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 2. — BÂTIMENS CIVILS (suite).				
	72	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils	174,000 »	164,948 58	50,484 40	85,028 97
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	73	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,159,010 »	1,999,545 59	786,265 24	1,212,768 55
	74	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	250,000 »	208,645 87	21,190 50	187,455 28
		Plantations.				
	75	Plantations nouvelles	15,000 »	11,468 51	1,508 85	9,959 66
		Bacs et bateaux de passage.				
	76	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	45,000 »	58,961 86	32,010 60	6,927 26
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	77	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	710,530 »	676,800 15	291,432 49	585,376 66
	78	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	34,000 »	27,428 58	2,261 61	25,166 32
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	79	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instrumens, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. a)	66,061 25	65,724 72	55,607 45	10,117 27
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	80	Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,800 »	1,000,548 26	927,477 37	71,695 89
	81	Traitemens et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillans, des éclusiers, pontonniers, sergens d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,120,585 »	1,105,846 81	966,513 00	134,143 22
		A REPORTER. . . . fr.	16,315,715 37	15,575,523 95	9,776,750 60	5,686,506 85

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,105,857 88	70,042 34	•	444,247 52	51,281 38	•	
130,513 48	25,434 02	•	8,850 35	221 07	•	
1,999,033 59	310 •	•	50,364 49	100,001 92	•	
208,645 87	•	•	6,318 60	15,055 53	•	
11,468 51	•	•	3,531 49	•	•	
38,046 80	15 •	•	6,058 14	•	•	
676,809 15	•	•	34 51	33,686 34	•	
27,427 93	• 65	•	• 18	6,571 24	•	
65,724 72	•	•	556 53	•	•	
999,173 26	1,375 •	•	7,251 74	•	•	
1,100,656 51	5,190 50	•	14,538 19	•	•	
15,463,257 54	112,268 41	•	541,491 04	106,697 48	•	

a) Le crédit primitif de l'article 79, de 75,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 8,938 75 c^s, transférée savoir : 1^o 2,110 francs à l'article 4; 2^o fr. 6,828 75 c^s à l'article 24, par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 215.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,313,715 37	15,575,325 95	9,770,750 69	5,686,506 85
VIII		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
(suite).		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).				
	82	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	10,000 »	13,415 10	6,835 10	6,560 »
		SECTION 7. — SERVICES DES BÂTIMENTS CIVILS.				
	83	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice	150,050 »	148,107 85	158,209 55	9,898 32
	84	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, frais d'adjudication, ainsi que de chauffage et éclairage, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles	39,000 »	38,715 18	6,849 87	27,365 01
IX.		Mines.				
		SECTION 1^{re}. — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.				
	85	Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	32,000 »	31,600 12	28,225 12	3,575 »
	86	Matériel	640 »	639 80	200 »	439 80
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.				
	87	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	325,650 »	323,759 90	290,085 68	24,374 22
	88	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	8,592 50	8,592 50	»
		SECTION 3. — CAISSE DE PRÉVOYANCE.				
	89	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance, et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 »	45,000 »	200 »	44,800 »
		A REPORTER. fr.	10,935,035 37	10,185,356 40	10,267,968 40	5,803,319 20

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
15,463,257 54	112,288 41	»	541,401 94	196,607 48	»	
13,413 10	»	»	5,584 90	»	»	
148,107 85	»	»	1,042 15	»	»	
37,214 88	1,500 30	»	284 82	»	»	
31,600 12	»	»	300 88	»	»	
659 80	»	»	» 20	»	»	
325,459 90	300 »	»	1,800 10	»	»	
8,592 50	»	»	1,407 50	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
16,071,287 60	114,008 71	»	553,001 49	196,607 48	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,955,055 57	16,185,356 40	10,267,968 40	5,803,319 20
IX (suite).		Mines (suite).				
		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	90	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . .	18,000 »	13,004 13	3,955 35	9,048 78
X.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
		91 Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 »	394 »	225 »	169 »
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
		92 Frais de route et de séjour.	500 »	»	»	»
		93 Publication du recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	6,288 03	5,860 78	427 25
		SECTION 5. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
		94 Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 »	256 50	40 »	216 50
XI.		Traitements de disponibilité.				
		95 Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,656 »	22,592 46	20,089 15	2,503 31
XII.		Dépenses imprévues.				
		96 Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse a)	20,190 »	19,687 70	11,370 46	7,872 05
		97 Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	1,100 »	1,100 »	»
		A REPORTER. fr.	17,009,201 57	16,248,479 22	10,310,609 23	5,823,356 09

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
16,071,287 09	114,068 71	•	553,001 49	196,697 48	•	
13,004 15	•	•	4,095 87	•	•	
394 •	•	•	106 •	•	•	
•	•	•	300 •	•	•	
6,288 03	•	•	1,611 97	•	•	
256 50	•	•	1,243 50	•	•	
22,502 46	•	•	2,263 54	•	•	
19,242 51	445 10	•	412 50	90 •	•	
1,100 •	•	•	•	•	•	
16,133,065 32	114,513 90	•	563,934 67	196,787 48	•	

a) Le crédit primitif de l'article 06, de 18,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,190 francs, transférée de l'article 81 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 215.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,009,201 37	16,248,479 22	10,310,609 23	5,823,356-09
XIII.		Liquidation de dépenses se rapportant aux exercices périmés de 1887 et antérieurs a).				
	98	Encouragements divers à l'agriculture	17,678 74	17,678 74	»	17,190 84
	99	Entretien des routes et des parcs publics; amélioration de routes, construction de routes nouvelles, etc.	13 »	»	»	»
	100	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et mo- numents appartenant à l'État, etc.	562 40	»	»	»
	101	Commissions des Annales des travaux publics	20 28	»	»	»
	102	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	56 50	56 50	»	6 50
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. . . fr.	17,027,321 20	16,266,194 46	10,310,609 23	5,840,555 45
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1885. (Art. 30 de la loi de compa- bilité.)	24,514 50	157 25	»	157 25
		— 1886. —	47,632 66	41,211 57	»	35,357 38
		— 1887. —	252,340 20	207,300 17	22,065 76	143,402 41
		Total des transferts des exercices précédents	504,287 36	248,668 99	22,065 76	178,897 04
		Total du Budget pour l'exercice 1888.	17,027,321 20	16,266,194 46	10,310,609 23	5,840,555 45
		TOTAUX. fr.	17,531,608 65	16,514,863 45	10,332,674 99	6,019,450 47

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
16,155,965 32	114,515 00	"	565,054 67	196,787 48	"	a) Les crédits formant le chapitre XIII ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
17,190 84	487 00	"	"	"	"	
"	"	"	15 "	"	"	
"	"	"	502 40	"	"	
"	"	"	29 98	"	"	
6 50	30 "	"	"	"	"	
16,151,162 66	115,051 80	"	564,559 35	196,787 48	"	
157 25	"	"	"	24,157 25	"	
55,557 58	5,874 19	"	992 80	5,428 20	"	
165,468 17	41,832 "	"	5,266 62	21,775 41	"	
200,962 80	47,706 19	"	4,259 42	51,558 05	"	
16,151,162 66	115,051 80	"	564,559 35	196,787 48	"	
16,552,125 46	162,737 99	"	568,598 77	248,146 43	"	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1888 a été fixé, par l'article unique de la loi du 28 mars 1888, *Moniteur* du 31, n° 91, à la somme de fr. 16,089,581 .

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 37,040 20

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1885, 1886 et 1887, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 304,287 56

TOTAL fr. 17,331,608 65

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		EXERCICE 1884 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . .	1,103 53	1,103 33	•	1,103 33
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyer de locaux.	701 40	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1884 fr.	1,804 73	1,103 53	•	1,103 35
		EXERCICE 1885 a).				
		<i>Report de l'exercice 1885 à l'exercice 1888.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	4,639 "	1,509 58	•	1,509 58
		EXERCICE 1886 a).				
		<i>Report de l'exercice 1886 à l'exercice 1888.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	3,199 60	•	•	•

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 70 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,105 33	•	•	•	•	•	
•	•	•	701 40	•	•	
1,105 33	•	•	701 40	•	•	
1,500 58	•	•	3,129 42	•	•	
•	•	•	3,199 60	•	•	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 23 novembre 1888.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1887 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1888.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
II.	16	Travaux d'entretien, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	4,096 99	"	"	"
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	26,848 84	17,352 54	"	17,352 54
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	25	Frais d'exploitation	2,364 10	2,257 92	"	2,257 92
		Marine.				
IV.	49	Traction et matériel	58,075 17	58,075 17	"	58,075 17
X.	35	Taxes afférentes aux transports en service de 1867 au 15 mars 1885 sur la ligne de Braine-le-Comte à Gand, y compris les intérêts judiciaires	442,037 85	13,922 16	"	13,922 16
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1887 fr.	513,420 95	71,605 79	"	71,605 79
		EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	183,175 "	183,168 25	178,770 75	4,397 50
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,000 "	6,648 "	5,081 20	1,566 80
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 "	41,812 55	41,457 55	375 "
		A REPORTER. . . . fr.	254,075 "	252,028 80	246,280 50	6,350 30

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
.	.	.	.	4,096 90	.	
17,352 54	.	.	7,782 00	1,753 40	.	
2,257 02	.	.	106 18	.	.	
58,073 17	
13,922 10	.	.	428,115 60	.	.	
71,605 79	.	.	435,984 77	3,850 30	.	
21,000	
183,168 25	.	.	6 75	.	.	
6,648 .	.	.	1,552 .	.	.	
41,812 55	.	.	87 45	.	.	
252,628 80	.	.	1,446 20	.	.	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes, le 18 décembre 1888.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	254,075	252,628 80	246,280 50	6,339 30
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000	58,615 58	27,675 43	10,942 15
	6	Honoraires des avocats du Département. a)	50,000	47,585	26,750	20,815
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	488,542 34	488,542 34	165,539 28	324,707 06
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois c)	122,460	121,948 19	25,015 27	98,934 02
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . d)	590 000	560,912 94	463,562 70	95,263 18
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	40,000	40,000	"
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000	39,997 30	34,910	5,087 30
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer e)	8,000	7,098 65	6,650 50	466 15
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés f)	1,639,870 94	1,639,870 94	511,221 57	1,128,649 57
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois g)	10,204,614	10,196,246 12	1,614,000 71	8,582,146 41
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	2,671,500	2,671,500	2,671,500	"
	16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux h)	1,845,520	1,788,960 26	1,182,507 47	601,760 85
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés i)	1,700,001 03	1,700,001 03	544,180 19	1,155,820 84
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois j)	10,780,140	10,780,071 42	1,458,610 09	8,921,461 33
	19	Primes d'économie et de régularité	557,500	554,220 09	2,011 11	551,308 98
		A REPORTER. fr.	31,054,023 31	30,927,076 66	9,417,508 62	21,503,802 02

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RACÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
252,628 80	"	"	1,446 20	"	"	
38,615 58	"	"	20,584 42	"	"	
47,565 "	"	"	2,455 "	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 6, de 35,000 francs, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant n° 215.
488,550 54	0 "	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 7, de 469,515 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 10,027 54 c ^{ts} , transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 30.
121,948 19	"	"	511 81	"	"	
558,825 88	1,187 06	"	29,987 06	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 8, de 296,160 francs, a été diminué d'une somme de 4,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
40,000 "	"	"	"	"	"	
39,997 30	"	"	2 70	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 9, de 660,000 francs, a été diminué d'une somme de 70,000 francs, transférée savoir : 1 ^o 52,000 francs à l'article 20; 2 ^o 58,000 francs à l'article 26, par l'article 2 de la loi précitée.
7,096 65	"	"	903 55	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 12, de 11,000 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 20, par l'article 2 de la loi susdite.
1,639,870 94	"	"	"	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 15, de 1,512,140 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 127,730 94 c ^{ts} , transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 30.
10,196,246 12	"	"	8,567 88	"	"	
2,671,500 "	"	"	"	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 14, de 10,259,614 francs, a été diminué d'une somme de 55,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
1,784,277 30	4,682 96	"	53,925 95	455 81	"	h) Le crédit primitif de l'article 16, de 1,943,320 francs, a été diminué d'une somme de 100,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi précitée.
1,700,001 05	"	"	"	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 17, de 1,600,970 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 59,051 05 c ^{ts} , transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 30.
10,780,071 42	"	"	68 58	"	"	
554,220 00	"	"	3,079 91	"	"	j) Le crédit primitif de l'article 18, de 10,820,140 francs, a été diminué d'une somme de 40,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
30,921,200 64	5,876 02	"	127,110 84	455 81	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	31,054,625 31	30,927,076 60	0,417,598 62	21,503,802 02
II		Chemins de fer (suite).				
(suite).		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL (suite).				
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois a)	4,630,000	4,612,934 15	3,668,990 68	945,934 45
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. b)	12,934,000	12,925,751 52	6,481,212 55	6,450,586 40
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	9,080,671 52	9,080,660 05	2,915,532 21	6,167,150 84
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.	6,154,300	6,154,300	1,292,121 60	4,862,178 40
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	500,000	589,573 51	"	389,256 45
	25	Frais d'exploitation	1,911,000	1,929,724 92	1,543,048 37	585,467 47
	26	Camionnage d)	1,758,000	1,752,434 05	1,448,299 10	304,134 95
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	650,000	504,805 57	310,979 39	193,163 07
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. e)	25,000	22,452 02	14,000 22	8,391 80
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLE.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés f)	1,807,855 17	1,807,855 17	584,935 87	1,222,478 55
	30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	88,464	88,464	18 544 68	70,119 32
		(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés g)	121,528 15	121,147 40	24,348 04	96,799 56
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	95,150	95,141 75	266 "	94,875 75
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422	151,503 01	117,511 72	34,047 37
		A REPORTER. fr.	70,901,812 15	70,563,610 34	27,634,857 85	42,915,366 18

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTA EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
50,921,200 64	5,870 02	•	127,110 84	435 81	•	
4,612,054 15	•	•	17,005 87	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 20, de 3,670,000 francs, a été augmenté d'une somme de 960,000 francs, savoir : 1° 756,000 francs alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, et 2° 324,000 francs transférés des articles 8, 9, 12, 13, 16, 18 et 28, par l'article 2 de la même loi.
12,020,798 75	4,952 57	•	•	8,268 68	•	b) Le crédit primitif de l'article 21, de 12,649,000 francs, a été augmenté d'une somme de 388,000 francs par l'article 2 de la loi susdite.
9,080,665 03	6 •	•	2 47	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 22, de 9,289,694 francs, a été diminué d'une somme de fr. 209,022 48 c., transférée aux articles 7, 13, 17 et 29 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 30.
6,154,500 •	•	•	•	•	•	
389,250 45	116 86	•	626 69	•	•	
1,928,515 84	1,209 08	•	8,164 63	3,110 45	•	
1,752,454 05	•	•	5,565 97	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 26, de 1,720,000 francs, a été augmenté d'une somme de 38,000 francs, transférée de l'article 9 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889.
504,142 46	663 11	•	145,104 45	•	•	
22,452 02	•	•	2,547 98	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 28, de 35,000 francs, a été diminué d'une somme de 10,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi précitée.
1,807,414 49	458 75	•	•	•	•	f) Le crédit primitif de l'article 29, de 1,784,620 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 23,253 17 c., transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 30.
88,464 •	•	•	•	•	•	
121,147 40	•	•	180 75	•	•	g) Le crédit primitif de l'article 31, de 127,644 francs, a été diminué d'une somme de fr. 8,315 85 c., transférée, savoir : 1° fr. 3,745 31 c. à l'article 34; 2° fr. 2,870 54 c. à l'article 41, par un arrêté ministériel du 5 octobre 1889 pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 44.
95,141 75	•	•	8 25	•	•	
151,359 09	145 02	•	19,709 09	209 •	•	
70,350,224 05	13,586 31	•	326,177 87	12,023 94	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	70,901,812 15	70,563,610 54	27,034,857 85	42,915,306 18
III (suite).		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 2. — POSTES.				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	3,583,709 31	3,583,709 31	303,000 18	2,000,455 61
	35	— — des facteurs et autres agents subalternes b)	3,995,445 "	3,995,064 45	1,158,919 78	2,854,105 07
	36	Transport des dépêches.	485,500 "	477,897 "	145,680 "	534,217 "
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif).	605,000 "	782,747 09	401,695 69	581,052 30
	38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 "	3,375 09	2,274 38	1,100 71
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	723,820 "	707,164 "	260,839 57	400,065 07
	40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bu- reau international de Berne.	3,250 "	2,031 07	"	2,031 07
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	2,031,856 54	2,031,856 54	400,657 06	2,222,162 76
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. d)	860,530 "	859,945 55	52,951 50	807,014 25
	43	Entretien	288,270 "	288,270 "	215,444 92	72,814 55
	44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000 "	1,554 59	"	1,534 59
		(Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
IV.		Marine.				
	45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	981,661 "	974,834 43	950,403 04	44,407 41
	46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	199,180 "	199,120 04	75,510 98	123,609 06
	47	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,540,000 "	1,715,554 16	818,469 55	896,736 01
	48	Subsides e)	244,195 "	243,748 "	152,030 05	111,632 05
	49	Traction et matériel. f)	1,278,706 "	1,274,479 32	1,087,413 11	186,958 80
		A REPORTER. fr.	88,331,003 "	88,302,721 00	33,897,226 24	54,355,146 70

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédent DES CRÉDITS.	
70,550,224 03	15,380 31	•	326,177 87	12,025 04	•	
3,583,554 70	154 52	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 34, de 3,579,064 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 3,743 54 c., transférée de l'article 31 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 44.
3,003,025 45	50 •	•	378 35	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 35, de 3,073,443 francs, a été augmenté d'une somme de 20,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Monteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
477,807 •	•	•	7,605 •	•	•	
782,747 00	•	•	•	•	179,747 00	
3,575 09	•	•	6,624 01	•	•	
670,805 54	36,358 46	•	12,560 •	4,006 •	•	
2,031 07	•	•	1,218 03	•	•	
2,651,810 82	16 72	•	•	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 41, de 2,629,266 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 2,570 34 c., transférée de l'article 31 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 44.
850,045 55	•	•	584 45	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 42, de 826,530 francs, a été augmenté d'une somme de 31,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889 prorappelée.
288,250 47	10 53	•	•	•	•	
1,534 59	•	•	405 41	•	•	
974,810 43	24 •	•	6,826 55	•	•	
199,120 04	•	•	59 06	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 48, de 209,693 francs, a été augmenté d'une somme de 31,500 francs, savoir : 1 ^{er} 14,500 francs alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1880; 2 ^e 20,000 francs transférés de l'article 40 par l'article 2 de la même loi.
1,713,206 24	147 09	•	•	•	173,554 16	
245,665 •	85 •	•	447 •	•	•	
1,274,551 91	127 41	•	485 68	5,741	•	f) Le crédit primitif de l'article 49, de 1,298,706 francs, a été diminué d'une somme de 20,000 francs par l'article 2 de la loi susdite.
88,252,572 03	50,340 87	•	363,522 31	10,860 04	355,102 15	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobr.
		Report. fr.	88,551,003	88,502,721 00	55,897,226 24	54,355,145 70
V.		Comité mixte de législation.				
	50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	2,197 70	667 70	800
VI.	51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire).	67,000	60,502 16	22,265 15	38,237 01
VII.	52	Pensions : premier terme	22,200	22,104 80	17,655 64	4,485 83
VIII.	53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	30,225	30,225	22,410	7,815
IX.	54	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,750	9,010 70	4,538 40	4,464 85
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices 1887 et antérieurs a).				
	55	Frais de publicité pour la ligne d'Ostende-Douvres. (Exer- cice 1887)	21,000	16,926 02	"	16,926 02
	56	Salaires des voies et travaux (Exercice 1878 périmé.) . . .	53	53	"	53
	57	Entretien des voies et travaux. (Exercice 1872 périmé.) . .	288 65	281 80	"	281 80
	58	Entretien, renouvellement et réparation du matériel de la traction. (Exercice 1882 périmé.)	3,500	3,497 10	"	3,497 10
	59	Camionnage. (Exercices périmés et clos)	5,431 21	5,431 21	"	5,431 21
	60	Pertes et avaries. (Exercices périmés et clos.)	30,000	20,997 80	"	20,997 80
	61	Dépenses imprévues. (Exercices périmés et clos.)	13,472 35	13,076 40	"	12,004 30
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	88,546,003 21	88,400,005 68	55,064,763 13	54,480,010 71

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
88,252,572 03	50,349 87	•	363,522 31	19,860 94	355,102 15	
1,467 70	750 •	•	2,802 30	•	•	
60,502 16	•	•	6,407 84	•	•	
22,141 47	53 42	•	5 11	•	•	
30,225 •	•	•	100 •	•	•	
9,003 25	7 45	•	6,739 30	•	•	
16,926 02	•	•	4,075 98	•	•	
33 •	•	•	•	•	•	
281 80	•	•	6 85	•	•	
3,497 10	•	•	2 90	•	•	
5,451 21	•	•	•	•	•	
29,997 80	•	•	2 20	•	•	
12,904 30	172 10	•	395 05	•	•	
88,444,782 84	51,312 84	•	384,148 74	19,860 94	355,102 15	

a) Les crédits formant le chapitre X ont été
alloués par l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet
1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 218.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1884. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	1,804 73	1,103 55	"	1,103 55
		— 1885. —	4,639 "	1,509 58	"	1,509 58
		— 1886. —	3,199 60	"	"	"
		— 1887. —	313,420 95	71,605 79	"	71,605 79
		Total des transferts des exercices précédents	523,064 28	74,218 70	"	74,218 70
		Total du Budget pour l'exercice 1888	88,545,003 21	88,496,095 08	53,964,763 13	54,480,010 71
		TOTAUX. fr.	89,068,067 49	88,570,314 38	53,964,763 13	54,354,238 41

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.		
	1,103 35	•	•	701 40	•	•
	1,509 58	•	•	3,120 42	•	•
	•	•	•	3,199 60	•	•
	71,605 79	•	•	435,984 77	5,850 39	•
	74,218 70	•	•	443,015 10	5,850 39	•
	88,444,782 84	51,312 84	•	384,148 74	19,800 94	355,102 15
	88,519,001 54	51,312 84	•	827,163 93	25,691 33	555,102 15

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1888, a été fixé par l'article unique de la loi du 2 avril 1888, *Moniteur* du 6, n° 07, à la somme de . . . fr. 87,266,778 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 1,278,225 21

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1884, 1885, 1886 et 1887 au Budget de l'exercice 1888, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 523,064 28

TOTAL fr. 89,068,067 49

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobr.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1885.				
		<i>Report de l'exercice 1885 à l'exercice 1888, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Matériel du génie.				
VII.	21	Matériel du génie	965	•	•	•
		EXERCICE 1887.				
		<i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1888.</i>				
		Solde des troupes.				
IV.	12	Traitement et solde de l'infanterie	9,861 25	9,861 25	7,043 75	2,817 50
		Pensions et secours.				
X.	32	Pensions et secours	557 42	452 50	•	452 50
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1887 fr.	10,418 67	10,513 75	7,043 75	3,270
		EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF b).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	•
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000	199,000	198,826 50	1,172 50
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000	15,998 14	7,000	8,998 14
		A REPORTER. fr.	237,000	236,997 14	226,826 50	10,170 64

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes, le 9 novembre 1888.
				985		
9,861 25	•	•	•	•	•	
452 50	•	•	104 92	•	•	
10,313 75	•	•	104 92	•	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	b) Par les articles 1 et 2 de la loi du 3 juin 1889, Moniteur du 8, n° 159, les crédits primitifs des articles 6, 7, 8, 22, 23, 29 et 31 ont été diminués d'une somme de 1,464,900 francs, portée en augmentation aux articles 4, 12, 13, 14, 17, 21, 25, 26, 27, 28, 30 et 32.
109,099 •	•	•	1 •	•	•	
15,098 14	•	•	1 86	•	•	
236,098 14	•	•	2 86	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	237,000 *	236,997 14	226,826 50	10,170 64
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	4	Matériel a)	72,000 *	72,000 *	62,854 90	8,079 50
	5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire . . (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires.)	100,000 *	189,990 09	168,010 18	25,040 51
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général b)	864,060 *	863,082 61	*	863,082 61
	7	— — des provinces et des places . c)	266,440 *	265,087 24	*	263,087 24
	8	— du service de l'intendance d)	254,730 *	254,259 48	*	254,259 48
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé	308,400 *	307,775 09	*	307,775 09
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux.	754,100 *	754,077 70	174,337 10	582,740 54
	11	Service pharmaceutique.	200,000 *	199,997 91	199,942 41	55 50
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. e)	15,094,100 *	15,091,697 70	649,080 80	14,442,153 50
	13	— — de la cavalerie f)	3,989,800 *	3,987,094 87	92,937 01	3,893,850 53
	14	— — de l'artillerie. g)	3,705,120 *	3,793,511 59	166,601 87	5,626,409 26
	15	— — du génie	1,353,300 *	1,351,944 08	37,887 76	1,514,054 10
	16	— — du bataillon d'administration. (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	674,400 *	674,321 53	17,304 90	657,016 63
		A REPORTER fr.	30,054,550 *	30,039,817 63	1,792,812 49	28,244,744 73

LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANTA EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
250,997 14	•	•	2 80	•	•	
70,914 40	1,085 60	•	•	•	•	a) Crédit primitif fr. 65,000 » Augmentation. 7,000 »
189,090 69	•	•	9 31	•	•	
863,082 61	•	•	1,877 39	•	•	b) Crédit primitif fr. 878,950 » Diminution. 14,000 »
263,087 24	•	•	5,552 76	•	•	c) Crédit primitif fr. 270,440 » Diminution. 4,000 »
254,250 48	•	•	490 52	•	•	d) Crédit primitif fr. 257,730 » Diminution. 3,000 »
307,775 09	•	•	624 91	•	•	
754,077 70	•	•	22 30	•	•	
199,997 91	•	•	2 09	•	•	
15,091,243 10	454 60	•	4 06	2,598 24	•	e) Crédit primitif. . . . fr. 14,639,100 » Augmentation. 455,000 »
5,986,787 34	507 55	•	• 02	2,703 11	•	f) Crédit primitif fr. 3,806,600 » Augmentation. 133,200 »
5,793,101 13	410 46	•	67 03	1,541 38	•	g) Crédit primitif fr. 6,458,120 » Augmentation. 337,000 »
1,351,041 86	2 22	•	95 12	1,462 80	•	
674,321 53	•	•	78 47	•	•	
30,037,557 22	2,260 41	•	6,624 84	8,107 53	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	30,054,550	50,050,817 65	1,702,812 49	28,244,744 75
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre . . . a)	269,100	268,278 59	.	268,278 59
	18	Dépenses d'administration	55,650	53,649 81	35,730 00	17,910 72
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	86,375	66,374 32	1,200	65,174 32
	20	Matériel de l'artillerie	1,302,450	1,302,450	691,844 56	610,605 44
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie. b)	1,635,000	1,634,046 73	1,148,080 18	464,209 68
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	22	Pain et viande c)	6,341,300	6,541,205 73	491,356 31	5,708,131 42
	23	Fourrages en nature. d)	3,491,100	3,491,060 47	14,985 79	3,476,076 68
	24	Casernement des hommes	768,070	768,069 50	493,076 41	274,916 64
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . e)	285,000	284,984 08	48,936 98	255,987 02
	26	Frais de route et de séjour f)	130,500	130,499 90	6,385 16	124,114 74
	27	Transports généraux g)	150,000	144,114 74	77,202 58	66,910 66
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde h)	184,000	183,073 77	130,671 17	52,404 60
	29	Remonte i)	951,100	940,850	887,300	53,550
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires j)	155,200	151,564 16	5,962 50	143,304 62
	31	Frais de représentation. k)	14,100	15,050 95	2,702 80	10,357 13
X.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours l)	181,000	180,016 50	28,401 49	151,270 12
		A REPORTER. . . . fr.	46,082,495	45,901,017 88	5,850,655 51	40,078,127 13

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
50,057,557 22	2,200 41	•	0,024 84	8,107 53	•	
268,278 59	•	•	821 41	•	•	n) Crédit primitif fr. 252,100 » Augmentation. 37,600 »
53,649 81	•	•	0 19	•	•	
66,374 52	•	•	0 68	•	•	
1,302,450 •	•	•	•	•	•	
1,652,370 86	2,366 87	•	55 27	•	•	b) Crédit primitif fr. 1,470,000 » Augmentation. 165,000 »
6,280,487 73	51,718 •	•	04 27	•	•	c) Crédit primitif fr. 7,010,300 » Diminution 669,000 »
5,491,060 47	•	•	39 53	•	•	d) Crédit primitif fr. 4,321,100 » Diminution. 730,000 »
767,995 05	76 45	•	0 50	•	•	
284,924 •	60 08	•	15 92	•	•	e) Crédit primitif fr. 105,000 » Augmentation. 180,000 »
130,499 90	•	•	0 10	•	•	f) Crédit primitif fr. 130,000 » Augmentation. 500 »
144,113 24	1 50	•	5,885 26	•	•	g) Crédit primitif fr. 100,000 » Augmentation. 50,000 »
185,075 77	•	•	924 23	•	•	h) Crédit primitif fr. 170,000 » Augmentation. 14,000 »
940,850 •	•	•	10,250 •	•	•	i) Crédit primitif fr. 990,100 » Diminution. 39,000 »
149,557 12	2,207 04	•	3,410 27	225 57	•	j) Crédit primitif fr. 145,000 » Augmentation. 10,200 »
13,059 95	•	•	1,040 05	•	•	k) Crédit primitif fr. 20,000 » Diminution 3,900 »
179,671 61	344 89	•	983 50	•	•	l) Crédit primitif fr. 155,000 » Augmentation. 26,000 »
45,954,782 64	50,235 24	•	30,144 02	8,333 10	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	46,032,495	45,994,017 88	5,856,655 51	40,078,127 13
		Dépenses Imprévues.				
XI.	33	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,075	13,972 88	11,317 19	2,655 69
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	46,047,570	46,007,990 76	5,867,972 70	40,080,782 82
		RÉCAPITULATION				
		Transfert de l'exercice 1885. (Art. 30 de la loi de compa- bilité)	965	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1887. —	10,418 67	10,313 75	7,043 75	3,270 "
		TOTAL des transferts des exercices précédents	11,383 67	10,313 75	7,043 75	3,270 "
		Total du Budget pour l'exercice 1888	46,047,570	46,007,990 76	5,867,972 70	40,080,782 82
		TOTAUX. fr.	46,058,953 67	46,018,304 51	5,875,016 45	40,084,052 82

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÈS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
45,934,782 64	59,235 24	•	30,144 02	8,333 10	•	
13,972 88	•	•	1,102 12	•	•	
45,948,755 52	59,235 24	•	31,246 14	8,333 10	•	
•	•	•	•	965 •	•	
10,313 75	•	•	104 92	•	•	
10,313 75	•	•	104 92	965 •	•	
45,948,755 52	59,235 24	•	31,246 14	8,333 10	•	
45,959,069 27	59,235 24	•	31,351 06	9,298 10	•	

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 20 mars 1888, *Moniteur* du 25, n° 83, à la somme de fr. 46,047,570 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1885 et 1887 au Budget de l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 11,385 67

TOTAL fr. 46,058,955 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a)				
		— EXERCICE 1887.				
		<i>Report de l'exercice 1887 à l'exercice 1888, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>	1,565 »	1,293 12	1,293 12	•
		EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
	Doique	Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses.	4,150,800 »	4,114,976 40	3,535,228 01	578,438 01
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1887 (Art. 30 de la loi de compta- bilité).	1,565 »	1,293 12	1,293 12	•
		TOTAL du Budget de l'exercice 1888	4,150,800 »	4,114,976 40	3,535,228 01	578,438 01
		TOTAUX. . . . fr.	4,152,165 »	4,116,269 52	3,536,521 13	578,438 01

GENDARMERIE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS . RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
	1,293 12	•	•	71 88	•	
	4,115,666 02	1,510 58	•	6 27	35,817 35	
	1,293 12	•	•	71 88	•	
	4,115,666 02	1,510 58	•	6 27	35,817 35	
	4,114,959 14	1,510 58	•	78 15	35,817 35	

a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des
comptes le 9 novembre 1888.

Le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi
du 20 mars 1888, *Moniteur* du 23, n° 83, à la somme de fr. 4,150,800 •
A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1887 au Budget de
l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846
sur la comptabilité de l'État 1,365 •
TOTAL fr. 4,152,165 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.	
		EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF).					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
I.		Administration centrale.					
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	.	
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	916,350	916,346 70	901,119 57	15,227 53	
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. a)	74,140 96	63,051 25	48,110 45	14,950 31	
	4	Frais de tournées b)	5,851 25	5,282 20	3,952 05	1,560 15	
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale c)	2,158 35	1,777 75	1,686 25	91 50	
	6	Matériel d)	158,150	157,157 85	89,752 19	56,276 08	
	7	Magasin général des papiers	166,140	165,572 46	163,385 26	2,187 20	
	8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	4,200	4,200	.	
	9	Service de la Monnaie e)	8,600	8,539 64	3,269 53	3,970 11	
	10	Documents statistiques	18,000	17,999 45	17,314 95	684 50	
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.					
	11	Traitements des agents du Trésor	164,800	164,800	160,948 63	3,851 37	
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	45,700	45,700	45,400	300	
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.					
	13	Surveillance générale. — Traitements f)	453,350	422,881 47	173,084 15	240,797 32	
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . g)	711,300	706,205 14	295,106 44	413,098 70	
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . h)	2,112,550	2,102,724 31	873,987 52	1,228,756 79
	16		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif)	2,265,000	2,313,117 41	7,214	2,505,003 41
		A REPORTER. fr.	7,107,090 56	7,116,365 61	2,807,530 70	4,297,704 77	

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000	•	•	•	•	•	
916,340 70	•	•	3 30	•	•	
63,060 76	0 40	•	11,070 71	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 3, de 73,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 1,140 96 c ^s , par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
5,282 20	•	•	569 05	•	•	
1,777 75	•	•	380 60	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 4, de 5,400 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 251 25 c ^s , par l'article 1 ^{er} de la dite loi.
146,028 27	11,129 56	•	992 17	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 5, de 2,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 138 35 c ^s par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
165,572 46	•	•	567 54	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 6, de 146,100 francs, a été augmenté d'une somme de 12,030 francs, savoir : 1 ^{er} 50 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889 ; 2 ^o 12,000 francs transférés des articles 9 et 14 par l'article 2 de la même loi.
4,200	•	•	•	•	•	
8,539 64	•	•	60 36	•	•	
17,099 45	•	•	0 55	•	•	e) Le crédit primitif de l'article 9, de 12,100 francs, a été diminué d'une somme de 3,500 francs, transférée à l'article 8 par l'article 2 de la loi prémentionnée.
164,800	•	•	•	•	•	
45,700	•	•	•	•	•	
422,881 47	•	•	10,468 55	•	•	f) Le crédit primitif de l'article 13, de 483,350 francs, a été diminué d'une somme de 50,000 francs, transférée à l'article 17 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.
706,205 14	•	•	5,094 86	•	•	
2,102,724 31	•	•	9,825 69	•	•	g) Le crédit primitif de l'article 14, de 719,800 francs, a été diminué d'une somme de 8,500 francs, transférée à l'article 6 par l'article 2 de la loi précitée.
2,513,117 41	•	•	•	•	48,117 41	h) Le crédit primitif de l'article 15, de 2,140,550 francs, a été diminué d'une somme de 28,000 francs, transférée à l'article 22 par l'article 2 de la loi susdite.
7,105,235 56	11,130 05	•	58,842 36	•	48,117 41	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	7,107,000 56	7,116,565 61	2,807,550 79	4,297,704 77
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	17	Service des douanes et de la recherche maritime . . . a) (Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pour- ront être reportés à l'article 17).	5,151,425	5,143,420 87	2,102,247 58	3,041,170 29
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,500	9,290 88	3,874 05	5,424 95
	19	Suppléments de traitement.	250,000	216,322 61	54,465 50	161,842 11
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	50,000	55,051 36	15,979 74	19,971 62
	21	Frais de bureau et de tournées	94,580	84,138	46,585	37,555
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses. b)	556,200	540,704 22	100,017 90	430,431 52
	23	Police douanière.	5,000	4,725	800	5,925
	24	Matériel	201,425	180,887 62	48,455 46	140,825 21
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre .	405,500	488,296 18	241,348 45	246,947 75
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	10,200	9,456 77	4,650 53	4,786 44
	27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500	45,199 45	57,209 71	7,809 74
	28	Traitements du personnel du domaine	105,075	105,754 60	48,853 72	54,900 88
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,528,685	1,310,419 13	1 75	1,310,417 40
	30	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	75,000	76,793 64	51,480 50	45,315 34
	31	Matériel c)	13,672 93	13,590 09	8,564 04	4,986 65
	32	Dépenses du domaine d)	53,452 17	18,460 45	14,056 54	4,423 01
	33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État autres que les forêts	1,000	"	"	"
	34	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500	1,243 86	979 19	264 67
		A REPORTER. fr.	15,536,005 66	15,406,021 54	5,565,148 91	9,827,708 05

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,105,255 50	11,130 05	•	38,842 36	•	48,117 41	
5,143,426 87	•	•	7,098 15	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 17, de 5,101,428 francs, a été augmenté d'une somme de 50,000 francs, transférée de l'article 13 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 17.
9,209 88	•	•	• 12	•	•	
216,507 61	15 •	•	35,677 59	•	•	
53,951 56	•	•	16,048 64	•	•	
84,138 •	•	•	10,442 •	•	•	
530,440 22	1,255 •	•	15,495 78	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 22, de 528,200 francs, a été augmenté d'une somme de 28,000 francs, transférée de l'article 15 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889.
4,725 •	•	•	275 •	•	•	
189,258 67	628 95	•	11,537 58	•	•	
•	•	•	•	•	•	
488,296 18	•	•	7,203 82	•	•	
9,436 77	•	•	763 25	•	•	
45,199 45	•	•	1,100 35	•	•	
103,754 60	•	•	1,920 40	•	•	
1,310,419 15	•	•	18,265 87	•	•	
76,793 64	•	•	•	•	1,795 64	
13,550 69	45 40	•	76 84	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 31, de 12,900 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 772 95 c ² , par l'article 2 de la loi susdite.
18,460 45	•	•	14,901 72	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 32, de 33,200 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 282 17 c ² , par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
•	•	•	1,000 •	•	•	
1,243 86	•	•	256 14	•	•	
15,392,046 04	13,074 40	•	170,895 37	•	49,911 05	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,536,005 06	15,406,021 34	5,565,148 91	9,827,798 03
V.		Pensions et secours.				
	35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 *	27,115 08	17,918 42	9,106 66
	36	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	13,700 *	12,025 *	12,775 *	150 *
VI.		Dépenses imprévues.				
	37	Dépenses imprévues non libellées au Budget a)	28,000 *	26,392 90	26,029 30	361 00
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances. fr.	15,605,805 06	15,472,454 32	5,821,871 03	9,837,506 59

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Paiements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	ANSTANT A EFFETUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,392,946 94	13,074 40	"	179,895 57	"	49,911 05	
27,115 08	"	"	84 92	"	"	
12,925 "	"	"	775 "	"	"	
26,301 20	1 70	"	2,307 10	"	"	
15,459,378 22	13,076 10	"	183,262 59	"	49,911 05	a) Le crédit primitif de l'article 37, de 3,000 francs, a été augmenté d'une somme de 25,000 francs par la loi du 8 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article unique de la loi du 50 décembre 1887, *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de fr. 15,578,180 "

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 27,625 66

TOTAL fr. 15,605,805 66

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1888. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Non-Valeurs.						
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000	226,515 97	956 61	225,579 36
	2	— — personnelle	515,000	426,565 04	1,561 91	425,003 13
	3	— sur le droit de patente	150,000	115,556 30	698 48	114,857 82
	4	— sur les redevances des mines	5,000	2,752 91	•	2,752 91
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	7,566 06	•	7,566 06
II. Remboursements.						
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitution de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000	242,633 55	96,277 04	146,556 51
	7	Enregistrement et domaines. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	520,000	536,310 78	134,573 49	397,404 31
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	12,157 32	11,650 85	506 16
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	1,163 14	341	822 14
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	170,000	160,805 88	160,805 88	•
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	252,457 11	15,521 74	216,935 37
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.			1,636,500	1,964,484 06	422,367	1,537,875 77

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
226,515 97	•	•	•	•	31,515 07	
426,565 04	•	•	•	•	111,565 04	
115,556 30	•	•	14,443 70	•	•	
2,752 91	•	•	2,247 09	•	•	
7,566 06	•	•	1,435 94	•	•	
242,055 55	•	•	7,366 45	•	•	
532,067 80	4,242 98	•	•	•	16,510 78	
12,157 01	0 31	•	•	•	11,157 52	
1,165 14	•	•	536 86	•	•	
160,805 88	•	•	0,194 12	•	•	
232,457 11	•	•	•	•	102,457 11	
1,060,240 77	4,243 29	•	35,022 16	•	365,006 22	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1888, a été fixé par l'article unique
de la loi du 30 décembre 1887, *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de. fr. 1,636,500 •

EXERCICE 1888. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
Dette publique.	07,858,501 97	06,607,467 61	80,953,900 70	18,553,426 44
Dotations	4,558,740 »	4,441,951 88	4,301,389 52	140,502 56
Ministère de la Justice	15,853,553 »	16,021,640 30	11,482,576 90	4,326,597 97
— des Affaires Étrangères	2,421,520 »	2,575,104 07	2,105,019 12	220,047 88
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,480,717 »	22,181,546 09	18,187,508 75	3,013,061 13
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,351,608 65	16,514,863 45	10,332,674 90	6,019,450 47
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	89,068,067 49	88,570,314 58	53,964,763 13	54,554,258 41
— de la Guerre	46,058,953 07	46,018,504 51	5,875,016 46	40,084,052 82
Corps de la Gendarmerie.	4,152,165 »	4,116,269 52	3,536,521 13	578,458 01
Ministère des Finances.	15,605,805 66	15,472,454 32	5,621,871 65	9,837,506 59
Non-Valeurs et Remboursements	1,636,500 »	1,064,484 06	422,367 »	1,537,873 77
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	316,086,112 44	314,284,491 09	176,781,699 19	150,975,156 05

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
96,507,527 14	100,140 47	"	1,226,275 10	15,420 "	8,060 74	
4,441,931 88	"	"	96,788 12	"	"	
16,009,174 96	12,465 34	"	282,000 06	5,237 50	456,255 86	
2,552,067 "	45,127 07	"	46,525 03	"	"	
22,101,559 86	79,987 13	"	299,170 01	"	"	
16,352,125 46	162,757 99	"	568,598 77	248,146 43	"	
88,519,001 54	51,312 84	"	827,163 93	25,691 53	355,102 15	
45,959,069 27	59,235 24	"	51,351 00	9,298 10	"	
4,114,959 14	1,510 53	"	78 15	35,817 33	"	
15,459,378 22	13,076 10	"	183,262 30	"	49,911 05	
1,960,240 77	4,245 29	"	35,022 16	"	363,006 22	
313,786,855 24	527,635 83	"	3,596,644 68	537,610 69	1,232,934 02	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1888, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1888.	
	1888.	1887.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	96,807,467 61	97,280,052 92	•	673,485 31
Dotations	4,441,951 88	4,672,080 79	•	230,128 91
Ministère de la Justice	16,021,640 30	15,647,085 53	373,654 77	•
— des Affaires Étrangères	2,375,194 07	2,523,096 39	52,007 68	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,181,546 09	21,606,067 85	515,479 16	•
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	16,814,865 45	16,142,335 05	372,530 42	•
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	88,570,314 38	84,790,854 59	3,779,459 79	•
— de la Guerre	46,018,304 51	45,401,716 63	616,587 88	•
Corps de la Gendarmerie	4,118,269 52	4,050,445 48	65,826 04	•
Ministère des Finances	15,472,454 32	15,254,529 04	218,124 68	•
Non-Valeurs et Remboursements	1,964,484 06	1,985,724 06	•	21,240 •
TOTAUX	314,284,491 09	309,215,564 89	5,995,760 42	924,854 22
			EN PLUS A L'EXERCICE 1888. . . fr.	5,068,906 20

TABLEAU Litt. Z.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1887 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^m e trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1831	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 50	"	113,225,815 05
1832	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1833	86,057,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1834	84,279,578 "	"	321,259 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1835	85,142,519 "	4,785,140 22	413,891 40	1,490,000 "	91,351,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,374,163 74	101,376,114 47
1837	85,911,700 "	"	2,308,636 25	10,000,000 "	98,220,336 25
1838	94,608,526 "	"	44,855 30	25,778,035 70	120,429,105 "
1839	104,095,531 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 05
1840	101,955,569 "	"	3,745,247 04	63,074,257 63	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1842	105,859,612 "	50,000 "	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1843	109,050,053 "	50,000 "	10,556,755 36	1,699,765 61	127,916,571 97
1844	109,581,084 "	"	5,728,820 34	84,056,000 "	197,965,904 34
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	480,001 09	328,005 56	113,331,076 65
1847	115,473,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,355 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,021,320 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	134,258,488 69
1851	117,332,530 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,834 84
1852	118,310,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,435,590 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,931,724 55	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856	132,698,540 "	1,284,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,104,654 40
1857	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,230,000 "	36,067 02	726,631 15	144,903,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	150,354,359 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	155,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 35
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865	159,012,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,053 64	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867	166,040,290 "	"	10,259,251 38	39,923,729 80	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	936,758 44	32,410,381 63	202,537,900 07
1869	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,654 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
1871	178,329,000 "	"	4,578,516 59	44,359,638 95	227,266,975 54
1872	188,914,000 "	"	3,805,026 77	22,784,721 73	215,501,748 30
1873	205,985,500 "	"	5,909,338 34	110,148,310 97	320,043,149 31
1874	229,645,000 "	"	7,997,353 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875	243,032,600 "	"	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877	252,245,700 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	340,737,020 34
1878	260,333,860 "	"	7,779,547 19	101,271,395 50	369,384,800 49
1879	264,435,260 "	"	8,105,404 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880	273,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881	286,368,639 "	"	6,711,960 63	75,664,610 "	368,745,209 65
1882	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,555 45	422,994,467 14
1883	299,371,760 "	"	8,247,565 39	144,826,113 85	452,645,437 22
1884	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885	319,861,100 "	"	800,584 "	19,769,518 53	340,431,202 53
1886	320,169,728 "	"	1,722,184 "	43,296,793 87	367,188,705 87
1887	314,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,340 "	334,026,742 "
	9,472,616,580 50	145,104,385 55	251,959,048 48	1,565,242,411 61	11,434,992,432 23
	9,617,720,972 14				

CLOS DE 1850 A 1887 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 03	"	"	
152,464,505 07	"	"	
88,058,515 92	"	1,985,728 44	
96,701,537 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,535 92	"	
102,032,032 39	"	1,256,517 02	
101,715,250 24	"	3,404,013 00	
123,500,914 81	"	3,080,719 81	
115,857,428 07	4,506,714 08	"	
160,370,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,326 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 00	"	
123,289,847 48	4,026,724 49	"	
108,810,508 75	"	844,604 30	
120,655,051 07	"	1,158,478 98	
114,061,045 57	"	252,066 72	
113,528,065 84	2,120,289 28	"	
146,117,880 55	9,764,401 46	"	
113,871,457 58	3,749,882 48	"	
132,877,187 86	1,881,500 85	"	
119,345,651 04	"	1,220,817 10	
128,451,208 70	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	4,005,673 59	
152,073,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,003 50	
146,250,211 01	"	9,044,557 42	
149,145,025 05	"	5,026,452 01	
155,880,759 37 ¹ / ₂	"	10,977,250 60 ¹ / ₂	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 ¹ / ₂	"	4,621,745 26 ¹ / ₂	
172,234,411 84	"	5,815,316 92	
164,557,914 52 ¹ / ₂	"	6,501,849 51 ¹ / ₂	
168,925,520 40	"	6,104,851 14	
181,514,254 97 ¹ / ₂	"	5,066,540 74 ¹ / ₂	
178,086,951 17	"	8,020,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
223,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 84	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 93	
256,645,068 44	"	20,376,992 00	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,020 52	
515,915,640 21	"	13,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,490 93	
567,590,461 93	1,704,538 56	"	
500,801,815 37	"	6,221,689 21	
504,215,951 71	"	17,454,281 72	
378,005,789 85	"	9,258,580 22	
436,506,919 84	"	3,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 00	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,201,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,127,411 86	
11,680,171,702 03	62,404,455 83	307,675,725 65	
	245,269,269 80		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1830 (4 ^{me} trimestre).	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,830 63	"	"	"	115,806,830 63	"	115,806,830 63
1832.	a) 151,505,175 28	12,802,220 33	"	"	164,307,401 81	"	164,307,401 81
1833.	94,140,835 33	"	"	"	94,140,835 33	"	94,140,835 33
1834.	83,272,610 32	5,601,300 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,569,595 77	1,699,740 31	"	"	88,269,335 28	"	88,269,335 28
1836.	85,058,537 45	1,167,450 30	"	"	86,225,988 03	"	86,225,988 03
1837.	91,048,402 16	4,177,701 33	"	"	95,226,103 60	"	95,226,103 60
1838.	94,947,032 10	1,849,906 98	"	"	96,796,939 08	"	96,796,939 08
1839.	104,899,097 55	7,793,917 30	"	"	112,693,015 45	"	112,693,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,034 64	"	"	105,584,625 58	"	105,584,625 58
1841.	105,791,842 58	13,617,430 14	58,142 25	"	117,467,423 97	"	117,467,423 97
1842.	105,569,962 81	3,522,447 05	"	"	109,092,410 44	"	109,092,410 44
1843.	108,853,372 01	11,168,453 71	285,920 23	"	120,287,725 95	"	120,287,725 95
1844.	110,123,796 67	6,059,130 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,585 49	4,169,479 23	331,474 01	"	114,872,538 73	"	114,872,538 73
1846.	112,904,213 11	5,615,433 66	375,317 40	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	110,452,376 38	8,200,313 30	563,643 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,193,870 63	13,183,567 04	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,653,103 81	3,566,093 66	334,233 64	"	115,553,431 11	330,333 60	114,907,095 51
1850.	114,677,172 00	4,404,468 40	633,069 65	336,333 60	120,051,045 83	320,362 50	119,730,683 27
1851.	115,436,059 16	4,797,743 12	169,024 04	320,362 56	120,723,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	413,551 83	527,456 21	134,091,885 48	2,623,149 25	131,468,736 23
1853.	123,613,269 51	7,954,423 77	423,301 17	2,623,149 25	134,594,253 50	2,127,599 31	132,466,654 19
1854.	125,249,957 07	8,219,434 95	810,532 10	2,127,599 31	136,406,663 43	1,449,181 75	134,957,481 68
1855.	127,900,347 24	10,214,528 72	672,043 61	1,449,181 75	140,236,101 32	1,645,025 53	138,591,075 79
1856.	133,484,616 91	10,922,041 98	1,400,344 37	1,645,025 53	146,553,528 09	1,374,388 67	144,978,940 32
1857.	135,036,047 56	5,464,878 19	1,223,064 99	1,374,388 67	143,501,479 41	1,884,759 09	141,616,720 32
1858.	136,858,076 15	5,232,108 92	1,070,937 84	1,884,759 09	145,065,002 *	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	136,642,007 28	14,524,290 29	843,877 35	2,521,487 10	154,532,262 02	1,033,870 43	152,598,391 57
1860.	138,642,436 05	6,891,924 04	850,111 71	1,033,870 43	148,300,342 25	1,720,804 33	146,579,537 92
1861.	141,576,486 70	5,631,509 92	1,358,569 18	1,720,804 33	150,287,370 13	1,331,733 46	148,755,636 67
1862.	143,176,390 67	6,317,309 60	504,026 03	1,331,733 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,833,801 73	223,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,390 64	155,797,668 83
1864.	151,883,210 45	5,808,093 32	316,879 75	1,000,390 64	159,017,574 12	1,031,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,340 16	7,278,931 33	387,797 "	1,031,919 64	162,942,988 33	1,701,660 31	161,241,328 02
1866.	158,579,256 01	9,562,319 67	432,336 27	1,701,660 31	170,275,593 18	1,394,833 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,394,833 98	176,455,374 77	2,125,748 10	174,329,626 61
1868.	r) 171,330,239 14	3,821,720 79	1,264,130 05	2,125,748 16	180,541,847 14	3,401,465 82	177,140,381 32
1869.	170,511,641 05	1,550,499 03	961,999 11	3,401,465 82	182,425,604 23	2,033,386 24	180,392,217 99
1870.	176,812,837 01	24,933,662 98	815,800 33	2,033,386 24	204,599,686 38	2,465,354 28	202,134,332 50
1871.	179,303,141 29	18,165,561 37	853,614 11	2,465,354 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,642,748 53
1872.	192,936,342 58	10,047,531 27	1,042,538 45	3,145,122 52	207,189,534 82	2,541,348 66	204,648,186 16
1873.	204,731,843 22	15,963,032 89	1,463,792 70	2,541,348 66	222,700,239 36	2,596,426 68	220,103,812 88
1874.	236,417,401 80	8,499,242 39	1,332,024 84	2,596,426 68	248,745,093 71	3,131,924 82	245,613,168 89
1875.	238,281,440 55	11,349,433 18	1,299,986 63	3,131,924 82	254,073,810 20	2,248,088 93	251,825,721 25
1876.	243,220,640 07	6,463,412 39	1,923,383 23	2,248,088 93	255,857,523 74	1,804,773 44	254,052,750 30
1877.	243,936,732 62	13,168,247 37	1,721,841 31	1,804,773 44	267,631,647 14	1,304,783 28	266,326,863 86
1878.	260,390,313 25	7,332,333 74	1,934,216 93	1,304,783 28	271,271,899 20	2,125,024 06	269,146,875 14
1879.	274,344,317 80	2,707,065 62	1,416,133 21	2,125,024 06	280,503,412 69	1,622,828 46	278,880,584 23
1880.	278,818,549 04	16,337,236 40	1,364,393 55	1,622,828 46	298,143,209 54	1,334,463 50	296,808,746 04
1881.	296,219,371 97	9,160,831 36	1,688,278 28	1,334,463 50	308,423,164 91	1,233,320 06	307,189,844 85
1882.	310,735,893 47	7,136,791 13	2,120,431 70	1,233,320 06	321,288,439 28	609,894 14	320,678,545 14
1883.	322,870,816 47	3,233,632 04	1,863,289 41	609,894 14	328,659,632 06	930,574 33	327,729,057 73
1884.	320,870,741 71	2,227,397 97	1,177,915 28	930,574 33	331,206,629 51	1,044,414 30	330,162,215 21
1885.	319,403,295 "	109,030 10	1,268,264 16	1,044,414 30	332,915,623 56	700,234 13	332,215,389 43
1886.	316,309,139 77	1,397,904 23	1,737,033 89	700,234 13	330,144,303 02	492,988 33	330,631,311 35
1887.	312,136,772 30	2,072,136 38	1,497,633 11	492,988 33	316,199,572 34	850,100 31	315,349,472 03
	9,500,726,887 31	423,443,309 76	43,372,147 25	63,444,800 72	10,120,087,044 03	64,204,710 03	10,056,002,334 "

CLOS DE 1830 A 1887 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•		
•	115,806,850 63	112,413,963 51	3,392,887 14		a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^e pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
•	164,305,401 81	158,500,018 95	5,804,482 86		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
•	94,149,835 55	91,904,974 94	2,244,860 30		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 •	98,874,000 43	96,515,600 90	2,360,399 47		d) Non compris fr. 103,102 60 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
b) 1,490,000 •	89,559,334 28	87,104,004 96	2,455,329 32		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,374,163 74	101,509,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^e , même objet que ci-dessus.
10,000,000 •	105,226,105 69	103,551,751 64	1,894,372 05		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
25,778,053 70	122,574,902 78	120,198,578 44	2,376,614 34		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34		i) Non compris fr. 22,636 34 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,074,257 63	168,658,083 21	165,914,570 03	2,744,312 26		j) Non compris fr. 4 37 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
•	117,467,423 07	114,976,586 11	2,490,837 86		k) Non compris fr. 0 81 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
23,278,993 17	132,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 73		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.
e) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,950 33	2,133,539 23		m) Non compris fr. 120,587 18 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,636,000 •	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37		n) Non compris fr. 2,005,567 39 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,366 85	136,224,705 50	134,389,340 89	1,835,365 67		o) Non compris fr. 5 80 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
•	124,116,888 52	122,752,099 29	1,365,889 03		p) Non compris fr. 360 86 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 3,768,642 11	128,985,374 98	127,572,374 99	1,412,999 09		q) Non compris 1,003 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,490 68	140,577,350 49	135,060,595 37	5,516,761 12		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^e portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 13	3,677,004 28		s) Non compris fr. 13,255 10 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,735 20	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		t) Non compris fr. 8,653 13 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
•	121,502,077 78	118,927,400 84	2,674,616 94		u) Non compris fr. 47,386 87 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	133,803,105 22	131,848,564 93	1,960,540 29		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,368 99	137,456,461 95	134,510,907 41	2,925,554 54		w) Non compris fr. 2,412 43 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	144,615,782 24	143,172,277 02	1,441,505 22		x) Non compris fr. 4,840 74 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,300 56	148,951,797 80	146,926,211 93	2,025,585 85		y) Non compris fr. 28,239 01 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,361,322 01	153,857,819 23	149,727,649 92	4,130,169 31		z) Non compris fr. 77,676 52 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
•	150,308,628 12	146,291,138 91	4,017,489 21		a') Non compris fr. 41,677,936 39 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,825 02 c ^e par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1873.
8,878,878 01	148,154,910 56	144,745,005 36	3,409,905 20		b') Non compris fr. 915,909 68 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,801,907 80	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		c') Non compris fr. 18,470 02 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
3,610,495 66	162,724,145 34	159,025,577 32	3,698,768 02		d') Non compris fr. 13,811 24 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	166,412,642 45	165,451,869 31	2,980,773 14		e') Non compris fr. 27,674 87 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	180,278,500 53	177,082,280 60	3,196,270 93		f') Non compris fr. 17,073 75 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
•	191,765,613 85	187,062,322 17	4,701,291 68		g') Non compris fr. 138,455 19 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	190,403,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59		h') Non compris fr. 64,279,519 16 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,959 31	195,295,155 03	188,793,736 71	6,499,416 32		i') Non compris fr. 350 20 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,965,945 02	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07		j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	196,235,235 29	191,604,315 92	4,628,919 37		k') Non compris fr. 7,170,010 48 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,051,825 91	198,063,604 82	191,920,940 32	4,442,754 50		
•	207,786,906 92	199,635,873 76	8,151,033 16		
37,724,704 83	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 93		
21,903,608 68	241,568,865 34	238,191,223 11	3,377,642 23		
19,223,311 50	255,754,358 33	251,974,512 80	3,759,825 53		
27,396,688 93	354,245,429 12	350,898,578 60	3,347,050 52		
25,063,874 13	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,636 55		
•	296,990,205 63	292,222,495 21	4,767,710 42		
43,924,116 81	298,659,353 54	294,555,925 86	4,103,427 68		
51,080,552 17	399,935,636 06	386,075,145 99	14,862,492 07		
134,141,616 24	352,678,927 28	349,427,757 90	3,251,169 38		
60,599,200 54	349,003,157 40	345,659,016 07	3,344,141 33		
45,164,484 58	387,687,521 21	382,908,428 75	4,779,092 46		
•	406,658,274 40	402,328,405 96	4,329,868 44		
44,586,605 24	427,244,218 01	422,949,551 05	4,294,666 98		
124,698,774 20	412,794,150 •	406,422,707 95	6,371,442 05		
85,532,952 14	509,689,157 96	501,099,305 71	7,989,852 25		
70,052,545 17	558,550,957 01	551,251,438 55	7,299,518 48		
90,893,774 97	555,450,800 88	549,556,608 52	5,894,282 36		
•	552,271,758 82	546,137,851 68	6,133,887 14		
99,490,450 45					
106,623,652 87					
85,065,072 49					
59,526,942 75					
37,335,587 58					
33,799,486 41					
36,922,266 79					
1,833,173,703 94	11,889,866,037 94	11,663,040,207 09	226,810,830 85		

DE 1850 A 1887 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépenses.	de recette.	de dépenses.	de recette.	de dépenses.	
1,478,047 43	"	"	"	1,478,047 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,036,412 98	Idem.
3,001,264 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
153,502 55	321,939 35	"	187,736 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,709 76	"	5,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 50	"	5,311,536 37	"	Idem.
8,510,704 10	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,364 73	3,743,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	39,052 92	"	"	13,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,535 72	"	2,066,953 33	Idem.
13,102,858 21	10,536,755 36	"	3,433,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	"	3,773,063 84	"	4,533,397 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	3,584,938 90	"	14,044,311 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 53	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	13,787,935 40	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	"	"	14,146,283 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,356 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,663,369 90	"	9,500,773 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 32	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,438 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,832,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,135,734 01 1/2	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 23	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 1/2	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,329,484 30	"	12,544,366 07 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,520 46	"	4,768,874 60 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,534 12	"	10,706,783 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,130,193 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,520,352 50	"	31,800,377 50	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
"	14,123,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,436,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,306,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,013,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,603 67	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,083,966 93	"	9,812,109 07	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,473 16	"	12,430,435 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,930,415 72	"	32,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 13 juill. 1881.
3,859,449 32	"	35,929,168 40	"	39,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 35	25,807,906 38	"	18,162,704 03	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
3,115,353 "	"	39,721,849 70	"	42,837,202 70	Idem.
88,525 13	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,332 45	"	18,264,263 66	"	24,324,016 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,213 05	"	13,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,253,868 11	66,808,083 64	"	48,554,217 53	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
10,237,234 65	4,560,061 04	"	"	11,677,173 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,540,605 51	"	21,734,406 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
"	"	10,273,800 43	"	4,973,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
166,298,440 49	332,426,731 22	355,309,667 26	342,126,713 83	325,001,218 89	
430 08	22,882,036 04		17,125,494 94		

(296)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à	fr. 333,051,945 88
et pour les ressources extraordinaires, à	13,614,840 06
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 346,666,785 94
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice montent à	fr. 314,284,491 09
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	41,309,420 81
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 355,593,911 90
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de	fr. 8,927,125 96
Mais comme l'exercice 1887 a laissé un excédent de recettes de fr. 17,125,494 94 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	17,125,494 94
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1888, présente un excédent de recettes de	fr. 8,198,368 98
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1888.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1888, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de	7,202,884 04
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de	8,198,368 98
DIFFÉRENCE. fr.	15,461,253 62
Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :	
1^o Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire.	
SAVOIR :	
	AUGMENTATIONS. DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises. 2,251,877 06
	{ Enregistrement et domaines " 279,761 94
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines " 77,860 57
	{ Chemins de fer, etc. " 1,058,722 52
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Trésorerie générale, etc. 100,000 "
	{ Enregistrement et domaines " 69,021 68
	{ Prisons 181,164 12
	{ Trésorerie générale, etc. " 45,165 95
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions directes, etc. 6,281 04
	{ Enregistrement et domaines " 184,211 47
	{ Prisons " "
	{ Trésorerie générale, etc. " 442,115 59
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	" 27,000 64
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	" 540,750 35
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État	" 274,700 75
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	" 157,548 65
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	" 54,782 55
Remboursement d'avances de traitements d'attente à des instituteurs communaux. (Loi du 31 décembre 1884.)	" 11,058 87
Excédent de recettes de l'exercice 1887	17,125,494 94
	19,664,818 66 3,050,496 29
RESTE en augmentation de recettes. fr.	16,634,322 37
2^o Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,	
SAVOIR :	
	AUGMENTATIONS. DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.	
Dette publique	8,701 68
Ministère de la Justice	474,955 86
— des Affaires Étrangères	18,700 "
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	18,458 "
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	57,940 29
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,655,527 56
— de la Guerre	" "
Corps de la Gendarmerie	" "
Ministère des Finances	52,556 71
Non-Valeurs et Remboursements	565,006 22
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 2,500,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 5,596,944 68 c ^o ; par conséquent, une diminution de dépense de	" 1,096,944 68
Les portions de crédits affectées aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1885 à 1888, et dont le transfert à l'exercice 1889 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à	" 357,010 60
	2,607,624 12 1,454,555 37
RESTE en augmentation de dépenses fr.	1,173,068 75
Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1888.	15,461,253 62

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1889, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1889, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1889 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	330,514,902	»
<i>Dépenses</i> , à		322,414,138	28
		<hr/>	
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTE.	fr.	8,100,765	72
		<hr/> <hr/>	

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Intérêts à 3.75 p. c., restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant	fr.	113,000	»
2° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		300,000	»
3° Produit des autres aliénations d'immeubles et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		220,000	»
		<hr/>	
A REPORTER.	fr.	633,000	»

REPORT. fr.	635,000 »
4° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
5° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État	300,000 »
6° Remboursements des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	400,000 »
7° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. ‰, 2° et 3° séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888. — Partie recouvrée en 1889.)	44,045,629 17
8° Titres de la Dette publique à 3 1/2 p. ‰, dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer	1,658,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>47,187,213 17</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 322,414,138 28 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires, s'élevant à	12,000 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1885, 1886, 1887 et 1888, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	337,610 69
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>322,763,748 97</u>

D'autre part, il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1889 :

1° A titre de crédits reportés :	
a) De l'exercice 1887. — Art. 4 de la loi du 27 juin 1887 fr.	21,346,319 07
b) De l'exercice 1888. — Art. 5 de la loi du 28 mai 1888	45,063,066 96
	<u>66,409,386 03</u>
A REPORTER. . . . fr.	<u>66,409,386 03</u>

REPORT. . . . fr. 66,409,586 03

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 22 juin 1889	fr.	229,824 10	
b) — 29 juillet 1889		10,000,000 »	
c) — 19 août —		52,159,922 61	
d) — 19 août —		4,000,000 »	
			<u>66,589,746 71</u>
ENSEMBLE.	fr.	132,799,132 74	

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1890 effectué en conformité de l'article 5 de la loi du 19 août 1889, ci.	fr.	74,304,534 66	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 4, § 2, de la loi du 27 juin 1887, ci		7,382,811 36	
			<u>81,687,346 02</u>
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1889, s'élèvent à	fr.	51,111,786 72	

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr.	330,514,902 »	} 377,702,115 17
— extraordinaires		47,187,213 17	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr.	322,763,748 97	} 373,875,535 69
Services spéciaux		51,111,786 72	
L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE RECETTE de	fr.	3,826,579 48	

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1889, jusqu'au 1^{er} janvier 1890, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1889 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	377,702,415 17
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	388,843,063 01
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1889 sont de	374,826,070 67
Au 1 ^{er} janvier 1890, il restait à recouvrer . . . fr.	14,016,992 34
Les droits constatés	388,843,063 01
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	11,140,947 84

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	373,375,535 69
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1890, montent à fr.	288,155,253 96
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	85,220,281 73
ENSEMBLE. . . . fr.	373,375,535 69
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1889 n'ont été que de	247,430,196 16
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1890 fr.	125,945,339 53
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1889.	373,375,535 69
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	500,000 ,

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

La situation du Budget de l'exercice 1889 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	388,843,063 04
Dépenses — — — — —		<u>373,375,535 69</u>
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice.	fr.	<u><u>15,467,527 32</u></u>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1889.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique</i>	21 déc. 1888. (Mon. n° 365-366.)	Budget primitif.	99,673,646 28	°	99,673,646 28
<i>Dotations.</i>	21 déc. 1888. (Mon. n° 365-366.)	Budget primitif.	4,740,752 »	°	4,740,752 »
<i>Ministère de la Justice.</i>	5 avril 1889. (Mon. n° 96.)	Budget primitif.	15,722,075 »	°	15,722,075 »
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	21 févr. 1889. (Mon. n° 54-57.)	Budget primitif.	2,427,720 »	°	2,427,720 »
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	27 mai 1889. (Mon. n° 156.)	Budget primitif.	22,777,261 »	°	22,777,261 »
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	11 juin 1889. (Mon. n° 167.)	Budget primitif.	16,984,052 »	°	16,984,052 »
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	10 avril 1889. (Mon. n° 106.)	Budget primitif.	91,815,535 »	°	91,827,535 »
	5 août 1889. (Mon. n° 222-229.)	Augmentation de l'article 58 du Budget.	»	12,000 »	
<i>Ministère de la Guerre.</i>	25 juin 1889. (Mon. n° 179.)	Budget primitif.	46,854,752 »	°	46,854,752 »
<i>Gendarmerie.</i>	18 févr. 1889. (Mon. n° 32.)	Budget primitif.	4,178,500 »	°	4,178,500 »
<i>Ministère des Finances.</i>	22 déc. 1888. (Mon. n° 365-366.)	Budget primitif.	15,605,585 »	°	15,605,585 »
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	21 déc. 1888. (Mon. n° 365-366.)	Budget primitif.	1,656,500 »	°	1,656,500 »
		TOTAUX.	522,414,158 28	12,000 »	522,426,158 28

(306)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889,

AU 1^{er} JANVIER 1890.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
—		
IMPÔTS	{ Contributions directes, douanes et accises	118,412,525 »
	{ Enregistrement et domaines	50,814,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	1,085,000 »
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	140,920,000 »
	{ Trésorerie générale, etc.	300,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	2,650,000 »
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	125,000 »
	{ Prisons	295,000 »
	{ Trésorerie générale, etc.	12,461,500 »
RENDUSEMENTS	{ Contributions directes.	600,000 »
	{ Enregistrement et domaines.	498,000 »
	{ Prisons	22,084 »
	{ Trésorerie générale, etc.	2,324,803 »
		330,514,002 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
—		
Intérêts à 5,75 p. c., restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant		115,000 »
Acompte sur la somme de 5,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)		»
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		»
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'Etat (1874 à 1879).		500,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		»
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)		»
Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire.		220,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).		»
Part de l'Etat dans le produit de la vente d'un bâtiment d'école pour filles situé à Thourout et connu sous le nom d'« Oude Stokerij » (Arrêté royal du 26 août 1880).		»
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren		»
A REPORTER. fr.		633,000 »

L'EXERCICE 1889.

recettes, au 1^{er} janvier 1890.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOURVEMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1889.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
118,045,613 85	115,255,661 91	2,780,951 94	566,911 15	•	118,045,613 85	
50,567,750 41	49,853,889 08	713,861 33	246,249 50	•	50,567,750 41	
1,187,964 21	1,187,500 67	663 54	•	102,964 21	1,187,964 21	
147,688,450 06	141,956,828 13	5,731,622 83	•	6,762,450 06	147,688,450 06	
•	•	•	300,000 •	•	•	
3,732,470 97	2,739,915 24	992,555 73	•	1,082,470 97	3,732,470 97	
86,567 11	86,567 11	•	38,432 89	•	86,567 11	
100,181 87	96,235 81	12,046 06	185,818 13	•	100,181 87	
13,377,204 62	11,233,500 00	2,143,994 02	•	915,794 62	13,377,204 62	
692,320 74	664,531 78	27,788 96	•	92,320 74	692,320 74	
694,716 96	418,676 66	276,040 30	•	196,716 96	694,716 96	
22,984 •	22,984 •	•	•	•	22,984 •	
2,559,995 87	2,195,567 77	364,428 10	•	235,102 87	2,559,995 87	
338,765,311 57	325,691,458 76	13,073,852 81	1,137,411 76	9,387,821 33	338,765,311 57	
133,995 84	133,995 84	•	•	20,995 84	133,995 84	
1,550,000 •	1,550,000 •	•	•	1,550,000 •	1,550,000 •	
285,659 58	229,338 28	56,321 30	•	•	285,659 58	
549,759 55	•	549,759 35	•	335,418 93	549,759 35	
50,981 53	50,981 53	•	•	•	50,981 53	
35,484 35	35,484 35	•	•	•	35,484 35	
18,547 56	18,547 56	•	•	•	18,547 56	
3,218 76	2,938 76	280 •	106,434 47	•	3,218 76	
5,333 33	5,333 33	•	•	•	5,333 33	
716 •	716 •	•	•	716 •	716 •	
2,453,696 30	2,027,335 85	406,360 65	106,434 47	1,907,130 77	2,453,696 30	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	635,000 »
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.	500,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	400,000 »
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1883 et 1 ^{er} août 1881.)	
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	•
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. o/o, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 15 juin 1888. — Partie recouvrée en 1889.)	44,045,629 17
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. o/o, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer.	
Titres de la dette publique à 5 1/2 p. o/o, émis pendant l'année 1889, en vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemin de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	1,658,000 »
TOTAUX fr.	47,187,213 17
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	330,514,902 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	377,702,115 17

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1889.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
2,435,606 50	2,027,535 65	406,560 65	106,434 47	1,907,150 77	2,433,606 50	
133,740 "	133,740 "	"	36,835 "	"	133,740 "	
566,316 65	274,799 73	291,516 92	"	286,516 65	566,316 65	
542,676 71	335,505 85	207,570 86	"	142,676 71	542,676 71	
49,151 81	18,591 09	a) 30,540 72	"	"	49,151 81	
11,038 87	3,088 49	b) 7,350 38	"	61,713 13	11,038 87	
1,542 45	1,542 45	"	"	"	1,542 45	
44,045,629 17	44,045,629 17	"	"	"	44,045,629 17	
2,263,370 48	2,263,370 48	"	"	"	2,263,370 48	
30,600 "	30,600 "	"	"	655,970 48	30,600 "	
50,077,751 44	49,134,611 91	943,139 55	143,269 47	3,053,807 74	50,077,751 44	
338,765,311 57	325,691,458 76	13,073,852 81	1,137,411 76	9,387,821 35	338,765,311 57	
388,643,063 01	374,826,070 67	14,016,992 34	1,280,681 23	12,421,629 07	388,643,063 01	
			11,140,947 84			

a) Sommes portées en surséance indéfinie . . . fr. 2,508 03
Articles reportés 28,032 69

30,540 72

b) Sommes portées en surséance indéfinie . . . fr. 1,007 92
Articles reportés 6,343 16

7,350 38

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1885.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — de la Guerre

Exercice 1886.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

Exercice 1887.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Exercice 1888.

Dette publique
 Ministère de la Justice
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 Dotations
 Liste civile
 Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre
 Sénat
 Chambre des Représentants
 Cour des comptes
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances
 Non-valeurs et remboursements

CICE 1889 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1890.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'ÉTAT.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
24,157 25 965 »	10,000 » »	10,000 » »	» »	14,157 25 965 »	
25,122 25	10,000 »	10,000 »	»	15,122 25	
5,428 20	»	»	»	5,428 20	
21,775 41 5,850 59	» 1,172 70	» »	» 1,172 70	21,775 41 4,657 69	
27,605 80	1,172 70	»	1,172 70	26,431 10	
15,420 » 5,257 50 196,787 48 19,800 94 8,355 10 55,817 55	» 5,257 50 83,207 75 16,555 64 5,285 70 1,078 78	» 5,257 50 78,377 19 16,555 64 5,285 70 1,078 78	» » 4,850 56 » » »	15,420 » » 115,579 75 5,525 50 5,047 40 54,758 55	
279,456 55	111,545 37	106,514 81	4,850 56	168,110 98	
99,673,646 28 5,500,000 » 200,000 » 105,000 » 905,952 » 231,800 » 15,722,075 » 2,427,720 » 22,777,261 » 16,984,052 » 91,827,555 » 40,854,732 » 4,178,500 » 15,005,585 » 1,656,500 »	85,450,956 54 3,500,000 » 200,000 » 80,000 » 814,222 96 221,927 55 13,448,427 94 2,248,541 20 19,955,961 87 10,686,582 58 44,953,410 19 45,015,082 08 4,054,868 00 6,162,641 48 559,526 21	82,549,555 05 3,500,000 » 200,000 » 80,000 » 722,115 57 218,558 85 11,521,942 29 1,955,299 08 19,152,166 » 10,155,571 72 43,659,967 52 16,150,104 48 3,191,798 05 6,145,595 98 526,498 15	2,910,405 51 » » » 92,107 59 5,568 50 2,126,485 65 295,042 21 785,795 87 551,210 66 1,515,442 67 28,854,887 60 863,070 85 19,047 50 13,028 08	14,215,689 74 » » 25,000 » 89,729 04 9,872 67 2,275,647 06 179,578 71 2,841,299 15 6,297,449 62 46,874,124 81 1,819,649 92 125,451 10 9,440,045 52 1,516,075 79	
322,426,158 28	236,920,940 17	199,115,858 48	37,805,090 60	85,505,189 11	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1880.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
—						
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
1	"	4	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Pékin	55,585 84	"	"
2	72	"	Frais faits à l'occasion de la visite de S. M. I. le Shah de Perse en Belgique	"	"	23,500 "
TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères . . . fr.				55,585 84	"	23,500 "
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Anciens services.						
3	"	6a	Nouvelles installations du Tir national.	94,984 45	"	"
3a	"	6b	Id. id.	"	100,000 "	"
3b	5	"	Id. id.	"	"	81,000 "
4	1	"	Continuation de l'armement et de l'équipement de la garde civique. — Infanterie et corps spéciaux	"	"	250,000 "
5	6	"	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française.	"	"	92,000 "
TOTAUX. fr.				94,984 45	100,000 "	423,000 "
Lettres, sciences et beaux-arts.						
6	"	13	Acquisition de manuscrits de la bibliothèque Philips, à Cheltenham.	"	11,125 06	"
7	10	"	Acquisition d'ouvrages destinés à la Bibliothèque royale	"	"	9,000 "
8	"	26a	Construction d'un Musée des beaux-arts à Anvers	"	86,000 "	"
8a	9	"	Id. id.	"	"	86,000 "
9	"	37	Restauration du Steen à Anvers. — Subside.	"	26,666 67	"
10	7	"	Musées royaux des arts décoratifs industriels. — Conservatoire de Liège.	"	"	120,000 "
11	8	"	Acquisition de tapisseries de Bruxelles pour les musées royaux des arts décoratifs et industriels	"	"	175,000 "
TOTAUX. fr.				"	123,791 73	390,000 "

CICE 1889 (suite).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
35,585 84	35,566 64	35,566 64	"	17 20	"	17 20
25,500 "	15,900 "	15,000 "	900 "	7,600 "	7,600 "	"
59,085 84	51,466 64	50,566 64	900 "	7,617 20	7,600 "	17 20
275,984 45	77,651 88	77,651 88	"	17,552 57	"	17,552 57
	97,724 55	97,684 55	40 "	2,275 67	2,275 67	"
	21,597 91	21,597 91	"	59,602 09	59,602 09	"
250,000 "	53,058 50	27,918 50	5,740 "	216,341 50	216,341 50	"
92,000 "	51,526 20	29,084 16	2,242 04	60,673 80	60,673 80	"
617,984 45	261,738 82	255,716 78	8,022 04	556,245 63	538,895 06	17,552 57
11,125 06	"	"	"	11,125 06	11,125 06	"
9,000 "	8,999 70	8,999 70	"	" 50	" 30	"
172,000 "	86,000 "	86,000 "	"	"	"	"
	"	"	"	86,000 "	86,000 "	"
26,666 67	26,666 67	26,666 67	"	"	"	"
120,000 "	20,560 "	"	20,560 "	99,440 "	99,440 "	"
175,000 "	175,000 "	175,000 "	"	"	"	"
513,791 73	517,226 37	296,666 37	20,560 "	199,565 36	196,565 36	"

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 20 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juil., 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			Service de l'instruction publique.			
12	•	7	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	57 50	"	"
12a	•	7a	Id. id.	"	548,732 68	"
12b	2	•	Id. id.	"	"	500,000 "
15	•	8	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	84,406 24	"	"
15a	2	•	Id. id.	"	"	50,000 "
14	•	9	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux.	454,669 28	"	"
14a	•	9a	Id. id.	"	785,000 "	"
14b	4	•	Id. id.	"	"	800,000 "
15	•	11	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	"	11,555 64	"
16	•	12	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	59 80	"	"
16a	•	12a	Id. id.	"	158,189 56	"
16b	•	•	Id. id.	"	"	400,000 "
			TOTAUX. fr.	550,152 88	1,501,477 68	1,550,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	654,157 55	1,725,269 41	2,565,000 "
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Agriculture, industrie, voirie vicinale et hygiène.			
17	11	•	Transfert et installation de l'école d'horticulture de l'État à Gand dans les locaux de l'ancienne école normale. — Achat de matériel.	"	"	11,450 "
18	•	15	Subsides aux producteurs belges qui prendront part à l'Exposition internationale de Paris. (Loi du 21 mai 1888, <i>Moniteur</i> des 18-19, n° 149-150.)	"	500,000 "	"
19	•	•	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	"	"	500,000 "
20	•	5	Subsides aux communes pour travaux d'hygiène dans les localités plus spécialement habitées par la classe ouvrière, pour les distributions d'eau potable, ainsi que pour travaux extraordinaires d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables (Loi du 22 mars 1888, <i>Moniteur</i> du 5 avril, n° 96.)	"	600,000 "	"
20a	•	•	Subsides aux communes en vue de travaux d'hygiène ou de distribution d'eau potable. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	"	"	500,000 "
21	•	•	Subsides en vue de travaux extraordinaires de redressement ou d'amélioration aux cours d'eau non navigables ni flottables (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	"	"	500,000 "
			TOTAUX. fr.	"	900,000 "	1,511,450 "

CICE 1889 (suite).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS NON CONSUMÉS et à annuler.
	57 43	57 43	.	0 13	.	0 13
848,770 24	238,195 04	238,065 79	150 15	510,556 74	510,556 74	.
	"	.	.	500,000 "	500,000 "	.
154,406 24	69,875 "	69,875 "	.	14,555 24	.	14,555 24
	40,000 "	40,000 "	.	10,000 "	10,000 "	.
	454,669 28	453,047 11	1,622 17	"	"	.
2,037,669 28	148,558 55	5,928 "	142,610 55	654,461 45	654,461 45	.
	"	"	.	800,000 "	800,000 "	.
11,555 64	3,076 05	3,076 05	.	8,479 59	8,479 59	.
	"	"	.	59 80	.	59 80
558,229 16	157,596 57	157,557 37	259 20	592 79	592 79	.
	227,731 51	213,710 98	14,020 53	172,268 49	172,268 49	.
5,500,650 56	1,359,718 33	1,181,093 73	158,622 60	2,250,912 25	2,250,539 06	14,573 17
4,722,406 71	1,918,683 52	1,731,478 88	187,204 64	2,805,725 22	2,771,797 48	31,925 74
11,459 "	.	.	.	11,450 "	11,450 "	.
300,000 "	500,000 "	500,000 "
500,000 "	120,541 "	"	120,541 "	379,459 "	379,459 "	.
600,000 "	521,214 72	515,768 72	5,446 "	278,785 28	278,785 28	.
500,000 "	.	"	.	500,000 "	500,000 "	.
500,000 "	10,666 66	"	10,666 66	489,333 34	489,333 34	.
2,411,450 "	752,422 38	615,768 72	136,653 66	1,650,027 62	1,650,027 62	.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1868.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
Routes et bâtiments civils.						
22	•	17a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration de routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides; rachat de ponts concédés.	1,296 86	•	•
22a	•	17b	Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies, et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881).	•	509,002 72	•
22b	12	•	Raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles. — Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Subsides pour construction ou amélioration de routes (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	•	•	500,000 •
22c	•	17c	Construction, reconstruction et restauration de ponts; subsides	•	161,167 48	•
22d	•	17d	Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats ou de la suppression de péages. (Loi du 2 mai 1888 1°, <i>Moniteur</i> du 5, n° 126).	•	481,009 66	•
22e	•	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1887, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256).	•	•	2,500,000 •
23	•	18	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	2,225 55	•	•
23a	14	•	Id. id.	•	•	100,000 •
24	•	19	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes	•	131,050	•
24a	15	•	Id. id.	•	•	150,000 •
25	15	•	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt	•	•	100,000 •
26	•	20a	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles	221,286 16	•	•
26a	•	20b	Id. id.	•	495,000 •	•
27	16	•	Honoraires d'architectes relativement à des constructions d'écoles normales primaires. Comptes arriérés relatifs à la construction d'écoles normales et honoraires d'architectes.	•	•	85,000 •
28	•	23a	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	•	463,844 16	•
28a	18	•	Transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	•	•	550,000 •
29	•	24	Reconstruction et restauration des bâtiments incendiés du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	•	15,839 00	•
29a	19	•	Id. id.	•	•	25,000 •
A REPORTER. . . fr.				224,808 35	2,257,903 92	5,810,000 •

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
	1,284 90	1,284 90	•	11 96	•	11 96
	497,341 06	464,691 71	32,649 35	11,661 66	11,661 66	•
3,953,466 72	1,063 47	1,063 47	•	298,936 53	298,936 53	•
	160,972 94	160,969 42	3 52	194 54	194 54	•
	•	•	•	481,999 66	481,999 66	•
	189,211 78	175,157 16	14,054 62	2,310,788 22	2,310,788 22	•
102,225 33	•	•	•	2,225 33	•	2,225 33
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
281,050 •	106,839 90	106,839 90	•	24,210 10	24,210 10	•
	25,250 •	25,250 •	•	124,750 •	124,750 •	•
100,000 •	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
716,286 16	221,286 16	221,286 16	•	•	•	•
	99,003 52	96,153 52	2,850 •	395,096 48	395,096 48	•
85,000 •	44,588 37	44,588 37	•	40,411 63	40,411 63	•
1,013,844 16	593,224 74	563,002 85	30,221 89	70,619 42	70,619 42	•
	105,801 25	105,801 25	•	444,198 73	444,198 73	•
40,859 90	13,839 90	13,839 90	•	•	•	•
	24,099 94	22,599 94	2,400 •	0 00	0 00	•
6,292,712 27	1,887,607 03	1,804,528 55	83,079 38	4,405,104 34	4,402,807 05	2,237 29

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1884.	Articles de l'arrêté royal du 20 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			REPORT. fr.	224,808 35	2,257,903 92	5,810,000
30	"	25a	Palais des beaux-arts. — Peinture décorative de la grande salle.	"	124,660	"
30a	"	25b	Id. Transfert du musée ancien	4,245 61	"	"
31	"	27a	Transfert du musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du parc Léopold	100,000	"	"
31a	24	"	Id. id.	"	"	50,500
32	"	28	Musée d'histoire naturelle. — Mobilier	50,000	"	"
32a	25	"	Id. id.	"	"	150,000
33	"	29	Transfert du Musée d'antiquités	8,784 44	"	"
34	"	30	Établissement d'un musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. Construction. Participation de l'État dans les frais du Grand concours industriel de 1888. Raccordement au chemin de fer de l'État	65 51	"	"
34a	"	30a	Musée d'art monumental et industriel à Bruxelles Construction, sauf la construction centrale	"	02,859 59	"
35	"	32a	Bâtiments de l'ancien champ des manœuvres à Bruxelles. — Parachèvement de la galerie circulaire.	"	48,142 75	"
36	20	"	Palais du Parc du Cinquantenaire — Travaux d'achèvement et d'appropriation	"	"	700,000
37	21	"	Entrée centrale et cour d'honneur du palais	"	"	400,000
38	"	31a	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	75,000	"	"
38a	50	"	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher en fer	"	"	75,000
38b	"	31b	— Appropriation des locaux délaissés par le Musée de l'industrie	"	60,000	"
39	"	33a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles.	618 51	"	"
39a	"	33b	Id. id.	"	469,368 60	"
39b	22	"	Id. id.	"	"	450,000
40	"	35	Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	"	50,000	"
41	"	1	Palais de justice de Bruxelles. — Travaux	250 99	"	"
41a	17	"	Id. id.	"	"	74,525 61
41b	"	36	Id. — Travaux de peinture	4,000	"	"
42	"	3	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	150,803 09	"	"
42a	"	3a	Id. id.	"	50,000	"
42b	27	"	Id. id.	"	"	200,000
43	28	"	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai.	"	"	200,000
44	29	"	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	"	"	7,500
45	26	"	Appropriation des anciens locaux du Musée d'histoire naturelle pour le transfert des archives	"	"	250,000
			A REPORTER. fr.	308,572 50	3,102,074 64	6,402,523 61

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler
6,202,712 27	1,887,607 03	1,804,528 55	83,070 38	4,405,104 34	4,402,867 03	2,237 90
	76,368 40	76,368 40	"	48,291 60	48,291 60	"
128,903 01	4,234 35	4,234 35	"	9 26	"	9 26
	82,451 23	76,305 68	6,125 33	17,368 77	"	17,368 77
139,500 "	"	"	"	59,300 "	59,500 "	"
	50,000 "	50,000 "	"	"	"	"
200,000 "	50,191 38	50,191 38	"	99,808 02	99,808 02	"
8,784 44	4,781 45	2,242 50	2,338 95	4,002 99	"	4,002 99
	37 50	37 50	"	26 01	"	26 01
62,922 90	61,017 80	61,807 "	20 80	941 30	941 50	"
48,142 73	48,132 03	48,132 03	"	9 80	9 80	"
706,000 "	331,955 78	331,955 78	"	374,044 22	374,044 22	"
400,000 "	"	"	"	400,000 "	400,000 "	"
	"	"	"	75,000 "	"	75,000 "
210,000 "	"	"	"	75,000 "	75,000 "	"
	17,690 43	17,690 43	"	42,309 37	42,309 37	"
	618 51	290 75	327 78	"	"	"
919,987 11	119,207 06	119,267 89	29 17	350,071 54	350,071 54	"
	"	"	"	450,000 "	450,000 "	"
30,000 "	"	"	"	30,000 "	30,000 "	"
	"	"	"	250 99	"	250 99
78,774 60	13,823 43	13,823 43	"	60,700 18	60,700 18	"
	4,000 "	4,000 "	"	"	"	"
	1,834 50	1,834 50	"	128,968 59	"	128,968 59
380,803 09	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
220,000 "	90,717 37	90,717 37	"	129,282 43	129,282 43	"
7,500 "	7,496 88	7,496 88	"	3 12	3 12	"
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	"
10,104,030 75	2,853,137 13	2,761,015 50	92,121 03	7,250,893 62	7,022,829 72	228,063 90

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
			REPORT. fr.	508,572 50	3,102,954 64	6,402,525 01
46	»	38	École vétérinaire de Cureghem. — Lazarets en fer démontables . .	30,000 »	»	»
47	»	39	Acquisition d'une propriété formant enclave dans la forêt de Soignes	880 »	»	»
48	»	40	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre. (Loi du 14 août 1887 § 5-)	30,000 »	»	»
48a	»	40a	Id. et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit	»	80,000 »	»
48b	23	»	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand	»	»	30,000 »
			TOTALS. fr.	659,452 50	3,182,954 64	6,432,525 61
			Travaux hydrauliques.			
49	»	41a	Meuse. — Expropriations et travaux	694,032 76	»	»
49a	»	41b	Id. Reconstruction d'ouvrages d'art	»	700,000 »	»
49b	31	»	Id. Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art	»	»	400,000 »
50	»	42a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	85,375 92	»	»
50a	32	»	Id. id.	»	»	170,000 »
51	»	43a	Ourthe — Expropriations et travaux.	200,000 »	»	»
52	»	44a	Escaut. — Expropriations et travaux	754,977 70	»	»
52a	»	44b	Id. id.	»	700,000 »	»
52b	35	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »
53	»	45	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	28,716 31	»	»
54	»	46a	Haine. — Expropriations et travaux d'amélioration.	»	109,500 »	»
55	»	47	Dendre. — Expropriations et travaux	182,895 72	»	»
56	37	»	Rupel. — Expropriations et travaux.	»	»	400,000 »
57	»	49a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux.	136,083 79	»	»
57a	»	49b	Id. id.	»	400,000 »	»
57b	38	»	Id. id.	»	»	400,000 »
58	»	51	Démer. — Expropriations et travaux	134,627 40	»	»
58a	»	51a	Id. id.	»	100,000 »	»
59	»	53	Yser. — Expropriations et travaux	44,390 48	»	»
59a	»	53a	Id. id.	»	70,000 »	»
59b	40	»	Id. id.	»	»	70,000 »
			A REPORTER. fr.	2,242,009 17	2,079,500 »	2,440,000 »

CICE 1889 (suite).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
10,104,050 75	2,853,157 13	2,761,015 50	92,121 63	7,250,893 62	7,022,820 72	228,063 90
30,000 »	29,997 76	29,997 76	»	2 24	»	2 24
880 »	»	»	»	880 »	»	880 »
140,000 »	25,951 20	25,951 20	»	4,048 80	»	4,048 80
	48,401 15	48,401 15	»	31,598 85	31,598 85	»
	»	»	»	30,000 »	30,000 »	»
10,274,910 75	2,957,487 24	2,865,305 61	92,121 63	7,317,423 51	7,084,428 57	232,994 94
1,794,932 76	558,443 97	556,307 08	2,136 89	136,488 79	»	136,488 79
	»	»	»	700,000 »	700,000 »	»
255,375 92	»	»	»	400,000 »	400,000 »	»
	20,455 33	19,901 33	554 »	64,920 59	»	64,920 59
200,000 »	»	»	»	170,000 »	170,000 »	»
2,454,977 79	3,039 30	3,039 30	»	196,960 70	»	196,960 70
	734,641 14	734,068 40	572 74	336 65	»	336 65
28,716 31	71,370 »	71,370 »	»	628,630 »	628,630 »	»
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
109,500 »	1,081 »	1,081 »	»	27,635 31	»	27,635 31
182,895 72	7,129 94	7,078 36	51 58	102,370 06	102,370 06	»
400,000 »	22,069 05	22,069 05	»	160,826 67	»	160,826 67
936,083 79	»	»	»	400,000 »	400,000 »	»
	136,083 79	136,083 79	»	»	»	»
234,627 40	72,404 53	71,349 65	1,054 88	327,595 47	327,595 47	»
	»	»	»	400,000 »	400,000 »	»
184,399 48	134,527 40	134,527 40	»	100 »	»	100 »
	24,922 25	24,254 04	668 21	75,077 75	75,077 75	»
»	44,399 48	44,399 48	»	»	»	»
	33,069 89	33,069 89	»	36,930 11	36,930 11	»
»	»	»	»	70,000 »	70,000 »	»
6,761,309 17	1,865,637 07	1,858,598 77	5,038 50	4,897,872 10	4,310,603 39	587,268 71

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1880.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			REPORT. . . . fr.	2,242,009 17	2,079,500 »	2,440,000 »
60	»	54	Lys. — Expropriations et travaux	60,550 84	»	»
60a	36	»	Id. id.	»	»	100,000 »
61	»	55a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux. . .	64,432 50	»	»
62	»	56a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux. . . .	200,000 »	»	»
62a	»	56b	Id. id.	»	200,000 »	»
62b	39	»	Id. id.	»	»	100,000 »
63	»	57a	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux	90 »	»	»
63a	»	57b	Id. id.	»	87,027 62	»
64	»	58a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	»	100,521 45	»
64a	34	»	Id. id.	»	»	200,000 »
64b	»	58b	Id. Procès Bottin. (Loi du 14 août 1887, § 3.).	6,432 04	»	»
65	»	59a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	992,665 67	»	»
65a	35	»	Id. id. — Honoraires	»	»	2,000,000 »
66	»	60a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	»	1,165,171 53	»
67	»	61a	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	50,000 »	»	»
67a	»	61b	Id. id.	»	50,000 »	»
68	»	62	Canal de Bruges à Heyst et port de Heyst. — Études	»	50,000 »	»
69	»	65a	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux d'amélioration . .	»	400,000 »	»
69a	43	»	Id. Établissement d'un bassin à flot	»	»	200,000 »
70	»	64	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. .	828,404 54	»	»
70a	»	64a	Id. id.	»	159,550 »	»
1	»	66	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges. — Expropriations. .	42,870 01	»	»
72	»	67	Id. Travaux à exécuter pour l'exploitation du service des paquebots-poste de l'État. (Loi du 14 août 1887, § 2.).	40,474 15	»	»
72a	»	67a	Id. id.	»	1,425,000 »	»
72b	41	»	Id. Expropriations et travaux d'amélioration	»	»	1,000,000 »
75	42	»	Id. Dragages sur le Stroombank	»	»	250,000 »
74	»	68	Côtes. — Expropriations et travaux.	80,000 »	»	»
75	»	69	Marégraphes. — Expropriations et travaux.	9,640 43	»	»
76	»	70	Établissements de lignes télégraphiques le long des voies navigables	»	22,484 47	»
			TOTAUX. fr.	4,017,038 95	6,777,055 07	6,290,000 »

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
6,761,509 17	1,865,657 07	1,858,508 77	5,038 50	4,907,872 10	4,510,605 39	587,268 71
160,550 84	50,559 20	56,718 06	15,841 14	9,971 64	"	9,971 64
84,452 50	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
500,000 "	25,757 50	25,757 50	"	40,674 80	"	40,674 80
500,000 "	200,000 "	199,959 68	60 52	"	"	"
500,000 "	85,705 18	85,705 18	"	114,296 82	114,296 82	"
500,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
87,117 62	72 11	5 09	68 15	17 89	"	17 89
87,117 62	"	"	"	87,027 62	87,027 62	"
366,755 49	118,237 61	118,237 61	"	42,085 84	42,085 84	"
366,755 49	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
366,755 49	"	"	"	6,452 04	"	6,452 04
2,902,665 67	991,877 85	991,142 15	735 68	787 84	"	787 84
2,902,665 67	557,670 55	460,850 72	96,819 81	1,442,520 47	1,442,520 47	"
1,165,171 55	595,581 44	586,233 79	7,347 65	769,590 09	769,590 09	"
80,000 "	19,105 97	18,845 82	260 15	50,894 05	"	50,894 05
80,000 "	155 "	155 "	"	29,845 "	29,845 "	"
50,000 "	51 "	51 "	"	49,969 "	49,969 "	"
600,000 "	24,565 46	24,562 10	5 56	575,654 54	575,654 54	"
600,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
988,044 54	55,110 35	55,110 55	"	775,385 99	"	775,385 99
988,044 54	7,296 14	7,296 14	"	152,255 86	152,255 86	"
42,870 01	477 55	477 55	"	42,392 46	"	42,392 46
42,870 01	40,474 15	40,474 15	"	"	"	"
2,465,474 15	1,425,000 "	1,425,000 "	"	"	"	"
2,465,474 15	524,651 68	440,651 68	75,000	475,568 52	475,568 52	"
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	"
80,000 "	75,265 89	50,525 05	22,940 84	6,754 11	"	6,754 11
9,640 45	"	"	"	0,640 45	"	0,640 45
22,484 47	9,595 88	9,595 88	"	12,888 59	12,888 59	"
16,684,694 02	6,462,605 54	6,240,400 14	222,115 40	10,222,088 48	8,711,800 54	1,510,197 94

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraor- dinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 20 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 28 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
Chemins de fer en construction.						
77	•	71	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873	•	9,341 83	•
78	44	•	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	•	•	537,940 •
79	•	73a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	•	1,576,973 65	•
79a	43	•	Id. id.	•	•	100,000 •
80	•	74a	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885), et communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Anhée ou Yvoir.	1,000,000 •	•	•
80a	•	74b	Id. id.	•	500,000 •	•
80b	46	•	Id. id.	•	•	1,000,000 •
81	•	75a	Ceinture de Bruxelles	14,538 61	•	•
82	•	76b	Amblève.	•	1,177,737 87	•
83	•	77	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	462,384 07	•	•
83a	•	77a	Id. id.	•	500,000 •	•
83b	47	•	Id. id.	•	•	500,000 •
84	•	78	Chemin de fer de ceinture à Liège. — Transaction Prévot (loi du 14 août 1887, § 4)	2,267 29	•	•
85	48	•	Gedinne à la ligne de la Lesse.	•	•	500,000 •
86	49	•	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert.	•	•	500,000 •
87	50	•	Aubel à Bleyberg	•	•	400,000 •
88	•	79	Station de Braine-l'Alleud	•	317 06	•
89	•	80	Gare industrielle de Tournai	•	15,000 •	•
TOTAUX. fr.				1,479,189 97	3,579,370 41	3,557,949 •
TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.				6,756,281 42	13,439,360 12	17,771,922 61
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
90	•	81a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,020,467 39	•	•
90a	•	81b	Id. id.	•	6,171,955 76	•
90b	51	•	Id. id.	•	•	7,500,000 •
A REPORTER. fr.				1,020,467 39	6,171,955 76	7,500,000 •

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
9,541 85	200 »	200 »	»	9,141 85	9,141 85	»
537,949 »	(¹) 30,000 » 14,578 10	30,000 » 14,578 10	»	492,770 90	492,770 00	»
1,476,973 65	1,178,456 98	1,178,256 98	200 »	108,516 67	108,516 67	»
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
	66,856 70	64,373 40	2,483 30	953,143 50	»	933,143 30
2,500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
14,538 61	2,400 99	2,400 99	»	12,128 62	»	12,128 62
1,177,737 87	910,200 25	910,077 73	131 52	267,528 02	267,528 62	»
	462,584 07	462,035 02	340 05	»	»	»
1,462,384 07	288,792 12	282,273 07	6,519 05	211,207 88	211,207 88	»
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
2,267 29	»	»	»	2,267 29	»	2,267 29
500,000 »	4,172 32	4,122 32	50 »	495,827 68	495,827 68	»
500,000 »	5,583 01	5,444 01	150 »	494,416 99	494,416 99	»
400,000 »	2,000 »	2,000 »	»	398,000 »	398,000 »	»
317 06	13 01	13 01	»	304 05	304 05	»
15,000 »	»	»	»	15,000 »	15,000 »	»
8,596,509 38	2,960,235 55	2,956,383 65	9,871 02	5,630,253 83	4,682,714 62	947,539 21
37,967,364 15	13,138,770 71	12,678,008 10	460,762 61	24,828,703 44	22,138,061 35	2,690,732 09
	1,029,467 39	1,027,552 08	1,915 31	»	»	»
14,701,423 15	4,571,485 97	4,411,384 35	160,099 62	1,600,471 79	1,600,471 79	»
	486,667 65	422,587 91	64,079 74	7,013,332 35	7,013,332 35	»
14,701,423 15	6,087,619 01	5,861,524 34	226,094 67	8,613,804 14	8,613,804 14	»

(1) Montant des ordonnances de titres créées à charge de cette allocation.

BUGDET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			REPORT fr.	1,029,467 39	6,171,955 76	7,500,000 *
91	82a		Chemins de fer. — Traction et matériel	488,125 61	•	•
91a	82b		Id. id.	•	1,457,808 24	•
91b	52		Id. id.	•	•	5,100,000 *
92	53		Installations d'éclairage électrique et outillage	•	•	400,000 *
93	85a		Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	•	107,924 18	•
93a	54		Id. id.	•	•	380,060 *
94	84		Id. Construction de voitures-poste	28,176 •	•	•
95	85a		Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	•	86,324 62	•
95a	55		Id. id.	•	•	579,000 *
96	87b		Marine. — Acquisition d'un steamer de grande vitesse pour le service d'Ostende à Douvres	•	228,374 68	•
96a	57		Amélioration, au point de vue de la vitesse, des deux paquebots « Prince Albert » et « Ville de Douvres », de la ligne d'Ostende à Douvres	•	•	272,000 *
97	89a		Construction d'un bateau-pilote	51,156 34	•	•
97a	56		Acquisition de trois bateaux pour le service du pilotage	•	•	240,000 *
98	88a		Construction d'un 3 ^e bateau pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	•	200,000 •	•
			TOTALS pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	1,596,925 34	8,252,587 48	14,471,000 *
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
99	91a		Amélioration du casernement.	308,808 35	•	•
99a	91b		Id.	•	1,635,000 •	•
99b	58		Id. — École militaire	•	•	2,500,000 *
100	92		Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	77,568 58	•	•
100a	92a		Id. id.	•	2,351,461 61	•
101	61		Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	•	•	2,000,000 *
102	94		Fort de Rupelmonde.	276,004 22	•	•
103	96b		Achèvement du fort de Schooten.	•	208,575 31	•
104	97		Ligne de la Meuse	6,526,210 86	•	•
104a	97a		Id.	•	12,060,000 •	•
104b	59		Id.	•	•	12,000,000 *
			A REPORTER fr.	7,188,591 99	16,195,054 92	16,500,000 *

CICE 1889 (suite).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
14,701,425 15	6,087,619 01	5,861,524 54	226,004 67	8,615,804 14	8,615,804 14	•
	488,125 61	488,125 61	•	•	•	•
7,045,933 85	1,457,808 24	1,457,808 24	•	•	•	•
	4,160,080 14	4,085,425 05	76,665 40	050,910 86	050,910 86	•
400,000 •	180,787 55	177,711 80	3,075 55	219,212 67	219,212 67	•
	107,024 18	107,024 18	•	•	•	•
487,924 18	44,810 27	37,840 24	6,970 03	355,189 73	355,189 73	•
28,176 •	28,176 •	28,176 •	•	•	•	•
	86,324 02	86,324 62	•	•	•	•
665,524 62	170,905 80	169,554 41	1,540 50	408,096 20	408,096 20	•
	40,475 63	40,475 63	•	187,901 05	187,901 05	•
500,374 68	•	•	•	272,000 •	272,000 •	•
	51,156 54	51,156 54	•	•	•	•
201,156 54	98,814 19	98,814 19	•	141,185 81	141,185 81	•
200,000 •	•	•	•	200,000 •	200,000 •	•
24,520,512 82	15,005,012 56	12,688,657 25	314,355 11	11,517,300 46	11,517,500 46	•
	308,808 33	305,108 33	5,700 •	•	•	•
4,445,808 53	1,467,438 76	1,405,065 98	62,372 78	167,561 24	167,561 24	•
	•	•	•	2,500,000 •	2,500,000 •	•
	77,568 58	77,568 58	•	•	•	•
2,420,050 19	790,259 76	622,812 41	167,447 55	1,561,201 85	1,561,201 85	•
2,000,000 •	578,725 85	545,267 05	35,458 82	1,421,274 15	1,421,274 15	•
276,004 22	101,741 37	102,905 •	28,858 37	84,262 85	•	84,262 85
208,575 51	208,575 51	208,575 51	•	•	•	•
	6,526,210 86	6,526,210 86	•	•	•	•
30,526,210 86	3,948,455 64	3,076,141 64	872,512 •	8,051,546 56	8,051,546 56	•
	•	•	•	12,000,000 •	12,000,000 •	•
30,887,626 91	14,007,780 46	12,927,651 14	1,170,129 52	25,785,846 45	25,701,583 60	84,262 85

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889	Articles de l'arrêté royal du 20 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1880.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			REPORT. fr.	7,188,591 99	16,195,054 92	16,500,000 »
105	•	08	Route militaire.	»	320,427 55	»
105a	60	•	Id.	»	»	450,000 »
106	•	09	Armement du camp retranché.	394,240 •	»	»
107	•	100	Artillerie de place, etc.	»	2,473,585 40	»
107a	64	•	Id.	»	»	2,000,000 »
108	•	101	Artillerie de campagne.	»	815,300 60	»
108a	63	•	Id.	»	»	1,500,000 »
109	•	102	Agrandissement du polygone de Brasschaet	»	749,085 »	»
110	•	103	Voitures à bagages avec harnais; mousquetons pour lanciers, etc.	46,000 •	»	»
110a	•	103a	Voitures à bagages et à vivres; voitures d'ambulance; mousquetons pour lanciers	»	167,154 86	»
110b	62	•	Voitures à bagages et à vivres; voitures du matériel hospitalier	»	»	220,000 »
111	65	•	Mousquetons et revolvers	»	»	92,500 »
112	•	104	Habillement de la troupe	1 66	»	»
113	•	105	Armement de l'infanterie	4,683,801 93	»	»
114	66	•	Institut cartographique militaire. — Exécution de nivellements.	»	»	15,000 »
115	67	•	Interruption des voies ferrées.	»	»	100,000 »
116	68	•	Outils et matériel du génie	»	»	150,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre fr.	12,512,655 58	20,720,588 11	20,827,500 »
			MINISTÈRE DES FINANCES.			
117	•	106a	Appropriation des places fortes démantelées.	»	100,000 »	»
118	69	•	Rétrocession à l'État d'un terrain sur lequel est installée une école régimentaire à Hasselt	»	»	25,000 »
119	•	107a	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	»	108,140 »	»
110a	•	•	Paiement des annuités souscrites par l'État en vue de la formation du capital des chemins de fer vicinaux et pour permettre au Gouvernement de souscrire des annuités nouvelles.	»	»	300,000 »
120	•	108	Avances à ladite société en vue de la formation d'un fonds de roulement	»	700,000 »	»
121	•	100	Construction d'une embarcation dite « stationnaire » pour le service des douanes du port d'Anvers	10,713 05	»	»
			A REPORTER. fr.	10,713 05	908,140 »	325,000 »

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.
39,883,026 91	14,097,780 46	12,927,031 14	1,170,129 32	25,785,840 45	25,701,583 00	84,262 85
770,427 33	520,427 33	514,994 66	5,432 67	.	.	.
394,240 .	306,760 34	294,315 70	12,444 64	143,239 06	143,239 06	.
4,473,585 40	394,240 .	394,240
2,115,300 60	954,102 05	432,715 72	521,387 23	1,519,482 45	1,519,482 45	.
749,085	2,000,000 .	2,000,000 .	.
433,134 86	815,300 60	815,300 60
92,500 .	404,152 39	380,009 86	24,142 59	895,847 01	895,847 01	.
1 06	68,400 86	44,996 80	23,404 26	680,084 14	680,084 14	.
4,685,801 93	46,000 .	29,900 .	16,100
15,000 .	82,079 45	75,167 05	7,812 40	84,155 41	84,155 41	.
100,000 .	10,210 50	9,900 .	310 50	209,789 50	209,789 50	.
150,000 .	15,444 55	15,000 .	444 55	77,055 65	77,055 65	.
53,860,703 69	.	.	.	1 06	.	1 66
100,000 .	118,685 07	118,572 01	112 76	4,565,116 26	.	4,565,116 26
23,000 .	6,857 15	6,288 15	569 .	8,142 85	8,142 85	.
408,140	100,000 .	100,000 .	.
700,000	150,000 .	150,000 .	.
10,713 05
1,241,853 05	17,641,542 05	15,859,052 33	1,782,289 72	56,210,361 64	51,569,980 87	4,049,380 77
100,000 .	50,756 28	50,728 28	28 .	49,243 72	49,243 72	.
23,000 .	22,472 86	22,472 86	.	527 14	527 14	.
408,140 .	108,140 .	108,140
700,000 .	190,515 .	190,515 .	.	109,485 .	109,485 .	.
10,713 05	700,000 .	700,000
1,241,853 05	.	.	.	10,713 05	.	10,713 05
1,241,853 05	1,071,884 14	1,071,856 14	28 .	169,968 91	159,255 86	10,713 05

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888	
			REPORT. fr.	10,713 05	908,140	325,000
122	70	*	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers	"	"	300,000
123	"	110	Remboursement ou échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg	"	12,308 50	"
124	"	112	Loi du 23 mai 1888, <i>Moniteur</i> n° 151. — Revision des pensions militaires	"	5,035 54	"
125	"	115a	Domaine de Tervueren	42 51	"	"
126	71	*	Frais résultant de l'émission des nouveaux titres de la dette 3 1/2 p. c. et du retrait des anciens titres à 4 %	"	"	80,000
127	"	*	Payement des arriérés en principal des traitements d'attente et des traitements supplémentaires des titulaires à l'égard desquels il a été rendu des jugements ou arrêts passés en force de chose jugée. (Loi du 22 juin 1889, <i>Moniteur</i> n° 178.)	"	"	229,824 10
128	"	*	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> n° 210-211)	"	"	10,000,000
			TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.	10,755 56	925,481 84	10,932,824 10
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	35,583 84	"	23,500
			— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	634,137 35	1,725,260 41	2,363,000
			— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	6,756,281 42	13,439,360 12	17,771,922 61
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,506,925 34	8,252,387 48	14,471,000
			— — de la Guerre	12,312,635 58	20,720,568 11	20,827,500
			— — des Finances	10,755 50	925,481 84	10,932,824 10
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires fr.	21,346,319 07	45,063,066 96	66,389,746 71

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 2 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
1,241,853 05	1,071,884 14	1,071,856 14	28 "	169,068 91	159,255 86	10,713 05
300,000 "	"	"	"	300,000 "	300,000 "	"
12,306 50	8,988 25	8,988 25	"	3,318 27	3,318 27	"
5,035 34	"	"	"	5,035 34	5,035 34	"
42 51	"	"	"	42 51	"	42 51
80,000 "	47,814 97	47,814 97	"	32,185 03	32,185 03	"
229,824 10	229,824 10	61,400 33	168,423 77	"	"	"
10,000,000 "	4,000,000 "	4,000,000 "	"	6,000,000 "	6,000,000 "	"
11,869,061 50	5,358,511 44	5,190,059 67	168,451 77	6,510,550 06	6,499,794 50	10,755 56
59,083 84	51,466 64	50,566 64	900 "	7,617 20	7,600 "	17 20
4,722,406 74	1,918,683 52	1,751,478 88	187,204 64	2,805,723 22	2,771,797 48	51,925 74
57,967,564 15	15,138,770 71	12,678,008 10	460,762 61	24,828,793 44	22,158,061 35	2,690,732 09
24,320,312 82	13,003,012 36	12,688,657 25	514,355 11	11,517,500 46	11,517,500 46	"
53,860,703 69	17,641,342 05	15,859,052 55	1,782,289 72	36,219,361 64	31,569,980 87	4,649,380 77
11,869,061 50	5,358,511 44	5,190,059 67	168,451 77	6,510,550 06	6,499,794 50	10,755 56
132,799,132 74	51,111,786 72	48,197,822 87	2,913,963 85	81,687,346 02	74,304,554 66	7,382,811 36

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.	
	de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.		
RÉCAPITULATION.				
—				
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1885			•
	— — — 1880			•
	— — — 1887			•
	— — — 1888			•
	— propres à l'exercice			•
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1889 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889 et à l'arrêté royal du 22 août 1889 . . .				
	21,540,319 07	45,063,066 96	66,389,746 71	
TOTAUX. . . fr.	21,540,319 07	45,063,066 96	66,389,746 71	

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTANT A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
25,122 25	10,000 »	10,000 »	»	15,122 25	»	»
5,428 20	»	»	»	5,428 20	»	»
27,605 80	1,172 70	»	1,172 70	26,431 10	»	»
279,456 55	111,345 57	106,514 81	4,850 56	168,110 98	»	»
522,426,158 28	256,920,949 17	199,115,858 48	57,805,090 69	85,505,189 11	»	»
152,709,182 74	51,111,786 72	48,197,822 87	2,013,063 85	81,687,346 02	74,304,554 66	7,382,811 56
455,562,881 71	288,155,255 06	247,430,196 16	40,725,057 80	167,407,627 75	74,304,554 66	7,382,811 56

(336)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1884 A 1888.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1834 A 1868.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1884 à 1888 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1889 pour l'apurement final de l'exercice 1884, qui a atteint, le 31 décembre 1888, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1890, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1884.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1888, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885) étaient de fr. 663,920 37

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1888. fr. 628,605 48

Il a été versé, en 1889, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 15,011 40

Et il a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1889, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 20,303 49

SOMME ÉGALE. fr. 663,920 37

EXERCICE 1885.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1889, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1886). fr.	660,403 96
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1886 à 1889	591,354 67
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890. fr.	69,049 29
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1886.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1890, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1887). fr.	494,953 90
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1887 à 1889	464,570 15
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890 fr.	30,383 75
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1887.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1891, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1888). fr.	602,215 72
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1888 et 1889.	522,867 19
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890 fr.	79,348 53
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1888.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1892, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1889). fr.	565,191 91
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1889	413,630 57
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890. fr.	151,561 34
	<hr/> <hr/>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1884.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1886.	EN 1887.	EN 1888.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>						
EXERCICE 1880.						
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	648 90	648 90	.	.	.	648 90
EXERCICE 1885.						
Ministère de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux publics.	369 40	184 70	184 70	.	.	569 40
	1,018 30	833 60	184 70	.	.	1,018 30
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Dettes publiques	27,987 75	5,209 36	9,257 28	1,668 11	1,320 44	17,525 10
Dotations. {	559 82
Chambre des Représentants.						
Cour des Comptes	36 04
Ministère de la Justice	49,096 60	11,573 23	10,029 42	26,068 67	250 85	48,620 13
— des Affaires Étrangères	12,012 57	7,591 22	1,615 35	.	1,500 .	10,506 55
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	238,546 16	164,852 41	68,112 68	215 40	281 62	233,462 11
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	282,857 23	123,836 93	105,371 89	51,231 31	2,263 95	282,704 08
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	17,100 11	5,090 92	606 41	385 83	121 19	5,104 55
— de la Guerre.	9,780 72	7,532 70	92 97	1 45	13 .	7,640 21
Corps de la Gendarmerie	5,322 69	3,322 69	.	.	.	3,322 69
Ministère des Finances	4,916 03	4,306 61	562 42	.	.	4,869 03
Non-Valeurs et Remboursements.	3,489 96	631 66	240 73	70 85	310 77	1,262 99
	649,711 08	332,737 82	196,769 13	70,648 00	5,861 80	615,017 35

RIMÉ DE 1884.

à l'époque du 1^{er} janvier 1889.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1889).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1889.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1889.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
10,462 56	1,388 79	9,073 77	10,462 56	
550 82	•	550 82	550 82	
36 04	•	36 04	36 04	
476 45	•	476 45	476 45	
1,506 02	•	1,506 02	1,506 02	
5,084 05	•	5,084 05	5,084 05	
153 15	•	153 15	153 15	
12,001 76	11,629 95	371 81	12,001 76	
2,140 51	1,992 66	147 85	2,140 51	
•	•	•	•	
47	•	47	47	
2,226 97	•	2,226 97	2,226 97	
54,604 33	15,011 40	19,682 93	34,694 33	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

ARTICLES.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
			EN 1885 (nov. et déc.)	EN 1886.	EN 1887.	EN 1888.	TOTAL.
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Tableau XIV du Budget général. — Loi du 7 mai 1884. Ministère de la Justice.						
1a	Palais de Justice — Travaux	5,496 74	25 »	5,471 74	»	»	5,496 74
	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique. Service de l'instruction publique.						
33	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	5,103 50	»	»	5,103 50	»	5,103 50
	Ministère de l'Agriculture, de l'industrie et des Travaux publics. Routes et bâtiments civils.						
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés, rachat du droit de barrière sur les routes de l'État construites au moyen de capitaux fournis par des actionnaires.	9 10	»	9 10	»	»	9 10
	Travaux hydrauliques.						
14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	1,094 22	1,087 20	»	»	»	1,087 20
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	114 »	»	»	»	»	»
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers	500 »	»	»	500 »	»	500 »
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.						
36	Chemins de fer. — Voies et Travaux	1,072 83	»	205 01	»	278 28	573 29
		13,190 39	1,112 20	5,775 85	5,403 50	278 28	12,560 83

DE 1884 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1889 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1889).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1889.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1889.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
7 02	.	7 02	7 02	
114 »	.	114 »	114 »	
»	.	»	»	
400 54	»	400 54	400 54	
620 56	»	620 56	620 56	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1885. (novemb. et déc.).	EN 1886.	EN 1887.	EN 1888.	TOTAL.	
RÉCAPITULATION.							
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses sur des crédits transférés.	1,018 50	853 60	184 70	•	•	1,018 50
	— propres à l'exercice . .	649,711 68	332,757 82	196,769 13	79,648 60	5,801 80	615,017 35
DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux, conformément à l'article 3 de la loi du Budget de 1884 . .		15,190 50	1,112 20	5,775 85	5,405 50	278 28	12,569 83
TOTAUX fr.		663,920 57	534,685 62	202,729 68	85,052 10	6,140 08	628,605 48

DE 1884 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1889 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1889).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1889.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1889.	
34,694 33	15,011 40	19,682 03	34,694 33	
020 56	*	620 56	020 56	
35,314 89	15,011 40	20,303 40	35,314 89	

(348)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1885 A 1888.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1890.

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1886 (novemb. et déc.).	EN 1887.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			—			
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique	27,221 81	6,890 45	8,453 26
			Ministère de la Justice	37,105 86	2,504 84	195 45
			— des Affaires Étrangères	6,784 91	1,810 20	2,674 72
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	302,529 02	285,440 12	12,050 21
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	188,110 89	136,186 02	50,567 77
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	57,298 75	5,248 48	4,028 16
			— de la Guerre	13,374 19	9,300 12	3,775 88
			Corps de la Gendarmerie	15,162 56	•	15,162 56
			Ministère des Finances	999 65	481 45	110 •
			Non-Valeurs et Remboursements	7,419 31	2,052 36	3,160 84
				655,806 95	448,523 04	100,176 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
8	•	31	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	31 50	•	•
16	•	•	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	1,650 16	•	•
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
19	7	6	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	165 32	•	•
			A REPORTER, . . . fr.	1,846 98	•	•

1888.

à payer au 1^{er} janvier 1890.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
EN 1888.	EN 1889.	TOTAL.		
1,940 61	515 75	17,708 07	9,425 74	
35,251 07	•	35,951 06	1,175 90	
466 66	1,500 "	6,451 58	333 53	
724 67	279 90	206,404 00	5,834 12	
106 38	540 40	187,401 47	709 42	
60 92	2 10	9,348 66	47,950 09	
•	1 70	15,084 79	289 40	
"	•	15,162 56	•	
186 50	100 "	877 95	121 70	
86 66	59 85	5,059 71	1,459 60	
36,815 07	2,997 79	588,511 65	67,295 30	
"	"	"	31 50	
"	"	"	1,050 10	
"	165 32	165 32	•	
"	165 32	165 32	1,081 66	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1886 (novemb. et déc.).	EN 1887.
			REPORT.fr.	1,846 98	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			—			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
39	18	11	Meuse	50 90	•	50 90
42	21	14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	22 91	13 32	•
43	22	15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	60 •	•	•
45	23	18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	29 10	•	29 10
48	30	21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	17 •	•	•
			Chemins de fer en construction.			
64	35	28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1885, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884.)	117 25	•	117 25
67	38	30	Ambève.	105 00	•	•
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
80	39	36	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,347 27	3 30	240 15
				4,597 01	16 82	437 40
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	655,806 95	449,523 04	100,176 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1884 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885	4,597 01	16 82	437 40
			TOTAUX.fr.	660,403 96	448,540 76	100,614 25

1885 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890	OBSERVATIONS.
EN 1888.	EN 1889.	TOTAL.		
•	165 32	165 32	1,681 66	
•	•	50 00	•	
•	•	15 52	0 30	
60 •	•	60 •	•	
•	•	29 10	•	
17 •	•	17 •	•	
•	•	117 25	•	
48 80	•	48 80	56 80	
252 •	1,845 68	2,541 13	6 14	
377 80	2,011 •	2,843 02	1,755 00	
36,815 07	2 997 79	588,511 65	67,205 30	
377 80	2,011 •	2,843 02	1,755 00	
37,190 87	5,008 79	591,554 67	69,049 20	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887)	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1887 (novemb. et déc.).	EN 1888.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			Exercice 1885.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	6,799 28	1,101 82	5,023 04
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	50,800 32	4,011 25	8,726 21
			Dotations. — Chambre des Représentants	9,023 28	6,500 »	3,000 »
			Ministère de la Justice	45,240 73	1,036 77	42,009 53
			— des Affaires Étrangères.	4,260 65	2,798 45	1,361 53
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	160,927 62	150,458 11	6,619 42
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	155,308 42	66,451 07	86,062 44
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	24,875 10	21,016 42	2,118 79
			— de la Guerre	13,598 60	11,237 17	185 02
			— des Finances	1,311 95	1,111 60	162 85
			Non-Valeurs et Remboursements	7,749 41	2,691 57	1,634 44
				454,095 17	269,112 39	151,780 23
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de la Justice.			
4	»	4	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons	26 25	»	»
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			Service de l'Instruction publique.			
10	»	9	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	250 »	250 »	»
17	»	16	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	818 79	»	»
			A REPORTER. fr.	1,095 04	250 »	»

1886.

à payer au 1^{er} janvier 1890.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
EN 1889.	TOTAL.		
•	6,124 86	674 42	
2,446 18	10,085 64	14,806 68	
423 28	9,923 28	•	
401 50	44,347 89	901 84	
•	4,159 96	100 69	
30 50	156,108 03	4,819 59	
857 84	153,371 85	1,957 07	
226 03	24,262 14	613 05	
1,733 22	13,155 41	443 19	
•	1,274 45	37 50	
503 92	4,889 23	2,860 18	
6,682 76	427,575 38	26,519 79	
•	•	26 25	
•	250 •	•	
50 •	50 •	768 70	
50 •	300 •	795 04	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887).	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1887 (novemb. et déc.).	EN 1888.
			REPORT. fr.	1,095 04	250 »	»
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
20	•	19	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	2,754 81	825 »	1,002 95
20a	5	•	Id.	2,000 31	»	2,008 12
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
44	•	44	Haine. — Travaux d'amélioration. — Expropriations	973 70	»	»
45	•	50	Dendre. — Travaux de parachèvement	48 01	»	48 01
58	•	42	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi. — Expropriations.	282 22	»	150 15
60	•	48	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	1 30	»	»
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
76	•	67	Amblève.	11 05	»	»
76a	41	•	Id.	5 18	»	5 18
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
85	•	80	Chemins de fer. — Voies et travaux.	8,678 25	8,070 »	248 »
			Ministère de la Guerre.			
94	•	88	Amélioration du casernement.	17,209 58	»	17,209 58
			Ministère des Finances.			
112	•	•	Revision des pensions civiles. (Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15, art. 3)	10 »	»	»
			RÉCAPITULATION.			
				34,059 45	9,145 »	20,851 00
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	6,799 28	1,101 82	5,023 04
			{ — propres à l'exercice.	454,095 17	269,112 30	151,780 23
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à la loi du 26 mai 1886 et à l'arrêté royal du 8 juin 1886.	34,059 45	9,145 »	20,851 00
			TOTAUX. fr.	494,953 90	279,359 21	177,656 20

1886 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
EN 1889.	TOTAL.		
50 .	300 .	795 04	
532 88	2,450 83	303 98	
»	2,008 12	802 19	
»	»	973 70	
»	48 01	»	
»	150 15	132 07	
»	»	1 30	
»	»	11 05	
»	5 18	»	
290 04	8,608 04	70 21	
»	17,200 58	»	
»	»	10 »	
872 02	30,809 91	3,189 54	
»	6,124 80	674 42	
6,682 76	427,575 58	26,519 79	
872 02	50,869 91	3,189 54	
7,555 68	464,570 15	30,383 75	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du Budget extraordinaire de 1887.	de l'arrêté royal du 8 juin 1886.			EN 1888 (novemb. et déc.).	EN 1889.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			— <i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1886.			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .	157 85	.	157 85
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	40,952 »	11,070 02	10,750 86
			Ministère de la Justice	19,655 70	214 55	15,573 65
			— des Affaires Étrangères.	15,096 01	7,796 58	3,400 48
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	133,152 81	121,883 40	5,180 57
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .	247,007 68	79,342 22	127,922 45
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	27,881 01	12,838 74	11,385 74
			— de la Guerre	55,966 69	47,188 65	8,523 89
			— des Finances	4,015 90	1,275 90	2,648 »
			Non-Valeurs et Remboursements	3,229 37	569 38	800 22
				547,048 97	283,088 53	186,054 86
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			— Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
10	•	8	Nouvelles installations du Tir national.	278 »	»	»
14	•	12	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour cours pratiques	307 74	»	»
19a	8	•	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de sup- pression d'emploi des instituteurs communaux	109 99	»	»
			À REPORTER.fr.	876 73	»	»

1887.

à payer au 1^{er} janvier 1890.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
157 85	.	
22,729 88	18,222 12	
15,788 20	3,867 50	
11,206 06	3,800 85	
127,064 06	6,088 75	
207,264 67	39,833 01	
24,224 48	3,037 43	
55,512 54	454 15	
3,023 00	92 .	
1,429 60	1,700 77	
469,143 39	77,905 58	
.	278 .	
.	397 74	
.	199 00	
.	875 73	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du Budget extraordinaire de 1887.	de l'arrêté royal du 8 juin 1886.			EN 1888 (novemb. et déc.).	EN 1889.
			REPORT. fr.	875 73	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
22a	•	20a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (enga- gements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'an- cien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	0 54	•	•
22b	9	•	Id. id.	250 66	250 15	•
50	•	42a	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. — Expropria- tions	2,610 43	•	2,601 83
71	•	61	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	14 50	•	•
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
95a	•	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	965 30	400 •	88 50
95b	54	•	Id. id.	281 47	100 77	135 70
			Ministère de la Guerre.			
106	•	94a	Amélioration du casernement.	50,000 •	•	50,000 •
114	66	•	Ligne de la Meuse	1 18	•	•
				55,008 90	739 92	52,826 03
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	157 85	•	157 85
			{ — propres à l'exercice	547,048 97	285,088 53	186,054 86
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1886 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 27 juin et 14 août 1887 et à l'ar- rêté royal du 4 juillet 1887	55,008 90	739 92	52,826 03
			TOTAUX fr.	602,215 72	285,828 45	239,038 74

1887 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1890 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.		
•	875 75	
•	0 54	
230 15	11 51	
2,601 83	17 60	
•	14 50	
488 50	476 89	
256 47	45 •	
50,000 •	•	
•	1 18	
53,565 95	-1,442 95	
167 85	•	
469,143 39	77,905 58	
53,565 95	1,442 95	
522,867 19	79,348 53	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887.)
NOUVEAUX.	du Budget extraordinaire de 1888.	de l'arrêté royal du 4 juill. 1887.		
			SERVICE ORDINAIRE.	
			—	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Exercice 1886	5,874 19
			{ — 1887	41,852 »
				47,706 19
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	100,140 47
			Ministère de la Justice	12,465 34
			— des Affaires Étrangères	43,127 07
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	79,087 13
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	115,051 80
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	51,512 84
			— de la Guerre	59,255 24
			Corps de la Gendarmerie	1,510 58
			Ministère des Finances	15,076 10
			Non-Valeurs et Remboursements	4,243 29
				470,929 66
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			—	
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
12a	°	°	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	687 »
			A RAPPORTER. . . . fr.	687 »

1888.

à payer au 1^{er} janvier 1890.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1889. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
• 41,852 •	5,874 19 •	
41,852 •	5,874 19	
72,461 60 8,865 26 28,060 53 67,057 51 85,618 61 48,427 02 44,622 08 1,510 58 11,161 65 980 57	27,678 87 3,600 08 14,466 54 12,929 62 29,413 19 2,885 82 14,612 26 • 1,914 45 3,262 72	
369,166 11	110,763 55	
•	687 •	
•	687 •	

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).
nouveaux	du Budget extraordinaire de 1888.	de l'arrêté royal du 4 juill. 1887.		
			REPORT. . . . fr.	087 »
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
17a	•	22b	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration de routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides; rachat de ponts concédés	23 40
17b	8	•	A. Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	461 45
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
41	•	47a	Meuse. — Expropriations et travaux	9 »
44	•	50	Escaut. — Id.	241 20
46	•	52a	Haine. — Id.	6 50
47	•	53a	Dendre. — Id.	4,212 92
40a	•	55b	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	504 24
			<i>Chemins de fer en construction.</i>	
77	•	89a	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	92 »
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	
81	•	95a	Chemins de fer. — Voies et Travaux.	160 24
81a	•	95b	Id. id.	409 54
81b	46	•	Id. id.	2,367 93
			<i>Ministère de la Guerre.</i>	
97	•	114	Ligne de la Meuse	18,197 36
98	53	•	Route militaire	10,183 48
			RÉCAPITULATION.	37,556 06
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	47,706 19
			— propres à l'exercice.	479,029 66
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888	37,556 06
			TOTAUX. . . . fr.	505,191 91

1888 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1890 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1889. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
»	687 »	
»	23 40	
»	461 45	
9 »	»	
»	241 20	
»	6 50	
»	4,212 92	
»	504 24	
»	92 »	
14 52	145 72	
»	409 54	
1,053 58	1,314 35	
197 36	18,000 »	
1,358 »	8,825 48	
2,632 46	34,923 60	
41,832 »	5,874 19	
369,166 11	110,763 58	
2,632 46	34,923 60	
413,630 57	151,561 34	

(366)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1889.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1889.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1889, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1889; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1889.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est		
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	93,766,478	51
		Encaisses au 31 décembre 1888	996,118,993	25
			<hr/>	1,089,885,471 76
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,089,885,471	76
			<hr/>	<hr/>

Situation au 1^{er} janvier 1890.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	94,354,157	09
		Encaisses au 31 décembre 1889	883,180,131	76
			<hr/>	977,534,288 85
PASSIF fr.	977,534,288	85
			<hr/>	<hr/>

Les opérations de l'année 1889 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	4,259,629,866	93
Dépenses		4,372,568,728	42
		<hr/>	

Les dépenses excèdent les recettes de fr. 112,938,861 49

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1888	fr.	996,118,993	25
— au 31 décembre 1889		883,180,131	76
		<hr/>	

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 112,938,861 49

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations de l'année 1889,
et la situation au 1^{er} janvier 1890.*



COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1888.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,957,688 11	19,575,075 55	25,532,761 46		
— de l'enregistrement et des domaines	1,025,927 92	1,959,042 17	2,984,970 09		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,679,454 55	1,242,551 44	3,921,765 99		
— de l'administration des postes et télé- graphes	15,255,840 63	693,441 16	15,949,281 79		
— de l'administration de la marine	88,219 54	•	88,219 54		
— de l'administration des prisons	24,888 98	107,040 02	151,929 •		
Comptable du Jardin Botanique de l'État	55 50	•	55 50		
— de l'Institut agricole de l'État	27,120 22	•	27,120 22		
— des laboratoires agricoles de l'État	8,095 81	•	8,095 81		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	29,616 07	•	29,616 07		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	155 49	•	155 49		
— des écoles agricoles	447 15	•	447 15		
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements	25,797,714 60	•	25,797,714 60		
{ S/C Portefeuille du Trésor	50,490,955 21	•	50,490,955 21		
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	587,748 02	761,801,445 •	762,589,191 02		
Agents du Trésor dans les provinces	•	20,590,208 77	20,590,208 77		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	•	92,596,522 54	92,596,522 54		
	97,975,890 80	898,145,102 45	996,118,995 25	996,118,995 25	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1888.	•	155,556,450 71
— — 1889.	•	•
b. Opérations sur les Budgets clos.		
Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1884.	•	55,514 89
— — — 1885.	•	74,058 08
— — — 1886.	•	57,959 45
— — — 1887.	•	318,587 27
— — — 1888.	•	585,191 91
	•	156,587,522 29

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur).
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	37,486,408 55
— d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	"	0,025,610 41
Fonds provinciaux	"	4,686,090 55
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	494,556 50	"
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	9,507,091 57
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	"	"
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	107,263 19
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	100,552 10	"
— — — de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	11,000 "
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	"	0,681 53
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	"	1,825,091 61
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	3,492 22	"
— des veuves et orphelins du Département des Finances	"	44,446 66
— des veuves et orphelins du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	244,241 84
— des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	"	52,464 84
— des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères	"	31,555 15
— des veuves et orphelins du Département de la Justice.	7,564 62	"
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'Instruction publique	"	116,168 42
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	299,826 77
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	"	49,981 81
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	220,595 90
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	25,182 78
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	87,876 58
Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	141,450 92
Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	191,470 68	"
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	120,720 46	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires	"	1,544,299 68
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères, avec lesquelles elle est en relation	"	5,290 51
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques, avec lesquels elle est en relation.	"	751,515 38
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	2,064 84
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	89,976 85
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	15,049,245 74
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds spécial de rémunération des miliciens	"	77,850 02
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	326,007 02
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	"	2,357 77
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	"	0 35
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 50 juin 1885.)	"	510 "
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne.	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	"	469,352 71
Fonds de souscription pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	"	61 67
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"	"
	918,356 38	78,835,403 28

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
6,057,550 "	3,293,559 75	2,764,190 25	"	"	40,250,688 80	
2,242,106 30	2,182,289 07	59,816 33	"	"	6,083,426 74	
11,256,200 82	10,784,482 46	451,718 36	"	"	5,157,808 89	
27,455,557 46	28,596,680 90	"	961,523 44	1,455,879 74	"	
551,058 "	348,454 68	2,605 52	"	"	9,510,294 89	
56,650 "	"	56,650 "	"	"	56,650 "	
255,152 95	256,050 74	"	917 81	"	106,550 58	
712,912 76	707,152 60	5,780 16	"	94,771 94	"	
58,911 "	49,461 "	"	10,550 "	"	450 "	
260,905 50	262,155 92	"	1,250 55	"	8,451 20	
75,087,150 95	71,958,040 21	1,129,110 74	"	"	2,952,792 55	
199,179 95	198,050 06	1,129 87	"	2,502 55	"	
1,606,752 45	1,540,170 84	66,561 61	"	"	111,008 27	
1,946,127 05	1,860,897 18	85,229 87	"	"	329,471 71	
524,288 78	527,585 54	"	3,096 76	"	49,568 08	
140,581 "	152,055 57	"	11,474 57	"	19,878 78	
205,103 08	193,026 02	12,077 06	"	"	4,512 44	
500,066 75	517,141 07	"	17,074 92	"	99,095 50	
1,571,700 94	1,288,517 93	85,183 01	"	"	383,009 78	
361,259 65	370,668 39	"	9,428 74	"	40,553 07	
965,822 80	974,517 16	"	8,694 56	"	211,699 54	
170,056 20	174,750 58	"	4,694 18	"	18,488 60	
541,967 96	551,688 91	"	9,720 95	"	78,155 43	
1,226,975 88	1,555,621 49	"	128,645 61	"	12,785 31	
4,128,124 61	5,186,576 20	941,748 41	"	"	750,277 73	
1,961,561 02	1,848,468 52	112,892 50	"	7,827 96	"	
4,058,764 79	4,804,754 61	"	145,969 82	"	1,198,529 86	
2,597,481 91	2,568,733 26	28,748 65	"	"	54,059 16	
1,757,781 89	1,657,584 58	80,197 51	"	"	851,712 69	
14,000 "	14,450 "	"	450 "	"	1,614 84	
262,406 57	228,251 45	54,174 92	"	"	74,151 77	
597,692,472 14	597,006,645 19	685,828 95	"	"	15,735,074 69	
9,528 57	9,528 57	"	"	"	"	
2,526 93	262 84	2,064 11	"	"	79,894 13	
8,517 08	5,005 72	5,511 56	"	"	331,319 28	
"	"	"	"	"	2,357 77	
6,160 07	6,124 42	35 65	"	"	55 98	
1,020 "	1,020 "	"	"	"	510 "	
1,059,220 "	1,059,220 "	"	"	"	"	
16,177 "	"	16,177 "	"	"	485,529 71	
901 25	920 75	"	19 50	"	42 17	
10,967 52	10,967 52	"	"	"	"	
546,040,549 05	559,748,650 40	6,605,209 44	1,513,290 70	1,560,841 99	84,789,807 54	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	•	10,875 88
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	•	57,921 20
Impôts et produits recouverts au profit des communes.	•	17,840,574 32
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	•	153,222 77
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	•	359,064 90
Travaux d'irrigation dans la Campine.	•	204 75
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	•	845 40
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	•	371,081 73
Amendes et frais de justice en matière forestière	•	15,191 98
Consignations de toute nature	•	34,616,164 99
Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud.	•	100,000 •
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	•	91,588 41
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	•	•
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	•	90 77
<i>B. Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	•	1,512,010 87
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	•	1,638,204 18
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	•	1,457,536 84
Encaissement et paiement de coupons	•	1,578 52
<i>C. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	•	•
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	•	558 02
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	•	131,029 •
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	•	27,120 22
Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	•	20,616 07
Produits du Jardin Botanique de l'État.	•	53 50
— des laboratoires agricoles de l'État.	•	8,095 81
— des conférences données aux élèves droguistes	•	•
— de la loterie du grand concours international de 1888	•	•
	•	58,401,054 13

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
504,602 50	482,602 86	21,909 64	•	•	41,783 52	
119,501 75	97,161 00	22,159 85	•	•	80,001 05	
19,823,854 24	19,017,805 41	806,050 85	•	•	18,655,605 15	
125,528 60	120,046 54	•	3,617 74	•	129,605 05	
1,495,452 25	1,444,725 66	48,706 57	•	•	387,771 47	
2,040 •	2,052 54	•	12 34	•	282 41	
1,540 60	1,263 10	77 50	•	•	920 90	
234,162 09	241,727 18	•	7,505 09	•	565,516 61	
15,288 10	16,491 03	•	5,202 84	•	11,989 14	
7,168,045 68	9,505,551 02	•	2,157,505 54	•	52,478,859 65	
•	•	•	•	•	100,000 •	
60,440,165 49	60,451,552 20	•	11,388 71	•	80,199 70	
64,616 84	64,616 84	•	•	•	•	
220,410 62	220,519 59	•	99 77	•	•	
83,759,647 65	85,582,576 85	177,070 78	•	•	1,689,081 65	
142,251,580 89	142,516,081 82	•	64,500 05	•	1,575,705 25	
1,912,429 97	1,898,272 50	14,157 47	•	•	1,471,494 51	
1,584,577 80	1,581,008 83	3,568 97	•	•	4,947 49	
29,878 56	29,878 56	•	•	•	•	
4,352 48	4,582 58	•	49 90	•	508 12	
177,790 62	185,056 59	•	7,245 97	•	124,683 05	
59,450 40	60,376 84	•	926 44	•	26,202 78	
46,550 •	29,919 05	16,430 95	•	•	46,047 02	
818 50	872 •	•	53 50	•	•	
122,156 01	128,256 13	•	6,120 12	•	1,975 69	
4,500 •	5,545 87	754 15	•	•	754 15	
15 40	15 40	•	•	•	•	
319,061,882 09	321,095,124 00	1,110,846 09	2,242,088 69	•	57,260,702 15	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	•	292,592 74
Subsides pour travaux d'utilité publique	•	150,554 41
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	•	98,865 31
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'Etat.	•	361,201 27
§ 2. FONDS DE REMPLOI.		
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	•	76,707 50
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	•	640 86
Exposition générale des beaux-arts	•	42,987 25
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	•	1,874 13
Fonds de remploi créé au moyen du produit des serres du Jardin Botanique de Bruxelles	•	•
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	•	1,687,586 47
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	•	212,176 50
Service de la traction et du matériel	•	598,441 24
Service des transports.	•	535,086 92
Services en général.	•	222,002 41
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	•	16,250 •
<i>B. POSTES.</i>		
Service des postes	•	44,267 95
<i>C. TÉLÉGRAPHES.</i>		
Service des télégraphes	•	104,811 56
<i>D. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	•	50.184 40
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	•	154,876 12
Service de l'Institut cartographique militaire.	•	6,082 85
Service des objets de couchage de l'État	•	18,019 68
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	•	54,559 56
Service de la remonte spéciale des officiers	•	89,069 28
§ 3. SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	•	65,323 50
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	•	•
Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieuport	•	•
Fonds de remploi créé au moyen du produit des recettes de la loterie du grand concours international de 1888	•	236,276 •
	•	4,860,505 07

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
88,935 41	51,659 17	37,276 24	•	•	320,668 98	
32,415 68	32,657 47	•	225 79	•	150,510 62	
•	11,157 40	•	11,157 40	•	87,705 91	
212,511 26	93,519 45	119,191 83	•	•	480,483 10	
381,761 82	72,941 98	308,819 84	•	•	385,527 34	
1,270 •	1,277 12	•	7 12	•	633 74	
•	1,000 •	•	1,000 •	•	41,987 23	
9,542 83	5,506 50	4,036 33	•	•	5,910 46	
69 •	•	69 •	•	•	69 •	
1,417,728 56	2,178,069 66	•	760,341 10	•	927,245 57	
180,466 06	167,031 54	13,434 52	•	•	225,610 82	
1,057,551 92	948,938 77	108,613 15	•	•	706,859 30	
475,179 64	258,537 69	216,641 95	•	•	551,728 87	
201,883 25	134,002 46	67,880 79	•	•	280,883 20	
65,125 •	65,000 •	125 •	•	•	16,375 •	
40,466 45	18,060 53	22,405 92	•	•	66,673 87	
222,463 11	101,692 77	30,770 34	•	•	135,581 70	
16,833 30	46,543 27	•	29,709 97	•	474 43	
207,703 75	259,501 37	•	51,797 62	•	103,078 50	
43,339 43	20,993 29	13,346 14	•	•	19,428 97	
•	5,682 80	•	5,682 80	•	14,356 88	
55,449 07	80,690 96	•	25,241 89	•	9,317 47	
121,282 25	111,975 •	9,307 25	•	•	98,376 53	
10,605 80	584 21	10,021 59	•	•	75,344 89	
1,542 45	1,542 45	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	
13 40	236,237 •	•	236,223 60	•	52 40	
4,843,937 44	5,001,577 84	961,744 80	1,119,385 20	•	4,702,064 67	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives titres au porteur en circulation	16,562,317 24 1,536,663 »
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique . . .	299,606 36	»
Baring frères et C ^e , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique . . .	9,822 25	»
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	»	2,159,960 97
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	»	233,802 50
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	»	166,070 »
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	3,431,945 »
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	1,323,021 03
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école.	36,274 29	»
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	»	4,725 »
Bons du Trésor en circulation	»	20,000,000 »
Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ (2 ^e série), émises en vertu de la loi du 26 juin 1877.	»	»
Produit de l'emprunt de 50 millions de francs à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ (2 ^e et 3 ^e séries), autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 13 juin 1888)	»	»
	345,702 90	45,468,504 74

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
56,264,569 15	35,358,719 09	703,850 06	•	•	17,268,167 50	
27,793,048 61	27,697,696 95	95,351 66	•	•	1,682,014 66	
9,881,080 72	10,674,905 45	•	793,818 71	1,093,425 07	•	
44,263 25	35,350 •	8,913 25	•	009 •	•	
60,534,275 35	60,511,035 66	•	176,760 31	•	1,983,200 66	
499,814 50	503,658 50	•	3,844 •	•	229,958 50	
112,185 50	99,500 •	12,685 50	•	•	178,735 50	
6,781,607 50	6,827,936 •	•	46,328 50	•	3,385,616 50	
880,229 50	803,170 •	77,059 50	•	•	1,400,080 53	
1,542 45	•	1,542 45	•	34,731 84	•	
1,200 •	600 •	600 •	•	•	5,325 •	
40,000,000 •	40,000,000 •	•	•	•	20,000,000 •	
30,600 •	30,600 •	•	•	•	•	
44,045,629 17	44,045,629 17	•	•	•	•	
226,670,051 70	226,788,800 80	902,002 42	1,020,751 52	1,129,065 91	46,133,118 65	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	80,852,058 48	•
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	9,307,352 57	•
— — — pour le compte d'établissements publics	•	25,118 52
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics	•	15,125 94
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	809,455 25	•
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,101,160 24	•
Subsides des comptables entre eux	•	•
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	•	762,380,191 02
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor.	•	51 25
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	•	1,038,782 10
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	•	1,458,787 20
Trésor public, <i>S/C</i> de placements	•	948,598 26
— <i>S/C</i> d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	•	36,274 29
Versements à Paris, <i>P/C</i> du Ministère des Affaires Étrangères.	•	•
Administrations des chemins de fer, des postes et des télégraphes, <i>L/C</i> de versements à Paris par l'Office des postes de France	•	•
Valeurs déposées au Trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	249 87
Avances au Département des Affaires Étrangères, à régulariser	12,000 •	•
Avances au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à régulariser.	180,000 •	•
Avances au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à régulariser	239,486 90	•
Avances au Département de la Guerre, à régulariser	•	•
Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	•	8,124 •
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	945 79	•
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	•	16,000 •
	92,502,419 23	765,952,902 25

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
57,672,886 77	56,602,326 95	1,070,559 82	•	79,781,478 66	•	
349,360 50	545,038 89	•	2,678 59	9,510,050 06	•	
2,509,541 15	2,456,235 68	53,287 45	•	•	76,405 77	
1,726,562 01	1,736,384 98	•	9,822 07	•	5,502 97	
5,612,484 08	4,042,659 57	•	430,175 40	1,259,610 74	•	
21,406,023 17	21,554,662 93	•	128,639 76	1,220,800 •	•	
162,825,574 10	162,825,574 10	•	•	•	•	
348,757,364 87	465,970,772 57	•	117,233,407 70	•	645,155,783 32	
•	51 25	•	51 25	•	•	
979,857,892 95	980,205,785 19	•	457,892 24	•	580,889 86	
571,902,975 86	571,782,462 20	120,513 66	•	•	1,379,500 86	
621,357,179 89	621,040,953 15	316,226 74	•	•	1,264,825 •	
•	1,542 45	•	1,542 45	•	34,731 84	
4,982 50	4,982 50	•	•	•	•	
153,120 95	153,120 95	•	•	•	•	
8,052 25	3,626 28	4,425 97	•	•	4,675 84	
•	•	•	•	12,000 •	•	
100,000 •	•	100,000 •	•	80,000 •	•	
2,895,651 80	2,656,164 90	239,486 90	•	•	•	
1,064,952 20	1,075,226 42	•	10,274 22	10,274 22	•	
•	•	•	•	•	8,124 •	
•	103 82	•	108 82	1,054 61	•	
900,037 •	800,357 •	9,680 •	•	•	26,280 •	
2,777,057,642 01	2,895,418,054 76	1,914,180 54	118,274,595 29	91,604,249 19	648,754,319 46	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1889.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débité.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,042,577 12	19,914,520 04	25,957,097 16		
— de l'enregistrement et des domaines	1,070,507 86	1,627,852 10	2,698,160 02		
Comptables de l'administration des chemins de fer. — de l'administration des postes et télé- graphes	2,589,911 30	2,131,731 69	4,521,645 08		
— de l'administration de la marine	15,948,860 11	724,504 05	16,673,224 14		
— de l'administration des prisons	15,502 28	78,214 05	93,516 55		
Comptable du Jardin botanique de l'État	25,650 16	99,052 87	124,683 05		
— de l'Institut agricole de l'État	•	•	•		
— des laboratoires agricoles de l'État	26,202 78	•	26,202 78		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	1,975 69	•	1,975 69		
— des conférences données aux élèves droguistes	40,047 02	•	46,047 02		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	754 13	•	754 13		
— des écoles agricoles	106 86	•	196 86		
— des écoles agricoles	2,021 08	•	2,021 08		
Caisier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements	27,714,972 80	•	27,714,972 80	
	S/C Portefeuille du Trésor	63,861,115 60	•	63,861,115 60	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	559,930 52	644,595,853	645,155,783 52	
Agents du Trésor dans les provinces	•	21,184,272 07	21,184,272 07		
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	•	77,118,466 65	77,118,466 65		
	115,705,025 20	767,474,506 56	883,180,131 76	•	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.

Service des recettes et dépenses de l'État	•	136,387,322 20
Service des recettes et dépenses pour ordre. {	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	918,356 38 78,835,405 28
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	• 58,401,034 13
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes	• 4,860,305 07
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique	345,702 90	45,468,504 74
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	92,502,419 25	765,932,002 25
	93,766,478 51	1,080,885,471 76
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1889	996,118,993 25	•
	1,080,885,471 76	1,080,885,471 76

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
*	*	*	*	885,180,131 76	*	

RÉCAPITULATION.

386,055,804 64	386,518,540 53	127,395,874 51	127,858,610 40	*	135,924,586 40
545,040,549 05	539,748,630 40	6,605,209 44	1,313,290 79	1,560,841 99	84,769,807 54
319,061,882 09	321,093,124 09	1,110,846 69	2,242,088 69	*	57,269,792 13
4,843,937 44	5,001,577 84	961,744 89	1,119,385 29	*	4,702,664 67
226,670,051 70	226,788,800 80	902,002 42	1,020,751 52	1,129,065 91	46,133,118 65
2,777,057,642 01	2,895,418,054 76	1,014,180 54	118,274,593 29	91,664,249 19	648,734,319 46
4,259,629,866 03	4,372,568,728 42	138,839,858 49	251,828,710 98	94,354,157 09	977,534,288 85
112,938,861 49		112,938,861 49		885,180,131 76	*
				977,534,288 85	977,534,288 85

(384)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1889.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° Dette à 2 1/2 p. 0/0.
 - 2° Dette à 3 p. 0/0.
 - 3° Dette à 3 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.
 - 4° Dette à 3 1/4 p. 0/0, 2^e série.
 - 5° Dette à 3 1/4 p. 0/0, 3^e série.
 - 6° Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.
 - 7° Dette flottante.
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c^t, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c^t.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^t, divisé comme il suit :

A et *B*. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843). . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention).	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. . . . fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 2 de cette loi, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.			fr.	8,000,000	»
34,000	—	2,000	—	68,000,000	»
8,000	—	1,000	—	8,000,000	»
6,000	—	200	—	1,200,000	»
<hr/>					
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de				85,200,000	»

2° DETTE A 3 P. %.

La dette à 3 p. % se compose de l'emprunt de 306,859,000 francs de capital nominal (240,000,000 de francs effectifs) autorisé par la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) et des capitaux qui y ont été ajoutés en 1878 et en 1882.

Ces divers capitaux ont été négociés de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL		TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)
			nominal négocié.	francs.		
A. — Emprunt de 306,859,000 francs.						
1°	Convent ^{on} du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	francs. 100,000,000	81. "	81,000,000 »
			Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
2°	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. "	52,050,000 »
			1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
3°	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	33,000,000	72.15	23,809,500 »
4°	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	6,835,000	73.15	22,390,483 50
			1 ^{er} nov. 1876.	15,670,000		
			Id.	10,104,000		
			fr.	306,859,000		240,000,608 50
TAUX MOYEN D'ÉMISSION					78.21 ^a	
B. — Dette de 80,000,000 de francs. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.)						
Convention du 25 janv. 1878.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. "	60,000,000 »	
		1 ^{er} mai. 1878.	16,000,000			
			fr.	80,000,000		
C. — Dette de 133,000,000 de francs. (Arrêté royal du 29 juin 1882, pris en vertu de diverses lois.)						
Convention du 29 juin 1882 .	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882 .	96,585,500	82. "	109,000,000 »	
		1 ^{er} nov. 1882 .	36,414,700			
			fr.	133,000,000		
TOTAL de la dette à 3 p. %			fr.	810,859,000		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédent de fr. 608 50 c^e a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

Quant aux sommes provenant des émissions faites en 1878 et en 1882, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. % est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	fr.	40,000,000	»
5,800 — 5,000 —		19,000,000	»
45,000 — 2,000 —		90,000,000	»
212,859 — 1,000 —		212,859,000	»
14,000 — 500 —		7,000,000	»
20,000 — 200 —		4,000,000	»
140,000 — 100 —		14,000,000	»
<u>459,659 obligations.</u>		<u>fr.</u>	<u>386,859,000</u>	<u>»</u>

Il n'a pas été créé d'obligations pour le capital de 153,000,000 de francs mentionné sous le litt. C du tableau qui précède. Ce capital a été inscrit sur le grand-livre de la Dette publique, au nom des preneurs, conformément à l'article 1^{er}, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1882.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. %.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1875 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 153,000,000 de francs émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. %; les intérêts des titres rachetés seront ajoutés au fonds d'amortissement de cette dernière dette (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1875 à 1889, ont été réparties comme il suit :

	INTERÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL
Années 1873 à 1887.	fr. 169,737,193	» 11,602,314 50	181,339,507 50
Année 1888	15,298,053	» 1,337,435	16,635,488 »
— 1889	15,298,053	» 1,337,435	16,635,488 »
	<u>Fr. 200,333,299</u>	<u>» 14,277,184 50</u>	<u>214,610,483 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1889 s'élève à la somme totale de fr. 14,277,184 50 c', dont fr. 8,293,216 76 c' ont servi à amortir un capital nominal de 9,923,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 509,935,100 francs.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1889, à fr. 5,315,250 24 c'. Le complément, soit fr. 668,717 50 c', se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

3° DETTE A 3 1/2 P. % . — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série, s'élevait, au 1^{er} janvier 1890, à 137,980,350 francs, se décomposant comme il suit :

A. Capitaux émis en vertu de la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1° à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. %; 2° à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %.

Les capitaux délivrés au 1^{er} janvier 1890, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,092,450	»
— 1 ^{er} juillet 1886, à	253,200	»
— 1 ^{er} janvier 1887, à	39,600	»
— 1 ^{er} — 1888, à	800,000	»
— 1 ^{er} juillet 1888, à	795,100	»
	<u>ENSEMBLE</u>	<u>fr. 87,980,350 »</u>

B. Emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. %, de la manière suivante :

1° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,595,100	»
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000	»
	<u>21,595,100</u>	»

2° Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886)

3° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1887, aux mêmes

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

Cet emprunt, destiné à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., a produit une somme effective de fr. 51,498,717 87 c.

La dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série, est représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs	fr. 36,000,000	»
61,000 — 1,000 —	61,000,000	»
18,000 ' — 500 —	9,000,000	»
7,000 — 200 —	1,400,000	»
26,000 — 400 —	2,600,000	»
<hr/>		
130,000 obligations.	Fr. 110,000,000	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1888 pour les capitaux émis antérieurement au 1^{er} juillet 1887.

Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1886 à 1889, s'élèvent à fr. 19,117,348 59 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1886 et 1887	fr. 8,918,920 49	»	8,918,920 49
Année 1888.	4,819,582 24	273,572 39	5,093,154 63
— 1889.	4,829,312 68	275,960 79	5,105,273 47
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Fr. 18,567,815 41	549,533 18	19,117,348 59

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1889, à fr. 411,552 81 c. Le complément, soit fr. 137,980 37 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 3 1/2 P. %. — 2^e série.

La dette à 3 1/2 p. %, 2^e série, se composait, au 1^{er} novembre 1889 :

A. Du capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. %, décrétée par la loi du

19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 324), et qui a été fixée, par décision ministérielle du 9 mai 1887 (annexe n° 9 au compte de 1887), à fr. 882,594,082 22

B. Du capital émis en vertu de la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885, pour couvrir les dépenses extraordinaires résultant de la construction de certaines lignes de chemins de fer; ci fr. 6,159,400 »

C. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (*Moniteur* n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations des dettes à 3 1/2 p. %, 2^e et 3^e série; ci. fr. 17,000,000 »

Fr. 905,753,482 22

Cette dette est représentée, à concurrence de 601,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année; savoir :

170,000 obligations de 2,000 francs	fr.	340,000,000	»
225,000 — 1,000 —		225,000,000	»
44,000 — 500 —		22,000,000	»
35,000 — 200 —		7,000,000	»
90,000 — 100 —		9,000,000	»
<hr/>			
562,000 obligations.	Fr.	601,000,000	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %, 2^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} mai 1887 pour le capital dérivant de la conversion du 4 %. Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1889, s'élèvent à fr. 82,458,696 42 c^t, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1887 (1 ^{er} semestre) . . . fr.	15,445,596 44	882,594 08	16,327,990 52
— 1888	31,067,478 12	1,773,098 16	32,840,576 28
— 1889	31,506,761 36	1,783,368 26	33,290,129 62
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	78,019,655 92	4,439,060 50	82,458,696 42

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1889, à fr. 3,544,427 62 c^t. La Caisse d'amortissement avait à sa disposition, à la même date, le montant du semestre échu le 1^{er} novembre 1889, soit fr. 894,632 88 c^t.

DETTE A 3 1/2 P. % . — 3^e série.

Au 1^{er} août 1889, la dette à 3 1/2 %, 3^e série, s'élevait à 196,949,900 francs, savoir :

A. Capital provenant de la conversion des dettes à 4 %, décrétée par la loi du 19 novembre 1886 (<i>Moniteur</i> n° 324), et fixé par décision ministérielle du 9 mai 1887 (Annexe n° 9 au compte de 1887), à	fr. 165,000,000	»
B. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 15 juin 1888 (<i>Moniteur</i> n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations des dettes à 3 1/2 %, 2 ^e et 3 ^e série; ci	51,949,900	»
TOTAL.		fr. 196,949,900 »

Cette dette est représentée, à concurrence de 118,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

35,000 obligations de 2,000 francs.	fr. 70,000,000	»
40,000 — 1,000 —	40,000,000	»
10,000 — 500 —	5,000,000	»
9,000 — 200 —	1,800,000	»
12,000 — 100 —	1,200,000	»
106,000 obligations.	Fr. 118,000,000	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %, 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1887, pour le capital dérivant de la conversion du 4 %, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, pour le capital émis en vertu de l'arrêté royal du 15 juin 1888.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1889, s'élèvent à fr. 14,376,920 15 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1887 (1 ^{er} trimestre) . . fr.	1,443,750	»	1,443,750
— 1888	5,776,715	350,000	6,106,715
— 1889	6,487,587 75	338,867 40	6,826,455 15
Fr.	13,708,052 75	668,867 40	14,376,920 15

Le montant du fonds d'amortissement, jusques et y compris le semestre échu le 1^{er} février 1889, soit 495,098 francs, n'a pu être employé à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; cette somme a fait retour au Trésor. Quant au montant du semestre échu le 1^{er} août 1889, soit fr. 173,769 40 c^s, il se trouvait, au 31 décembre 1889, à la disposition de la caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. %, A 3 P. %, A 3 1/2 P. %, 1^{re}, 2^e et 3^e série.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs en dette à 3 p. % négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne la dette à 3 p. %, l'amortissement est *facultatif* lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. % ou au-dessous. Quant aux dettes à 3 1/2 p. %, l'action de l'amortissement est suspendue, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair.

Les fonds à 3 et à 3 1/2 p. % non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Aux termes de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. % peuvent être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. %; les intérêts des titres ainsi rachetés seront, pour la dette à 3 p. %, ajoutés au fonds d'amortissement; en ce qui concerne la dette à 2 1/2 p. %, ils viendront en déduction des crédits annuels portés au Budget de la Dette publique.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1^o De la commission de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2^o De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3^o Des impressions nécessaires au service de la dette, de la vérification des coupons acquittés, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1888, à fr. 54,352 26 c^t; ceux de l'exercice 1889 se montent, au 31 décembre 1889, à fr. 3,024 82 c^t.

6^o RENTES 5 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1875 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. $\frac{0}{0}$ destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1875 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 955 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,654 95 c^t, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^t.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^t a donné lieu à 975 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 15 avril 1875.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes.
2 $\frac{1}{2}$ p. %	1 ^{er} janvier 1890 .	219,959,651 74	40,446,200 »	179,515,451 74	5,644	4,487,835 78
3 p. %	1 ^{er} novembre 1889.	509,935,100 »	175,294,500 »	556,640,800 »	9,076	10,099,224 »
3 $\frac{1}{2}$ p. % (1 ^{re} série)	1 ^{er} janvier 1890 .	157,980,350 »	41,021,275 »	96,959,075 »	1,544	5,593,567 62
5 $\frac{1}{2}$ p. % (2 ^e série)	1 ^{er} novembre 1889.	905,755,482 22	525,211,850 »	582,541,652 22	25,055	15,588,957 12
5 $\frac{1}{2}$ p. % (3 ^e série)	1 ^{er} août 1889 . . .	106,949,000 »	55,279,500 »	141,670,400 »	2,514	4,958,464 »
3 % (servitudes mili- taires)	13 avril 1889. . .	1,409,654 95	»	1,409,654 05	975	42,287 74
TOTAUX fr.		1,971,988,098 91	853,255,125 »	1,138,734,975 91	41,800	56,370,356 26

7° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1889, il restait en circulation, sur les émissions antérieures, trois bons du Trésor s'élevant ensemble à fr. 20,000,000 »
 Pendant l'année 1889, il a été créé des bons à cent jours ou un an, à concurrence de 40,000,000 »

TOTAL. fr. 60,000,000 »

Mais il y a lieu de déduire de ce capital le montant des bons qui ont fait l'objet d'un renouvellement pendant la même année, soit 40,000,000 »

De sorte qu'il restait en circulation au 1^{er} janvier 1890. fr. 20,000,000 »

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 11 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1889.) fr. 672,350 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 13 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2° *Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale.* (Article 12 du Budget de l'exercice 1889). fr. 500,000 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de la ligne, d'une étendue de 53 kilomètres, s'est faite moyennant le paiement à la Société Guillaume-Luxembourg, à partir du 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'une annuité de 500,000 francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le paiement de l'annuité s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1889, l'article 13 du Budget de la Dette publique.

4° *Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.* (Art. 14 du Budget de 1889.)

Cette annuité s'élève, pour l'année 1889, à 15,200 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	14,000	»
— à l'amortissement		1,200	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	15,200	»

5° Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 15 du Budget de l'exercice 1889.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1889, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1889, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
			calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	
Houdeng à Soignies	kil. m. 15.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. .	Aus. Mois. jours. 69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D. .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.450	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. .	88 " "	525,950
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. .	88 " "	
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.285	Id. id. G. .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try.	497	Id. id. G. .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id. id. G. .	88 " "	
Blaton à Bernissart	5.806	Id. id. G. .	88 " "	526,394
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.885	31 décembre 1965, id. H. .	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. .	89 " "	
Piéton à Buvrignes-Mont	9.791	Id. id. H. .	89 " "	115,949
Alost à Burst	10.350	31 décembre 1966, id. I. .	90 " "	
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre. fr.	8,471,857

6° *Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.*
 (Art. 16 du Budget de l'exercice 1889) fr. 1,000,000 ▶

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. % sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77) et 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 3).

f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.

g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), et 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15).

h. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1889 et au 1^{er} janvier 1890, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.



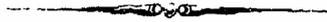
En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1889, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.	RENTE.
PREMIÈRE PARTIE.				
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	"	"	"	580,598 14
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. o/o</i>	589,271,651 74	169,512,000 "	219,959,651 74	5,498,900 78
<i>Emprunt de 506,859,000 francs, autorisé en 1873, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882 (rente 5 p. o/o)</i>	519,859,000 "	9,925,900 "	509,933,100 "	15,298,055 "
<i>Dette à 5 1/2 p. o/o. 1^{re} série</i>	157,980,550 "	"	157,980,550 "	4,829,512 24
<i>— 2^e série</i>	905,755,482 22	"	905,755,482 22	51,701,571 86
<i>— 3^e série</i>	196,949,900 "	"	196,949,900 "	6,895,246 50
<i>Rentes 5 p. o/o à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires</i>	1,409,654 95	"	1,409,654 95	42,287 74
Fr.	2,151,225,998 91	179,255,900 "	1,971,988,098 91	64,645,860 26
<i>Dette flottante</i>	20,000,000 "	"	20,000,000 "	425,611 10
Fr.	2,171,225,998 01	179,255,900 "	1,991,988,098 91	65,067,471 56
TROISIÈME PARTIE.				
Reprise de chemins de fer.				
				ANNUITÉS.
				—
<i>1^o Ligne de Mons à Manage</i>				872,550 "
<i>2^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale</i>				500,000 "
<i>3^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 "
<i>4^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg</i>				15,200 "
<i>5^o Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,857 "
<i>6^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).</i>				1,000,000 "
Fr.				11,271,567 "
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature</i> fr.				(1) 11,816,895 "

(1) Y compris 1,655,051 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 2/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

ANNEXES.

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.



ANNEXE N° 1.

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1888 et 1889.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. %	1 ^{er} juillet 1888	44,180,400 »	175,775,231 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1889	40,584,400 »	179,375,231 74	219,959,631 74
	1 ^{er} juillet 1889	40,404,200 »	179,465,431 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1890	40,446,200 »	179,515,431 74	219,959,631 74
3 p. %	1 ^{er} mai 1888	179,095,000 »	330,842,100 »	509,935,100 »
	1 ^{er} novembre 1888	177,608,200 »	332,526,900 »	509,935,100 »
	1 ^{er} mai 1889	173,494,200 »	336,440,900 »	509,935,100 »
	1 ^{er} novembre 1889	173,294,300 »	336,640,800 »	509,935,100 »
3 p. % — Servitudes militaires .	13 avril 1889	»	1,409,634 95	1,409,634 95
3 1/2 p. % — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1888	41,194,150 »	95,991,175 »	137,185,325 »
	1 ^{er} janvier 1889	40,077,150 »	97,903,275 »	137,980,425 »
	1 ^{er} juillet 1889	40,179,000 »	97,801,375 »	137,980,375 »
	1 ^{er} janvier 1890	41,021,275 »	96,959,075 »	137,980,350 »
3 1/2 p. % — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1888	513,066,550 »	372,882,532 22	886,549,082 22
	1 ^{er} novembre 1888	512,317,250 »	370,418,132 22	888,735,382 22
	1 ^{er} mai 1889	513,401,250 »	381,231,632 22	894,632,882 22
	1 ^{er} novembre 1889	523,211,850 »	382,541,632 22	905,753,482 22
3 1/2 p. % — 3 ^e série	1 ^{er} février 1888	50,205,300 »	108,794,700 »	165,000,000 »
	1 ^{er} août 1888	55,699,100 »	109,508,900 »	165,098,000 »
	1 ^{er} février 1889	60,100,600 »	113,668,800 »	173,769,400 »
	1 ^{er} août 1889	55,279,500 »	141,670,400 »	196,949,900 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.
(Exercices 1888 et 1889.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. %	1 ^{er} juillet 1888	552,350 »	2,197,165 39	2,749,495 39
	1 ^{er} janvier 1889	597,305 »	2,242,100 39	2,749,495 39
	Charges de l'année 1888	1,050,655 »	4,439,355 78	5,498,090 78
	1 ^{er} juillet 1889	506,177 50	2,243,317 89	2,749,495 39
	1 ^{er} janvier 1890	505,577 50	2,245,917 80	2,749,495 39
	Charges de l'année 1889	1,011,755 »	4,487,235 78	5,498,090 78
3 p. %	1 ^{er} mai 1888	2,686,395 »	4,062,651 50	7,649,026 50
	1 ^{er} novembre 1888	2,064,125 »	4,084,903 50	7,649,026 50
	Charges de l'année 1888	5,550,518 »	9,947,555 »	15,298,053 »
	1 ^{er} mai 1889	2,602,413 »	5,040,615 50	7,649,026 50
	1 ^{er} novembre 1889	2,599,414 50	5,049,612 »	7,649,026 50
	Charges de l'année 1889	5,201,827 50	10,096,225 50	15,298,053 »
3 p. % — Servitudes militaires	15 avril 1889 (une année)	»	42,287 74	42,287 74
3 1/2 p. % — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1888	725,079 25	1,679,845 56	2,404,924 81
	1 ^{er} janvier 1889	701,350 12	1,715,507 31	2,414,657 43
	Charges de l'année 1888	1,426,429 37	3,395,152 87	4,819,582 24
	1 ^{er} juillet 1889	703,152 50	1,711,524 06	2,414,656 56
	1 ^{er} janvier 1890	717,872 31	1,696,785 81	2,414,656 12
	Charges de l'année 1889	1,421,004 81	3,408,507 87	4,829,512 68
3 1/2 p. % — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1888	8,089,164 62 1/2	6,525,444 51 1/2	15,514,608 94
	1 ^{er} novembre 1888	8,065,551 87	6,587,517 51	15,552,869 18
	Charges de l'année 1888	17,954,716 49 1/2	13,112,761 02 1/2	31,067,478 12
	1 ^{er} mai 1889	8,984,521 87	6,671,555 56	15,656,075 43
	1 ^{er} novembre 1889	9,156,207 57	6,664,478 56	15,850,685 95
	Charges de l'année 1889	18,140,729 24	13,566,032 12	31,506,761 36
3 1/2 p. % — 3 ^e série	1 ^{er} février 1888	985,592 75	1,903,907 25	2,887,500 »
	1 ^{er} août 1888	974,734 25	1,914,480 75	2,889,215 »
	Charges de l'année 1888	1,958,327 »	3,818,388 »	5,776,715 »
	1 ^{er} février 1889	1,051,760 50	1,989,204 »	3,040,964 50
	1 ^{er} août 1889	967,391 25	2,479,232 »	3,446,623 25
	Charges de l'année 1889	2,019,151 75	4,468,436 »	6,487,587 75

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1889.	MOUVEMENT pendant l'année 1889.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1890.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1889.	MOUVEMENT pendant l'année 1889.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850	2	•	•	2	576	•	•
Civiques	7	•	1	6	2,296	•	365
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite	2	•	2	•	555	•	355
Militaires	5,058	244	217	5,065	4,432,181	583,060	545,818
Ordre de Léopold	174	•	18	156	17,400	•	1,800
Marine (militaires de la)	16	•	1	15	25,291	•	4,000
Secours sur le fonds dit de Waterloo	1	•	1	•	86	•	86
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	24	1	4	21	67,183	7,500	9,724
— de la Justice.	271	19	20	261	721,118	50,142	110,762
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	299	43	51	311	620,547	80,775	55,885
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	901	115	80	951	1,045,923	183,477	112,433
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	199	32	19	212	575,554	47,213	24,833
— de la Guerre.	50	10	9	51	120,717	22,542	24,650
— des Finances.	1,702	111	155	1,658	2,195,507	214,816	225,894
— de la Cour des comptes	2	2	2	2	8,922	2,980	9,450
Pensions ecclésiastiques	456	47	62	441	463,263	48,956	66,862
Pensions des veuves de l'ancienne caisse de retraite.	50	•	9	41	28,751	•	5,743
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,447	172	75	1,544	1,533,670	185,950	84,558
TOTAUX.	8,641	794	715	8,720	11,665,951	1,230,180	1,083,218
				AUGMENTATION : 79 pensions.		AUGMENTATION : 152,062 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1890.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.		Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1890	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteints			
	nouvellement	par suite de revision.	par suite de décès.	par suite de revision		
576	•	•	•	•		
1,031	•	•	1	•		
•	•	•	2	•		
4,460,452	242	2	215	2		
15,600	•	•	18	•		
19,291	•	•	1	•		
•	•	•	1	•		
64,959	1	•	4	•		
660,498	19	•	29	•		
685,237	41	2	30	1		
1,114,967	109	4	78	2		
597,754	32	•	19	•		
118,409	10	•	9	•		
2,184,429	111	•	155	•		
2,452	2	•	2	•		
445,359	46	1	61	1		
22,988	•	•	9	•		
1,655,051	164	8	68	7		
11,816,805	777	17	792	15		
	794		715 ^a			

(^a) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{3}$ par les provinces, $\frac{2}{3}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.